

Bulletin de la Société franco-japonaise de Paris

Société franco japonaise de Paris. Auteur du texte. Bulletin de la Société franco-japonaise de Paris. 1923.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

1923

L'
e
-
isc

4° O²
623



Paraissant trimestriellement.

JANVIER-SEPTEMBRE 1923

55-56-57

BULLETIN 256163
de la
Société Franco-Japonaise
de Paris

Fondée le 16 Septembre 1900

會協佛日



SIÈGE SOCIAL :

PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN

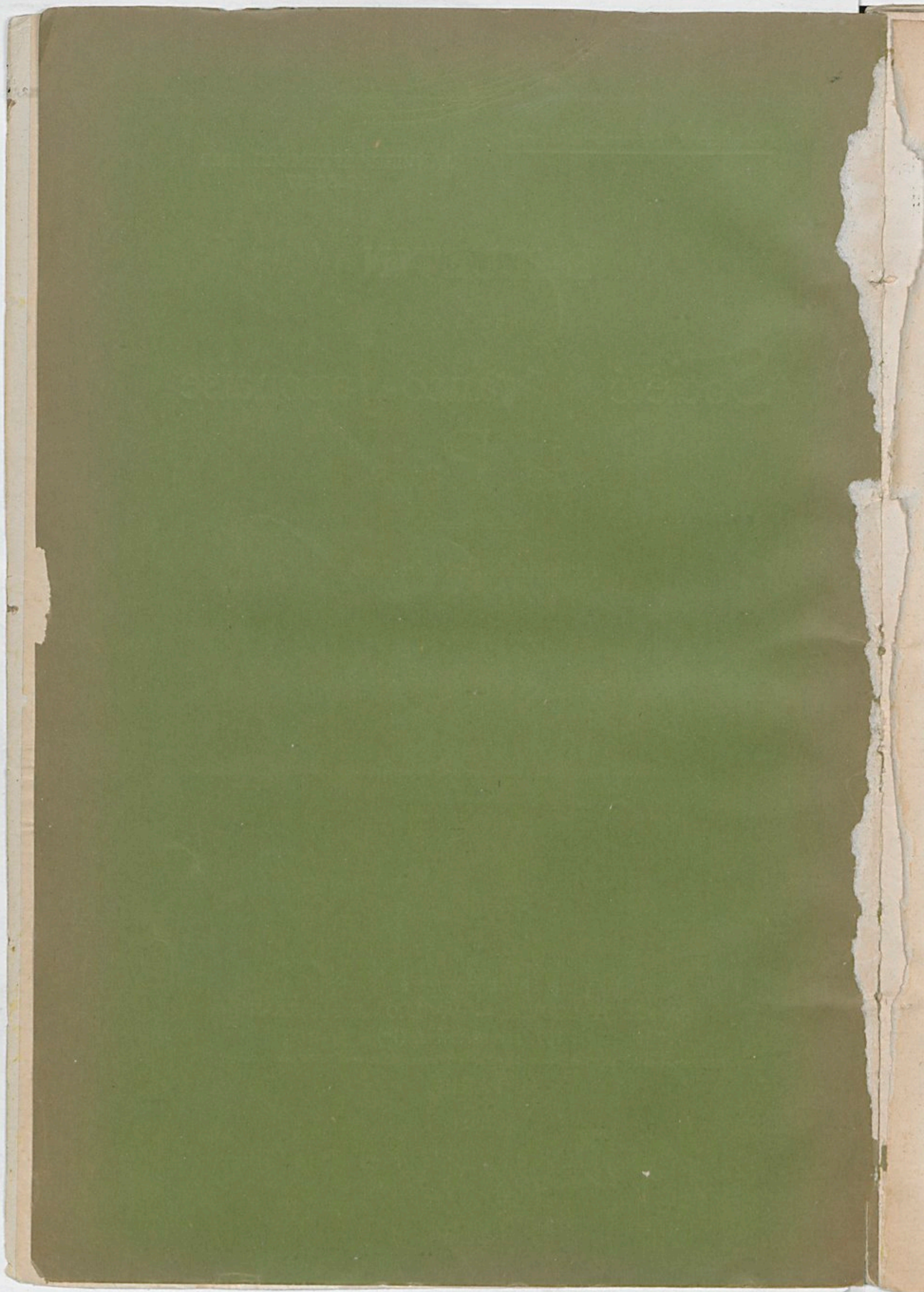
107, RUE DE RIVOLI, (1^{er})

Bibliothèque de la Société et Secrétariat : Musée d'Ennery (59, Avenue du Bois-de-Boulogne

PARIS

—
1923

4.080.623



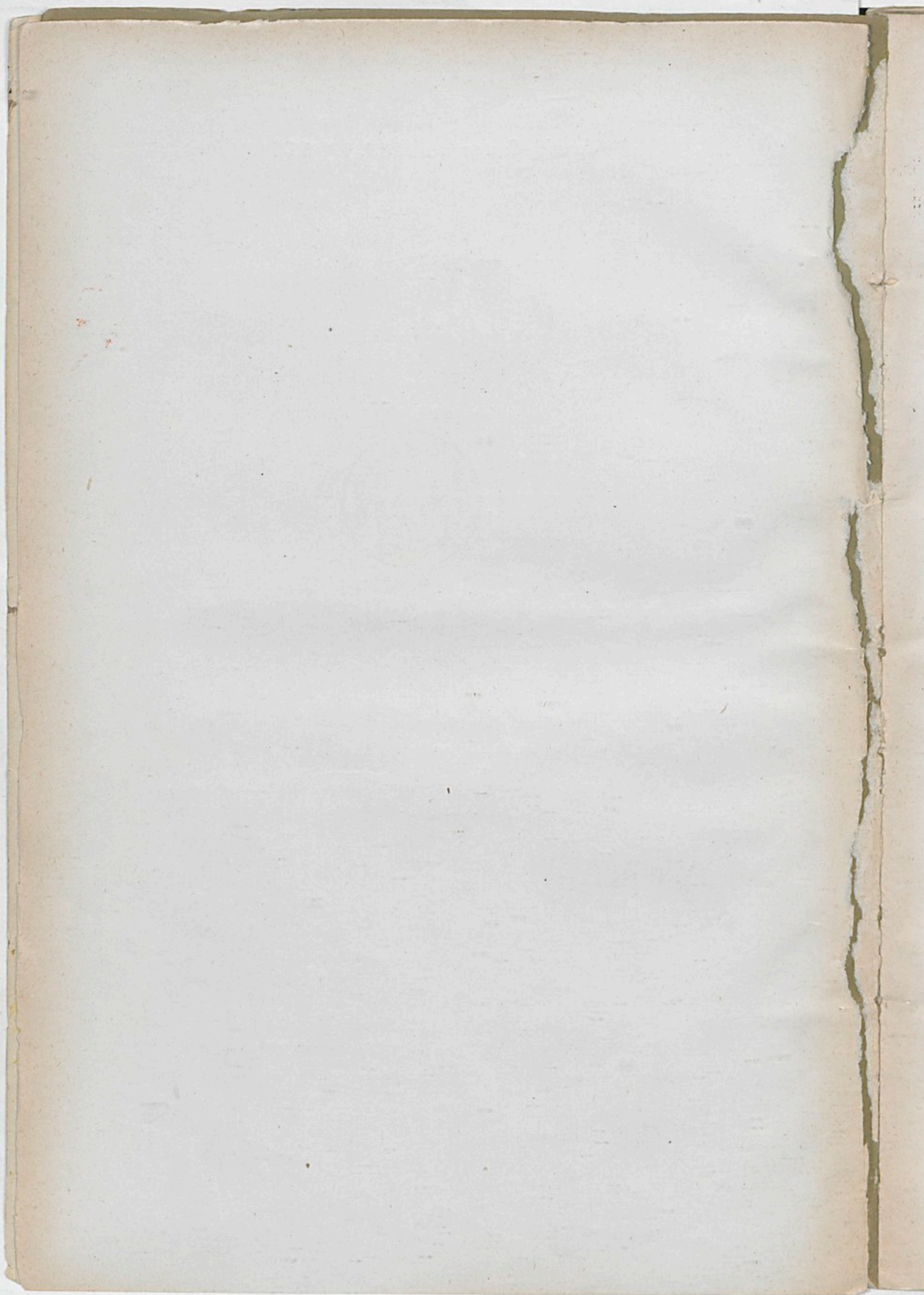
Janvier-Septembre 1923. N^{os} 55-56-57.

BULLETIN

de la

Société Franco-Japonaise
de Paris

*Honoré d'une Souscription
du Ministère de l'Instruction Publique*



Paraissant trimestriellement.

JANVIER-SEPTEMBRE 1923

55-56-57

BULLETIN
de la
Société Franco-Japonaise
de Paris

Fondée le 16 Septembre 1900



SIÈGE SOCIAL :

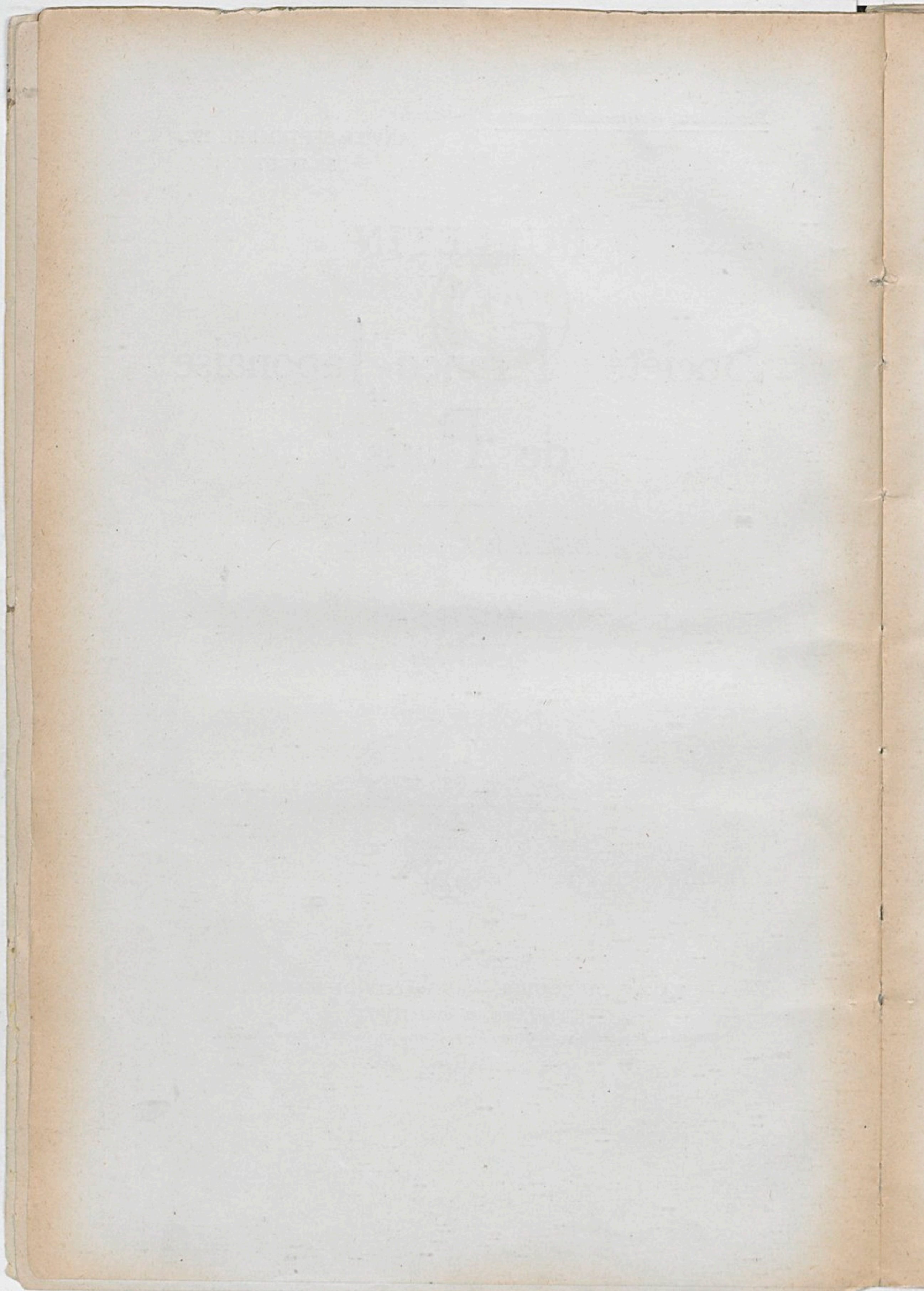
PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN

107, RUE DE RIVOLI, (1^{er})

Bibliothèque de la Société et Secrétariat : Musée d'Ennery (59, Avenue du Bois-de-Boulogne)

PARIS

—
1923



SOMMAIRE

	Pages.
Composition du Bureau et du Conseil d'Administration de la Société franco-japonaise de Paris.	7
Liste alphabétique des membres de la Société franco-japonaise de Paris.	9
Un précurseur de l'ouverture du Japon aux étrangers : Kwazan Watanabe, par M. S. OYAMADA	19
L'or au Japon, par M. YVES-GUYOT.	27
Le peintre Kyôsai (1831-1889), par M. JOSEPH DAUTREMER.	31
Les origines du théâtre japonais	35
Chez le Prince Kitashirakawa au Japon, par M. PRUNIER.	37
L'École de l'Étoile du Matin à Tôkyô, par M. PAUL DE CHAMPMORIN.	41
Cérémonie du 18 mars 1923, à la Salle de la Société de Géographie, organisée en souvenir de M. Noël Péri, par la « Société des Amis de l'Orient ».	49
Une journée franco-japonaise à Lyon (1^{er} avril 1923)	55
Les richesses et l'avenir économique de la Tunisie, Conférence faite par M. D'ORCEVAL (Paris, 19 juin 1923)	61
Réception de M. Fujiyama, président de l'Union des Chambres de Commerce du Japon, par le Comité national des Conseillers du Commerce extérieur (Paris, 18 juillet 1923)	63
Divers :	
La situation de la marine japonaise en 1922.	67
La production du charbon au Japon	67
La production du charbon à Taiwan (Formose)	68
La régénération des châtaigneraies françaises par l'introduction de variétés japonaises	71
L'industrie de la bière au Japon.	72
Le commerce de la parfumerie au Japon	74
Le commerce des canaris au Japon.	74
L'industrie de la pâte de bois au Japon.	75
Nouveaux services européens des vapeurs de la Nippon Yusen Kaisha	77

Vie de la Société franco-japonaise à Paris :

Déjeuner du 27 janvier 1923, en l'honneur de S. A. I. le prince Yasuhito Asaka . . .	78
Thé du 10 février 1923	80
23 ^e Assemblée générale (Paris, 22 mars 1923).	81
Assemblée générale extraordinaire (Paris, 19 juin 1923).	85
Retour à Paris de M. le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon	92
Départ pour le Japon de M. le capitaine de vaisseau Itchijo, attaché naval à l'Am- bassade et arrivée à Paris de son remplaçant, M. le commandant Terashima. . .	92
Nomination de M. Logé dans l'ordre du Soleil-Levant	92

Nécrologie :

S. A. I. le Prince Kitashirakawa	93
Mme la Marquise Maeda	94
M. le Professeur Émile Tassel	94
M. Alfred Croiset	95
M. le Comte de Pimodan	95
M. Oppenheimer	95
Mme Dufourmantelle	95

Bibliographie :

<i>Revue de droit maritime comparé</i>	97
<i>Le Japon souriant</i>	98

COMPOSITION DU BUREAU
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. G. CLEMENCEAU, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL, ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE.
M. L'AMBASSADEUR DU JAPON EN FRANCE.

MEMBRES D'HONNEUR

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.
LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.
P^{ce} AUGUSTE D'ARENBERG, Membre de l'Institut.
P^{ce} ROLAND BONAPARTE, Membre de l'Institut.
BOUSQUET. Ancien Conseiller d'État.
COLLIN DELAUAUD. . . . D^r honoraire de l'Office National du Commerce Extérieur.
DIOSY. Vice-Président du Conseil de la *Japan Society*.
DUBAIL (G.) Ministre Plénipotentiaire.
FURUICHI (B^{on} Koi) . . . Membre de la Chambre des Pairs du Japon.
HANOTAUX. Membre de l'Académie Française.
HIRAYAMA. Membre de la Chambre des Pairs du Japon.
ISHII (S. E. le Vicomte). Ambassadeur du Japon à Paris, ancien Ministre des Affaires Étrangères
du Japon.
KURINO (Vicomte) Ancien Ambassadeur du Japon en France.
LÉVI (Sylvain).. Professeur au Collège de France.
MASAKI (S.) Directeur de l'École des Beaux-Arts de Tôkyô.
MATSUI (S. E. le B^{on}). . . Ancien Ambassadeur du Japon en France.
SAÏONJI (Marquis) Ancien Président du Conseil des Ministres du Japon.
SAMAD KHAN Env. Extr. et Ministre Plénipotentiaire de Perse à Paris.
SCHNEIDER. Maître de forges.
SÉNART Membre de l'Institut.
SOCIÉTÉ DES ATELIERS ET CHANTIERS DE LA LOIRE.
SUYÉMATSU (Vicomte). . . Ancien Ministre.
TATSUKÉ (S.) Ministre du Japon à la Haye.
TSUJI-SHINGI (B^{on}). . . . Président de la Société Impériale d'Instruction publique à Tôkyô.
WADA (H.) Ancien Commissaire général de la Section Japonaise à l'Exposition
de Londres 1910.

BUREAU

Président.

BERTIN, Membre de l'Institut, Directeur du Génie maritime C. R.

Vice-Présidents.

LEBON, Général, ancien Ambassadeur extraordinaire de France au Japon.
HERRIOT, Député-maire de Lyon.
MATSUDA, Ministre plénipotentiaire à l'Ambassade du Japon en France.
YVES-GUYOT, Ancien Ministre.

BUREAU (suite).

Secrétaire général.

SOUHART, Ministre Plénipotentiaire.

Secrétaire général adjoint.

ALÉVÈQUE, Explorateur.

Bibliothécaire archiviste.

DOPFELD, Ancien directeur des Postes françaises à Shanghai.

Trésorier.

CHEVALIER (H.), Consul général du Japon à Paris.

Trésorier adjoint.

FUNAHASHI.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ANCELET. Docteur en Médecine.
 BAPST. Ancien Ambassadeur de France au Japon.
 BERTHELOT (Ph.). . . . Ancien Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.
 CORVISART (G^{al} B^{on}). . . Ancien attaché militaire de France au Japon.
 DESLANDRES. Membre de l'Institut.
 DUFOURMANTELLE. . . . Secrétaire général honoraire de l'Alliance française.
 DUVAL (G^{al}).
 DUVENT (Ch.). Artiste peintre.
 ISAAC (P. A.). Artiste peintre.
 ITCHIGO (C^{no} de Vaiss.). . Attaché naval à l'Ambassade du Japon.
 KIJIMA. Consul du Japon à Lyon (en congé au Japon).
 KRAFFT (Hugues). . . . Membre du Conseil d'Adm. de l'U. C. des Arts Décoratifs.
 PAUL LABBÉ. Directeur de l'Alliance française.
 LEMAIRE (Eug.) Ag^t g^l de la Soc. d'Encouragement pour l'Industrie Nationale.
 LE ROND (G^{al}). Ancien attaché militaire de France au Japon.
 LÉVY (RAPHAËL-GEORGES). Sénateur, membre de l'Institut.
 MARTINIE. Administrateur de la Banque franco-japonaise.
 MAZELIÈRE (M^{is} de la). . Littérateur.
 METMAN. Conservateur du Musée des Arts Décoratifs.
 ODIN (Ulrich)
 REGNAULT. Ancien ambassadeur de France au Japon.
 SHIBOUYA (L^t-C^{ol}). . . . Attaché militaire du Japon en France.
 TERRAIL. Négociant en soies à Lyon.
 VEVER. Joaillier-orfèvre.

Membre honoraire : Ed. CLAVERY, Ministre Résident de France en Équateur

Composition du Conseil d'Administration par séries.

(Y compris les Membres du Bureau.)

Première série.	Deuxième série.	Troisième série.	Quatrième série.	Cinquième série.
ALÉVÈQUE	BAPST	BERTHELOT	ANCELET	DESLANDRES
HERRIOT	G ^{al} B ^{on} CORVISART	DOPFELD	FUNAHASHI
KRAFFT (H.)	G ^{al} DUVAL	DUFOURMANTELLE	BERTIN	C ^{dt} ITCHIGO
LEMAIRE (E.)	DUVENT	ISAAC	CHEVALIER	MARTINIE
METMAN	G ^{al} LE ROND.	KIJIMA	Yves-GUYOT	MATSUDA
REGNAULT	ODIN	LABBÉ (P.)	G ^{al} LEBON	M ^{is} DE LA MAZELIÈRE
VEVER	TERRAIL	SOUHART	R.-G., LÉVY	L ^t -Col ^l SHIBOUYA

La troisième série sera soumise à réélection en 1924.

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE
DE PARIS (*)

H. *membre d'honneur*; D. *membre donateur*; V. *membre à vie*; A. *membre annuel*; L. *membre libre*.

- 1900.V. Adatci (S. E. M^r), Ambassadeur du Japon à Bruxelles, 1, boulevard Militaire à Bruxelles (Belgique).
1900. V Akizuki (S. E. M^r), ancien Ambassadeur du Japon à Vienne, 9, quai du 4-Septembre, à Boulogne-sur-Seine (Seine).
1900. V Alévêque (Charles), explorateur, 225, faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).
1920. A Alsot (Georges), 11, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
1911. V Ambrun (A.), tailleur, 46, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).
1914. A Amieux, avocat, 8, quai de Retz, Lyon (Rhône).
1900. V Ancelet (D^r), Docteur en médecine, 104, rue de Rennes, Paris (6^e).
1914. A Appleton (Jean), avocat, Professeur à la Faculté de droit, 26, quai des Brotteaux, à Lyon (Rhône).
1913. A Arbel (D^r Luc), Docteur en médecine, 37, rue de la Bienfaisance, Paris (8^e).
1910. A Arcambeau (Mme), 33, avenue Philippe-Auguste, Paris (11^e).
1903. H Arenberg (P^{re} A. d'), membre de l'Institut, 20, rue de la Ville-l'Evêque, Paris (8^e).
1914. V Armandy et C^o (V^{ve}), marchand de soies, 2, quai de Retz, à Lyon.
1901. A Arnaud, notaire, à Luzarches (S.-et-Oise).
1918. A Ashida, secrétaire au Ministère des Affaires étrangères, 8, Kasumi cho, Azabu, à Tôkyô (Japon).
1922. V Association amicale des anciens élèves de l'Institut de Géologie de Nancy, 94, rue de Strasbourg, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1902. V Aubry, propriétaire, 26, rue George-Sand (villa George-Sand, 1), Paris (16^e).
1911. A Aulneau (Joseph), avocat à la Cour d'Appel, 56, rue de Rennes, Paris (6^e).
1909. A Baggio, avoué, 30, rue Gambetta, à Arras (Pas-de-Calais).
1913. A Balsan (Jean), industriel, 8 bis, rue de la Baume, Paris (8^e).
1906. V Banno, négociant, 15, boulevard des Italiens, Paris (2^e).
1912. V Bancelin (Jacques), orfèvre, 352, rue Saint-Honoré, Paris (1^{er}).
1919. V Bapst (Edmond), Ambassadeur de France, 5, avenue Montaigne, Paris (8^e).
1912. A Barrier (André), juge au Tribunal de la Seine, 84, rue Erlanger, Paris (16^e).
1903. A Bavier (de), Consul général du Danemark, 25, rue Franklin, Paris (16^e).
1920. A Bazin (Jean), administrateur de la Banque franco-japonaise 3bis, rue Denis-Poisson (17^e).
1914. A Bechetoille (Joseph-Léopold), marchand de soies, 11, rue du Garet, à Lyon (Rhône).
1900. V Bénazet, chef de service au ministère d'Hygiène, 1, avenue Marguerite, Viroflay (Seine-et-Oise).
1923. A Bergaud (Pierre), 48, boulevard de Courcelles (17^e).
1912. A Berk, aux soins de M. Champion, éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (6^e).
1914. A Bernot, Professeur au lycée de Sens, Sens (Yonne).

(*) Par décision du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 1915, les membres de la Société appartenant aux diverses nationalités ayant été en guerre contre la France ont été privés jusqu'à la fin des hostilités des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Société, et ne rentreront en fonction des dits droits et prérogatives qu'à la suite d'une nouvelle élection.

1919. A Berrué, 49, rue Manin, Paris (19^e).
1908. A Berthelot, Ministre plénipotentiaire, 126, boulevard Montparnasse, Paris (14^e).
1900. V Bertin (E.), membre de l'Institut, directeur du génie maritime, C. R., 8, rue Garancière, Paris (6^e).
1906. V Bertin (Ch.), lieutenant-colonel, ancien attaché militaire au Japon, 36, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles (Seine-et-Oise).
1914. A Bertrand (Henry), fabricant de soieries 3, grande rue des Feuillants, à Lyon (Rhône).
1919. A Bith, docteur, 29, rue Hamelin, Paris (16^e).
1913. V Blanc (Auguste), industriel, 26, rue des Colonnes-du-Trône, Paris (12^e).
1921. A Bianc (Georges), élève à l'École du génie maritime, 2, rue de Fleurus, Paris (6^e).
1923. A Blind (Aug.), docteur, 26, place des Vosges, Paris (3^e).
1900. V Blondeau, banquier, 50, rue La-Boétie, Paris (8^e).
1923. A Blum (Michel), directeur des Établissements Oppenheimer, 21-23, rue de Cléry, Paris (2^e).
1917. A Bodin (Émile), négociant, 113, cours Léautaud, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1919. A Bommer (Jules), docteur en médecine, Conservateur adjoint à la section d'Extrême-Orient aux musées du cinquantenaire, Bibliothèque des Musées Royaux du cinquantenaire à Bruxelles (Belgique).
1900. H Bonaparte (P^{ce} Roland), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, Paris (16^e).
1909. V Bouasse-Lebel, ancien éditeur, 19, quai Malaquais, Paris (6^e).
1919. V Bourgeois-Gavardin, agent maritime, 17, boulevard Pasteur, Paris (15^e).
1921. A Bourguignon (Pierre), attaché au Bureau de la Presse de l'Ambassade du Japon, 41, rue Pasquier, Paris (8^e).
1913. V Bourlet (Maurice), négociant, 12, rue Jean-Bart, Lille (Nord).
1912. A Boyer (P.), administrateur de l'École des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (7^e).
1921. A Breguet, horlogerie, 2, rue Édouard-VII, Paris (9^e).
1913. V Brioux, membre de l'Académie française, 53, avenue Trudaine, Paris (9^e).
1902. V Bruhel (H.), négociant, 57, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
1913. V Brulin (Karl), négociant, 17, place Simon-Vollant à Lille (Nord).
1903. V Brunet (J.-L.), ancien député de la Seine, à Lyon, 115, Cours Lafayette.
1908. A Brylinski (R.-A.), ancien attaché naval à l'Ambassade de France, au Japon, 86, rue du Ranelagh, Paris (16^e).
1909. V Cabrol (Phil. de), administrateur délégué de la Société des Chantiers de la Loire, 11 bis, boulevard Hausmann, Paris (9^e).
1917. A Cartier (Henry), attaché à la Banque franco-japonaise, 34, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
1912. A Castanet (H.), industriel, 10, rue de Constantinople, Paris (8^e).
1901. V Cazenave, Ministre plénipotentiaire, en mission, 87, avenue Malakoff, Paris (16^e).
1908. L Challaye (F.), professeur, 11 bis, rue Thiers, au Vésinet (S.-et-Oise).
1921. A Champion (Édouard), libraire-éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (6^e).
1923. A Champoiseau (commandant), 39, quai de l'Université, Paris (7^e).
1922. A Charles (Henri), plantes et arbres nains du Japon, 18, rue des Villarmains, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
1913. A Charpenay, banquier, 26, rue du Lycée, Grenoble (Isère).
1919. A Charpentier (P.), 27, rue de Passy, Paris (16^e).
1909. A Charpentier (Maurice), Consul de France, Vice-Président de la Société franco-japonaise de Kobé, Kobé (Japon).
1912. A Charron (l'Abbé Isidore), missionnaire apostolique, Himeji (Japon).
1919. A Chatel (Yves), chef de Cabinet du Gouverneur général de l'Indochine, Hanoï (Indochine).
1920. A Chauvelot (R.), publiciste, 16, rue François-I^{er}, Paris (8^e).
1906. A Chéradame (A.), publiciste, 11, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).
1901. V Chevalier (H.), Consul Général du Japon à Paris, 14, boulevard Emile-Augier, Paris (16^e).
1912. A Clause (Roger), Ministre plénipotentiaire, à Buenos-Ayres (République Argentine).
1906. V Clavery (Ed.), Ministre de France, à Quito (Équateur).
1919. H Clemenceau (G.), ancien Président du Conseil, 8, rue Franklin, Paris (16^e).
1901. H Collin-Delavaud, directeur honoraire de l'Office national du Commerce extérieur, 5, rue Saint-Jean, Pontoise (Seine-et-Oise).
1921. A Comte de Fleurieu, 26, avenue Kléber, Paris (16^e).
1912. V Corbin (Paul), ingénieur, 43, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris (16^e) et à Chedite (Haute-Savoie).

1904. V Corvisart (Général B^{on}), 26, rue Sainte-Sophie, Versailles (Seine-et-Oise).
1909. A Cosson, 5, avenue Friedland, Paris (8^e).
1916. A Coubertin (Mlle de), 7, avenue de l'Observatoire, Paris (16^e).
1920. A Crozier (Philippe), ancien Ambassadeur de France à Vienne, 34, rue de Tocqueville, Paris (17^e).
1912. A Culin (Stewart), Ethnologue, the Brooklyn Institute Museum, à New-York (États-Unis).
1911. D Dan (Takuma), directeur de la maison Mitsui, Tango cho, Akasaka, à Tôkyô (Japon).
1906. V Dard (E.), Ministre de France, à Munich (Allemagne).
1920. A Dautremer, Consul général de France, 26, place de l'Église, à Bièvres (Seine-et-Oise).
1903. V Deguy (Alfred), ingénieur, 2, rue du Pont-de-Barre, à Montgeron (Seine-et-Oise).
1906. A Delpech (Albert), 22, rue Jouffroy, Paris (17^e).
1909. A Delteil (Loys), artiste graveur, expert, 2, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e).
1914. A Demeure, Dalin et C^o, fabricants de produits chimiques, Lyon-Villeurbanne (Rhône).
1923. A Depeyre (Pierre), étudiant, 45, rue de Paris, à Saint-Ouen (Seine).
1914. A Deschars, administrateur délégué de la S. O. A. I., 48, rue St-Lazare, Paris (9^e).
1901. V Deslandres (H.), membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Meudon, 39, avenue du Château, Bellevue (Seine-et-Oise).
1902. H Diósy (A.), vice-président du Conseil de la *Japan Society*, 20, Russel Square, London, W. C. 1 (Angleterre).
1923. A Diximier (Mme), 37, rue de Courcelles, Paris (8^e).
1920. A Dizengremel (Gabriel), sous-directeur à la Banque franco-japonaise, à Tôkyô (Japon).
1912. V Dopfeld (H.), ex-directeur des Postes à Shanghai, 143, rue Victor-Hugo, à Colombes (Seine).
1913. V Dorizon (Louis), 72, rue Ampère, Paris (17^e).
1907. V Doucet (Jacques), 19, rue Spontini, Paris (16^e).
1911. A Doucet (Raoul), courtier maritime, 70, quai de la Fosse, à Nantes (Loire-Inférieure).
1915. A de Dreuille (Léonce), capitaine aviateur, 36, rue Théophile-Gautier, Paris (16^e).
1908. H Dubail (G.), ministre plénipotentiaire, 19, rue Godot-de-Mauroy, Paris (9^e).
1909. A Dubreuil (Émile), commandant d'infanterie coloniale, 19, rue Soufflot, Paris (5^e).
1900. V Dufourmantelle (L.), secrétaire général honoraire de l'*Alliance française*, 6, rue de Madrid, Paris (8^e).
1919. A Dumay (Jean), sous-directeur de la Banque franco-japonaise, 34, rue de Châteaudun, Paris.
1918. A Dumont (Charles), député, ancien Ministre des Finances, 21, boulevard Delessert, Paris (16^e).
1918. A Dupont (Maurice), administrateur-délégué de la Société des éditions Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris (6^e).
1910. V Duval, général, 10, rue Crevaux, Paris (16^e).
1908. A Duvent (C.), artiste peintre, 78, avenue de la Grande-Armée, Paris (17^e).
1913. V van Eetvelde (B^{on} Edmond), Ministre d'État, 4, avenue Palmerston, à Bruxelles (Belgique).
1922. A Enjolras (Francisque), sénateur de la Haute-Loire, 36, rue de Laborde, Paris (8^e).
1907. A Étienne-Olivier, avocat, 17, place de la Madeleine, Paris (8^e).
1917. V Eymery (Mlle Germaine), 39, rue de Constantinople, Paris (8^e).
1912. A Faraut (Léon), publiciste, 38 bis, rue Lamarck, Paris (18^e).
1909. A Faure (Ed.), Consul du Japon, 35, Pavé des Chartrons, à Bordeaux (Gironde).
1918. A Faure, colonel, ancien chef de la mission militaire française d'aéronautique au Japon, 27, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
1910. D Federici (Mme, née Boissonnade), villa Bellevue, Cap d'Antibes (Alpes-Mar.).
1911. A Ferrand (Fr.), chirurgien-dentiste, 6 bis, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
1911. A Ferrieu, commissaire principal de la marine, L'Abbaye, Moissac (Tarn-et-Garonne).
1901. V Flourey, éditeur, 1 boulevard des Capucines, Paris (9^e).
1923. A Flury (Xavier), 27, avenue Rapp, Paris (7^e).
1910. A Fournier (D^r Edmond), 77, rue de Miromesnil, Paris (8^e).
1910. A Fournier, vice-amiral, C. R., 65, avenue Bosquet, Paris (7^e).
1919. A de Fourtou, Administrateur délégué de la Banque franco-japonaise, 25, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).
1923. A Frank Ellis, 141, Knight's Hill, West Norwood, à Londres, S. E. 27 (Angleterre).
1922. A Fujita (Kitaro), attaché à l'Ambassade du Japon, 9, rue La-Pérouse, Paris (16^e).
1922. A Mme Fujita (Marie-Jeanne), 9, rue La-Pérouse, Paris (16^e).

1923. A Fugita (Tsuguharu), 5, rue Delambre, Paris (14^e).
1919. A Funahashi, 35, rue de Lille, Paris (7^e).
1910. H Furuichi (D^r Koi), membre de la Chambre des Pairs, 34, Nichomé Yumicho Hongo, à Tôkyô (Japon).
1909. D Fushimi (S. A. I. le P^{ce} Hiroyasu), vice-amiral, Ko-ji matchi Ki-oïtcho, à Tôkyô (Japon).
1919. A Gadiat, ingénieur aux Chemins de fer de l'Est, 7, rue Chaptal, Paris (9^e).
1907. A Gallais (A.), homme de lettres, avenue des Cygnes, à Brunoy (S.-et-O.).
1923. A Gallié (Mme), 35, rue Boissy-d'Anglas, Paris (8^e).
1921. A Garibaldi, négociant, 53, boulevard de Strasbourg, Paris (10^e).
1914. A Gamber, libraire, 7, rue Danton, Paris (6^e).
1909. V Gaudineau (Félix), Général Delivery, à Oakland, Cal. (U. S. A.).
1909. A Gaussen (Édouard), Ministre plénipotentiaire, 127, boulevard Raspail, Paris (6^e).
1910. V Gauthier (Camille), Consul général de France, 28, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine (Seine).
1911. A Gillot (Mme), 79, rue Madame, Paris (6^e).
1911. V Gilson, Consul de France, 3, avenue Alphand, Paris (16^e).
1903. A Glinel (P.), avocat à la Cour d'Appel, 28, quai du Louvre, Paris (1^{er}).
1919. A Goichot, entrepreneur de T. P., 30, rue Caulaincourt, Paris (18^e).
1918. V de Gonet (Henri), 12, rue de Moscou, Paris (8^e).
1916. A Gontier, peintre-décorateur, 3, rue de la Chine, Paris (20^e).
1914. A Gookin (Fred-William), 321, Linden Street, à Winnetka, Ill. (U. S. A.).
1921. A Gouilloud (Louis), Banque franco-japonaise, 41, rue Gambetta, à Boulogne-sur-Seine (Seine).
1922. V Gourdin (André), 10, avenue André (Parc Aumont), à Chantilly (Oise).
1920. V Grenier (commandant), attaché au Ministère de la Guerre, 36, rue Ballu, Paris (9^e).
1915. A Guépratte, vice-amiral, député du Finistère, Cercle militaire, 49, avenue de l'Opéra, Paris (2^e).
1914. A Guérin (V^{ve} et fils), marchands de soies, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon (Rhône).
1913. A Guernaut (Henri), 6, avenue de Messine, Paris (8^e).
1908. V Gunzburg (B^{on} G. de), 9, rue de Pomereu, Paris (16^e).
1909. V Gunzburg (B^{on} J. de), 50, avenue Bugeaud, Paris (16^e).
1908. V Gysin (R.), négociant, 24, rue Crébillon, Nantes (Loire-Inférieure).
1920. A Haguenaer (Charles), étudiant, 56, rue Gay-Lussac, Paris (5^e).
1912. A Halberstadt (D^r), Ostbanegade, 21, Copenhague (Danemark).
1909. L Halot, sénateur de Belgique, 13, rue de Florence, Bruxelles (Belgique).
1903. A Halphen (J.), officier d'artillerie, 81, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
1921. A Hamasaki (Hajimé), négociant en soies, 8, rue Lafont, à Lyon (Rhône).
1900. H Hanotaux, de l'Académie française, 4, avenue Hoche, Paris (8^e).
1912. A Hardion, architecte en chef des monuments historiques, 4, rue Traversière, Tours (Indre-et-Loire).
1909. V Hatano (Tadao), capitaine de frégate, Kayakusho, Hiratsuka (Kanagawa-Kan) (Japon).
1918. A Hauwaerts (Jean), 3, rue Marcel-Renault, Paris (17^e).
1910. A Hélyar (Louis), Professeur de langue japonaise, 11, rue de Chartres, Neuilly-sur-Seine (Seine).
1916. A Herriot, député-maire de Lyon (Rhône).
1922. V Héliot (Gaston), négociant, 34, rue de Liège, Paris (8^e).
1919. A Hibiki (Makoto) sous-directeur à la Banque franco-japonaise, 18, boulevard Émile-Augier, Paris, (16^e).
1912. V Hiraoka (Hirotaka), propriétaire du Grand-Restaurant du Kagetsu-Rô, Shiba à Tôkyô (Japon).
1900. H Hirayama, membre de la Chambre des Pairs, Ko-ishi-kawa Haramatchi, 31, à Tôkyô (Japon).
1903. D Hishamatsu (C^{te}), colonel, Shiba, Sakaitcho 13, à Tôkyô (Japon).
1922. A Holban de Coressy (Mme), publiciste, 22, rue Tronchet, Paris (8^e).
1921. A Horiontchi (hiromassa), directeur de la maison Horikoschi et C^o, 55, rue des Petites-Écuries, Paris (10^e).
1923. V Hori (Kisayoshi), 21, rue Sextius-Michel, Paris (15^e).
1923. A Hori (Y.), artiste sculpteur, 18, rue de la Sorbonne, Paris (6^e).
1902. V Houdard (Ch.), artiste peintre, 90, avenue Niel, Paris (17^e).

1908. V Hyde (James H.), 67, boulevard Lannes, Paris (16^e).
1923. A Ichikawa (D^r), Professeur à l'Université de Kyôto, 17, rue du Sommerard, Paris (5^e).
1900. V Isaac (P.-A.), artiste peintre, 11, passage de la Visitation, Paris (7^e).
1912. H Ishii (S. E. le vicomte), Ambassadeur du Japon en France, avenue Hoche, 7.
1923. A Ishii (Hakutei), 7, rue du Sommerard, Paris (5^e).
1923. A Ishimori (Naoto), étudiant, 17, rue du Sommerard, Paris (5^e).
1923. A Ishimoto (Mishio), 163, boulevard Raspail, Paris (6^e).
1904. V Itchijo (P^{ce}), conseiller au Palais impérial, Akassaka Fukuyoshitcho, 2, à Tôkyô (Japon).
1909. A Jacmart, 4, rue Lechapellier, à Bordeaux (Gironde).
1913. A Jacob (Mlle Johanna), Professeur, 16, rue de Siam, Paris (16^e).
1914. A Jager, architecte, Minneapolis (U. S. A.).
1921. V Jordan (Marcel), chargé de la section d'Extrême-Orient à l'Office national du Commerce extérieur, 114, rue de Rennes, Paris (6^e).
1906. D Kahn (A.), banquier, 102, rue de Richelieu, Paris (2^e).
1917. A Kaufmann-Daune, agent général pour l'Europe de MM. Homberg et C^o à Kobé. 95, avenue Mozart, Paris (16^e).
1910. V Kijima, Consul du Japon, 2732, Sanno, Omori, près Tôkyô (Japon).
1913. A Kleykamp (Firma W. C. G.), Office artistique, 9, Oranjestraat, à la Haye (Hollande.)
1909. A Klobukowski (A.), Ministre plénipotentiaire, directeur du service de la Propagande au Ministère des Affaires étrangères, 5, rue Davioud, Paris.
1900. V Kœchlin (R.), publiciste, président des Amis du Louvre, 32, quai de Béthine, Paris (4^e).
1912. A Komai (Ojogiro), fabricant d'articles damasquinés
1900. A Krafft (H.), membre du Conseil d'administration de l'U. C. des Arts décoratifs, 42, rue de Lubeck, Paris (16^e).
1908. A Krauss (A. E.), ingénieur-mécanicien, 18, rue de Naples, Paris (8^e).
1921. A Kuga (Teisaburo), Société Mitsubishi, 15, boulevard des Italiens, Paris (2^e).
1910. D Kuni (S. A. I. le Prince), Azabu Toriegakamatchi, à Tôkyô.
1900. V Kurino (vicomte), ancien Ambassadeur du Japon à Paris, 4, Hinoki cho Akasaka, à Tôkyô (Japon).
1901. A Labbé (P.), directeur de l'Alliance française, 30, rue Washington, Paris (8^e).
1903. L Lagoudaki (D^r), docteur en médecine, 103, avenue de Villiers, Paris (17^e).
1917. A Lamare, éditeur, 235 bis rue de Vaugirard, Paris (15^e).
1920. A Lambert (Paul), Banque franco-japonaise, 34, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
de Lapomarde, commandant 6, rue d'Ouessant, Paris (15^e).
1900. V Langweil (Mme), 61, rue de Varenne, Paris (7^e).
1921. A Laurent (Charles), Consul du Japon, 16, rue Leconte-de-Lisle, Paris (16^e).
1904. V Leblanc (Mme H.), 4, avenue Malakoff, Paris (16^e).
1909. V Lebon (G^{al} Georges), ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, 40, avenue Duquesne, Paris (7^e).
1920. A Ledard (René), Banque franco-japonaise, 34, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
1921. A Legrand (P.) (C^{dt}), attaché au Ministère de la Guerre (2^e Bureau), 90, boulevard Pereire, Paris (17^e).
1904. V Le Goff (D^r), docteur en médecine, 178, faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).
1913. A Lehmann (André), 16, rue d'Angoulême, Paris (11^e).
1918. V Lehmann, 36, rue Washington, Paris (8^e).
1916. A Le Lasseur (B^{nc}), 7, rue Greffulhe, Paris (8^e).
1908. A Lemaire (E.), agent général de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, 44, rue de Rennes Paris (6^e).
1900. A Lemoine (H.), éditeur de musique, 9, rue Chaptal, Paris (9^e).
1913. V Lepage, ingénieur civil, 7, rue du Moulin-Dieghem, Bruxelles (Belgique).
1921. A Lepine (Professeur), doyen de la Faculté de médecine de Lyon (Rhône).
1921. A Le Prieur (Y.), lieutenant de vaisseau, 6, rue Auguste-Bartholdi, Paris (15^e).
1910. L Lequeux (Mme A.), 52, rue Vaneau, Paris (7^e).
1909. A Le Rond (H.), général, ancien attaché militaire à l'Ambassade de France au Japon, 4, rue de l'Isly, Paris (8^e).
1916. V Le Roux (Hughes), publiciste, sénateur, 58, rue de Vaugirard, Paris (6^e).
1916. A Leval (D^r), médecin du Ministère du Commerce et de l'Industrie, 13, rue Clément-Marot, Paris (8^e).
1907. A Le Vavasseur (J.), négociant, 82, quai des Chartrons, à Bordeaux (Gironde).

1904. H Lévi (Sylvain), Professeur au Collège de France, 9, rue Guy-de-la-Brosse, Paris (5^e).
1908. A Lévy (Raphaël-Georges), membre de l'Institut, sénateur, 3, rue de Noisiel (rue Spontini), Paris (16^e).
1903. V Logé (A.), négociant, 39, rue de Constantinople, Paris (8^e).
1913. A Logé (Joseph), négociant, 57, rue Saint-Lazare, Paris (9^e).
1922. A Lucas (capitaine), état-major de la 1^{re} brigade d'aéronautique, 7, rue de l'Université, Paris (7^e).
1904. A Lucy-Fossarieu (Mme de), 207, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
1923. A Macaire (Marcel), représentant, 8^{ter} rue de Clermont, à Compiègne (Oise).
1912. V Madrolle (Claudius), explorateur, 95, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
1912. A Madvig (C.), artiste peintre, 27, boulevard Montparnasse, Paris (6^e).
1921. D Maëda (marquis), hôtel Majestic, avenue Kléber, Paris (16^e).
1923. A Maeda (Kimisatsu), 8, rue Eugène-Manuel, Paris (16^e).
1911. V Maeda (Massana), membre de la Chambre des Pairs, à Tôkyô.
1923. A Maître, ancien directeur de l'École française d'Extrême-Orient, 45, rue Blanche, Paris (9^e).
1913. A Malle, ingénieur conseil, 11, rue Magellan, Paris (8^e).
1900. V Mallet (G.), Le Bois-des-Moutiers, à Varangeville-sur-mer (Seine-Inférieure).
1912. A Marin (L.), député de Nancy, 137, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).
1903. V Martinie (C^{dt} R.), administrateur de la Banque franco-japonaise, 6, Rond-Point-de-Longchamp, Paris (16^e).
1910. H Masaki (S.), directeur de l'École des Beaux-Arts, à Tôkyô.
1910. V Massip (Armand), 70, rue d'Auteuil, Paris (16^e).
1915. A Masson (Pierre), éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris (6^e).
1921. A Matsuda, Ministre plénipotentiaire à l'Ambassade du Japon, 9, rue La-Pérouse, Paris (16^e).
1914. A Matignon (D^r J.-J.), docteur en médecine, 59, rue Galilée, Paris (8^e).
1916. H Matsui (S. Exc. le Baron), ancien Ambassadeur du Japon en France, aux soins du Ministère des Affaires étrangères, à Tôkyô.
1914. A Matsumura (C^{dt} J.), capitaine de vaisseau, attaché à la maison militaire de S. M. l'Empereur du Japon, Ministère de la Marine, à Tôkyô (Japon).
1916. V Matsumura (K.), contre-amiral, ancien attaché naval en France, aux soins du Ministère de la Marine, à Tôkyô (Japon).
1908. V Matsuoka (I.), ingénieur en chef de l'armée japonaise, Tokatamura, Zoshigaya, 730, à Tôkyô (Japon).
1922. A Maurouard (Lucien), Ministre plénipotentiaire, 39, avenue Mozart, Paris (16^e).
1902. V Mazelière (M^{ls} de la), littérateur, 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7^e).
1911. A Meaudre de Lapouyade (André), 79, rue Lachassaigne, à Bordeaux (Gironde).
1916. A Mécre (Louis), ex-sous-lieutenant-interprète à l'hôpital de la Croix-Rouge japonaise, 12, rue Hippolyte-Lebas, Paris (9^e).
1923. A Megata (Kunagoshi), 3, rue du Colonel-Moll, Paris (16^e).
1900. A Metman, conservateur du Musée des Arts décoratifs, 38, rue de Lubeck, Paris (16^e).
1912. A Meyer (Georges), agrégé de l'Université, 78, rue des Martyrs, Paris (18^e).
1900. V Migeon (G.), conservateur au Musée du Louvre, 88, rue de l'Université Paris (7^e).
1922. A Milhit (Mme Jeanne), 36, rue de Laborde, Paris (8^e).
1901. H Ministre (le) des Affaires étrangères, quai d'Orsay, Paris (7^e).
1901. H Ministre (le) du Commerce et de l'Industrie, 101, rue de Grenelle, Paris (7^e).
1901. H Ministre (le) de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 110, rue de Grenelle, Paris (7^e).
1910. D Mitsui (B^{on}), Iwai Cho, Az., à Tôkyô (Japon).
1912. V Miura (Yagoro), ancien Ministre du Japon à Berne, aux soins du Ministère des Affaires étrangères, à Tôkyô.
1921. A Miyakoshi, attaché à l'Ambassade du Japon, 9, rue La-Pérouse, Paris (16^e).
1914. A Mogi et C^o, marchand de soieries, 6, rue Lafont, à Lyon (Rhône).
1910. A Moncharville, Professeur à la faculté de droit à l'Université de Strasbourg (Bas-Rhin).
1912. A Monconduit (Paul), lieutenant de vaisseau, Ministère de la Marine, 2, rue Royale Paris (8^e).
1920. A Montocchio (Fernand), à l'Île Maurice.
1907. V Moriyama, contre-amiral, Ministère de la Marine, à Tôkyô (Japon).
1919. A Muller (Leo), directeur de la Banque franco-japonaise, 95, avenue de Villiers, Paris (17^e).
1914. A Nabholz et C^o, 3, quai de Retz, à Lyon (Rhône).
1916. V Nagai (colonel), ancien attaché militaire à l'Ambassade du Japon, Ministère de la Guerre, à Tôkyô (Japon).

1917. V Nagaoka, Ministre du Japon, à Prague (Tchéco-Slovachie).
1920. A Nagae, ingénieur, lieutenant de vaisseau, 41, rue des Écoles, Paris (5^e).
1923. A Nagashima, artiste peintre, 18, rue de la Sorbonne, Paris (5^e).
1923. A Naitô (Arô), 52, rue de la Clef, Paris (5^e).
1913. L Naito, secrétaire-interprète de la Société, 15, rue Bonaparte, Paris (6^e).
1904. D Nashimoto (S. A. I. le Prince), colonel, à Tôkyô (Japon).
1906. A Naudeau (Ludovic), publiciste, 46, rue des Moines, Paris (17^e).
1906. V Nel, capitaine de frégate, 9, rue de Chabannes, à Toulon (Var).
1911. A New-York public library, à New-York (U. S. A.).
1923. A Nicole (Georges), docteur ès lettres, 72, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
1913. V Noguchi, directeur de l'École normale de Himéji, Himéji (Japon).
1921. A Normand (Georges), décorateur, 60, boulevard de Clichy, Paris (18^e).
1911. A Odin (Ulrich), 24, quai de Béthune, Paris (4^e).
1920. A Ohashi (Zenziso), fondé de pouvoirs de la maison Banno, 15, boulevard des Italiens, Paris (2^e).
1920. A Ohsumi (Ihnn), Professeur à l'Université de Tôkyô, 43, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
1921. A Okada, capitaine d'artillerie, 9, rue La-Pérouse, Paris (16^e).
1922. A Ono (Tetsuo), Ambassade du Japon, 9, rue La-Pérouse, Paris (16^e).
1914. V Ono (Masakitchi), administrateur, directeur de la Banque franco-japonaise 1, Gofuko-Cho-Nihonbashi-Ku, à Tôkyô (Japon).
1904. L Oyamada (S.), délégué de la Société franco-japonaise, Ushigomé, Nijikimatchi, 11, à Tôkyô (Japon).
1913. A Palengat (Mme), rentière, 170 bis, boulevard Haussmann, Paris (8^e).
1923. A Pécau, 12, rue Baillon, Paris (14^e).
1921. A Pedevilla (Jacques-François), inspecteur au Crédit Foncier, 31, rue de Lubeck, Paris (16^e).
1922. A Pelliott, membre de l'Institut, 38, rue de Varennes, Paris (7^e).
1922. A Petit (Mme René), 5, rue d'Argenson, Paris (8^e).
1913. A Petithomme (Albert), industriel, 66, rue des Boulets, Paris (11^e).
1914. A de Peretti, directeur-proprétaire de l'*Écho du Maroc*, à Rabat (Maroc).
1914. A Pila et C^o, marchands de soie, 2, rue de la République, à Lyon (Rhône).
1911. A Pila (F.), Consul général de France, 111, quai d'Orsay, Paris (7^e).
1912. A Pilatrie, artiste peintre, 167, rue de Vaugirard, Paris (15^e).
1922. A Pin, docteur, 36, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
1914. A Pinnau (Adolphe), négociant, 7, quai des Brotteaux, à Lyon (Rhône).
1911. A Pohl (L.), 4, rue d'Hauteville, Paris (10^e).
1922. A Pohl (Otojiro), 4, rue d'Hauteville, Paris (10^e).
1921. A Pommier (Henri), publiciste, 9, rue de l'Aqueduc, Paris (10^e).
1910. A Poncetton (D^r), rédacteur au *Figaro*, 25, quai des Grands-Augustins, Paris (6^e).
1904. V Porcher-Labreuil, 7, avenue de l'Opéra, Paris (1^{er}).
1909. A Portier (André), expert, 24, rue Chauchat, Paris (9^e).
1920. A Price (Mme R.-B.), Price Ranch, Los Alamos (Santa Barbara County, Californie), États-Unis.
1913. A Ragault, 6, avenue Percier, Paris (8^e).
1922. A Réallon (Robert), négociant, 14 bis, rue Oudinot, Paris (7^e).
1919. A Regnault, ancien Ambassadeur de France au Japon, 11, rue Anatole-de-la-Forge, Paris (17^e).
1913. A Renondeau, commandant d'artillerie, 5, rue Eugénie-Gérard, à Vincennes, (Seine).
1904. V Reubell, 23, rue de Marignan, Paris (8^e).
1920. A Rey, ingénieur civil, 12, rue Nicolas-Charlet, Paris (15^e).
1913. A Ribaud (Abbé Michel), vicaire à Saint-Marcel, 38, rue de Campo-Formio, Paris (13^e).
1918. A de Ricci (Raoul), 19, rue du Cirque, Paris (8^e).
1920. A Richardson (G.), ancien membre de la mission aéronautique française au Japon, 82, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
1917. A Robert (Édouard), antiquaire, 62, quai des Orfèvres, Paris (1^{er}).
1920. V Rolland (Joachim), homme de lettres, 48, rue Pigalle, Paris (9^e).
1920. A Rollez (Gustave), 48, boulevard de la Liberté, à Lille (Nord).
1909. V Rondoñ (Louis), négociant, 20, rue Pierre-Curie, Paris (5^e).
1902. A Rouart (H.), 121, avenue de Villiers, Paris (17^e).
1909. A Roubeaud (Adolphe), négociant, 40, rue Albouy, Paris (10^e).

1911. A Saburi, secrétaire d'Ambassade, aux soins du Ministère des Affaires étrangères, à Tôkyô (Japon).
1916. A Saillard, ingénieur civil, 2, rue des Écoles, Bar-sur-Seine (Aube).
1912. A Sainte-Claire Deville (Colonel), à Avranches (Manche).
1904. H Saionji (M^{is}), ancien Président du Conseil des Ministres, à Tôkyô (Japon).
1921. A de Saint-Félix, 70, avenue de Villiers, Paris (17^e).
1921. A Sakai, capitaine d'infanterie 5 bis, rue Henri-Martin, Paris (16^e).
1923. A Sakasaki (S.), rédacteur au journal *Tôkyô Asahi*, 39, rue de Chaillot, Paris (16^e).
1908. D Sakatani (B^{on}), ancien Ministre des Finances, Ko-ishikawa Haramatchi, à Tôkyô (Japon).
1912. H S. Ex. Samad Khan, Ministre de Perse, 64, avenue Malakoff, Paris (10^e).
1914. A Samson, pharmacien, à Bouglon (Lot-et-Garonne).
1904. A Sano (T. K.), négociant, 34, Yigura, 5 Chomi-Agasusu, à Tôkyô (Japon).
1908. A Sarlin (E.), 106, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
1912. V Sarraut (Albert), Député Ministre des Colonies, 25, rue Oudinot, Paris (7^e).
1923. A Sasaki, étudiant, 19, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6^e).
1921. A Sato, ministre du Japon à Varsovie (Pologne).
1923. A Satô (D^r Shûgo), membre de l'Institut impérial d'Étude des Maladies infectieuses, 9, rue du Panthéon, Paris (5^e).
1921. A Sauphar (Jean), 31, rue Octave-Feuillet, Paris (16^e).
1922. A Sayégusa (Shigetomo), Ambassade du Japon, 9, rue La-Pérouse (16^e).
1903. L Sazerac, photographe, 33, rue Saint-Lazare, Paris (9^e).
1912. A Schmoll (C^{dt} Henri), 124, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
1903. H Schneider, maître de Forges, 34, Cours-la-Reine, Paris (8^e).
1910. A Schwerer, officier de marine, 6, square de Latour-Maubourg, Paris (7^e).
1922. A Schwob (Georges), rédacteur à l'Ambassade du Japon, 33, rue Lamarck, Paris (18^e).
1921. A Sekiba, membre de la Commission des Réparations, Hôtel Astoria, avenue des Champs-Élysées, Paris (8^e).
1902. H Sénart, membre de l'Institut, 18, rue François-I^{er}, Paris (8^e).
1913. A Senès (Paul), avocat, 52, rue de Grignan, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1915. A Serrin (Henri), ingénieur-électricien, à Neuilly-en-Thelle (Oise), et 20, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris (10^e).
1921. A Serpenté (Henri), inspecteur d'assurances, 10, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e).
1911. V Seure (Georges), professeur agrégé, 16, avenue Élisée-Reclus, Paris (7^e).
1914. A Shibuya, lieutenant-colonel, attaché militaire à l'Ambassade du Japon, 1, rue Eugène-Manuel, Paris (16^e).
1911. V Shirai (général), Ministère de la Guerre, à Tôkyô.
1917. A Shiro abé, Banque du Japon, à Tôkyô.
1923. A Shoji (Yoshiharu), 31, rue Perrot, à Malakoff (Seine).
1911. A Shono (Danroku), ingénieur des Chemins de fer, Impérial government Railways, à Tôkyô.
1920. A Sibiodon, 9, rue Devès, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
1913. A Simmen (Henri), céramiste, 16, rue de la Procession, Paris (15^e).
1903. D Société des Chantiers de la Loire, 11 bis, boulevard Haussmann, Paris (9^e).
1921. D Société L'Électro-Entreprise, 43, rue de la Bienfaisance, Paris (8^e).
1912. A Soughimoura, secrétaire à l'Ambassade du Japon, 9, rue La-Pérouse.
1907. A Souhart (F.), Ministre plénipotentiaire, 61 bis, boulevard Beauséjour, Paris (16^e).
1900. A Souwa, correspondant de l'Administration des Haras du Japon, 6, boulevard de Clichy, Paris (18^e).
1914. A Stechert, libraire, 16, rue de Condé, Paris (6^e).
1914. V Stillman (D^r), docteur en médecine, 117, East. 72^e Street, à New-York, N. Y. (U. S. A.).
1904. H Suyématsu (vicomte), ancien Ministre, 4, Nissinokubo Shiroyama Shiba, à Tôkyô.
1916. V Tagawa, Consulat du Japon, 73, rue Grignan, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1911. V Tajima, directeur général de la Société Shimbi Shoin, à Tôkyô (Japon).
1921. A Takamatsu (Eytaro), comptable à la maison Banno, 1 bis, rue des Lilas, Paris (19^e).
1901. V Takénooutchi (H.), contre-amiral, Ministère de la Marine, à Tôkyô (Japon).
1914. A Tanabe (Ijitchiro), Specie Bank de Yokohama, 19, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon (Rhône).
1901. H Tatsuké (S.), Ministre du Japon en Hollande, à la Haye (Hollande).
1921. A Tavernier, président de la Société de Géographie de Lyon, Château de Vaugelas, Roche (Isère).
1914. A Templier, joaillier, 3, place des Victoires, Paris (1^{er}).

1901. V Térashima (comte), sénateur, Kojimatchi Hirakawatcho Rokutchomé, 7, à Tôkyô.
1914. A Terrail (Henry), négociant en soies, 18, rue Laffont, à Lyon (Rhône).
1900. L. Thiébault-Sisson, rédacteur au *Temps*, 5, rue des Italiens, Paris (9^e).
1911. A Thieck (Maurice Ch.), négociant, trésorier de la Section de Kobé, 83, Kyomachi, à Kobé (Japon).
1911. V Thouroude (Gabriel), agent général de la C^{ie} des Chargéurs réunis, Villa Bellevue, à Arveyres (Gironde).
1914. A Thoyer-Rozat (D^r), docteur en médecine, 25, rue Marbeuf, Paris (8^e).
1920. A Thoyer-Rozat (Paul), docteur, 12, rue Desaix, Paris (15^e).
1901. V Thurneysen (E.), 10, rue de Tilsitt, Paris (8^e).
1911. A Tisserand, membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, 17, rue du Cirque, Paris (8^e).
1910. D Tokugawa (S. E. le Prince), Président de la Chambre des Pairs, Toyotama Gun, Sendagaya, 562, à Tôkyô (Japon).
1921. A Tomoda, chancelier à l'Ambassade du Japon, 9, rue La-Pérouse, Paris (16^e).
1911. A Toussaint (R.), 33, rue de Seine, Paris (6^e).
1914. A Tresca et C^{ie} (Louis), négociant en soies et soieries, 17, rue du Bât-d'Argent, à Lyon (Rhône).
1921. A Tsutsumi (Kazushigé), directeur de la Mitsubishi, 15, boulevard des Italiens, Paris (2^e).
1912. V de Turenne d'Aynac, Ministre plénipotentiaire, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
1912. A Valet (Paul), directeur honoraire à la Société générale, 133, rue du Cherche-Midi, Paris (15^e).
1914. A Valet (Mlle M.), critique d'Art à la *Revue des Beaux-Arts*, 133, rue du Cherche-Midi, Paris (15^e).
1921. A Verissel (J.), 9, rue Devès, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
1900. A Vernes (P.), 30, avenue de Messine, Paris (8^e).
1900. V Vever (H.), joaillier-orfèvre, 59, rue de La-Boétie, Paris (8^e).
1913. A Victoria and Albert Museum (Library), South Kensington, Londres, S. W. (Angleterre).
1914. A Viel (Albert), directeur de l'Agence de la Société générale de Lyon, à Lyon (Rhône).
1910. V Viellard (René), 90, rue de Miromesnil, Paris (8^e).
1904. A Vignier, négociant, 4, rue Lamennais, Paris (8^e).
1910. H Wada (H.), ancien Commissaire général de l'Exposition anglo-japonaise de Londres 1910, à Tôkyô (Japon).
1908. D Wakatsuki (R.), ancien Ministre des Finances, à Tôkyô (Japon).
1920. A de Waleffe (B^{onne}), 1, rue de Saint-Cloud, à Ville d'Avray (Seine-et-Oise).
1913. V Watanabe (Chifuyu), administrateur de la Banque franco-japonaise, à Tôkyô (Japon).
1910. V Watanabé (Mantaro), général de brigade, Ministère de la Guerre, à Tôkyô (Japon).
1913. A Van Ween, négociant, 90, Damrak, à Amsterdam (Hollande).
1910. A Weill (Élie), importateur-exportateur, 117, faubourg Poissonnière, Paris (9^e).
1922. A Yamada, Banque franco-japonaise, 34, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
1901. V Yamada (S.), Professeur à l'École de Droit, Ushigomé Bentencho, à Tôkyô (Japon).
1914. A Yamada (Inawo), employé, 11, rue du Garet, à Lyon (Rhône).
1909. D Yamaoutchi (M^{is}), commandant, 208, Yoyogui Yoyohata, à Tôkyô (Japon).
1909. A Yves-Guyot, ancien Ministre des Travaux publics, 95, rue de Seine, Paris (6^e).
1910. A Ziegel (M.), ingénieur de la Marine, 27, rue Fortuny, Paris (17^e).

MEMBRES D'HONNEUR, DONATEURS ET A VIE DÉCÉDÉS

S. A. I. le Prince Arisugawa, Bardonnaut, Baron de Bethmann, Behrens, Berger, Bing, Bissonet, Boissonade, Comte de Camondo, Canet, Chavannes, Collin (Victor), Vice-amiral Courrejolles, Wilson Crewdson, Darsel, Dillais, Flourens, Gérard, Gerbeau, Gillot, Gonse, Harmand, Hayashi, Heurtel, Janssen, Kemp, Prince Komatsu, Professeur Lannelongue, Lebel, Liard, de Lucy-Fossarieu, Marteau, Matsudaïba, Motoso, docteur Mène, Oppenheimer de Pourtalès, Régnier, Félix Régamey, A. H. Rouart, Roujon, C. Roulina Sauerbach, Siegfried, maréchal Teraoutchi, Tassel, L. de Vilmorin, Ph. de Vilmorin, vicomte Yoritcika.



Un précurseur de l'ouverture du Japon aux étrangers : Kwazan Watanabe

PAR

M. S. Oyamada.

KWAZAN WATANABE.

Je me propose de présenter aux lecteurs la vie d'un homme célèbre, d'un héros de la paix, artiste de grande renommée, et écrivain aussi savant que fidèle à son prince et à ses parents.

C'est la vie de Noborou ou Kwazan Watanabé.

Il naquit à Edo, actuellement dit Tôkyô, en 1788, dans le palais de son prince, Myaké, petit daïmyo de la province de Mikawa. Dans son enfance, il s'appelait Toranoské, plus tard Noborou : enfin Kwazan devint son second prénom ou nom de plume.

Au temps de la féodalité, les daïmyos devaient habiter un an dans leurs provinces puis un an à Edo où ils devaient laisser leur femme en quittant la ville. C'était la loi imposée par le shôgun. De cette façon, ils avaient deux ou trois palais. Cela explique pourquoi Kwazan naquit à Edo et non au pays de son prince. Son père, intendant de la maison Myaké ne touchait que cent koku du riz¹. Avec si peu une famille nombreuse composée de dix personnes, le père, la mère, quatre frères et trois sœurs, ne pouvait guère vivre largement. Au début, Kwazan désireux de devenir professeur de littérature chinoise, travailla ardemment dans ce but. Malheureusement, son père tomba malade et sa maladie, qui exigeait beaucoup de dépenses, tant pour les médecins que pour les médicaments, dura longtemps, ce qui greva de plus en plus le budget de la maison. On commença par vendre les objets les moins nécessaires, puis quelques autres même indispensables; que faire de plus dans une situation si précaire? Kwazan ne pouvait continuer ses études de littérature; ses petits frères et sœurs, qui pouvaient à peine travailler, furent obligés de quitter la maison pour entrer au service de maisons riches.

i. 1 koku = 180 litres.

Kwazan devint valet de pied du fils de Myaké. Bumpei Takahashi, son ami, homme expérimenté, lui donna alors le conseil suivant : « Je sais que ta famille est bien pauvre, ne serait-il pas bon pour toi d'apprendre le dessin et la peinture pour te procurer des ressources ? Réfléchis un peu à cela, car je vois que tu as un talent naturel pour le dessin. »

Son professeur de littérature fut aussi de cet avis. Dès lors Kwazan apprit un peu le dessin chez Bunkyo Hirayama, puis il se décida à s'adonner à ce bel art, en s'associant comme artiste à Kinryo Kanéko ; il avait alors seize ans.

Aux petits soins pour son père malade, s'ajoutait l'obligation de le masser tous les jours. Travaillant pour aider sa mère, il ne lui restait que quelques heures de repos. Malgré cela, il travailla assidûment et ardemment, dessinant des cerfs-volants, des éventails ou de ces lanternes grossières qu'on allume à l'occasion des fêtes. Il ne touchait qu'un kwan-mon, c'est-à-dire dix sen par cent feuilles, ce qui lui permettait à peine de payer le papier nécessaire pour faire ses études. Au bout de quelques années, il devint un dessinateur célèbre, car il avait un véritable talent naturel.

Parmi ses chefs-d'œuvres on compte, entre autres, un portrait d'Hippocrate. Tous ses dessins sont très nobles et dénoncent chez leur auteur une vraie grandeur d'âme, mais les vrais Kwazan sont actuellement très rares, et les collectionneurs les payent sans hésiter plusieurs dizaines de mille yen.

Pour préparer le riz, il se levait de bon matin et c'était à la lueur du feu allumé qu'il s'appliquait à la lecture. Les enfants des riches sont ordinairement prodigues et ignorent l'économie, ceux des pauvres se résignent à leur situation et manquent en général d'énergie pour sortir de leur pauvreté.

Pour Kwazan il n'en fut pas ainsi : son zèle, son ardeur au travail s'accrurent au contraire dans la pauvreté. Il lut la plupart des célèbres ouvrages japonais et chinois qui étaient au Japon au temps de la féodalité, naturellement en les empruntant à grands frais. Il étudia même quelques livres hollandais et put un peu se mettre au courant des choses d'Europe. Grâce à ses études, il devint un savant pour son époque.

Il était philanthrope ; on peut le constater par quelques exemples, entre autres par ses instructions données, au nom de son prince, au peuple habitant les domaines princiers :

« Habitants du domaine, me prenez-vous uniquement comme un tonosama (seigneur) qui a le titre honorifique de kurai, don de l'Empereur, qui a une belle propriété, don du shôgun, qui a une situation au-dessus du peuple et qui habite un palais magnifique ? Non, dans mon cœur, je suis votre père ou votre mère, mes fonctionnaires sont vos frères aînés ; cependant vous semblez ne pas le croire ; vous ne nous considérez que comme des êtres supérieurs à vous, ce qui est tout à fait différent et bien loin de notre pensée. Oui, désormais considérez-moi comme votre vrai

père et mes fonctionnaires, comme vos vrais frères aînés. Cette année étant malheureusement une année de disette, vous aurez bien de la peine, vous souffrirez beaucoup, vous aurez à vous priver de bien des choses nécessaires. Moi, votre père, j'y pense nuit et jour, mon cœur est navré; vous, mes enfants, vous ne devez pas en douter un instant. Depuis que j'ai succédé à mon père, j'ai fait des économies sur l'habillement, la nourriture, les mobiliers et sur toutes sortes de choses; j'ai donc pu réserver une provision de riz. Cependant cette épargne n'étant le résultat que d'un an d'écomnoie, elle n'est pas abondante. Puis, elle n'est destinée à secourir que les gens qui ont travaillé habituellement avec ardeur leurs champs de riz et je crains bien qu'elle ne soit pas suffisante pour adoucir toutes vos souffrances. Quoi qu'il en soit, j'ai prescrit à mes fonctionnaires de ne pas laisser mourir de faim qui que ce soit des habitants de mon domaine. Vous pouvez donc être tranquilles; car laisser mourir de faim est inconnu à mon cœur de père. Mais vos frères aînés, c'est-à-dire mes fonctionnaires, auront beaucoup de peine à procurer ces soulagements, vous, les frères cadets, vous devez économiser autant que possible et être bienfaisants les uns envers les autres. Ceux qui sont égoïstes, les malfaiteurs étant les ennemis du pays, seront punis d'après la rigueur des lois. Par contre, ceux qui sont charitables, qui ont été secourables dans l'adversité, qui ont fait l'aumône aux pauvres, sont les braves gens qui connaissent bien mon cœur, qui savent ce que c'est l'humanité; ceux-là seront récompensés spécialement. Les pères et les mères qui habitent avec leurs enfants, les voyant tous les jours ont moins de soucis que ceux dont les enfants sont éloignés; j'ai donc plus de soucis pour vous et pour cette raison, j'irai de temps en temps vous voir dans vos villages et dans ces occasions vous me direz franchement et sans gêne toute votre situation. »

INSTRUCTION AUX FONCTIONNAIRES.

« Pour régner sur les pays, le shôgun représente le Ciel, les seigneurs représentent le shôgun; vous autres vous représentez les seigneurs. Vous devez donc comme représentants du Ciel régner sur votre pays en paix avec un cœur compatissant. Ainsi vous devez sauver, garder, secourir votre peuple en toute circonstance. Or actuellement comme le Japon est en paix, et que vos koku (quantité du riz qu'on touche annuellement de son seigneur) sont héréditaires, plusieurs d'entre vous, sans réfléchir profondément, croient qu'il est suffisant de conserver les us et coutumes nationaux. Ceux-là sont des gens imprévoyants; ils ne songent pas à l'avenir et en cas de malheur, de catastrophe, ils ne savent que faire et deviendront un grand embarras pour le peuple, par leur incapacité. Ils devront donc être endurants dans le malheur, dans les calamités, même au péril de leur vie; mais comme périr inutilement ne sert à rien, il est nécessaire, en temps heureux,

de songer à se munir pour les jours malheureux. Par conséquent, en prévoyant la famine possible, il faut emmagasiner des provisions. »

Grâce à la sagesse de Kwazan, son prince fut récompensé par le gouvernement du shôgun parce que son territoire était bien gouverné.

FIDÉLITÉ ENVERS SON PRINCE.

Agé de trente-quatre ans, la neuvième année de Bunsei (1826), lorsque Kwazan n'était qu'un petit fonctionnaire, son prince n'avait pas encore de fils; or le domaine devant être confisqué quand un seigneur n'avait pas de rejeton mâle, il fallait adopter quelqu'un comme successeur. La question d'adoption d'un enfant se posa donc dans la famille des Myaké, c'est-à-dire celle de son prince.

Les Myaké étaient une famille assez estimée quoique son territoire fût peu étendu et pour cette raison, elle pouvait songer à adopter un fils de grand seigneur qui apporterait de grands biens comme une sorte de dot; ces biens alors suppléeraient à l'insuffisance de la fortune des Myaké. La plupart des hauts fonctionnaires de cette maison étaient de cet avis. Kwazan par fidélité à son prince et par respect pour sa naissance lutta beaucoup contre cet avis, donnant pour motif que l'insuffisance de la fortune pourrait être corrigée par l'économie et qu'on adopterait alors comme successeur le cadet du prince. Mais la proposition de Kwazan ne fut pas goûtée, sous prétexte que ce cadet nommé Tomonobou était maladif. En réalité il n'en était pas ainsi.

Enfin, le second fils du Tadazané Sakai, prince de Himédji, fut adopté et devint le prince Myaké. Dès ce jour le nouveau prince prit le nom de Yasounao Myaké. Heureusement, celui-ci était intelligent et sympathique. Il fit bâtir un nouveau château à Sugamo pour Tomonobou qui vint y demeurer. On l'appelait « Seigneur Grand Père ».

Kwazan lui fut attaché spécialement comme administrateur de cette maison de campagne. Dès ce moment, Kwazan commença à montrer ses talents administratifs. D'abord, il établit des règlements intérieurs concernant la surveillance, l'administration, le contrôle et l'intendance, puis il diminua le nombre des gens de service; le palais de Sugamo fut mis aussi en ordre, devint très silencieux et paisible. En 1832, Yasounao adopta comme successeur Itaro, fils de Tomonobou et le maria à sa fille pour conserver le sang des Myaké. En réalité Yasounao eut son propre fils, malgré cela son successeur fut ainsi désigné par les efforts inouïs de Kwazan.

DIPLOMATIE.

Kwazan avait un grand talent de diplomate. Il le prouva lorsque des bateaux marchands de Kinokouni (ou Kishiou), de Owari (ou Bishiou) et d'Osaka firent naufrage dans la mer Enshiou (Enshiounada) et que leurs

épaves arrivèrent au rivage de Tawara, territoire de Myaké. Les gens pauvres de Tawara les eurent vite ramassées et vendues secrètement. Quelques marchands du pays, mécontents de ce procédé les dénoncèrent et plaidèrent devant le gouvernement du shôgun. L'affaire était grave, car Kinokouni était un fief gouverné par un des parents du shôgun. Si les négociations n'aboutissaient pas, le prince Myaké perdait son domaine. Pendant trois mois Kwazan presque sans dormir, allait çà et là, visitait et suppliait les hommes puissants, employant tous ses efforts pour atteindre son but. Enfin, grâce à lui, cette difficulté fut réglée par le versement de quelques indemnités. Alors les gens du rivage, surtout les pêcheurs, le remercièrent beaucoup et les fonctionnaires de ce village, en signe de reconnaissance, lui offrirent une somme d'argent. Il la refusa poliment disant qu'il n'avait fait que son devoir vis-à-vis de son prince. Cependant, comme ces gens insistèrent longtemps en répétant leurs prières, il fut obligé d'accepter en les remerciant, puis il leur rendit cette somme en ajoutant ces mots : « Messieurs, vous mettrez cet argent de côté, et quand la mer devien lra mauvaise et que vous ne pourrez pas faire la pêche, il sera emplc yé utilement. » Ces gens admirèrent infiniment la conduite de Kwazan.

LITTÉRATURE.

Comme écrivain, Kwazan composa quelques dizaines d'ouvrages dont certains sont relatifs aux puissances étrangères. Ces livres sont estimés. Il fit de grandes recherches pour rassembler des renseignements sur les pays étrangers; ce fut ainsi qu'il travailla beaucoup pour la garde des côtes du Japon, mais ses avis à cette époque ne furent malheureusement écoutés que dans son petit pays de Tawara.

EMPRISONNEMENT.

Les relations même commerciales, avec les étrangers étaient alors défendues; ceux qui violaient cette loi furent sévèrement punis, souvent de la peine capitale. On sait que le gouvernement shôgunal avait des principes ultra conservateurs; il s'opposait à tous les changements ou plutôt aux idées de progrès, ce qui était contraire aux pensées de Kwazan et de son parti progressiste. Ceux qui connaissaient plus ou moins les étrangers, inspiraient au contraire au peuple des idées nouvelles, soit par leurs ouvrages, soit par leurs discours mais avec beaucoup d'attention et de prudence car les gens du parti progressiste, c'est-à-dire les patriotes prévoyants auraient été punis sans pitié. Voilà pourquoi Kwazan et ses amis avaient des soucis extraordinaires. Un nommé Toraïchi Hanaï, qui fréquentait Kwazan pour écouter ses opinions civilisatrices, rendit un faux témoignage à un des fonctionnaires compétents qui haïssaient les

étrangers. Kwazan fut donc emprisonné avec quelques amis. L'interrogatoire commença aussitôt : « Pourquoi rassemblez-vous vos amis ? Pourquoi apprenez-vous les langues étrangères et pourquoi parlez-vous des choses de l'étranger ? — Kwazan répondit : « C'est pour obéir aux ordres de votre gouvernement qui avait donné des instructions pour sauvegarder la mer intérieure ; il est vrai que mon prince ne possède qu'une petite propriété, mais cette propriété est située au bord de la mer ; or comment pouvions-nous défendre les côtes si nous ne connaissons pas bien les pays étrangers ? et pour connaître les étrangers, il faut lire beaucoup leurs livres, mais je n'ai pas le temps nécessaire pour cela, je suis donc obligé d'écouter ce que disent mes amis qui ont déjà lu plus ou moins de ces livres et en étudiant ensemble. j'ai pensé devenir ainsi capable de répondre aux questions qui pourraient m'être posées au moment donné par mon prince. »

En ce temps le gouvernement des shôgun avait fermé les ports aux étrangers et persécutait ceux qui étudiaient les sciences étrangères ; il blâma donc Kwazan d'écrire dans ses ouvrages quelques passages contraires aux idées du gouvernement. Parmi les hauts fonctionnaires du shôgun chargés de gouverner le pays, il y en avait quelques-uns qui ne savaient même pas le nom de l'Anglais Maurice et avaient pris son nom pour celui d'un bateau. Ils relatèrent que le bateau *Maurice* portant sept naufragés japonais, était venu directement dans la baie d'Ouraga. Kwazan écrivit alors que Maurice était un Anglais né à Londres ; qu'il avait passé seize années dans une maison de commerce à Kan-tun, étudiant le chinois, publiant des ouvrages intéressants. Puis quand le gouvernement donna l'ordre de chasser le bateau de la baie fermée et déclara que si ce navire ne se retirait pas, ses passagers pourraient être mis à mort, Kwazan répliqua : « Maurice est un homme qui a de l'humanité ; il a sauvé nos compatriotes naufragés, pourquoi le traitez-vous comme un pirate ? On peut le chasser ; lui ou un autre reviendra sûrement, car ouvrir les ports, c'est l'intérêt du monde entier. »

A cette époque d'imparfaite civilisation, un homme tel que Kwazan qui prévoyait l'avenir, au lieu d'être fonctionnaire d'un petit daïmyo, aurait été capable de faire un premier ministre.

Kwazan, patriote, innocent, fut finalement condamné à se retirer dans son pays et à se confiner dans sa maison comme étant coupable de critiquer la politique du gouvernement.

C'est le 13 janvier de la onzième année de Tempo (1840) qu'il fut envoyé dans un kago (chaise à porteurs) étroitement gardé par des gens de police. Rentré chez lui, après une longue absence, il eut le plaisir de revoir toute sa famille, mais il fut obligé de se cloîtrer. Son retour appela des visiteurs, élèves, amis, connaissances, qui se rassemblèrent autour de lui pour entendre ses opinions savantes ; lui s'adonna à la lecture et au dessin. Il vivait dans une pauvreté extrême. Ses élèves, ceux de dessin

surtout, ne pouvant pas le voir dans ce misérable états se consultèrent pour l'en délivrer et résolurent de tenir une réunion de peintres (shogakwai) à Edo. Le shogakwai est une pièce d'exposition de peintures à vendre aux amateurs, aux collectionneurs, et avec le profit obtenu, ils devaient secourir la famille de Kwazan. A ce moment deux bruits coururent à Tanara : 1° Le gouvernement shôgunal aurait voulu récemment nommer le prince Myaké Soshiyaban (fonctionnaire chargé de transmettre les affaires politiques au shôgun) mais il en fut empêché par les accusations portées contre Kwazan; 2° Kwazan entretient toujours des relations avec les gens de Tanara et de Edo malgré sa relégation; il occasionnera ainsi des malheurs à notre pays.

C'était la jalousie et la calomnie de gens qui en voulaient à Kwazan à cause de sa puissance. Ces gens-là firent encore toutes sortes de faux rapports qui parvinrent jusqu'aux oreilles du gouvernement shôgunal. Celui-ci alors redoubla de vigilance et restreignit la liberté du prisonnier.

Kwazan se dit dès lors que son existence ne procurant que malheur et anxiété à son prince, il était désormais inutile et en homme fidèle à son prince, il se décida à en finir. Il se suicida dans sa chambre par un coup d'épée, au grand regret de sa famille et de ses amis soucieux comme lui de l'avenir du pays. C'était le 11 octobre de la douzième année de Tempo (1841); il avait quarante-neuf ans.

Cinquante ans après sa mort, un monument lui fut érigé à Tanara par ses admirateurs. Au moment de son inauguration, un titre honorifique de 4^e classe, avec une somme d'argent, fut accordé à sa mémoire par Sa Majesté, en récompense de sa fidélité.





L'or au Japon⁽¹⁾

PAR

M. YVES-GUYOT

J'ai toujours profondément admiré l'énergique persévérance avec laquelle le Japon avait poursuivi les buts qui pouvaient assurer son indépendance et sa prospérité.

Dès qu'il fut ouvert aux étrangers, il comprit qu'il devait avoir une bonne monnaie. Il n'hésita pas à choisir l'or pour étalon : mais il fallait d'abord en acquérir. Il y mit une patience obstinée; et c'est l'honneur du comte Matsukata d'avoir fait servir une partie de l'indemnité de guerre de la Chine de 200 millions de taels, convertis en 32.900.980 livres anglaises, à doter en mars 1897, le Japon de l'étalon d'or. La loi de mai 1884, avait rendu les billets de la Banque du Japon convertibles en argent; la loi de 1897, les rendit convertibles en or.

De 1895 à 1897, les Japonais touchèrent 25.909.000 livres versées à la Banque d'Angleterre. Ils prélevèrent 7.733 livres pour importer des lingots d'or et 3 millions pour importer des lingots d'argent.

Au lendemain de la conversion, la Banque du Japon dut émettre du papier-monnaie : janvier 190,5 millions de yen : juillet 198,7; décembre 226,2 millions. L'encaisse métallique tomba de 122 millions de yen en janvier à 98 millions à la fin de l'année.

La Banque éleva son intérêt à 7,67 puis à 9,13; à la fin de l'année, il était de 11. La récolte de riz manqua, les Japonais avaient fait en Europe des commandes de machines et de matériel; les exportations ne montèrent qu'à 164 millions de yen, tandis que les importations s'élevèrent à 219 millions. Le change fut onéreux. Cependant les importations d'or furent plus fortes que les exportations parce qu'elles furent alimentées par une partie de l'indemnité chinoise versée à Londres qu'ils firent venir. Ils employèrent l'autre partie à abaisser les niveaux en leur défaveur dans leurs transactions avec divers pays.

(1). 1 yen = 2,58 francs.

C'était le moment où, en Europe, les bimétallistes essayaient, d'accord avec les *silvermen* américains, d'imposer leur système. Ils cherchaient, dans les embarras que les Japonais avaient eu à surmonter, des arguments en faveur de leur thèse.

En 1897, le Japon devint un marché libre de l'or, mais cette liberté était restreinte en fait; le gouvernement employait divers procédés pour en empêcher l'exportation. Les navires lui imposaient un fret tel qu'il suffisait pour en arrêter l'expédition. Le Japon, craignant de perdre son or, suivit la vieille politique bullionniste.

De 1898 à 1914, la valeur du yen relativement à la livre sterling fut maintenue entre ces deux limites : minimum 2 sh 01/8 pence maximum 2 sh 013/16 pence.

Le Japon était obligé d'acheter beaucoup au dehors pour son outillage économique. Il dut, afin de maintenir sa capacité de payer, emprunter à l'étranger. Au moment de la guerre, il était en négociations pour un emprunt en France.

Les événements ont démontré que les Japonais avaient eu raison. Les Japonais usent des billets et n'usent pas plus des pièces d'or que les Américains. Par conséquent tout l'or du Japon est consigné dans le Trésor ou dans la Banque du Japon.

Les chiffres de l'or contenu dans le trésor sont variables et ne sont pas toujours connus.

On connaît mieux la quantité des métaux précieux qui se trouvent dans la Banque du Japon : elle doit être en pièces d'or ou en lingots d'or et d'argent d'une valeur égale à celle des billets émis : la valeur totale des pièces et des lingots d'argent ne doit pas dépasser le quart de la valeur totale du fonds de conversion.

La Banque du Japon peut en outre émettre pour 120 millions de billets garantis par des rentes d'État, obligations du Trésor et autres valeurs et effets de commerce « bien cotés ». Si le ministre des Finances autorise une émission supérieure, elle est frappée d'un droit d'au moins 5 p. 100 par an.

On évaluait la réserve d'or du Trésor et de la Banque du Japon à 341 millions de yen en 1914; au 31 décembre 1915 à 512 millions dont 152 millions au Trésor et 360 millions de yen à la Banque du Japon.

Sur cette réserve totale, y compris les fonds du Trésor, 382 millions étaient classés comme placés à l'étranger, beaucoup sous la forme de *British Exchange bonds*.

Les chiffres de la *Japan gold Reserve* peuvent être répartis en trois divisions : fonds du Trésor, encaisse de la Banque du Japon, réserve à Londres, et cette réserve peut comprendre non pas seulement de l'or, mais des valeurs plus ou moins à tranches dorées : *gilt edged*.

Voici la moyenne annuelle du montant des billets de la Banque du Japon et du chiffre des réserves qui les garantissent.

	Billets en circulation.	Or yen. Millions.	Portefeuille.
1911	433	229	204
1912	448	247	201
1913	426	224	201
1914	385	218	167
1915	430	248	181
1916	601	410	190
1917	821	649	181
1918	1.144	712	431
1919	1.555	951	603
1920	1.439	1.246	192
1921	1.226	1.220	107
1922	1.291	1.172	208

Les espèces métalliques garantissant les billets émis se sont élevés pendant la guerre jusqu'à plus de 78 p. 100 en 1917, et après la guerre jusqu'à plus de 86 p. 100 en 1920. De grandes quantités d'or ont été apportées au Japon de l'Amérique du Sud et des États-Unis. De 1920 à 1922, elles ont été en excédent. Le Japon était considéré comme atteint par « l'inflation de l'or » à laquelle on attribue la hausse des prix des marchandises et du prix de revient. Aussi le gouvernement se préoccupait de restreindre la circulation. Le 18 août 1922, il arrêta différentes mesures dont les trois suivantes :

1° Les espèces placées à l'étranger seront en dehors de la réserve pour les billets;

2° Les billets (currency notes) seront retirés.

3° Le gouvernement adressera un avertissement aux banquiers pour les inviter à restreindre leurs avances aux spéculateurs téméraires. Le *Bulletin of the Tokio Chamber of Commerce* de novembre 1922 a publié une étude relative à l'influence sur les changes et sur le commerce extérieur, de la suppression, aux États-Unis, en juin 1919, de la prohibition de l'exportation de l'or.

Elle commençait par répéter cette vérité incontestable : « La suppression de l'interdiction de l'exportation de l'or peut servir comme un commencement de stabilisation du change, mais seul l'équilibre entre le doit et avoir peut assurer la stabilisation. »

Le rappel de la prohibition aux États-Unis, provoqua les mouvements suivants sur le commerce extérieur : en juin les importations baissèrent tandis que les exportations augmentèrent de 53 p. 100.

Examinant la question au point de vue des effets probables de la suppression de la prohibition de l'exportation de l'or au Japon, l'étude conclut :

« L'annonce préliminaire de cette suppression placera le commerce d'exportation dans une condition extraordinairement prospère; les exportateurs japonais et les importateurs étrangers seront d'accord, tandis que les importateurs du Japon attendront que la réalisation de la suppression de la prohibition soit réalisée. Après réalisation les exportations diminue-

ront tandis que les importations augmenteront. Mais si cette mesure a pour résultat une baisse de prix les exportations reviendront à une condition normale.

Le secrétaire en chef de la Chambre de commerce de Tôkyô, M. B. Hatton, n'hésitait pas. Le Japon, disait-il, est arrivé à la situation d'avoir une inflation de l'or. Son chiffre dépasse celui des billets de banque : or, 1.878 millions de yen (4.845 millions de francs); billets 1.100 millions de yen (8.838 millions de francs), donc 778 millions de yen en plus (2.000 millions de francs). Cet excédent d'or a pour résultat de changer la situation du Japon dans le monde. Au lieu d'être un pays à bon marché, il est devenu un pays cher. Il en résulte l'arrêt de son exportation. Les Japonais ont été bullionnistes quand après avoir manqué d'or, ils ont craint de le perdre de nouveau.

Depuis la guerre, ils ont trop d'or. Ce n'est pas l'excédent du papier qui les gêne, comme dans les pays à inflation de papier; c'est l'excédent d'or. Ils doivent renverser leur ancienne politique bullionniste; au lieu d'avoir la préoccupation d'importer et de conserver de l'or, ils ont celle d'en exporter.

N. B. — Cet article était écrit longtemps avant le tremblement de terre de septembre dernier.

La quantité d'encaisse or n'a pas diminué depuis 1922 :

		Billets en circulation.	Or.	Portefeuille.
		Millions.		
décembre	{ 1921.	1.226	1.200	107
	{ 1922.	1.590	1.064	208
novembre	1923.	1.415	1.061	491

Malgré le cataclysme, la réserve d'or est de 75 p. 100 des billets en circulation.

En 1914, Sir Josiah Stange évaluait la richesse totale du Japon à £ 2.400 millions, dont 1.100 représentaient le sol, 300 millions les constructions, 150 le mobilier et 500 la valeur des usines et industries. On pouvait évaluer au mois d'août dernier la valeur des constructions à £ 1 milliard. Si la destruction de Tokyo et Yokohama avait été complète, elle aurait entraîné une perte de £ 200 millions au maximum, soit d'un cinquième.

La perte des propriétés industrielles et commerciales est de beaucoup inférieure. La perte pour le Japon est lourde, mais ce n'est pas une ruine.

Le peintre Kyôσαι (1831-1889)

PAR

M. Joseph DAUTREMER

L'un des plus célèbres disciples de Hoku sai, Kyôσαι, peintre tout à fait moderne, naquit en 1831; tout enfant il eut le goût du dessin, et on rapporte qu'un jour, étant en voyage avec son frère, il prit une grenouille qu'il s'amusa à peindre.

Son amour pour le dessin et la peinture devint tel que ses parents l'envoyèrent à Yedo à l'âge de sept ans et le mirent comme étudiant chez Ichi Yûsai Kuni-Yoshi alors chef de l'École *Ukiyô*(1). Bien que son esprit, versatile et curieux, ne put rester longtemps à l'École du maître, Kyôσαι néanmoins retint beaucoup de ses leçons; mais il était indiscipliné et préférait courir, le pinceau à la main, dans tous les quartiers de Yedo, s'appliquant surtout à prendre sur le vif les scènes de disputes populaires et de batailles dans la rue. La rue, surtout, attirait son attention; et aussi la rivière sur laquelle il naviguait souvent, assis dans une petite barque et prenant des esquisses de ce qui passait sous ses regards.

A l'âge de onze ans il se mit à l'École du peintre de la Cour Kano Tôhaku, et travailla alors avec acharnement pour surpasser tous ses compagnons. Il y abîma sa santé, et souvent il racontait, que la nuit, il se glissait à l'insu de son maître dans la salle où ce dernier gardait les œuvres des peintres anciens, trop belles pour être mises dans les mains des élèves; alors il les contemplait longuement et s'en inspirait.

Un jour, fatigué par un travail trop ardu, il fit une excursion en bateau avec quelques compagnons, et prit une carpe; laissant là ses amis, il retourna à son atelier et se mit à peindre le poisson, comptant jusqu'à ses écailles; quand il eut terminé et que son travail fut admiré même de son maître, ses amis voulurent manger la carpe; mais il s'y opposa énergiquement disant que cette carpe, son meilleur modèle, devait être épargnée. Les autres riant, allaient passer outre, lorsque la carpe fit un bon vertigineux qui les effraya et ils l'épargnèrent; elle fut portée à l'étang le plus proche; et Kyôσαι, plus tard, attribua ses succès à cette aventure de sa jeunesse.

Pendant l'hiver de 1846, un grand incendie éclata dans le Yashiki du daimio Abé à Maruyama, quartier de Hongo; le vent, très violent, con-

(1) École du XVII^e siècle dont l'inspirateur était Iwasa Watabei.

duisit le feu jusqu'à Tsukudajima. Or, dans ce quartier de Hongo, vivait un marchand d'oiseaux fournisseur ordinaire du shôgun et des daimio; il se sauvait de l'incendie emportant les cages, mais les étincelles finirent par mettre le feu à l'endroit où il s'était réfugié et il ouvrit ses cages pour rendre la liberté à ses pensionnaires : canards, oies, faisans, poulets, paons, etc. Tous ces volatiles s'enfuirent au-dessus de l'incendie qui, les éclairant, donnait à leurs plumes un éclat spécial et brillant tel qu'on n'en voit jamais. Kyôsai, assis dans un coin, sur un tas de meubles sauvés du feu, peignait les différents aspects du fléau et fut émerveillé du spectacle inconnu de ces oiseaux en fuite au milieu des flammes. Le dessin qu'il en fit alors est encore conservé; les maisons, les toits en ruines, les pompiers faisant effort pour éteindre l'incendie, les habitants se sauvant avec ce qu'ils pouvaient emporter, tout est présent d'une façon si originale et si exacte qu'on croirait voir la réalité.

Tandis qu'il était encore élève à l'Ecole de Kano, Kyôsai employait ses nuits à étudier les danses historiques connues sous le nom de *Nô*; il était aidé dans ses études secrètes par une vieille dame de la famille de Kano qui lui demandait spécialement d'essayer de reproduire aussi exactement que possible la danse appelée *Sambasô*. Tandis qu'il employait ses heures de nuit à se rendre maître de cette danse, sa protectrice mourut. Il n'en continua pas moins son étude, et, dès qu'il se sentit satisfait et fut arrivé au but, il revêtit lui-même le costume de l'acteur et dansa le *Nô* devant la tombe de sa bienfaitrice en signe de reconnaissance et aussi pour obéir à ses dernières volontés.

L'une des peintures les plus remarquables de Kyôsai, dans sa maturité, fut exécutée pour un pauvre diable de boiteux qui avait attiré sa compassion. Elle représente la Pauvreté dans l'Enfer : on y voit les dieux de l'enfer souffrant de la faim, et leurs démons de service sciant leurs cornes pour se procurer quelque monnaie afin d'apaiser la faim de leurs maîtres; puis on y voit aussi amida Buddha avec ses anges recevant et festoyant les pénitents et fidèles. Le boiteux, muni de ce dessin courut de rue en rue, le montrant et l'expliquant au public et finit par acquérir par ce moyen une petite fortune. Il acheta une maison et fut éternellement reconnaissant à Kyôsai.

A l'âge de vingt-trois ans Kyôsai fut invité par le daimio de Chikuzen à travailler avec d'autres peintres dans son palais de Kasumigaséki (quartier de Yedo). Son vif désir de travailler sur nature et de prendre esquisse de tout ce qui se présentait à son goût le conduisit à une aventure désagréable. De la véranda de la chambre où il peignait, il aperçut les dames du palais dans la galerie inférieure en face; vite prenant son carnet il se met à dessiner; ce que voyant, les dames effrayées se sauvent; lui, dessine toujours en les suivant des yeux, puis revient à sa chambre. Les gens du Yashiki furent effrayés de cette audace; il fut en disgrâce et son père l'admonesta sévèrement pour avoir eu l'inconvenante audace de porter ses yeux sur des femmes de haute condition. Le jeune peintre, pour toute excuse et expli-

cation lui montra que ce n'était pas la femme qu'il poursuivait, mais l'*obi* (ceinture) qu'elle portait et dont il avait fait un dessin si soigné et si exact ne quittant la femme des yeux que lorsque le dessin eût été terminé.

Quoique son esprit et son talent le portassent à dessiner d'après nature tout ce qui tombait sous ses yeux, Kyôsai n'en étudiait pas moins le costume et les ornements, accessoires essentiels pour le peintre. Au début de sa carrière il résida surtout à Yedo et ne s'éloigna guère des environs de cette ville. Ce n'est qu'à l'âge de trente-six ans qu'il entreprit ses premiers voyages dans les provinces. Il était accompagné de son élève favori Tomakichi et visita Musashi, Kôdzuke, Shinano. Il gravit les montagnes d'Akagi, Asama, Miyogi. Shinano surtout frappa son imagination par la grandeur de ses paysages montagneux, couverts au printemps, d'azalées et de rhododendrons de toutes couleurs et de toutes variétés.

Les temples et les couvents bouddhiques attirèrent son attention; les bonzes devinrent ses élèves et il se mit alors à travailler aux décorations religieuses, et même à sculpter des statues de bois pour les autels. Arrivant au temple à *Chuin* à Togakushi yama où on venait de réédifier le temple principal, Kyôsai fut invité par le bonze à décorer le plafond. Sans d'abord répondre à la demande, Kyôsai part le jour suivant et visite tous les sommets pour prier devant les temples qui les surmontent et demander aux dieux l'inspiration nécessaire. Après quelques jours d'absence il revient à Togakushi yama et acquiesce à la demande du bonze. Buvant trois grands bols de *sake* (vin de riz) il se met à l'œuvre et dessine un énorme dragon que son élève et lui terminent en huit jours.

Kyôsai aimait le sake et disait qu'il l'aidait à travailler lorsqu'il avait devant lui une œuvre considérable à achever. Dans l'ordinaire de la vie il ne buvait pas et on ne peut le traiter d'ivrogne; mais il ne manquait jamais de prendre quelques bols de sake quand il se mettait à l'œuvre pour une décoration qu'on lui demandait. Le Shôgun, ayant eu connaissance de son talent, le chargeait de différents travaux; il répara les peintures du temple de dyeyasu à *Nikkô* (*Tôshôgu*); il travailla au temple de *Zôjôji* à *Shiba* (Yedo); au temple de *Fudosama* à *Narita*; et, au temple de *Yushima Tenjin* il peignit les luttes de *Nomi no Sukune* et *Taima Kehaya*, les deux premiers lutteurs du Japon.

Esclave de son art, Kyôsai ne fut jamais l'adulateur des grands. Il n'était vraiment heureux que lorsqu'il travaillait pour des clients de sa condition; il vivait humble et retiré, tout entier à ses pinceaux et travaillant à sa fantaisie, même quand on lui demandait un dessin ou une décoration; il lui est arrivé de mettre trois ans à faire ce qu'il aurait pu finir en huit jours.

Il fut sur la fin de ses jours, méconnu du monde officiel, qui lui fit un affront à l'exposition d'Uyeno en 1877; il avait exposé un corbeau et le prix affiché était cent yen; le jury se moqua de lui, trouvant le prix trop élevé pour un corbeau. Kyôsai répliqua que la somme n'était pas le

prix du corbeau, mais une petite partie du prix de cinquante années d'études, études qui l'avaient rendu capable de pousser son art où il en était. Un amateur, plus connaisseur que le jury, un marchand de gâteaux de Nihonbashi, acheta le corbeau.

Jusqu'à la fin de ses jours Kyôsai travailla à améliorer son art qu'il ne trouvait jamais assez fini; il avait l'habitude de dire que l'art n'a pas de limites et est sujet à toujours plus de perfectionnement. Son indépendance de caractère l'avait depuis longtemps tenu à l'écart de toute espèce d'école. Modeste et humble au delà toute expression, plein de vénération pour le talent, il vivait dans la compagnie des maîtres anciens, trouvant peu à louer chez ses contemporains; il est du reste le dernier artiste vraiment artiste du Japon moderne. Il mourut à Tokio le 26 avril 1889.



Les origines du théâtre japonais

Ce n'est guère qu'au XVI^e siècle que parut la première œuvre dramatique digne de ce nom quoiqu'il y ait eu bien avant cette époque des danses accompagnées de musique.

L'aventure amoureuse de la belle Joruri et du prince Yoshitsune, un des héros populaires du vieux Japon, fut le sujet de la première pièce dramatique, d'où le nom de Joruri donné aux pièces de théâtre, l'auteur fut, dit-on, Ono Otsu, dame de compagnie dans la famille d'Oda Nobunaga (1582). Sous les premiers Tokugawa, Satsuma Joun, de Sakai donna une représentation avec des poupées à Yedo; ses sujets étaient exclusivement militaires et eurent un grand succès. Un peu plus tard, Uji Kaganojo créa une nouvelle école de Joruri et Inouye Harima d'Osaka fut un de ses imitateurs. Cependant ils ne tardèrent pas à être complètement éclipsés par Takemoto Gidayu (1686) à tel point que l'appellation de Joruri fut souvent remplacée par celle de Gidayu.

Gidayu devait en grande partie son succès à la collaboration de Chikamatsu Monzaimon dit le Shakespeare japonais. Celui-ci était né en 1653, et commença son éducation dans un temple, puis collabora pendant vingt-huit ans avec Gidayu et composa plus de 60 livrets.

Son élève le plus célèbre est Takeda Idsumo (1691-1756) qui écrivit le fameux *Chusingura* ou la vengeance des 47 Ronins. Après la mort de Chikamatsu Hemji (1725-1783) cette école déclina à tel point que les *pupazzi* ne se voient plus maintenant qu'à Osaka.

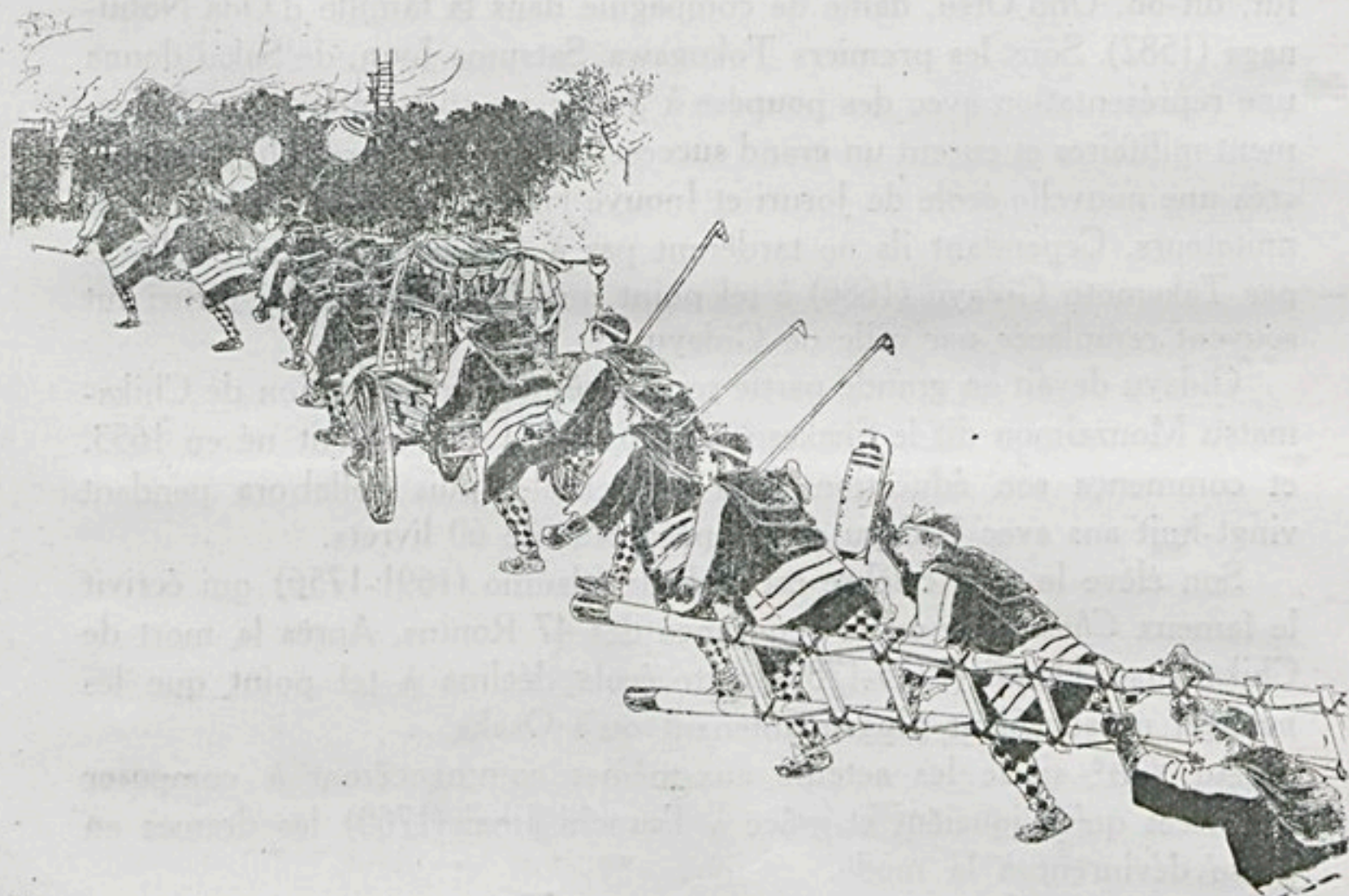
Au XVII^e siècle les acteurs eux-mêmes commencèrent à composer les pièces qu'ils jouaient et grâce à Tsunchi Jihai (1760) les drames en prose devinrent à la mode.

En 1564 O-Kuni, prêtresse de Izumo, s'en allait, chantant et dansant, de ville en ville pour recueillir les fonds nécessaires à la réparation du temple. A Kyôto, le shôgun lui accorda sur le champ la somme dont elle avait besoin de sorte qu'elle resta à la cour et Nagoya Sanzapemon lui composait ses livrets.

C'est en 1624 que le premier théâtre fut construit à Yedo par Saruwaka Kanzaburo; ce premier théâtre disparut pendant deux cent cinquante ans; le nouveau existe encore. Horikoshi Ebizo, né en 1660, fut un artiste remarquable; il est plus connu sous son nom de théâtre Ichikawa Dandjuro. Tous les élèves de l'école de Dandjuro prirent le nom d'art de Ichikawa et le nom commercial de Naritaya.

Depuis la Restauration, il s'est fondé une nouvelle école plus rapprochée de l'école Occidentale; un certain Sudo Teiken paraît en être l'auteur; mais l'honneur en revient surtout à Kawakami Otojiro et à son épouse la célèbre Sada Yakko qui ont débuté en 1893 à Kyôto après bien des difficultés. C'est avec la nouvelle école que les femmes ont commencé à paraître sur la scène; jusque-là tous les rôles étaient tenus par des hommes. Le théâtre Impérial fut construit en 1910, à la mode européenne et pour la première fois au Japon des acteurs et des actrices figurèrent dans la même pièce.

(D'après *The Views and Reviews of Japan*.)



Chez le Prince Kitashirakawa au Japon

PAR

M. PRUNIER

La nouvelle de la mort de S. A. le Prince Kitashirakawa, victime d'un accident d'automobile sur la route de Cherbourg, qui vient de plonger dans le deuil la famille impériale du Japon et toute la nation qui la vénère, a réveillé en moi des souvenirs dont le récit fera mieux connaître aux Français l'hôte qui leur a été enlevé d'une façon si tragique. Ils pourront constater que ce prince s'intéressait depuis des années aux choses de leur pays et ne manquait pas l'occasion de témoigner sa sympathie à leurs compatriotes du Japon.

Du jour où il eut décidé d'aller faire un séjour en France, le Prince Kitashirakawa chercha à se renseigner de toutes manières sur notre pays, surtout par la lecture et la conversation. Notre langue devint pour lui un sujet d'étude spéciale et, comme elle n'est facile pour aucun Japonais, il y consacra la plus grande partie de son temps. Il s'efforçait de rencontrer le plus souvent possible certains membres de la petite colonie française de Tôkyô ou les accueillait chez lui avec une simplicité et une affabilité auxquelles le décorum du protocole japonais ne semblait pas se prêter. Il insistait volontiers sur le fait qu'il voulait être traité en ami et s'appliquait à faire oublier son rang élevé. Tantôt il racontait avec gaîté ses dernières aventures à la chasse aux canards, expliquant par des gestes ou des dessins comment se pratique ce sport presque exclusivement réservé à la famille impériale. « D'abord on jette, disait-il, à la surface d'une rivière, d'un canal ou d'un étang, l'appât choisi, en un lieu très visible, puis on creuse une petite tranchée à quelque distance de là, sous le vent. On s'y cache muni d'une sorte de grande épuisette de pêche et l'on attend en silence. L'appât poussé par le vent arrive contre le talus de la tranchée. Les oiseaux ne tardent pas à paraître et sont bientôt pris, car les chasseurs surgissant ensemble lancent vivement leurs filets et en capturent souvent un grand nombre. » Tantôt encore il évoquait avec l'âme sensible de tout vrai

Japonais la mélancolie de ses excursions d'automne au milieu des bois d'érables flamboyants qui entourent Kyôto et rappelait le poème de Saroumarou :

Combien triste est l'automne
Quand j'entends la voix
Du cerf qui brame,
En foulant et dispersant les feuilles des érables
Dans les profondeurs de la montagne (1).

D'autres fois il narrait avec esprit une rentrée tardive de chez un noble parent par une nuit d'hiver où la neige épaisse donnait bien du mal à son chauffeur; ou bien, après avoir visité les avions allemands envoyés au Japon comme butin de guerre il demandait des détails sur les bombardements de Paris par les gothas. Son aide de camp et le maître de sa maison, très souvent avec lui en ces occasions, prenaient part à l'entretien et leur présence loin d'ajouter de la solennité à l'entrevue en augmentait l'animation.

Il passa l'été de 1920 dans une jolie villa mi-européenne et mi-japonaise au milieu d'un paysage essentiellement japonais. A peu de distance d'un village où des baigneurs viennent toute l'année se plonger dans les eaux chaudes qui y abondent, cette maison de campagne, cachée sous le lierre comme un vieux manoir anglais est à l'entrée d'une étroite vallée boisée d'érables, tapissée de mille plantes parmi lesquelles les pousses de bambous, les fougères et les hortensias sauvages sont mêlés aux campanules bleues et aux lis des champs. Les eaux claires d'un gros ruisseau sautant de pierre en pierre y font perpétuellement entendre leur chanson. C'est là que le Prince Kitashirakawa m'invita à me rendre un jour.

Il me reçut dans la partie européenne de l'habitation. A côté de lui se trouvait son fils d'une dizaine d'années qui parut très intéressé de voir un habitant du pays pour lequel son père allait bientôt s'embarquer et manifesta le désir de photographier le Prince avec le visiteur étranger. Il fallut pour cela se rendre dans le parc. Mon hôte, me faisant faire le tour du propriétaire, m'initiait à l'art du jardinier japonais. Il m'apprenait quel paysage on avait voulu reproduire, et par quels procédés la perspective peut être exagérée ou réduite. Il me signalait quelle importance les Japonais attachent au choix des grandes pierres plates qui forment les sinueuses allées de leurs jardins et m'indiquait la provenance de celles qui bordaient un petit étang où des cygnes — rareté au Japon — ramaient avec dignité.

Au retour au salon la plus agréable surprise m'attendait. La Princesse, fille de l'Empereur Meiji, me faisait l'honneur d'une audience sans appareil entourée de ses trois filles. La plus jeune, âgée de quelques mois seulement, était dans les bras de sa mère. Les deux aînées, de huit et cinq ans environ, présentaient de parfaits portraits de gracieuses mousmé au regard intelli-

(1) C'est la traduction qu'en donne M. REVON dans son *Anthologie de la littérature japonaise*.

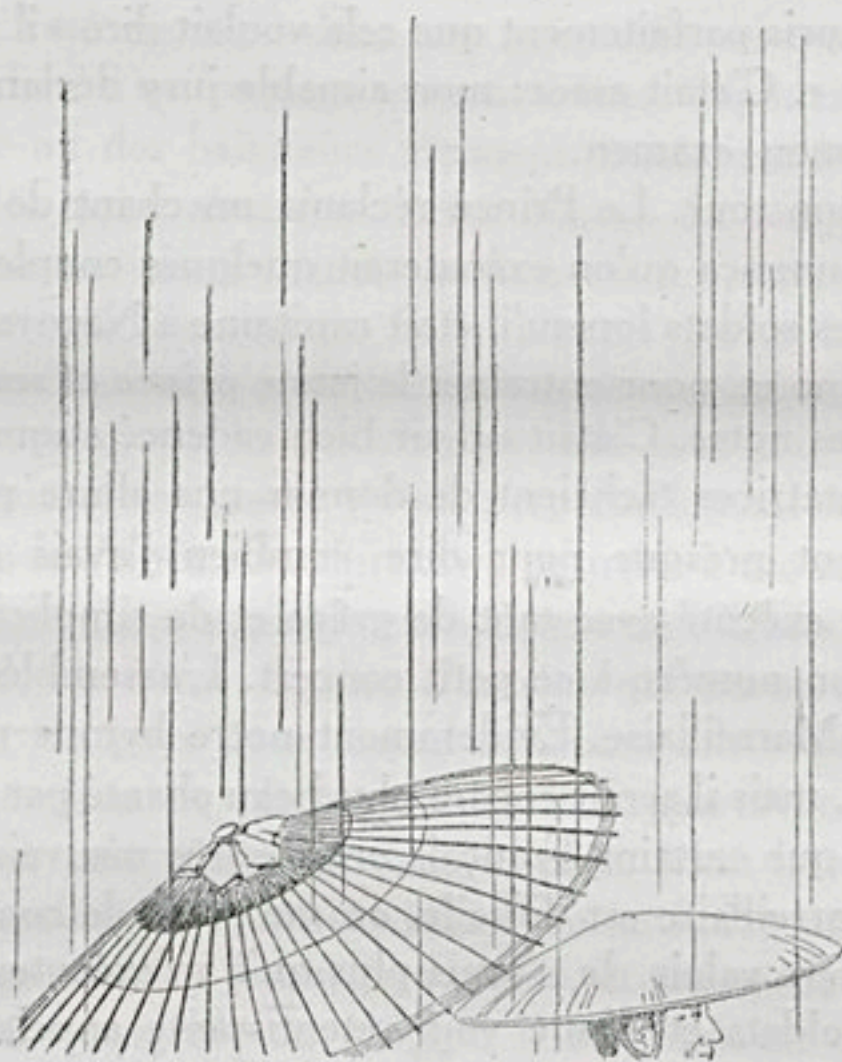
gent, aux gestes mesurés presque timides. Elles ne cessaient d'écouter la conversation avec attention se demandant ce que signifiaient les sons étranges échangés entre leurs parents et le visiteur. Enfin, l'une d'elles voulut savoir si je connaissais quelques mots de japonais. S'armant d'audace elle prit un éventail et m'y montrant une silhouette de montagne me demanda dans sa langue, bien distinctement : « Qu'est-ce que c'est que cela ? » Je répondis : « Yama ». Immédiatement ce fut de la part des assistants une explosion de félicitations, et de petits cris de joie. On voulut sonder la profondeur de mes connaissances et de nouveau l'éventail fut avancé. On me désigna une fleur et sans hésitation je dis : « hana ». Encore une fois les kimonos bariolés furent secoués par les rires joyeux et les longues manches se balancèrent. Décidément le visiteur était fort. On pouvait prolonger l'épreuve et essayer cette fois de lui faire comprendre toute une phrase. Une des jeunes princesses se rapprochant de moi articula bien nettement des mots que lui soufflait sa mère : « Kirei hana ga yama ni arimasu ». Je compris parfaitement que cela voulait dire « il y a de belles fleurs à la montagne ». C'était assez ; mon aimable jury déclara que j'avais brillamment passé mon examen.

Mais à chacun son tour. Le Prince réclama un chant de ses enfants. La Princesse alors annonça qu'on exécuterait quelques couplets composés par son mari pour ses soldats lorsqu'il était capitaine à Nagoya. Elle-même alla se mettre au piano et, pour entraîner le jeune prince et ses deux sœurs entonna les premières notes. C'était un air bien cadencé auquel les douces voix des petites cantatrices tâchaient de donner une allure martiale. Les mots me manquèrent presque pour dire combien j'avais été heureux d'entendre ce chant exécuté avec tant de grâce et de simplicité.

Il y eut encore un numéro à ce petit concert. L'assemblée exprima le désir d'entendre la Marseillaise. Évidemment notre hymne national était toujours magnifique, mais il serait encore plus beau chanté par un Français. J'eus beau affirmer que certains Français ont de très mauvaises voix, que la musique de la Marseillaise est difficile, on me plaça de confiance parmi ceux qui savent la faire valoir. Je n'avais plus qu'à m'exécuter. Je fis donc mugir les féroces soldats et d'une voix retentissante appelai aux armes contre eux tous les bons citoyens. Assurément, je m'appliquai, pour ne pas trop blesser les oreilles de mes auditeurs, mais est-ce que vouloir est toujours pouvoir ? Je n'en suis pas sûr. Cependant je fus accablé d'éloges et notre Marseillaise une fois de plus célébrée comme la plus belle inspiration patriotique et l'expression de sentiments universels.

Ma visite tirait à sa fin : il fallait penser à reprendre le train. Le Prince dit qu'il avait justement l'intention de faire une promenade avec son fils et son aide de camp et qu'il en profiterait pour m'accompagner jusqu'à la gare. C'est ainsi que nous traversâmes en groupe le long village de Yumoto où les habitants respectueux ne semblaient pas du tout surpris de voir le beau-frère de leur auguste empereur se mêler à eux.

Il partit pour la France avec joie. Il attendait beaucoup de notre pays et ne semblait pas en être déçu. Son séjour sur la Côte d'Azur, ses premiers mois à Paris lui procurèrent des satisfactions qu'il aurait en vain cherchées au Japon. Aussi les Français de Tôkyô se disaient-ils que, plus tard, ils auraient en lui un témoin à décharge contre les calomnies répandues ici par les détracteurs de leur pays. Ils chérissaient cet espoir sachant combien est contagieux l'exemple d'un membre de la famille Impériale au Japon et quel charme se dégageait de la personnalité si simple et si aimable de S. A. le Prince Kitashirakawa.



L'École de « L'Étoile du Matin » à Tôkyô

PAR

M. Paul de CHAMPMORIN

L'École de l'Étoile du Matin fut fondée à Tôkyô, en 1888, par cinq religieux de la Société de Marie de Paris, dite des Marianistes. Quatre des fondateurs étaient français : MM. l'abbé A. Heinrich, directeur, J. Senentz, L. Stoltz, C. Planche; le cinquième, l'abbé N. Walter, était un Américain ayant fait ses études en France.

Les débuts furent très modestes. On donna d'abord, dans les locaux de la Mission catholique française de Tôkyô, quelques cours qui furent fréquentés par huit élèves européens. Au mois de juillet de la même année, on alla s'installer en plein centre japonais, dans un pauvre local dont les chambres furent transformées tant bien que mal en salles de classe. L'École était néanmoins sur pied. Elle reçut le nom d'« École de l'Étoile du Matin », en japonais « Gyôsei-gakkô », nom dont la double signification poétique et mystique plaisait à la fois aux Japonais et aux fondateurs de l'œuvre. Le directeur, M. Heinrich, songea immédiatement à orienter l'enseignement vers des programmes définis. L'École devait être divisée en deux sections : primaire et secondaire, et chacune d'elles suivrait les programmes officiels des écoles françaises similaires. Le nombre des élèves quadrupla dans le courant de l'année scolaire, mais sur les trente-deux enfants qui fréquentaient les classes, une dizaine seulement étaient japonais. En outre, des cours de langue furent ouverts au public, dans la soirée. Les cours de français spécialement attirèrent une vingtaine de personnes, mais ce chiffre s'éleva rapidement dans la suite. Durant l'année 1889, le personnel de l'École s'accrut de six nouveaux professeurs.

Cependant, M. Heinrich cherchait un terrain convenable sur lequel on pourrait construire des bâtiments appropriés aux besoins scolaires. Il réussit à trouver dans le quartier de Idamachi, sur le plateau de Kudan, une propriété assez vaste et bien située. Elle comprenait un vieux bâtiment scolaire qui pouvait être utilisé provisoirement, en attendant mieux. C'est là que se fixa définitivement l'École de l'Étoile du Matin en juillet 1890. Elle comptait à cette date cinquante élèves, tant japonais qu'européens. Depuis une année, l'École détachait l'un de ses professeurs, M. J.-B. Beuf,

à l'Université impériale pour y donner des leçons de langue française. L'année suivante, sur les instances de la même université, M. l'abbé E. Heck fut chargé d'occuper la chaire de littérature française qui allait être fondée. D'autre part, des renforts de maîtres arrivés de France et d'Amérique permirent à l'œuvre d'essaimer. Une nouvelle école, l'Étoile de la Mer, fut fondée à Nagasaki, en 1892. Quant à l'Étoile du Matin, le nombre de ses élèves augmentait lentement; on atteignit pourtant la centaine en 1893. On commençait à se rendre compte que les parents japonais n'accorderaient leur confiance à une école étrangère et ne lui enverraient leurs enfants qu'à la condition que celle-ci adoptât l'organisation des écoles japonaises, fixée par le Rescrit impérial de 1891 sur l'éducation. En d'autres termes, pour recruter des élèves et prospérer, l'École devait se transformer en lycée japonais et être reconnue officiellement comme tel. Grâce à des amis influents, dont un vice-ministre dévoué à l'École, le gouvernement japonais accorda à l'Étoile du Matin, en octobre 1899, le « ninka », c'est-à-dire l'acte de reconnaissance officielle comme lycée libre. Deux années plus tard, on obtenait le droit de faire bénéficier d'un sursis d'appel les élèves ayant atteint l'âge de la conscription militaire.

Une nouvelle évolution était encore nécessaire. Le mélange d'enfants japonais et européens ne faisait qu'entraver le cours des études et compliquait la discipline de l'École. Le ministre de l'Instruction publique, en accordant le titre de lycée à l'Étoile du Matin, avait d'ailleurs exprimé le désir que l'élément européen fût séparé de l'élément japonais. On créa d'abord pour les élèves européens une section spéciale d'enseignement commercial, puis, en 1901, la séparation devint complète. Toute la section européenne fut transportée à Yokohama et constitua le collège Saint-Joseph. C'était la troisième œuvre qui naissait de l'Étoile du Matin, puisqu'en 1898 deux de ses maîtres avaient fondé l'École de l'Étoile brillante à Osaka.

L'École de l'Étoile du Matin était donc devenue un lycée purement japonais et n'acceptait plus que des élèves japonais. Son organisation et ses programmes furent ceux des lycées japonais. Néanmoins, les maîtres européens conservèrent l'enseignement des langues étrangères et continuèrent à expliquer en français, dans les classes supérieures, diverses matières d'enseignement telles que la morale, l'histoire, la géographie, les sciences physiques, chimiques et naturelles, ainsi que les mathématiques. Il va sans dire que la langue étrangère principale était le français : on lui attribuait sept heures par semaine; l'anglais était enseigné comme langue secondaire. Pour rendre plus effectif l'enseignement de la langue, les maîtres composèrent un cours complet de langue française à trois degrés, ainsi qu'un choix gradué de lectures. Les cours de français donnés dans la soirée aux personnes de la ville continuèrent à fonctionner à l'École avec plus de succès que jamais. Ils comprirent trois cours distincts (élé-

mentaire, moyen et supérieur) fréquentés par près de 200 étudiants.

Les vides causés par le départ des élèves européens furent comblés rapidement par les nombreuses demandes d'admission d'enfants japonais. Au cours de l'année scolaire 1901-1902, le Lycée compta un chiffre d'élèves double de celui de l'année précédente. Les effectifs allèrent sans cesse grossissant, en sorte que les locaux se trouvèrent trop étroits. Malgré les faibles ressources dont disposait l'École, M. Heinrich fit construire deux bâtiments, l'un pour le lycée, l'autre pour la section primaire. Dès lors les progrès furent ininterrompus. Sous la sage et habile impulsion de M. Beuf, que M. Heinrich avait chargé en 1906 de la marche des études et de la direction des élèves, l'École fonda sa réputation et gagna de nombreuses sympathies dans les milieux japonais. Des personnages en vue tinrent à lui confier l'éducation de leurs enfants. On comptait plus de 450 élèves en 1906; le chiffre de 600 fut presque atteint l'année suivante, et l'on dépassa celui de 800 en 1909. Cette dernière année, M. Heinrich, absorbé par les soucis sans nombre que lui causaient les quatre écoles de la vice-province du Japon, se retira définitivement de l'Étoile du Matin. La direction en fut confiée à M. l'abbé A. Henry, tandis que M. Bœuf restait chargé de la section primaire. Cette dernière, avec ses 400 élèves, se trouvait à l'étroit dans le bâtiment qui lui était affecté; d'autre part, elle paralysait le développement du lycée. Pour le bien général de l'œuvre, il fallait séparer complètement les deux sections dont les règlements, les programmes et le personnel étaient d'ailleurs entièrement différents. Il s'agissait de trouver les fonds nécessaires à l'achat d'un terrain et à la construction des bâtiments. Ce fut en cette circonstance que se manifestèrent les sympathies gagnées par l'École dans la société japonaise. On eut l'idée de lancer une souscription parmi les parents des élèves et les amis de l'École. M. Heinrich fit part de son projet au marquis Saïonji, président du Conseil et ami de l'œuvre. Le Marquis voulut se charger lui-même de l'affaire. Il créa un comité, et, en moins de trois ans, il recueillit 138.000 yen, soit plus de 300.000 fr. Cette belle somme, due à la générosité japonaise, permit d'acheter un assez vaste terrain, situé à 150 mètres environ de l'École.

Entre temps, grâce à l'initiative de son nouveau directeur, M. Henry, divers bâtiments frappés de vétusté, peu sains ou incommodes, furent abattus, ou réparés et agrandis. C'est ainsi qu'on éleva pour l'administration de l'École, et le logement des professeurs, un bâtiment vaste et commode; on construisit une chapelle, on aménagea un grand dortoir, une infirmerie et un atelier de couture. Enfin sur le terrain nouvellement acquis, s'élevèrent deux vastes constructions destinées, l'une aux salles de classe, l'autre à l'administration de l'École primaire. La section de M. Bœuf s'y installa à la rentrée de 1913. L'Étoile du Matin atteignait alors le chiffre de 850 élèves. Les ambassadeurs de France avaient maintes fois attiré l'attention du gouvernement de la République sur cette École

qui travaillait pour la cause française au Japon. Le ministre de l'Instruction publique avait nommé son premier directeur, M. A. Heinrich, officier d'Académie, puis en 1909 la même distinction avait été conférée à MM. E. Heck, J.-B. Beuf, J. Vernier et R. Gavalda. En 1912, le gouvernement français décora M. Heinrich de la croix de la Légion d'honneur; l'Académie française lui décerna un prix Montyon, et M. Gérard, ambassadeur de France, lui remit, au nom du gouvernement, un don de 5.000 f.

C'est sur ces entrefaites qu'éclata la guerre. Dans toutes nos écoles du Japon, une partie du personnel fut mobilisé; à l'Étoile du Matin, trois professeurs partirent immédiatement, et un quatrième se mit en route un peu plus tard. Les restants eurent beaucoup de peine à suffire à la tâche. Non seulement il fallait remplacer les mobilisés dans des classes de plus en plus nombreuses, mais encore assurer l'enseignement du français dans les écoles supérieures du Gouvernement que la guerre privait de professeurs. Le personnel français de l'École dut se limiter à l'enseignement de la langue française et abandonner à des auxiliaires japonais les cours, autres que la morale, donnés jusque-là en français. On sacrifia également les cours de français donnés dans la soirée. Fort heureusement, ils purent être rétablis quelques mois plus tard par un comité de jeunes professeurs, anciens élèves de M. Heck à l'Université, mais l'École ne put leur prêter le concours d'aucun de ses maîtres, du moins pendant deux ou trois ans. La pénurie de personnel se fit cruellement sentir pendant toute la durée de la guerre; les maîtres se surmenèrent dans leur charge accablante, et M. Henry lui-même, malgré les travaux et le souci de la direction, dut se charger de quelques cours de français. L'École récupéra, vers la fin de la guerre, deux de ses professeurs mis en sursis, l'un pour cause de blessure, l'autre en exécution de la circulaire concernant les membres de l'enseignement mobilisés. Mais la démobilisation ne rendit pas à l'École tous ses maîtres français. Nos diverses écoles du Japon ont perdu, depuis le début de la guerre jusqu'à ce jour, soit pour cause de décès, soit pour d'autres raisons, six professeurs français, et ces pertes n'ont été qu'à moitié compensées; aussi la situation du personnel de l'Étoile du Matin ne s'est-elle pas améliorée. C'est que les sources de recrutement en ont été taries en France par les lois portées contre les congrégations en 1901.

La situation de l'École de l'Étoile du Matin est actuellement (en 1922) la suivante : sa population scolaire a passé de 1.022 élèves en 1918, à 1.212 au début de l'année scolaire 1922-1923 (660 au secondaire et 552 au primaire). Ces enfants sont recrutés parmi les meilleures familles de la société japonaise : noblesse, corps diplomatique, professeurs, banquiers, industriels, officiers, commerçants, etc. L'École comprend deux sections distinctes et séparées. La section primaire, dont le directeur français, M. J.-B. Beuf, officier de l'Instruction publique, est secondé par deux professeurs également français et par seize japonais. Les élèves ont quatre heures d'ensei-

gnement de français par semaine. La section secondaire a pour directeur un Français, M. l'abbé E. Heck, ancien professeur de littérature à l'Université impériale, commandeur du Trésor-Sacré et du Soleil-Levant, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique. Le français, langue étrangère principale de l'École, bénéficie de sept heures d'enseignement par semaine. En outre, la morale continue à être expliquée en français dans les classes supérieures par le directeur lui-même. Le personnel du lycée comprend sept professeurs européens, un Américain et vingt et un Japonais. Sur ce nombre, on ne dispose que de cinq professeurs pour l'enseignement de la langue française dans les quatorze sections que comprennent les cinq années du lycée. Ce personnel étant notoirement insuffisant, l'École a recours à des auxiliaires japonais auxquels elle confie deux heures d'enseignement de français dans chaque section.

Dès ses origines, l'Étoile du Matin a eu le souci de composer des cours de langue française destinés spécialement aux élèves japonais. Ces classiques ont rendu de précieux services, non seulement aux élèves de l'École, mais même à la cause du français au Japon. Pendant de longues années, ils sont restés à peu près les seuls cours de français publiés au Japon et mis à la portée des Japonais. Ils ont eu diverses éditions constamment revues et mises à jour. Ils comprennent deux cours de langue française, l'un complet à trois degrés : élémentaire (11^e édition), moyen (4^e édition), supérieur (4^e édition); l'autre inachevé, comprend déjà deux degrés : 1^{re} année (2^e édition), 2^e année (2^e édition) et un choix de lectures françaises à trois cours : élémentaire précédé d'un syllabaire (7^e édition), moyen (9^e édition), supérieur (4^e édition). L'école primaire a édité en outre un charmant cours de français pour les petits comprenant six volumes gracieusement illustrés. L'École publie également une revue bi-annuelle, sorte de bulletin scolaire, qui donne un aperçu sur la marche de l'œuvre, relate les principaux événements scolaires pouvant intéresser les élèves et les parents, présente les meilleures compositions françaises, anglaises et japonaises écrites par les élèves et donne des nouvelles concernant les anciens de l'École.

On désirerait faire mieux encore. Pour répondre aux aspirations de la jeunesse intellectuelle du pays, laquelle se tourne résolument vers notre langue et nos idées, on sent la nécessité d'une revue de langue française rédigée spécialement pour les débutants. Divers essais dans ce sens ont été tentés par des Japonais, mais ces revues n'ont eu qu'une existence éphémère, soit qu'elles répondissent mal aux besoins de leurs lecteurs, soit que les rédacteurs trouvassent la tâche au-dessus de leurs forces. La guerre et la pénurie de personnel nous ont empêchés jusqu'ici de prendre en main cette œuvre si opportune.

Les cours de français, dits cours du soir, continuent à fonctionner dans les locaux de l'École, quatre fois par semaine, de 5 heures à

8 heures du soir, sous la direction d'un comité de jeunes professeurs japonais, anciens élèves de littérature de l'Université. L'École leur prête actuellement le concours de deux professeurs français. Ces cours, divisés en trois sections, sont fréquentés par plusieurs centaines d'auditeurs, comprenant des étudiants, des professeurs, des officiers, des employés, etc.

Malgré son personnel restreint, l'Étoile du Matin continue à fournir quatre professeurs de français aux écoles supérieures du Gouvernement : M. H. Humbertclaude est chargé des cours de littérature française à l'Université impériale de Tôkyô, M. J. Vigroux donne des cours de français dans la même Université et au premier Lycée supérieur, M. J. Vernier à l'École militaire, et M. R. Gavalda à l'École des Officiers ainsi qu'à l'École des Nobles. Ces sacrifices ont été consentis, même au cours de la guerre, pour soutenir l'influence française et aussi pour répondre aux instances des directeurs de ces diverses écoles qui ont toujours tenu à conserver nos maîtres. Ces directeurs ont d'ailleurs témoigné aux professeurs de l'Étoile du Matin en quelle estime ils tenaient leurs services en leur faisant accorder par le Gouvernement japonais de hautes distinctions honorifiques. Tout dernièrement encore, M. E. Heck a reçu le titre de « professeur émérite » de l'Université impériale en reconnaissance des trente années qu'il a passées comme professeur dans cette Université.

Les anciens élèves de l'École ne se sont pas perdus de vue. Ils se sont groupés en une association amicale qui compte actuellement un millier de membres. Elle a ses statuts, ses réunions périodiques et son bulletin inséré dans la *Revue de l'École*, une fois par an. Un bon nombre de ces anciens élèves, ayant passé soit par les universités, soit par les écoles techniques, militaires ou navales, occupent des situations importantes dans leur pays, comme fonctionnaires du Gouvernement, comme professeurs, magistrats, banquiers, industriels, officiers de terre ou de mer, etc. Grâce à la culture qu'ils ont reçue à l'École, la cause française trouve en eux des amis dévoués ou tout au moins des hommes sympathiques. Plusieurs ont déjà donné des preuves de cette sympathie à l'égard de la France. M. le capitaine de vaisseau Sh. Yamamoto est bien connu dans les milieux français où il a passé maintes fois, notamment, en 1919, comme attaché à la Conférence de la Paix, puis en 1921, comme aide de camp de S. A. le prince héritier du Japon. La haute situation qu'il occupe auprès du Prince Régent en qualité de professeur de français lui permet de rendre de réels services à la cause française à laquelle il est ardemment dévoué. Le Gouvernement a fait appel à nos anciens élèves pour compléter le personnel des délégations diverses envoyées ces dernières années en Europe. C'est ainsi que trois d'entre eux ont fait partie de la délégation de la Conférence de Versailles en 1919, deux autres ont été adjoints à la Commission des Finances envoyée à Paris en 1919, un à celle des Réparations en 1920, et quatre à la délégation envoyée à la réunion de la Ligue des Nations à Genève en 1920.

Par cet aperçu succinct, on peut avoir une idée de ce que l'École de l'Étoile du Matin a fait et continue à faire pour la cause française au Japon, même réduite à peu près à ses seules ressources et avec un personnel restreint. Le Gouvernement français, comme nous l'avons dit, l'encourage depuis une dizaine d'années par des dons en argent et des distinctions honorifiques. Son directeur, M. E. Heck, qui avait reçu en 1919 la croix de la Légion d'honneur, a été nommé cette année officier de l'Instruction publique. Cette dernière distinction a été conférée également à M. Heinrich, supérieur des œuvres de la Société de Marie au Japon, à M. Beuf, directeur de l'École primaire, ainsi qu'à trois professeurs enseignant dans les écoles supérieures : MM. Humbertclaude, Vernier et Gavalda. Enfin deux anciens maîtres, MM. Stoltz et Goger, ont été nommés officiers d'académie.

Cependant deux problèmes angoissants se posent aujourd'hui pour l'École : le recrutement de ses élèves et celui de ses professeurs français. Par suite de la création récente d'un grand nombre de lycées du Gouvernement et spécialement de lycées complets comprenant un lycée ordinaire et un lycée supérieur, le recrutement des élèves devient de plus en plus difficile pour les lycées libres, tels que notre école. Pour remédier à cette situation, qui devient chaque année plus angoissante, il faudrait ou bien donner plus d'extension à l'école primaire, doubler le nombre de ses classes et assurer ainsi le recrutement du lycée par l'école primaire, ou bien attirer du dehors un bon choix d'élèves en couronnant le lycée ordinaire d'un lycée supérieur. Cette dernière solution serait particulièrement avantageuse en ce sens qu'elle permettrait d'exercer sur les jeunes gens une action plus durable et plus profonde dont bénéficierait leur culture française. Dans les deux cas il est de toute nécessité d'acheter un nouveau terrain et de bâtir de nouvelles constructions. Mais où se procurer les fonds nécessaires ?

Quant à la question du personnel, il a déjà été dit à quel point la pénurie de professeurs français se fait sentir dans l'École. Si le recrutement n'en est pas assuré en France par l'ouverture d'écoles apostoliques, le moment ne tardera pas à venir où ces maîtres feront totalement défaut, et alors l'Étoile du Matin se verra dans la douloureuse nécessité de changer son caractère d'école française et de faire appel à des maîtres appartenant à d'autres nationalités.

Nous aimons à croire que l'Alliance française, qui s'intéresse à l'Étoile du Matin depuis de longues années déjà, portera ces considérations à la connaissance du public français ainsi qu'à celle du Gouvernement de la République, et que celui-ci, ému par le danger qui menace notre œuvre, autorisera la direction de la Société de Marie à ouvrir des centres de recrutement sur divers points de la France. Nous espérons en outre qu'il continuera à accorder sa sympathie et ses secours à cette œuvre éminemment française qu'est l'École de l'Étoile du Matin.

(*Revue de l'Alliance française*, n° 12, du 15 janvier 1923.)



Cérémonie du 18 mars 1923

à la Salle de la Société de Géographie

organisée en souvenir de M. Noël Péri, par la Société des Amis de l'Orient.

Un de nos derniers Bulletins a annoncé la mort accidentelle survenue, l'an dernier à Hanoï (Tonkin) de M. Noël Péri, membre de l'École française d'Extrême-Orient, un de nos plus distingués japonisants, et dont les travaux sur la littérature japonaise ont été si vivement appréciés dans le monde entier.

L'Association française des Amis de l'Orient a tenu à célébrer sa mémoire, en organisant en son honneur une solennité qui a eu lieu, le 18 mars 1923, à 15 h. 30 m., à la salle de la Société de Géographie, trop petite ce jour-là pour contenir toutes les personnes ayant répondu aux invitations lancées pour cette fête.

Le programme comportait, après une allocution du Président de l'Association, M. SÉNART, membre de l'Institut, et un discours de M. MATSUDA, ministre plénipotentiaire du Japon, deux causeries faites, la première sur la vie et l'œuvre de M. Noël Péri, par M. MAITRE, ancien directeur de l'École française d'Extrême-Orient, la seconde par M. le Professeur MACHIDA, sur le Nô, cette branche de la littérature japonaise à l'étude de laquelle s'était surtout adonné notre regretté compatriote.

Des chants et des danses, tirés des Nô, les plus populaires au Japon devaient terminer cette fête. Quelques modifications ont dû être apportées au dernier moment, dans cette seconde partie du programme, mais il n'en a pas moins été permis au public d'apprécier les beautés et l'originalité des Nô japonais que l'on connaît d'habitude fort peu en France; une élégante plaquette, remise à l'entrée à chacun des invités, résumant les Nô, *Yashima*, *Hana-Gatami*, *Kasouga Rioujin*, interprétés sur la scène, les y aidait.

Ce que fut M. Noël Péri, quelle fut sa vie, quels furent ses travaux, M. Maître l'a exposé dans une causerie très goûtée des assistants, et que nul ne pouvait mieux faire que celui qui avait été son chef et son ami. Arrivé au Japon en 1889, comme missionnaire, il avait alors vingt-sept ans, M. Noël Péri devait dès ce moment considérer ce pays comme sa nouvelle patrie, puisqu'il ne devait jamais plus revenir en France. Un peu plus tard, successivement professeur d'orgue au Conservatoire impérial de musique de Tôkyô, fondateur et principal rédacteur de la revue *Les Mélanges littéraires*, dont les numéros aujourd'hui introuvables constituent encore une précieuse documentation sur les choses du Japon de cette époque, notre compatriote avait trouvé dans ses goûts et sa disposition d'esprit une facilité pour connaître à fond la langue et la littérature japonaises dont il avait deviné les beautés; aussi, lorsqu'un peu plus tard il fut appelé à faire partie de l'École française d'Extrême-Orient, ses travaux d'érudition se portèrent-ils sur les Nô japonais; les *Annales de l'École* dans lesquelles ont paru la plupart de ces travaux témoignent de son labeur infatigable que

n'arrêta même pas le mauvais état d'une santé fatiguée par un long séjour en Extrême-Orient; pour se reposer, il retournait alors au Japon pour s'y livrer à de nouvelles recherches littéraires. Pourquoi faut-il qu'une telle vie ait été brusquement arrachée dans son épanouissement par un vulgaire accident d'automobile, la nuit, en rentrant à Hanoï! Noël Péri n'avait alors que cinquante-sept ans.

De la causerie faite en si excellent français par M. le Professeur Machida, nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire ci-après le texte *in extenso*, car il constitue un véritable cours de littérature japonaise.

Il nous est agréable de féliciter ici les organisateurs de cette fête qui a eu tout le succès qu'ils étaient en droit d'en attendre et d'applaudir de tout cœur à la pieuse initiative, prise par la Société française des Amis de l'Orient:

Causerie sur le Nô japonais.

PAR M. MACHIDA.

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est, pour moi, un très grand honneur d'avoir été chargé de vous faire une petite causerie sur le *Nô* à l'occasion de la commémoration de Noël Péri, une des plus grandes autorités de la japonologie en France, qui a consacré toute sa vie à l'étude de cette branche si difficilement accessible de la littérature japonaise.

Notre regretté savant a réussi à mettre dans l'avant-propos d'un de ses chefs-d'œuvre intitulé *Cinq Nô*, les éclaircissements sur l'origine et sur les détails de la représentation du *Nô*. Et, comme votre présence ici témoigne que vous devez vous intéresser particulièrement à la littérature et aux beaux-arts japonais, je crois savoir que vous avez déjà eu l'occasion d'en prendre quelque peu connaissance. Toutefois, comme il se peut qu'au milieu de préoccupations autrement urgentes, vous n'ayez pas tous eu le temps de parcourir cet intéressant ouvrage, je me permettrai de vous en entretenir brièvement.

Il serait préférable, à mon avis, de traiter l'origine du *nôgaku* en deux phases différentes : d'abord la *danse de Nô* et ensuite le chant qui l'accompagne.

Parlons d'abord de l'origine de la danse. C'est une danse primitive que le peuple japonais connaissait depuis l'antiquité la plus lointaine, et qui s'était développée graduellement depuis l'époque de Nara (c'est-à-dire environ du VII^e au VIII^e siècle) en s'adaptant aux danses introduites de Chine. C'est cette danse en effet qui fut représentée sous la dénomination du *Sarugaku*, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration du fameux Daibutsu de Nara, comme une cérémonie religieuse devant la statue colossale du Bouddha. Les costumes dont on se servit alors sont conservés encore aujourd'hui au Trésor impérial de Nara.

On peut bien dire que la danse de cette époque avait par excellence trois éléments caractéristiques :

1^o la musique et la danse originaires des îles Pacifiques méridionales;

2^o celles du continent d'Asie introduites de Chine;

3^o celles qu'inventait le peuple japonais pour exprimer ses propres sentiments.

Le Sarugaku est en effet la fusion de ces trois éléments auxquels le peuple japonais s'est adapté grâce à son tempérament humoriste et optimiste.

Le Sarugaku ainsi introduit avait atteint son apogée pendant toute l'époque du Heian (c'est-à-dire de la fin du VIII^e siècle jusqu'au XII^e siècle). Et, le Sarugaku de ce temps-là avait une apparence de force, d'humour ou de satire. Il introduisit parfois la danse érotique ou la force fanatique accompagnée d'impromptus. Or, au commencement du XIII^e siècle, nous avons un célèbre danseur de Sarugaku, Emai, qui avait beaucoup contribué à le perfectionner pour créer une nouvelle danse formée de la combinaison de toutes les danses et chansons qui étaient connues alors. C'est ce qu'on appelait le Nô de Sarugaku qui, en dérivant de l'ancien Sarugaku, était devenu quelque chose de plus sérieux. Il ne se contentait plus d'être une simple farce ou une satire, mais il voulait toucher la fibre la plus sensible du cœur humain, faire vibrer nos sentiments les plus purs par des représentations de danse.

Le Nô de Sarugaku fut adopté surtout comme danse religieuse du temple shintoïste de Kasuga, à Nara, pour devenir plus tard le facteur important de la cérémonie religieuse de tous les temples shintoïstes en général. C'est ainsi que Noël Péri a pu conclure que, semblable à la danse grecque, le Nô avait une signification religieuse.

D'ailleurs, le Sarukagu ancien se frayait un chemin vers une phase comique en adaptant de nouveaux matériaux dramatiques et réalistes. Il a fait ainsi son évolution indépendamment de la danse pour prendre finalement le nom de *Kyôgen*; c'est-à-dire que le Sarugaku se divisant en deux, donna naissance au Nô et au *Kyôgen*.

D'autre part, il est à remarquer qu'à l'époque du shôgunat d'Ashikaga (dernier quart du XIV^e siècle) un nommé Yusaki Jirô composa de nouvelles chansons pour accompagner le Nô ou la danse. L'air de cette nouvelle chanson était à peu près celui d'Imayô, air connu depuis longtemps au Japon, avec l'introduction d'un autre air appelé *Katarimono*, qui était quelque chose de très semblable au *récitatif* connu dans l'ancienne Grèce. Cet air nouveau ayant été très en vogue à cette époque, le shôgun Ashikaga finit par l'adapter pour la musique officielle de samuraï. Ce sont les paroles de cette chanson qu'on appela : *Outai*.

Cet *Outai* constitue en effet dans l'histoire de la littérature japonaise une transition du moyen âge à l'époque moderne. Et indépendamment de l'air ou de la danse (le Nô), l'*outai* a eu en lui-même une assez grande

valeur littéraire pour occuper dans l'histoire de la littérature japonaise un domaine particulièrement important. Si le peuple de la classe moyenne du Japon avait fait depuis longtemps grand cas du Nô, c'est plus à cause de sa valeur littéraire qu'à cause de sa valeur dramatique. Bref, les idées contenues dans le Nô exprimaient quelque chose qui touchait de très près aux sentiments les plus purs et intrinsèques de l'homme.

Citons un exemple. Je pense que le nom de Taïkou Hidéyoshi, le Napoléon du Japon, idolâtré de la jeunesse, ne vous est pas inconnu. C'était un de ceux qui s'adonnaient au Nô. Il a souvent dansé en présence du mikado. Il était de caractère très gai, simple et démocratique. Un jour il quitta son château, à cheval habillé d'une manière très voyante peut-être un peu excentrique, pour danser le Nô au palais impérial. Il passa à travers les rues de la capitale, où la foule, peu habituée à voir un costume aussi brillant contrastant avec le cortège si simple du héros, le regardait avec un étonnement marqué. Il s'écria alors gaiement : « Je vais danser le Nô au palais du mikado, venez me voir ». Ce héros, né plébéien, élevé en temps de guerre, se consacrant à la carrière des armes, usa presque toute sa vie en conquêtes et en campagnes. Et bien qu'il n'eût jamais le temps pendant sa jeunesse de s'adonner à la lecture, il avait pris cependant l'habitude dans les dernières années de sa vie de composer des vers. Il aimait les arts et finalement contribua à enrichir l'histoire des arts japonais à la brillante époque de Momoyama.

Où et comment aurait-il pu développer son talent littéraire et son goût pour les beaux-arts, s'il ne s'était voué à la danse du Nô? et à la chanson de l'Outai? On peut le dire non seulement en ce qui concerne ce grand héros mais aussi pour la plupart des guerriers de son époque. Ils étaient presque tous dans la même situation que lui; mais ils avaient tous la même délicatesse, la même finesse de tempérament parfois incompatible avec la vie guerrière. C'est toujours cet « Outai » qui les développait, qui leur inspirait sous une forme concrète la beauté des sentiments humains et qui leur enseignait réellement l'existence d'une vie plus haute, d'une religion et d'une philosophie plus pénétrantes.

Pourquoi donc le Outai avait-il une valeur aussi importante? Il est incontestable que l'Outai a subi l'influence du drame lyrique *Tsa-tchi* qui était en vogue à l'époque de Yüan en Chine.

Personne n'ignore l'importance du rôle joué par le drame lyrique dans l'histoire de la littérature chinoise. L'ampleur de sa composition, la splendeur de son style et la délicatesse de son sujet sont telles qu'il effaçait toute la magnificence de la littérature précédente. On peut dire que la littérature dramatique de la Chine avait trouvé dans le drame lyrique son origine au vrai sens du mot. Nombreux étaient les prêtres japonais qui, de retour au Japon depuis l'époque de Yüan, avaient introduit chez nous ce drame lyrique qu'ils avaient réussi à japoniser pour créer une nouvelle littérature; celle-ci n'était autre que l'Outai. Il n'échappera donc

pas à la perspicacité des connaisseurs qu'il existait une relation étroite entre l'Outai et le drame lyrique chinois à l'époque de la dynastie de Yüan. Cette similitude est incontestable en ce qui concerne l'apparence de l'Outai, mais il n'en est pas du tout de même dès qu'il s'agit des idées dont sont inspirés les deux chants chinois et japonais. Alors que le drame lyrique chinois se bornait par excellence à exprimer le côté frivole ou voluptueux de notre sentiment ou encore les sentiments d'amour de la jeunesse, l'Outai exprimait une idée tout à fait différente. Bref, l'Outai se basait surtout sur la compréhension particulière du peuple japonais de la nature et de la vie, d'après la doctrine bouddhique et parfois même on peut y trouver des descriptions littéraires de philosophie. Même lorsqu'il célébrait l'amour qui en formait la base il ne s'écartait jamais du fatalisme bouddhique. La tragédie du destin enseignait toujours en fin du compte la suprême délivrance. Et ces idées n'avaient rien de commun avec les considérations bouddhistes des Indes ou de la Chine; c'étaient précisément celles du bouddhisme parvenues à leur maturité dans le cœur du peuple japonais. L'Outai est donc la littérature selon la considération bouddhiste de la vie au Japon.

Je me hasarderai maintenant à essayer de discerner le motif par lequel Noël Péri se mit à étudier l'Outai. Il avait pris un intérêt extraordinaire à l'étude du bouddhisme en Extrême-Orient et il fit preuve d'un talent vraiment remarquable. Personne ne peut nier son autorité incontestable dans la matière. Et comme il habita le Japon très longtemps, peut-être plus longtemps que moi-même, il finit par trouver l'Outai ou « Yôkyoku » à force d'étudier la littérature qui se rapportait à la considération bouddhiste sur la vie du peuple japonais. Il se consacra alors, à l'aide de sa profonde connaissance du bouddhisme, à l'étude de l'Outai qui est la véritable quintessence de l'esprit national du Japon.

Il serait en effet téméraire de songer à étudier la littérature contemporaine japonaise sans avoir étudié l'Outai qui est la transition de la littérature du moyen âge à la littérature moderne. Bien plus, il est indispensable pour ceux qui veulent pénétrer le sentiment national du Japon d'aujourd'hui, de commencer par étudier l'Outai pour se rendre bien compte de l'inspiration qu'il contient. Car, même de notre temps, cette littérature classique a toujours la faveur de la classe moyenne, la classe qui trouve dans l'esprit chevaleresque du samouraï sa règle morale de conduite.

Les trois danses dont vous avez en main les résumés historiques constituent le thème de la danse dans le drame lyrique. La caractéristique du Nô est précisément contenue dans sa forme primitive, un peu ingénue, sans cet art artificiel et apprêté qui distingue notre époque. Il a pour but de condenser sous une forme très simplifiée tous les sentiments du cœur humain.

S'il est permis de dire que l'architecture est une *musique inanimée*,

de même on peut dire que la danse de Nô est certainement une *sculpture vivante*. Il appartient naturellement à votre compréhension personnelle d'interpréter cette sculpture vivante selon vos impressions et votre émotion. La danse de Nô n'est qu'un poing qui vient frapper à la porte de votre imagination.

Les quelques fragments de représentations du Nô que nous nous permettons de vous montrer aujourd'hui sont loin d'être assez complets pour vous permettre d'avoir une idée exacte de ce que c'est qu'un Nô. De même qu'une écaille ne suffit pas à faire connaître la dimension d'un dragon, de même quelques airs de danses ne sont pas suffisants pour approfondir la signification du Nô.

Cependant si vous comprenez l'impossibilité de transférer à Paris le théâtre impérial de Tôkyô vous voudrez bien prendre la peine de vous rendre au Japon pour connaître la dimension du dragon. La nature splendide du Japon, avec ce drame lyrique de l'antiquité et les danses modernes qui en sont l'évolution naturelle, serait sans doute suffisante pour satisfaire pleinement votre esprit toujours à la recherche de la beauté.



Une journée franco-japonaise à Lyon (1^{er} avril 1923)

Le 1^{er} avril de cette année a été un jour de grande fête pour la colonie japonaise de Lyon. Depuis longtemps, M. Matsuda, ministre du Japon à Paris, désirait vivement prendre contact avec la ville de Lyon qui entretient avec le Japon des rapports d'affaires si vieux et si vivaces; la direction de l'Ambassade qui lui incombait depuis le départ en congé du vicomte Ishii avait retardé l'exécution des promesses qu'il avait faites à ce sujet à son Consul de Lyon M. Wakatsuki; et les vacances de Pâques lui ont seulement donné l'occasion de faire le voyage projeté.

Préparée avec beaucoup de goût par M. Wakatsuki cette réception a été des plus brillantes. Elle s'est ouverte le 1^{er} avril par un banquet donné à l'hôtel d'Europe et auquel assistaient M. Herriot député-maire de Lyon et les personnalités dont la liste suit :

Avec M. et Mme Matsuda étaient venus de l'Ambassade impériale à Paris :
M. Okuyama, conseiller d'Ambassade et Mme Okuyama;
M. Sugimura, premier secrétaire d'Ambassade;
M. Saegusa, secrétaire d'Ambassade et Mme Saegusa;
M. Terajima, secrétaire d'Ambassade et Mme Terajima;
M. Suga, secrétaire d'Ambassade et Mme Suga;
M. le Capitaine Yasuda, attaché militaire, adjoint;
MM. Schwob et Maloubier;
MM. Chevalier, consul général, et Laurent, consul du Japon à Paris;
M. le Recteur de l'Université de Lyon et Mme Cavalier;
M. le Président de la Chambre de Commerce et Mme Pradel;
M. Bressot, représentant le Préfet du Rhône;
M. Lévy, adjoint au Maire.
M. Waymel, chef d'État-Major, représentant le Gouverneur Militaire
et Mme Waymel;
M. Guéneau, vice-président de la Chambre de Commerce;
M. Seguy, chef de Cabinet et Mme Seguy;
M. Lépine, doyen de la Faculté de Médecine et Mme Lépine;
M. Lignon, président de la Foire de Lyon et Mme Lignon;
M. le lieutenant-colonel Borne, commandant le 99^e régiment d'infanterie;
M. Serlin, secrétaire général de la Mairie;
M. le Directeur des Musées, et Mme Focillon;
M. le Consul de Belgique et Mme Mulatier;
M. le Consul de Colombie et Mme Duvivier;
M. le Comte d'Hennezel et Mme la comtesse d'Hennezel;
M. Courant, professeur à la Faculté des Lettres. De Marseille, était venu également M. Kumabé, consul du Japon. La colonie japonaise de Lyon était représentée par MM. Kono, directeur de la compagnie Hara; Yoda, directeur de la Spécie Banque de Yokohama et Mme Yoda;

M. Hamasaki, directeur de la compagnie Mitsui et Mme Hamasaki;
M. Kikuchi, représentant de la Compagnie Mitsubishi;
M. Misumi, représentant de la Compagnie Horikoshi;
M. Muramoto, représentant de la Compagnie Suzuki;
M. Yokoté, représentant de la Nihon Menka;
M. Ito, représentant de la Dainihon Celluloïd;
MM. Tsuji, secrétaire de la Société Japonaise de Lyon
Seno, — — — —
Nishimoto, — — — —
et Mme Nishimoto;
M. Nacazawa, chancelier du Consulat du Japon à Lyon.
Au champagne, le consul du Japon M. Wakatsuki a porté le trait suivant
qui a été vivement applaudi.

TOAST DE M. WAKATSUKI, CONSUL DU JAPON A LYON.

« MONSIEUR LE MINISTRE, MONSIEUR LE MAIRE,
MONSIEUR LE RECTEUR, MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS,

J'éprouve aujourd'hui un grand plaisir et un grand honneur d'avoir pu, à l'occasion de la visite de M. le Ministre plénipotentiaire et de Mme Matsuda, réunir autour de cette table d'aussi nombreuses et distinguées personnalités franco-japonaises, ainsi qu'une quarantaine de nos agents diplomatiques et consulaires en France que leurs dames ont gracieusement accompagnés.

Cette visite amicale à notre cher Lyon n'a d'autre but que de resserrer les liens de très vive sympathie qui unissent les deux nations alliées, la France et le Japon.

Je remercie sincèrement notre Ministre et Mme Matsuda et tous les Membres de l'Ambassade du Japon à Paris, MM. les Consuls du Japon à Paris et à Marseille ainsi que leurs dames qui, tous, ont bien voulu accomplir un assez grand déplacement pour se trouver réunis en cette ville de Lyon où nous, Japonais, vivons si heureux.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur le Maire, à M. le Recteur, à M. le Président de la Chambre de Commerce de Lyon, aux représentants de M. le Préfet du Rhône, et de M. le Gouverneur Militaire, enfin à toutes les dames et tous les messieurs qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence, bien que ce soit aujourd'hui la fête de Pâques.

Je n'ose m'étendre maintenant, car nos instants sont comptés, sur l'amitié franco-japonaise de longue date, amitié qui s'est traduite, vous le savez, par une entr'aide inoubliable au cours de la grande guerre. Je ne doute pas que la présente réunion franco-japonaise ne rende plus étroites encore ces relations amicales. Toutefois il m'est agréable de rappeler

l'éloquente phrase que M. Herriot, notre éminent maire, a prononcée au cours d'une conférence sur le Japon, le 18 juin 1916.

« Ainsi, M. l'Ambassadeur, — M. Herriot s'adressait alors à S.E.M. Matsui, « ambassadeur du Japon à Paris — il faut vous sentir ici le bienvenu, sur « cette terre de France qui apprécie le rôle et l'œuvre du Japon et plus spécialement dans cette ville de Lyon, qui est reliée à votre empire par un « lien de soie, c'est-à-dire par un lien très fort et très doux. »

Malgré tout le respect que je porte au texte de M. Herriot, texte qui exprime admirablement et complètement sous une forme poétique, les sentiments mutuels qui animent, à l'égard l'un de l'autre, la France et le Japon, je voudrais y ajouter un mot. Je formule le vœu que les liens de soie, qui unissent avec tant de douceur et de noblesse nos deux pays, durent très longtemps comme il convient à la soie; qu'ils ne perdent rien de leur force et demeurent toujours brillants, tels ces tissus précieux qui font la gloire et le légitime orgueil de la fabrique lyonnaise.

Les liens moraux et intellectuels constituent une force puissante. Mais si l'intérêt matériel que représente le commerce vient s'y ajouter, ces liens deviennent indissolubles.

Ceci m'amène à dire qu'au point de vue du commerce, la soie représente le principal objet d'exportation du Japon, de même que les soieries viennent en tête des exportations lyonnaises. L'un exporte donc en objets manufacturés ce que l'autre produit en matière première.

Qu'en faut-il conclure? Que nos deux patries sont faites pour s'aimer et que leurs destinées sont sœurs comme celles du Rhône et de la Saône qui joignent ici même leurs eaux pour s'écouler ensemble vers la même mer.

Je profiterai donc de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui, pour remercier les Lyonnais qui se sont toujours montrés si sympathiques à mes compatriotes et, toutes les familles lyonnaises qui offrent sans cesse un excellent et fraternel accueil aux jeunes Japonais qui sont si loin de leurs parents.

Permettez-moi de lever mon verre à la santé de M. le Ministre et de Mme Matsuda ainsi qu'à leur suite; je lève encore mon verre à la prospérité de cette ville de Lyon, administrée si sagement et représentée si brillamment par M. Herriot; je bois à la France vaillante, l'alliée du Japon pendant la grande guerre, représentée ici par M. le Chef d'Etat-Major; au Gouvernement pacifique de la République représenté par M. le Secrétaire Général; au développement de l'Université de Lyon, qui a déjà diplômé nombre de célèbres Japonais, représentée ici par M. le Recteur; à l'intelligence et à l'initiative des commerçants, représentées par M. le Président de la Chambre de Commerce de Lyon et à toutes les notabilités réunies autour de cette table.

Je bois enfin à la grandeur de nos deux pays qui bien qu'éloignés, restent intimement unis, comme le dit votre proverbe français : « Loin des yeux, près du cœur. »

A son tour M. Matsuda a pris la parole pour remercier M. Wakatsuki :

TOAST DE M. MATSUDA, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je m'empresse de remercier M. Wakatsuki des souhaits de bienvenue qu'il vient de nous adresser. Je m'associe de tout cœur aux remerciements qu'il a exprimés à l'adresse des notabilités françaises ainsi qu'aux dames présentes.

Comme vient de vous dire M. le Consul, ce qui donne une signification toute particulière à la Journée Franco-Japonaise, c'est qu'elle se tient à Lyon. Or, au Japon, tous ceux qui sont, tant soit peu, versés dans les lettres, les arts et les sciences, ou bien encore les personnes qui s'adonnent aux professions commerciales ou industrielles, savent prononcer, distinctement, en français, le nom de Lyon. Vous jugez par là de quel prestige Lyon jouit auprès de mes compatriotes.

J'éprouve une indicible joie à noter l'empressement que vous avez mis à accepter l'invitation à notre déjeuner franco-japonais. L'amitié en fait le charme et à cette amitié si précieuse, qui ne s'est jamais démentie, qui s'harmonise à merveille avec les aspirations respectives de nos deux pays et dont la réunion d'aujourd'hui est la consécration même, je lève mon verre dans une pensée de reconnaissance sincère.

M. Herriot a répliqué, mettant en lumière la fidèle sympathie qui de tout temps a présidé à l'échange des courants commerciaux entre Lyon et les villes de Tôkiô et de Yokohama; puis M. le recteur CAVALIER a levé son verre en l'honneur des Universités japonaises, et M. Pradel, président de la Chambre de Commerce a porté la santé du Japon vaillant au travail, et aussi loyal en affaires qu'inébranlable en ses amitiés.

De nombreux applaudissements ont salué toutes ces paroles, et les convives se sont rendus ensuite en automobile au garden-party, organisé à Montplaisir dans la résidence du Consul du Japon, après un tour rapide à la Foire de Lyon dont le Président, M. LIGNON leur fit les honneurs. Le temps, très beau, s'était mis aussi de la partie, et c'est dans un cadre merveilleux, agrémenté des pavillons de toutes les puissances représentées à Lyon, et où les couleurs claires des Japonaises, en costume national, donnaient une note gaie, que s'est déroulée la fête japonaise. Les nombreux invités pouvaient, au gré de leurs préférences, assister à la représentation de Guignol, parodiant *Mme Butterfly*, ou se livrer au plaisir de la danse, entraînés par les accords mélodieux de la musique militaire du 99^e Régiment. Mais l'attrait de la journée, le clou disons-nous, fut un délicieux buffet japonais où au milieu des dames et demoiselles japonaises portant leurs somptueux *Kimonos* avec de large *obi*, on pouvait goûter au *saké*, aux liqueurs et à toutes sortes de friandises japonaises qui vous étaient offertes avec les jolies baguettes remplaçant au pays du Soleil-Levant la cuillère et la fourchette occidentales. La liste serait trop longue de toutes les personnalités appartenant soit à l'armée, soit au monde administratif, universitaire, ou des affaires, qui avaient répondu aux invitations lancées par M. et Mme Wakatsuki qui se prodiguaient partout avec une amabilité parfaite : le corps Consulaire y était au grand complet.

Il était fort tard et presque nuit quand les assistants se sont séparés, après avoir fait honneur à un dîner par petites tables installées dans le jardin, pour se retrouver pour la plupart, à 8 h. 30, à la salle du Conservatoire, où M. Miyakoshi, secrétaire d'Ambassade, devait faire une Conférence sur le Japon.

Reçu en termes excellents par M. Emmanuel Lévy, premier adjoint, remplaçant M. Herriot, M. Matsuda y a répondu par l'allocution suivante :

ALLOCUTION DE M. MATSUDA, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

MONSIEUR LE MAIRE, MESDAMES, MESSIEURS,

A peine le comité d'organisation de la journée franco-japonaise avait-il formulé le désir d'obtenir une salle pour donner à Lyon une conférence sur le Japon, que la municipalité de la seconde ville de France s'est empressée de mettre gracieusement à sa disposition la vaste salle des concerts du Conservatoire.

Je tiens donc à remercier les membres de la Municipalité de cette aimable attention et, en particulier, M. Herriot, l'éminent maire de Lyon, qui assume d'autre part en cette ville les fonctions de président honoraire de la Société franco-japonaise.

M. Herriot, dont les occupations sont multiples, s'est fait excuser de ne pouvoir, à son vif regret, présider notre réunion, mais je suis heureux de saluer M. Lévy, l'éminent professeur à l'Université, qui a bien voulu le représenter ce soir et dont vous venez d'entendre l'éloquent discours.

Je remarque aussi avec un plaisir que je ne saurais celer la nombreuse assistance à cette soirée, embellie délicieusement par la présence de dames et de demoiselles venues de tous les coins de France.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, quoique ce soit le jour de Pâques, venir ici parce que, j'en ai la ferme conviction, vous avez compris tout l'intérêt qui s'attache à cette manifestation cimentant la cordiale sympathie qu'entretiennent toujours nos deux pays.

France! nom magique au Japon, symbole de travail, d'équité, de beauté, d'art, terre d'esprit chevaleresque, les Japonais prononcent ce nom avec une respectueuse admiration.

La guerre, loin de diminuer le prestige de la France a, en quelque sorte, sanctifié le pays au drapeau tricolore. La victoire est venue récompenser les efforts gigantesques d'une noble nation contrainte à la guerre.

Le Japon, un des alliés de la Grande guerre, est fier de s'être trouvé aux côtés de la France pour défendre ainsi la cause sacrée de la justice et de l'humanité.

Lyon, dans la noble nation française, a depuis longtemps attiré les Japonais où ils ont rencontré d'ailleurs un accueil empreint de la plus chaude cordialité. Je ne pourrais énumérer ici tous les Japonais qui ont

eu la chance de passer quelques années à l'Université Lyonnaise. Je ne saurais omettre de rappeler les relations d'affaires suivies pour le commerce de la soie.

Cependant, en vérité, alors que les relations d'ordre intellectuel sont parvenues à un degré très intense entre nos deux pays, les relations commerciales n'ont pas suivi le même mouvement ascensionnel. Nul doute que l'amitié ne vienne bientôt aider à faciliter l'essor du commerce franco-japonais.

Il est des heures, surtout après le bouleversement de la guerre mondiale, où il convient de faire hardiment appel aux éléments d'amitié pure en vue de réaliser l'extension d'un commerce entre deux nations dont les intérêts ne se trouvent heureusement pas opposés et dont respectivement les besoins et les ressources, au contraire, se complètent et s'harmonisent.

Nulle occasion ne pouvait être plus propice que cette mémorable réunion d'aujourd'hui où j'aperçois tant de notabilités de nos deux pays. Que tous ceux qui peuvent contribuer à développer nos relations commerciales et ont le sens des réalités s'y appliquent. C'est, j'en suis sûr, une tâche à laquelle vous ne faillirez pas.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, merci d'être venus en si grand nombre à notre rendez-vous franco-japonais. Et vive la France!

La salle du Conservatoire était comble et c'est devant un public des plus élégants que M. MIYAKOSKI a commencé en français excellent sa conférence, illustrée de très artistiques projections en couleurs et dans laquelle il a révélé le Japon intime, avec ses fêtes, ses sites et ses coutumes; en dépit de son adaptation aux institutions modernes, le Japon reste le pays où pauvreté est noblesse, où la famille et le métier restent la base des mœurs et des institutions, et où, quoi qu'il en soit la mort sans enfants constitue aux yeux de tous le pire des maux. Quelques mots sur la musique japonaise ont précédé l'audition d'un ténor japonais, M. YOSHINORI MATSUYAMA qui, aux applaudissements de tous, s'est fait entendre dans des chansons populaires, en même temps qu'une artiste, Mlle ETCHEPARE, jouait au piano quelques-unes des compositions de cet artiste.

La conférence venait à peine de se terminer par l'audition de l'hymne national et de la Marseillaise que M. Matsuda apprenait par une communication téléphonique de l'Ambassade de Paris l'affreux accident d'automobile qui venait de coûter la vie à son Altesse Impériale le Prince Kita et blesser grièvement la Princesse et son Altesse Impériale le Prince Asa. Dans ces tristes circonstances, le Ministre du Japon a dû contremander la visite qu'il se proposait de faire le lendemain aux divers établissements industriels de Lyon et repartir quelques instants après, avec le personnel de l'Ambassade, pour Paris où grâce à l'obligeance de la Compagnie du P.-L.-M. il a pu être de retour le lendemain matin. Le destin a de ces tristes coïncidences : après des heures si douces, il vous rappelle l'inconstance des joies de la vie!

Les richesses et l'avenir économique de la Tunisie

Conférence de M. d'Orgeval (Paris, 19 juin 1923)

Fidèle à son programme qui est de faire connaître le Japon aux Français et la France aux Japonais, la Société franco-japonaise a profité d'un court séjour à Paris de M. d'Orgeval, chef du service du tourisme et de la propagande à la direction de l'Agriculture du Gouvernement tunisien, pour organiser une conférence permettant à la colonie japonaise de Paris de se rendre compte des richesses et de l'avenir, au point de vue économique, de la Tunisie, cette partie de l'Afrique du Nord qui constitue pour la France un véritable joyau de son domaine colonial.

Depuis longtemps en Tunisie, l'ayant parcourue dans tous les sens, admirateur convaincu de ses beautés, M. d'Orgeval était mieux qualifié que personne pour en parler et intéresser le public par le passage sur l'écran de vues la plupart inédites.

Cette conférence a eu lieu avec un plein succès, le mercredi 19 juin, à 21 h, dans la grande salle de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, en présence d'un auditoire aussi nombreux que choisi. Le Président de notre société, M. Bertin, avait tenu, malgré certains conseils de prudence imposés par la faculté, à venir ouvrir la séance; après quelques paroles de bienvenue, il s'est retiré, cédant le fauteuil de la présidence à M. Matsuda, ministre plénipotentiaire à l'Ambassade du Japon, et vice-président de notre Société. Celui-ci a tout d'abord exprimé les regrets de Son Excellence l'Ambassadeur de n'avoir pu, en raison de ses hautes et graves occupations, venir assister à cette réunion, comme il se l'était proposé, puis il a donné la parole au Conférencier.

M. d'Orgeval a débuté par un court exposé sur la géographie et l'histoire de la Tunisie que le traité du Bardo (12 mars 1881) a placée sous le protectorat de la France, tout en y maintenant le régime monarchique et la souveraineté du Bey. « Ce pays, a-t-il dit, après avoir connu, grâce à la paix romaine, pendant près de 400 ans, une vie de prospérité féconde, malheureusement sans lendemain, a de nouveau connu, sous la tutelle française l'ordre, la sécurité, la régularité budgétaire et les bienfaits de notre civilisation... » « Sa superficie est d'environ le quart de celle de la France et la distance de Marseille à Tunis est presque la même que de Paris à Marseille. Les paquebots mettent trente heures pour effectuer trois

fois par semaine la traversée au départ de Marseille ou vice versa de Tunis ou de Bizerte sur Marseille, » en attendant « la ligne d'hydravions Antibes-Tunis qui à la fin de l'année permettra de faire en six heures la traversée de la Méditerranée d'une rive à l'autre. » Quelques détails ont ensuite été donnés sur l'organisation du Protectorat et l'administration de la Régence.

Puis l'écran a fait passer sous les yeux des assistants une série de vues de Tunis et de ses environs, des ruines de Carthage, des principales villes de la Régence et de ces oasis du sud où la terre, lorsqu'elle est bien irriguée, vaut jusqu'à 10.000 fr. l'hectare; les types de la population citadine et agricole n'ont pas été oubliés. Enfin, dans une série de projections très bien réussies, nous avons assisté à toutes les opérations de la récolte du liège dans les forêts de la Régence et aux diverses phases de l'industrie des phosphates qui constituent une des grandes richesses minières de la Tunisie; le principal gisement en est exploité par la Compagnie du Sfax-Gafsa, dans ses usines de Metlaoui, situé dans le sud-est de la Régence où l'on emploie les procédés les plus modernes.

La dernière partie de la Conférence a été consacrée à donner des aperçus sur le commerce de la Tunisie, « à l'origine du Protectorat, a fait remarquer M. d'Orgeval, le commerce général (importation et exportation) ne dépassait pas 23 millions. L'an dernier, il a atteint 1 milliard 395 millions. La Tunisie importe principalement des tissus, des objets fabriqués, du charbon, des bois de construction », tandis que ses exportations sont surtout d'ordre agricole et minier.

Le Conférencier a signalé alors le désir qu'aurait le Gouvernement Tunisien de voir s'accroître directement le trafic commercial entre la Régence et l'Empire du Soleil-Levant. « Le Japon, a-t-il ajouté, peut fournir à la Tunisie des tissus de coton, des étoffes de toute sorte, le crêpe de Chine, le tussor, le kaga, le crêpon, la soie grège, du thé noir et vert, du riz, du sucre, des allumettes, des manches de parapluie, argent et ivoire, des perles fines, des peignes d'écaïlle et de celluloid, de la parfumerie, de la verrerie, de la porcelaine, des meubles en bambou, des nattes, des chapeaux de paille. » Par contre la Tunisie pourrait exporter à destination du Japon « du sel marin, des huiles d'olives, des éponges, de la laine, de l'alfa, des amandes, enfin et surtout des phosphates de chaux. Les exportations de phosphates de Tunisie à destination du Japon se sont élevées en 1922, à près de 2 millions de francs. Ce chiffre peut être augmenté, car les phosphates naturels existent en abondance dans le pays. »

C'est aux applaudissements des assistants que la séance a été levée à 10 h. 1/2, après une allocution de M. Matsuda qui s'est fait l'interprète de tous pour remercier M. d'Orgeval pour sa Conférence si bien documentée, et aussi instructive qu'intéressante.

Réception de M. Fujiyama

Président de l'Union des Chambres de Commerce du Japon

par le Comité national des Conseillers
du Commerce extérieur

(Paris, 18 juillet 1923)

Le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur a offert le 18 juillet 1923, un déjeuner à M. Fujiyama, président de la Chambre de Commerce de Tokio et de l'Union des Chambres de Commerce du Japon.

Cette manifestation intime réunissait les personnalités suivantes :

M. Clémentel, sénateur, président du Comité National; S. E. M. l'ambassadeur du Japon; MM. Booth, président de la Chambre de Commerce Internationale; Milhac, chef adjoint du cabinet du Ministre du Commerce, représentant le Ministre; Roger, président de la Chambre de Commerce de Paris; Serruys, directeur des accords commerciaux au Ministère de Commerce; de Tarde, directeur de l'Office National du Commerce Extérieur; de Vitrolles, consul général de France; Kempf, président de l'Union des Tissus, trésorier de la Chambre de Commerce de Paris; Proust, vice-président de la Chambre de Commerce de Paris; Richemond et Godet, secrétaires de la Chambre de Commerce de Paris; Demaria, vice-président d'honneur du Comité National; Corby, secrétaire général du Comité National; Berger, Sidney Hébert et Jungmann, secrétaires du Comité National; François, Audinet, Lucien Klotz et Bernard-Précy, conseillers du Commerce Extérieur.

M. Étienne Clémentel a souhaité, en termes excellents, la bienvenue à M. Fujiyama, qui n'est pas seulement le président de la Chambre de Commerce de Tokio et le président de l'Union des Chambres de Commerce du Japon, mais un des industriels les plus importants du grand empire insulaire d'Extrême-Orient. Il a salué, en la personne de l'ambassadeur du Japon, une personnalité qui a donné à la France des preuves répétées d'un sincère attachement. Il s'est dit assuré que la venue en France de M. Fujiyama serait l'occasion de fructueux contacts entre la production française et le représentant hautement qualifié des Chambres de Commerce du Japon. Il a tenu, enfin, à se féliciter de voir associé à cette manifestation un autre grand ami de la France, M. Booth, président de la Chambre de Commerce Internationale, qui vient se fixer à Paris pour une longue durée.

M. Roger, président de la Chambre de Commerce de Paris, a montré comment les échanges commerciaux entre la France et le Japon, dont les productions sont complémentaires, pouvaient être développés dans une très importante proportion. M. Louis Milhac a présenté les excuses de M. Dior, ministre du Commerce, et s'est fait brillamment son interprète pour assurer M. Fujiyama du chaleureux intérêt que porte le Ministre à tout ce qui peut resserrer et développer les relations économiques entre la France et ce pays aux admirables ressources industrielles, commerciales, artistiques, intellectuelles, qu'est le Japon.

L'ambassadeur du Japon, dans un français élégant et impeccable, s'est attaché à montrer les affinités et les communautés d'idées qui rapprochent les deux nations. Ses déclarations ont particulièrement touché un auditoire à qui M. Clémentel avait rappelé que c'est cet éminent diplomate, déjà ambassadeur à Paris au début de la guerre, qui vint apporter au Gouvernement français la nouvelle de la coopération du Japon et qui, devenu, par la suite, Ministre des Affaires étrangères, joua un rôle de premier plan dans l'action du Japon pendant la guerre.

Enfin, M. Fujiyama a prononcé, en japonais, l'allocution suivante :

« Je suis très honoré d'avoir été invité, dès mon arrivée en France, par le Comité des Conseillers du Commerce extérieur, composé d'éminents industriels et commerçants français.

« Le voyage que je viens d'entreprendre en Europe, en qualité de représentant de toutes les Chambres de Commerce du Japon, a pour but principal de me mettre en rapport avec les Chambres de Commerce françaises pour constater la prospérité et l'importance du commerce et de l'industrie français.

« Je suis heureux, tout d'abord, de vous exprimer la grande admiration que j'éprouve pour la France qui, malgré de longues années de guerre pour le droit universel et pour l'humanité, a pu fournir un effort aussi considérable pour la reconstruction de ses provinces envahies ainsi que de ses établissements industriels dévastés par l'ennemi.

« Lors de son voyage au Japon, j'ai eu l'honneur, comme représentant général de toutes les Chambres de Commerce de l'Empire, de recevoir M. le maréchal Joffre, à l'Hôtel Impérial où, dans un dîner, nous avons causé à cœur ouvert et échangé nos points de vue.

« Plus récemment, j'ai reçu, au nom des Chambres de Commerce de l'Empire, les deux vaisseaux de guerre envoyés par la France, dans le but de faire connaître les produits français.

« Jusqu'à présent, j'avais considéré un vaisseau de guerre comme un instrument de combat et je suis très enthousiasmé de cette idée française de faire servir une arme de guerre aux combats pacifiques du commerce.

« A bord de ces bateaux se trouvaient des fonctionnaires et commerçants français, auprès de qui on pouvait trouver tous renseignements utiles, et cette organisation doit être considérée comme un grand succès.

« Les relations entre France et Japon datent de très loin et aussi bien au point de vue droit, armée, marine, arts, la France, nous sommes heureux de le proclamer, a souvent été notre guide éclairé et c'est à elle que nous devons une partie de nos progrès actuels.

« Les relations commerciales entre la France et le Japon sont jusqu'à présent d'assez mince importance, comparées à celles d'autres puissances avec le Japon.

« Cela vient de la distance considérable qui sépare nos pays, mais il existe à nos portes une colonie française, l'Indo-Chine, avec qui nous pourrions, avec un peu d'effort de chaque côté, faire de nombreuses et intéressantes transactions.

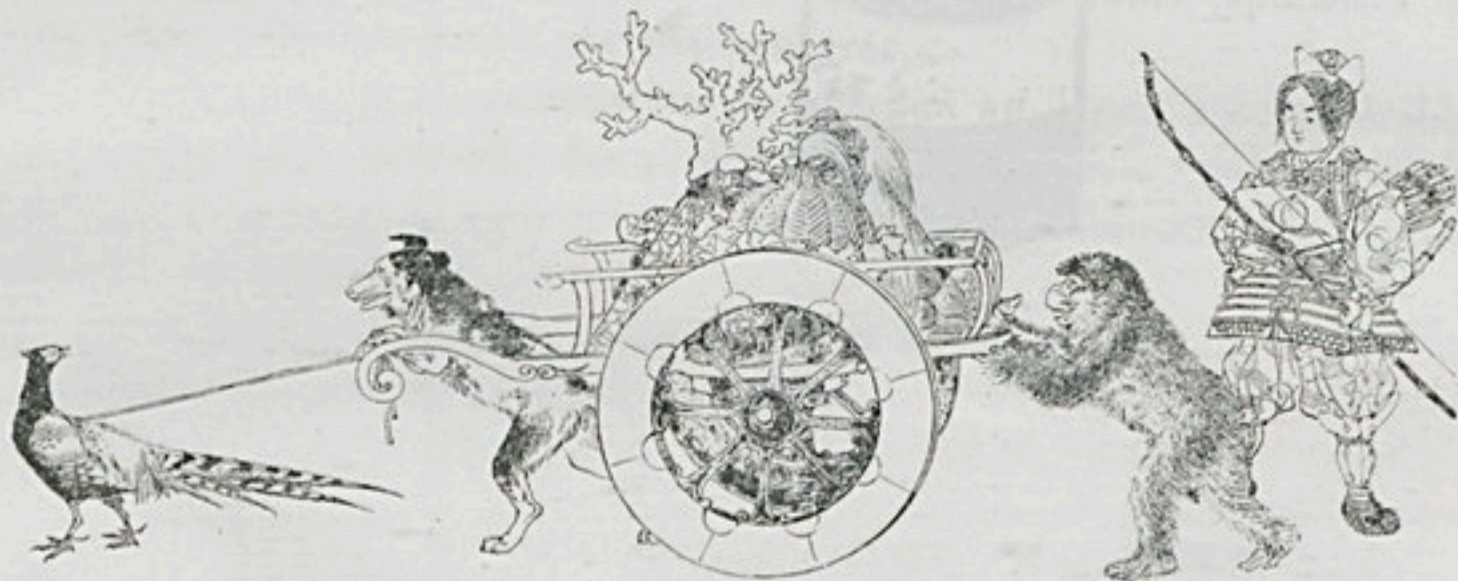
« Permettez-moi, messieurs, d'attirer votre attention et d'insister sur l'avenir brillant qui peut être réservé à nos relations commerciales, qui doivent se développer considérablement.

« J'ai l'intention de rester encore pendant un mois en France et j'espère que pendant ce laps de temps j'aurai plus d'une fois l'occasion d'échanger nos points de vue avec les industriels et commerçants français pour arriver à nouer des relations de plus en plus étroites, car ce n'est pas seulement par la politique que l'union des peuples se fait, mais plutôt par les relations économiques.

« Pour terminer, permettez-moi, messieurs, de lever mon verre en votre honneur et à la gloire de la France impérissable. »

Au cours d'un amical échange de vues qui a eu lieu ensuite, M. Fujiyama a précisé son désir de voir créer des sortes d'expositions permanentes de produits français au Japon et de produits japonais en France. M. Serruys, en appuyant, d'accord avec M. Roger, cette suggestion, a montré l'intérêt qui s'attachait à ce que les produits exposés fussent choisis non au hasard, mais parmi ceux qui sont susceptibles de donner lieu à des transactions sérieuses.

(La Journée industrielle du 19 juillet 1923.)





Divers

La Situation de la marine marchande japonaise en 1922.

L'année 1922 paraît avoir été très mauvaise au Japon pour les constructeurs de navires, à en juger par le petit nombre de bâtiments qui ont été lancés au courant de cette période : 10 navires, jaugeant 59.000 t. C'est un bien grand contraste avec l'année 1919 où l'on avait enregistré les plus hauts chiffres de bâtiments construits par les chantiers japonais, 136 d'une capacité de 619.064 t.

Ce ralentissement s'explique naturellement quand on constate qu'il y avait au mois de décembre 1922, 19 vapeurs japonais, d'un tonnage de 89.656 t, arrêtés dans divers ports, faute de fret. Cette situation, signalée déjà en 1921, n'a donc fait que s'accroître.

(D'après le *Journal de la Chambre de Commerce de Yokohama.*)

La production du charbon au Japon.

Au début, le Japon était un grand exportateur de charbon, mais dans ces dernières années, cette exportation a sensiblement diminué, tandis que l'importation des charbons allait en progressant; la plupart des charbons importés au Japon étaient de provenance chinoise, principalement du Shantung, de Shanghai, Liukiang, Feshang et Tzuchuan, l'antracite étant surtout demandé, en raison de la nature des mines japonaises qui fournissent presque toutes du charbon gras.

D'autre part, la consommation du charbon au Japon a considérablement augmenté, par suite des progrès de la machinerie moderne et des demandes de plus en plus grandes faites par les établissements de production de l'acier.

Les tableaux ci-dessous indiquent cette situation.

Consommation du charbon au Japon.

Années.	Tonnes.
1912	13.487.907
1913	13.924.437
1914	16.219.537
1915	16.259.978

1916	18.570.126
1917	20.707.452
1918	23.025.803
1919	24.800.968
1920	25.664.521

Importations annuelles.

Années.	Tonnes.	Valeur en yen.
1912.	305.882	2.408.867
1913.	572.194	4.034.063
1914.	950.108	6.690.651
1915.	609.799	4.458.131
1916.	551.696	4.236.414
1917.	707.421	9.038.389
1918.	761.698	5.763.704
1919.	699.646	18.588.181
1920.	797.155	19.917.538
1921.	777.255	14.092.993
1922.	1.168.524	16.818.409

Production annuelle et exportation

Années.	Production en tonnes.	Exportation en tonnes.
1912.	19.630.755	3.440.347
1913.	21.315.962	3.839.881
1914.	22.203.419	3.558.339
1915.	20.490.747	2.900.885
1916.	22.901.580	2.993.003
1917.	26.361.420	2.791.133
1918.	28.029.426	2.179.600
1919.	31.271.093	2.200.697
1920.	29.245.384	2.129.530
1921.	26.000.000	2.387.709
1922.	26.500.000	1.690.699

(D'après *The Yokohama Chamber of Commerce Journal*.)

La production du charbon à Taiwan (Formose)

Ce fut en 1896, que le Gouvernement japonais établit les premiers règlements miniers applicables à Formose; l'année suivante on entreprit le cadastre des mines de charbon du nord de l'île, mais les progrès de ces mines pendant les dix années qui suivirent furent très lents et le meilleur rendement annuel qu'on put alors en obtenir ne dépassa guère 100.000 t.

L'industrie des mines de charbon à Formose ne se développa qu'après la guerre russo-japonaise et à la suite de la prospérité financière qui en fut la conséquence pour le Japon; c'est ainsi qu'en 1912, on put extraire 300.000 t. Néanmoins, les méthodes d'extraction étaient très primitives,

et le charbon obtenu ne pouvait rivaliser avec celui que fournissaient la Chine et le Japon. Il fallut les demandes considérables de charbon nécessitées par la guerre mondiale pour amener une fourniture annuelle de 1.000.000 t; pour la première fois alors les capitaux japonais s'intéressèrent aux mines de charbon de Taïwan; grâce aux améliorations introduites dans l'exploitation principalement par la Keelung Coal Mining C^o et la Taïwan Coal Mining C^o, le charbon de Formose fit son apparition sur les marchés d'Extrême-Orient.

Les exportations furent dirigées exclusivement sur Hong-Kong, Canton et les ports voisins de l'île, Amoy par exemple. De 50.000 t qu'elles ne dépassaient pas avant 1916, elles montèrent en 1918 à 230.000.

Depuis 1919, ces exportations ont pu atteindre Shangai, Manille et Singapour; en même temps les arrivages à Hong-Kong et à Canton se développaient considérablement. C'est ainsi qu'en 1921 ces deux derniers ports ont reçu 430.000 t de charbon de Formose; ce chiffre ne s'est guère abaissé en 1922, alors que cette même année, plus de 200.000 t avaient été envoyées de Taïwan au Japon proprement dit.

La production du charbon de Taïwan en 1922 s'est élevée à 1.250.000 t et son exportation a dépassé ce chiffre de près de 50.000 t.

Les mines de charbon de Taïwan s'étendent de Keelung, au nord, jusqu'à la montagne d'Ari, au sud de l'île. Le charbon de bonne qualité est fourni par la région du nord, autour de Keelung, et il semble que plus on s'éloigne de cette ville, moins la qualité est bonne. Les meilleures couches de charbon de Taïwan sont celles de Shikyakutei et de Mokuzen; la première offre une veine principale d'une épaisseur de 90 cm, d'excellente qualité, la meilleure de l'île : dans la seconde la couche est de 35 à 60 cm, mais sa qualité est inférieure à celle de Shikyakutei.

Une étude récente évalue les réserves des mines de Taïwan à 690.000.000 t sur lesquelles 400.000.000 peuvent actuellement être exploitées. Si l'on tient compte des quantités déjà extraites, soit environ 8.000.000 t, ce serait encore 452.000.000 t, que Taïwan contient; à 2 millions de tonnes par an, on aurait une exploitation pouvant durer 220 ans. Ce chiffre peut soutenir la comparaison avec celui des mines de charbon de Fushun; en outre, il faut remarquer qu'il existe dans l'île plusieurs districts sauvages qui n'ont pas encore été prospectés.

L'idée que le charbon de Taïwan est de qualité médiocre est une erreur due aux méthodes défectueuses de sa première exploitation et au peu de soins apportés à son extraction. La preuve en est que lorsque le Gouvernement de Taïwan a envoyé, en juin 1918, à l'arsenal naval de Kuré les charbons de Kyoko et de Kunpori (couches de Shikyakutei) ceux-ci ont été classés « second » et ont été employés comme combustible à bord des cuirassés; les poussières de charbon de ces mines ont été, après examen classés « troisième » et déclarés propres à être employés dans les usines.

Le récent développement des charbonnages de Taïwan sur les marchés d'Extrême-Orient est dû aux efforts des négociants de charbon et aussi à leur bonne qualité. Il ne faut pas oublier aussi que le charbon de Taïwan se présente dans de bonnes conditions géographiques pour le commerce étranger; pour la distance, il peut lutter avec les meilleurs charbons japonais et avec ceux de Fushun et de Kaïping. De plus, les mines se trouvent très proches des ports d'embarquement, 3 à 16 km au maximum. Comme conséquence, le charbon de Taïwan peut être mis à bord des bateaux à des prix très bas.

Le Keelung Coal Mining Co a installé à la station de Kokan, sur le chemin de fer Zuiho, une machine élévatrice pouvant charger 1.000 t de charbon par jour; dans les autres mines de Taïwan ce chargement est fait par des femmes.

Le port de Keelung est en train de se moderniser; actuellement, il peut recevoir 17 vapeurs, 2 en dehors et 15 à l'intérieur. L'embarquement est fait exclusivement par des coolies; il peut être de 2.000 t par jour pour les charbons de soute, et de 3.000 t pour ceux de cargaison. On construit actuellement à Gyochu, dans la partie ouest de la baie de Keelung, un quai qui sera réservé spécialement aux charbons; quand il sera terminé, en 1924, il pourra être embarqué 800.000 t par an, chiffre qui atteindra 1.000.000 lorsque les voies de chemins de fer auront été améliorées.

L'avenir du charbon de Taïwan est plein de promesses. Les vapeurs étrangers à destination de l'Extrême-Orient charbonnent toujours à Hong-Kong, Manille et Singapour; il est très rare qu'ils viennent pour cela à Keelung; néanmoins, les quantités de charbon de soute fournies par ce port augmentent; de 400 t en 1918 elles sont passées en 1919 à 11.000 t et à 24.000 en 1920; retombées à 8.000 en 1921, elles sont remontées en 1922 à 13.000 t. En raison des médiocres installations du port de Keelung, on ne peut songer à y attirer tous les navires, mais avec le temps, on peut espérer que la moitié des chargements de charbon de soute effectués à Hong-Kong pourra se faire à Keelung; ce serait une fourniture de 200.000 t par an.

Dès à présent les vapeurs privés japonais se rendant dans les mers du sud prennent leur charbon à Keelung, dans leur voyage de retour. L'an passé, la Toyo Kisen Kaisha a décidé de faire également charbonner à Keelung ses bâtiments des lignes des mers du sud. C'est un retard d'une demi-journée ou même de quelques heures seulement pour entrer dans le port de Keelung, mais à Hong-Kong les charbons japonais de soute, première qualité, coûtent 20 yen la tonne tandis que le charbon de Taïwan ne coûte que 14 yen; c'est donc une économie de 6 yen par tonne de charbon qu'on peut facilement réaliser. Dans ces conditions, lorsque le quai d'embarquement des charbons sera terminé, ce qui est prévu pour 1924, il est probable que Keelung deviendra un grand port charbonnier en Orient.

(Extrait du *Yokohama Chamber of Commerce Journal*.)

La régénération des châtaigneraies françaises par l'introduction de variétés japonaises.

Chaque plante a son cycle de végétation qu'on ne doit rompre ni dépasser, sous peine de la voir périr, ou même disparaître. Cela n'a pas été jusqu'ici, bien compris, ni appliqué aux cultures arboricoles. Comme la vigne, le châtaignier veut un assolement à longue portée : en moyenne 80 ans. A la fin de cette période, il convient de défricher et de planter une autre essence. Par conséquent il faut faire les châtaigneraies nouvelles dans des terrains appropriés, mais où, de mémoire d'homme, l'on n'aura vu de châtaigniers.

Pour des motifs connus, les vieilles châtaigneraies sont anémiées, leur sol est usé, il n'a plus les éléments constitutifs, ni réparateurs. C'est que l'on n'a pas remédié, ou fort peu, à l'usure, l'on n'a point alimenté : d'où dégénérescence de l'arbre, d'où accession à toutes les bactéries destructives, à tous les parasites qui, en se développant, perdent aussi les sujets avoisinants. Ils en font le siège et les « mangent », tout comme en temps d'épidémie microbicide humaine, les individus les plus robustes mêmes sont attaqués et succombent au mal dont ils sont entourés et envahis.

Il est évident que des végétaux, au système racinaire d'une ampleur extraordinaire, tels que les vignes sauvages américaines, lesquelles, par cet organisme puissant, peuvent absorber une sève quintuple, augmentent, au même taux, la robustivité de la plante et sa résistance aux maladies.

Or les châtaigniers, les noyers exotiques, etc., offrent des dispositions analogues. C'est pourquoi le *Castanea Japonica*, les châtaigniers de Corée, de Chine et de Mandchourie sont à essayer, à étudier en vue de leur adoption.

Jusqu'à présent, le Japon ne nous avait guère offert que des variétés de troisième ordre, à fruits petits, arbres demi-nains, sur lesquels la plupart des essais de greffage n'ont produit que des résultats insuffisants.

L'Association corrézienne pour la Défense du Châtaignier, créée en 1912 à la suite de démarches d'un comité présidé par le docteur Labrousse actuellement sénateur, a obtenu en avril 1920 la création, à Brive, d'une station de pathologie végétale qui fonctionne dans les locaux du collège, sous la direction d'un jeune savant, M. Jean Dufrénoy, Ingénieur-agronome, connu déjà par ses découvertes biologiques ; il est le chef des travaux du Laboratoire de l'Institut des Recherches phytopathologiques de Paris, dont la station de Brive est une importante succursale. Celle-ci possède un laboratoire de microbiologie avec autoclave, etc., et un laboratoire de micrographie avec microscopes divers et autres accessoires qui permettent de poursuivre des recherches avec les méthodes scientifiques indispensables en pareille matière.

Grâce aux démarches de M. Dufrénoy, secondé par le bureau de l'Association pour la Défense du Châtaignier, dont M. Charles Longequeue,

professeur d'agriculture, est le dévoué secrétaire, la station dispose depuis cette année, sur le territoire de l'arrondissement de Brive et ailleurs de châtaigneraies expérimentales où sont poursuivis tous les essais de traitement d'arbres malades, de désinfection du sol, et surtout la plantation et l'acclimatation d'essences exotiques, afin de découvrir celles qui, par leur résistance aux maladies, se montreront capables, soit comme producteurs directs, soit comme porte-greffes, de remplacer nos châtaigniers indigènes.

Un arboretum spécial vient d'être créé à Migoules, commune de Brive, dans un terrain appartenant à l'Institut central de Pathologie végétale. Une pépinière d'études en voie d'installation comprendra un lot important de jeunes plants de châtaigniers japonais. En janvier dernier, deux variétés d'élite : *Gane* et *Tambou-Guri*, ont été envoyées directement de Tôkyô. Les fruits sont remarquables par leur grosseur; quelques spécimens pesaient 42 g. En février, un second envoi fait par le Ministère de l'Agriculture du Japon a apporté des *Shiba-Guri*, châtaignes de dimensions moyennes.

Après désinfection, ces châtaignes ont été semées. Leur germination s'est effectuée rapidement et vigoureusement, ce qui permet d'espérer un bon résultat.

Le budget des recherches de la station de Brive est assuré par l'Institut des Recherches agronomiques de Paris. Les essais culturaux, de traitement, de plantation et d'acclimatation sont subventionnés par l'Office régional agricole, par le Syndicat des fabricants d'extraits tanniques et par le Conseil général.

JEAN-BAPTISTE LAVIALLE,

agronome, lauréat de l'Académie d'Agriculture.

(*La défense du Châtaignier*, article paru dans *Le Matin* du 18 août 1923.)

L'industrie de la bière au Japon.

Toutes les industries du Japon ont dû restreindre leur activité depuis l'année 1920. L'industrie de la bière y a fait exception et s'est développée au contraire d'une façon remarquable; les principales brasseries ont dû augmenter leur capital ou entreprendre de nouvelles constructions. Aussi le monde industriel japonais a-t-il actuellement les yeux fixés sur ce genre d'affaires.

De 1913, la production de la bière fabriquée au Japon qui s'élevait alors à 218.000 koku est montée en 1922 à 765.000 koku ainsi que le constate le tableau ci-dessous indiquant la production et l'exportation de la bière pour la période de 1913 à 1922.

Production de la bière et son exportation.

	Production (en koku).	Exportation.
1913.	218.288	22.584
1914.	240.227	19.129
1915.	244.415	26.887
1916.	333.691	54.841
1917.	412.028	86.617
1918.	497.973	111.431
1919.	648.615	93.200
1920.	592.134	42.201
1921.	647.381	54.071
1922.	765.027	43.205

Les exportations de 1916 à 1918, à destination des pays du sud et de l'Inde anglaise furent la conséquence de la guerre mondiale qui avait entravé les envois d'Europe, mais, à la paix, la bière européenne principalement d'Angleterre, de Hollande, de Belgique et d'Allemagne reprit le dessus et il en résulta une diminution dans les exportations japonaises. Celles-ci en 1918 représentaient seulement 20 p. 100 de la production nationale; en 1922, ce chiffre était tombé à 5 p. 100. L'exportation de la bière japonaise n'entre donc pas pour beaucoup dans la question de la production nationale.

L'accroissement de cette production est entièrement due à la consommation intérieure et au goût japonais qui préfère aujourd'hui la bière au saké. Ce qui le prouve c'est la statistique ci-dessous indiquant la production du saké au Japon pour cette même période de 1913 à 1922.

Production du saké.

	Koku.
1913.	4.129.509
1914.	4.216.892
1915.	3.683.029
1916.	3.883.303
1917.	4.605.769
1918.	5.084.567
1919.	4.932.861
1920.	5.877.192
1921.	4.256.224
1922.	5.530.331

L'augmentation de la population nécessite une plus grande production de saké, mais le pourcentage de cette dernière ne peut être en rien comparé avec celle de la bière. Aussi peut-on dire qu'actuellement l'industrie du saké est arrivée à un point d'arrêt, et qu'en fait la bière devient graduellement la boisson nationale au Japon. Il y a pour l'industrie de la brasserie de belles perspectives et tout porte à croire que son développement sera rapide.

(D'après le *Yokohama Chamber of Commerce Journal*.)

Le commerce de la parfumerie au Japon.

Durant ces dernières années, l'importation à Yokohama de la parfumerie de toutes sortes de provenance européenne s'est beaucoup développée, ainsi qu'il résulte de la statistique ci-dessous.

	Valeur des importations (yen).
en 1917	183.512
1918	257.074
1919	450.763
1920	458.363
1921	525.368

Alors qu'en 1913 on n'avait enregistré à Yokohama qu'une importation de parfumerie de 200.000 yen, les 6 premiers mois de l'année 1922 ont donné pour cette même importation une valeur de 208.000 yen.

Sur les 525.368 yen de parfumerie importés à Yokohama en 1921, la France avait fourni 294.842 yen, l'Angleterre venait ensuite avec 211.556 yen, puis les États-Unis (9.715 yen), l'Allemagne (4.237 yen) et la Chine (4.063 yen).

D'autre part, pendant la guerre, l'industrie de la parfumerie avait fait de réels progrès, lui permettant d'expédier ces produits en Chine, aux Indes, et dans différents autres pays. De 50.000 yen qu'elle était en 1906, cette exportation avait atteint en 1920 le chiffre de 208.000 yen mais depuis elle a beaucoup diminué; en 1921 elle n'a plus été que de 100.000 yen environ.

(D'après le *Journal de la Chambre de Commerce de Yokohama.*)

Le commerce des canaris au Japon.

L'élevage des canaris qui jusqu'à présent ne constituait qu'une sorte de passe-temps et d'amusement pour le paysan japonais, est en train de devenir une industrie nationale, et les exportateurs d'oiseaux s'efforcent actuellement de persuader aux fermiers de certaines régions du Japon qu'ils doivent se mettre sérieusement à l'élevage de ces petits oiseaux chanteurs.

Les canaris japonais semblent depuis ces trois dernières années, être devenus très en vogue chez les marchands d'oiseaux de l'étranger, à en juger par les ordres qu'ils passent et qui arrivent souvent plus vite que ces oiseaux ne permettent de les remplir.

L'an passé, on peut évaluer à 1.000.000 yen la valeur des canaris exportés du Japon, principalement pour les États-Unis, puis pour le Canada, les îles anglaises et les Indes. Cette année, bien que beaucoup

d'ordres n'aient pu être exécutés, on estime que ce chiffre atteindra le double.

Les acheteurs de Tôkyô et de Yokohama parcourent les provinces voisines, surtout la Préfecture de Niigata, à la recherche de ces oiseaux, payés de 1 à 1,20 yen, pour les sujets ordinaires, et qui sont ensuite revendus en ville 5 à 6 yen, et autant de dollars en Amérique.

Les exportateurs s'efforcent, non seulement d'augmenter le nombre des éleveurs de canaris, et de leur persuader de faire de cet élevage une affaire sérieuse, mais encore d'introduire des oiseaux de race pure au lieu des canaris ordinaires que l'on élève d'habitude.

Les meilleures couvées sont celles chez lesquelles les plumes sont disposées en apparence à rebours; elles valent 20 à 30 fois plus que celles des petits rabougris et ne sont pas très difficiles à élever.

(Extrait du *Yokohama Chamber of Commerce Journal*.)

L'industrie de la pâte de bois au Japon.

La fabrication de la pâte de bois au Japon a fait pendant la guerre des progrès considérables comme les autres industries, mais depuis la cessation des hostilités, elle a souffert, en raison de la chute des demandes. Actuellement le prix de la pâte de bois non blanchie est tombé à 6.23 yen la livre, soit au tiers de ce qu'il a été un moment. Comme ce chiffre est au-dessous du prix de revient, et comme une baisse est encore possible, à moins que l'on ne fasse quelque chose pour l'enrayer, les principaux producteurs de pâte de bois, y compris les moulins à papier d'Oji, de Karafuto, du Yalou et de Fuji, se sont récemment réunis et ont décidé de former une nouvelle société, au capital de 3.000.000 yen qui serait chargée de la vente de la pâte de bois fabriquée par eux. Il a été convenu que cette société, pour éviter toute compétition, s'occuperait seule de la vente de la pâte à papier sortant des moulins des signataires; les moulins d'Antong et de Shin Gishu, dont la capacité de production annuelle est de 28.000 t seraient fermés provisoirement pour éviter la surproduction, et enfin on passerait avec la Compagnie Canadienne « Warren Pulp S^y » un contrat aux termes duquel le monopole de la vente en Extrême-Orient de la pâte de bois serait confié à l'Agence seule de la société japonaise, la fabrication de la pâte de bois blanchie devant être commencée pour arrêter les importations.

Si ces conditions venaient à être réalisées, on obtiendrait de la sorte la régularisation du marché de la pâte de bois, mais en certains lieux, on doute qu'elles puissent être entièrement réalisées notamment celles qui concernent le contrat à faire avec la Warren Pulp S^y.

Le tableau ci-dessous donne la production de la pâte de bois chimique au Japon pendant ces dernières années.

	Tonnes.
1913.	25.077
1914.	30.032
1915.	37.661
1916.	54.947
1917.	79.533
1918.	97.266
1919.	120.984
1920.	142.212
1921.	133.119

Comme on le voit la production de la pâte de bois ou sulfite, n'étant avant la guerre que de 25.000 t, c'était quelque chose comme 80 à 90 p. 100 de la consommation au Japon qui devait être alors demandée à l'importation. Avec l'ouverture des hostilités et l'arrêt des importations d'Europe qui en résulta, la production de la pâte de bois chimique fut mise en train par plusieurs moulins à papier; de grands progrès furent faits à tel point qu'en 1920 cette production arriva au total de 142.000 t. Si en 1921, elle tomba à 133.000 t, cette baisse fut due à la destruction de deux grands moulins à Kasafuto.

Malgré cet accroissement considérable dans la fabrication de la pâte de bois au Japon durant ces dernières années, l'importation de ce produit a continué sans arrêt depuis la fin de la guerre, ainsi qu'on peut le constater par les statistiques suivantes.

Importation au Japon de la pâte de bois.

Années.	Tonnes.
—	—
1914	45.347
1915	53.686
1916	57.720
1917	14.339
1918	28.769
1919	40.581
1920	46.696
1921	38.402

	Tonnes.
—	—
Année 1922 janvier	8.119
février	5.098
mars	11.538
avril	4.844
mai	8.698
juin	3.398
total	41.695

Ces accroissements successifs dans les importations de la pâte de bois, en dépit de l'augmentation de la production indigène, doivent être attribués

aux hauts prix du marché qui ont rendu l'importation possible; cela a été particulièrement le cas pour les produits « de la Warren Pulp S^y ». Avant la guerre, la plus grande importation de pâte de bois venait des pays scandinaves, le Canada ne figurait qu'en quatrième ligne sur la liste générale de cette importation. Aujourd'hui c'est le Canada qui tient la tête, et l'an passé, son importation de pâte de bois représente plus de 50 p. 100 de l'importation totale. On voit donc que les producteurs japonais souffrent plus de la concurrence canadienne que de celle des pays scandinaves. C'est pour ce motif que les producteurs japonais désirent entrer en arrangement avec les fabricants canadiens. Leurs efforts seront-ils couronnés de succès, c'est ce qu'il faudra voir.

(Extrait du journal japonais *Yakugyo Shuho*.)

Nouveaux services européens des vapeurs de la Nippon Yusen Kaisha.

La Compagnie de Navigation japonaise Nippon Yusen Kaisha vient d'améliorer ses services d'Europe en augmentant la vitesse de ses vapeurs qui dorénavant feront la traversée du Japon à Marseille, au lieu de 43 jours, en 40 jours (pour les bâtiments de 10.000 t) et 41 jours (pour ceux de 8.000 t); le service a été inauguré le 10 octobre 1922.

L'itinéraire des steamers de la N. T. K. est ainsi fixé :

	Voyage d'aller.		Voyage de retour.
De Kobé à	Marseille 40 jours	Marseille à	Singapore 23 jours.
— Moji à	— 39 —	— à	Hong-Kong 29 —
— Shanghai à	— 35 —	— à	Shanghai 33 —
— Hong-Kong à	— 31 —	— à	Kobé 37 —
— Singapore à	— 25 —		

(D'après le *Yokohama Chamber of Commerce Journal*.)

5^e Foire de Hanoï (2-16 décembre 1923).

La création de la Foire de Hanoï en 1918, est due à l'initiative de M. Pasquier, résident-maire de Hanoï, actuellement résident supérieur en Annam. M. le Gouverneur général Sarraut en approuva le principe et prit un arrêté par lequel il consacrait officiellement cette institution.

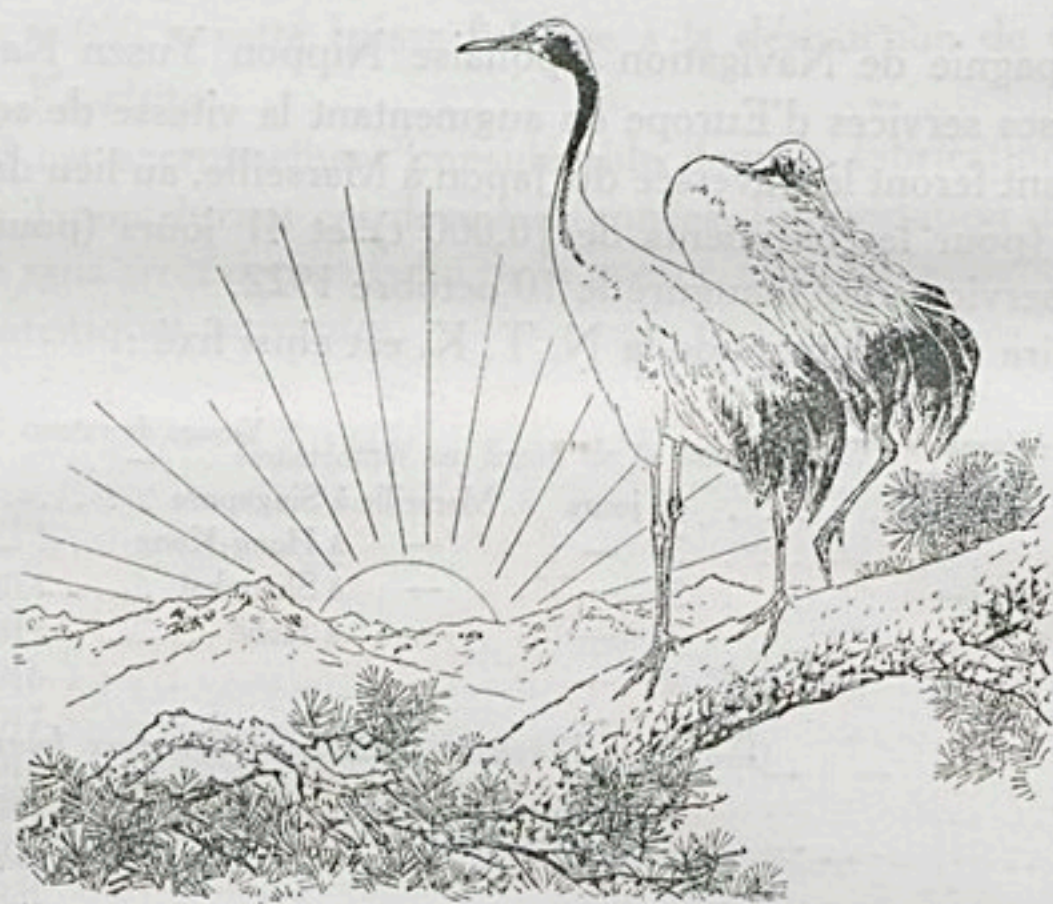
Son but était et est encore de faire connaître à la Métropole, et parfois à la Colonie elle-même, les matières premières ou produits qu'elles ignorent. Ce n'est pas uniquement une foire d'échantillons; *on peut y vendre.*

4 foires se sont tenues à Hanoï : en 1918, en 1919, en 1920, et en 1922.

Elle n'eut pas lieu en 1921 en raison de l'Exposition coloniale de Marseille. Leur organisation, à partir de 1922, a été confiée aux Chambres de Commerce et d'Agriculture du Tonkin, et il fut décidé que son succès n'ayant fait que croître, elle se tiendrait désormais chaque année.

La 5^e foire se tiendra du 2 au 16 décembre 1923 sur l'ancien emplacement de l'Exposition près de la gare. Il n'y est admis, exposé ou *vendu* que des articles, produits, marchandises et publications de provenance française (métropole ou colonies) et indochinoise intéressant directement et exclusivement le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Pour le règlement et tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Agence économique de l'Indochine, 20, rue de La-Boétie, Paris (8^e).



Vie de la Société franco-japonaise de Paris

Déjeuner du 27 janvier 1923, en l'honneur de S. A. I.
le Prince Yasuhito Asaka.

Le 27 janvier, la Société Franco-japonaise a donné au Cercle militaire, un déjeuner en l'honneur de Son Altesse Impériale le Prince *Yasuhito Asaka* qui se trouve depuis quelque temps en France sous le nom de Comte Asa.

M. Bertin présidait, ayant en face de lui le Chargé d'Affaires du Japon, M. Okouyama. Assistaient à cette réunion MM. Souhart, Chevalier, Dopfeld, du Bureau de la Société; amiral Guépratte, Pelliot, de l'Institut, Comte de Pimodan, Martinie, Brylinski, Odin, D^{rs} Pin et Thoyer-Rozat, Muller, Dizengremel, Hibiki et Yamada, de la Banque Franco-Japonaise; Chauvelot, Richardson, Helary, Garibaldi, Gourdin, Schwob, Serrin, Mlle Germaine Chevalier. Avaient dû s'excuser, l'Ambassadeur Bapst, général Le Rond, D^r Legoff, MM. Laurent, Dufourmantelle, Valet et Mlle Valet. A signaler du côté japonais, commandant Foujioka, aide de camp de S. A. I., C^{dt} Itchijo, attaché naval, marquis Maëda, MM. Wakasugi, Niiyama, Suga, Mitani, Matchida, Mikuriya, Suzuki, Hayashi, Sayegusa, Capitaine Okada, de l'ambassade Impériale; C^{dt} Nagae, D^r Kyuno, Banno, Funahashi, Matchida, Takamatsu, etc.

Au champagne, M. Bertin a salué S. A. I. le comte Asa, en ces termes :

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES, MES CHERS COLLÈGUES,

En remerciant Son Altesse Impériale le comte Asa de sa présence parmi nous, je vous propose de lever nos verres en l'honneur de S. M. l'Empereur du Japon et de son Auguste Famille à laquelle le Prince Asa est si intimement allié.

Benzaï!

MONSEIGNEUR,

La Société franco-japonaise qui a dans son programme le développement des relations sociales entre la France et le Japon est heureuse et fière de voir Votre Altesse Impériale venir visiter notre cher pays.

Permettez-moi donc de présenter aujourd'hui à Votre Altesse Impériale les respectueux souhaits de notre Société pour son agréable séjour en France.

En quelques paroles très applaudies et qui ont été traduites en excellent français par le C^{dt} Foujioka, Son Altesse Impériale a remercié la Société franco-japonaise de sa réception et a bu à sa prospérité.

Au café qui a été servi ensuite dans les salons du Cercle, S. A. I. le comte Asa s'est fait présenter les différents membres de la Société et s'est entretenu très gracieusement avec eux; puis tous les assistants se sont retirés, emportant un excellent souvenir de cette réunion.

Thé du 10 février 1923.

La Société franco-japonaise a offert, le 10 février, à tous ses membres un thé dansant qui a eu lieu à la salle Malakoff. Plus d'une centaine de nos Collègues avait répondu aux invitations lancées, et de 16 h. à 19 h., les jeunes gens ont pu s'y livrer au plaisir de la danse tandis que les vieux se contentaient de la causerie aux alentours d'un buffet bien servi et bien approvisionné.

Parmi les personnes venues, nous signalerons notre Président, M. Bertin, MM. Yves-Guyot, Chevalier, Martinie, Odin, Funahashi, du Bureau et du Conseil de la Société; MM. Okuyama, Chargé d'Affaires du Japon, Conseiller Sato, C^{dt} Itchijo, attaché naval, Lt-colonel Shibouya, attaché militaire, M^{rs} Maëda, Wakasugi, Miyama, Susuki, Suga, Sayegusa, de l'Ambassade Impériale; Laurent, Consul du Japon, Comte de Pimodan, Pellet, de l'Institut; Banno, Bruhl, Brylinski, Chauvelot, Delpesch, Gamber, Gontier, Helary, Hibiki, Jordan, Lemoine, Le Prieur, Kuga, Nagaé, Dr Pin, Pohl, Ohashi, Ohsumi, C^{dt} Schmoll, Serrin, Takeshima, Takamatsu, Yamada, Yaboutchi, Valet. Parmi les dames, reconnues : Mmes Matsuda, Okuyama, Sato, Itchijo, Shibouya, Wakasugi, Chevalier, Baronne Le Lasseur, Pellet, comtesse de Pimodan, Arcambeau, Bith, Gontier, Jordan, Odin, René Petit, Mlle Valet, etc.

La réunion a été charmante, et bien des assistants n'ont exprimé qu'un désir, celui de la voir renouvelée à brève échéance.

23^e Assemblée générale de la Société franco-japonaise de Paris.
Paris, 22 mars 1923.

Présidence de YVES-GUYOT, *vice-président*.

Le jeudi 22 mars 1923, à 17 h. 30 m., a eu lieu au Musée des Arts décoratifs, la vingt-troisième assemblée générale de la Société franco-japonaise de Paris.

La séance était présidée par M. Yves-Guyot, Vice-Président de la Société. A ses côtés avaient pris place M. Souhart, Secrétaire général, Dopfeld, bibliothécaire-archiviste; étaient présents également MM. Dufourmantelle, Krafft, Odin, Vever, Funahashi;

S'étaient excusés : MM. Alévêque, Chevalier, Gourdin, Pelliot.

Après approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale, lecture a été faite par le Secrétaire général du rapport ci-après sur la situation morale de la Société pour l'exercice 1922.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Il serait vraiment présomptueux de la part de votre Secrétaire Général, chargé par vos statuts de vous présenter aujourd'hui le rapport moral sur la situation de votre Société, pendant l'exercice 1922, de venir vous dire que la Société franco-japonaise, remise d'aplomb, après les perturbations de la grande guerre, a pu enfin reprendre le cours normal de ses travaux. S'il en était ainsi, votre Conseil d'Administration pourrait se délivrer à lui-même un brevet de suprême habileté, alors que toutes les sociétés depuis les plus infimes jusqu'au Conseil des Ambassadeurs et la Société des Nations cherchent toujours cette stabilité à laquelle nous aspirons tous pour jouir du calme et des bienfaits de la paix.

Toutefois, il serait injuste de ne pas reconnaître que depuis mon rapport de l'an passé, notre Société a pu réaliser quelques progrès. Parmi ceux qui nous tenaient le plus au cœur venait en première ligne la continuation de la publication régulière de notre *Bulletin* qui, d'après nos règlements doit paraître trimestriellement. Nous avons été assez heureux de pouvoir rattraper le temps perdu grâce au zèle et à la compétence de notre Collègue M. Lemaire, à qui je tiens à rendre ici hommage, et en dépit d'un changement d'imprimeur qui s'imposait. A pareille époque, en 1922, les deux derniers fascicules de 1921 n^{os} 49 et 50 restaient encore à paraître; aujourd'hui, en plus de ces derniers, les n^{os} 51, 52, 53 ont pu vous être livrés dans le courant de l'année 1922, et il y a quelques jours, vous avez dû recevoir le n^o 54 (dernier fascicule de 1922). Le n^o 55 (premier de 1923) est à la composition. En même temps que le n^o 51, a été envoyé à chacun des membres de la Société un petit livre *La Vie Sociale au Japon*, que votre Conseil avait décidé d'éditer, de moitié avec son auteur M. le Professeur

D^r Miyajima, délégué japonais à la Société des Nations. Cet opuscule nous avait paru digne d'être lu par tous ceux qui s'intéressent aux choses du Japon, et ce jugement ne s'est pas trouvé en défaut, car nous avons reçu de nombreux remerciements pour son envoi, et les libraires eux-mêmes sont venus à différentes reprises nous solliciter de leur céder pour leur clientèle un certain nombre d'exemplaires de ce livre, à tel point que le stock qui nous restait de cet ouvrage est presque épuisé. Nous n'avons donc pas à regretter la dépense assez élevée qui en est résultée pour votre caisse. De telles publications éditées par notre Société constituent à mon sens, la meilleure des propagandes pour faire connaître et apprécier la Société franco-japonaise de Paris.

Quant à nos Bulletins, nous espérons pouvoir en maintenir pendant l'année 1923, la publication régulière; malgré les difficultés de toutes sortes que nous éprouvons à ce sujet. L'une des principales réside sans contredit dans le prix élevé auquel ils reviennent du fait des imprimeurs et de leurs correcteurs payés à un prix vraiment exagéré. Comme vous le verrez par les comptes de votre Trésorier qui vous seront soumis tout à l'heure, nous avons payé pour nos Bulletins en 1922, 11.404,65 f; c'est la somme la plus élevée que votre Société a payée depuis sa création sur ce chapitre, et nos Bulletins cependant sont en général moins copieux que ceux d'avant-guerre.

Nous avons cependant encore un autre chapitre de votre Budget qui a été quelque peu négligé durant ces dernières années et réclame de ne plus être autant oublié : celui de notre Bibliothèque. Les livres coûtent cher aujourd'hui et les éditeurs sont peu généreux. De ce fait, il y a lieu de prévoir certaines dépenses, si vous voulez que votre fonds de livres reste à la hauteur de ce qu'il était avant 1914.

Au cours de l'année 1922, votre Société a été heureuse de pouvoir s'associer aux fêtes organisées par la Société asiatique de Paris, doyenne des corporations qui en Occident se sont vouées spécialement aux études orientales, pour célébrer le Centenaire de sa fondation coïncidant avec celui de la grande découverte de l'illustre Champollion, le déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens. Une délégation composée de vos deux vice-présidents, MM. Matsuda et Yves-Guyot et de MM. Chevalier et Général Corvisart a représenté la Société franco-japonaise à ces fêtes qui ont eu lieu, avec un plein succès, du 10 au 13 juillet sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique, et avec le concours de nombreux savants étrangers; le Japon était représenté par un délégué spécial.

Malgré tout notre désir, nos réunions n'ont pu être en 1922, aussi nombreuses que beaucoup de nos membres l'eussent souhaité, en raison de la cherté de la vie qui oblige votre Conseil à compter avec les objections de votre Trésorier, gardien farouche mais judicieux de votre caisse. Après la réception du vice-amiral Saïto, Commandant la division-école japonaise, et de ses officiers, qui a eu lieu le 13 décembre 1921, mais dont les

dépenses figurent sur les comptes de votre Trésorier pour 1922, nous avons eu l'honneur de recevoir à déjeuner, le 11 juin 1922, Son Altesse Impériale le Prince Kita Shirakawa. Notre déjeuner de rentrée auquel devait assister Son Altesse Impériale le Comte Asa, a dû, d'autre part, par suite de l'absence momentanée de Paris, de ce haut membre de la famille impériale, être remis au 27 janvier de cette année. Enfin, quelques jours plus tard, le 10 février, nous avons organisé à la salle Malakoff un thé dansant auquel sont venus beaucoup de nos membres. Ces réunions, dans l'intérêt du développement de notre Société gagneraient à pouvoir être plus fréquentes, mais, comme je le disais plus haut, elles doivent être subordonnées à nos ressources financières, et, nous sommes obligés de le reconnaître ici, nos cotisations n'ont pas encore repris le chiffre qu'elles atteignaient en 1914. Nous avons de ce côté-là un progrès à accomplir; beaucoup de nos anciens membres disparaissent peu à peu et il nous faut songer à les remplacer. Nous y arriverons certainement, j'en ai la confiance, avec de l'activité et de la persévérance, et en comprenant que les méthodes d'avant-guerre ne donnent plus aujourd'hui les mêmes résultats et qu'il y a lieu de nous mettre à la hauteur des temps nouveaux dans lesquels nous sommes entrés. Pour réussir actuellement il faut d'abord semer et ne plus attendre que le bon grain lève de lui-même. Ce doit être notre programme.

Je ne veux pas terminer ce Rapport sans adresser un souvenir ému à tous ceux de nos collègues qui depuis notre dernière Assemblée Générale nous ont quittés, emportés par la loi inexorable de la nature. Ce sont MM. Gérard, Victor Collin, professeur Tassel, Oppenheimer, Baron Bethmann, René Momméja; nous devons une notice particulière à notre Vice-Président, M. Gérard, qui a compris la Société franco-japonaise au nombre des Sociétés qu'il a inscrites dans son testament pour un legs de 1.000 f. C'est une marque d'intérêt à laquelle votre Conseil a été très sensible.

Pour remplacer M. Gérard, au sein du Conseil, notre choix s'est porté sur notre ancien ambassadeur à Tôkyô, M. Bapst, dont la présence parmi nous ne peut être que très profitable aux intérêts de votre Société. Nous vous demandons, conformément aux Règlements, de vouloir bien ratifier sa nomination.

L'Assemblée générale a ratifié le choix du Conseil.

En l'absence du Trésorier, M. Chevalier, retenu à la Sorbonne par la célébration du cinquantenaire de la Société de Géographie Commerciale de Paris, lecture a été donnée par le Secrétaire général du Rapport financier qui suit :

RAPPORT DU TRÉSORIER

MESSIEURS,

Nous allons comme tous les ans vous rendre compte de notre gestion financière. Le Bilan de 1922 se présente de la façon suivante :

Cotisations annuelles	1.900 f	Bulletins,	11.404 f 65
— à vie	450	Employés	180 00
	<u>2.350</u>	Réunions.	4.236 00
Insignes	40	Secrétariat et trésorier.	637 80
Vente de bulletins	149 75	Bibliothèque	242 10
Dons	5.700	Divers	<u>893 90</u>
Revenus	2.276 20		17.594 45
Divers	754 50	En caisse au 31 décembre	880 86
	<u>11.270 50</u>	Achat de 9 oblig. Ouest	<u>2.770 90</u>
En caisse au 1 ^{er} Janvier	505 21		21.246 21
En banque	2.483 05		
	<u>14.258 71</u>		
Escompte des Bons D. N.	6.987 50		
	<u>21.246 21</u>		

Ce qui frappe tout d'abord c'est la faiblesse des cotisations annuelles, plus de 1.000 f de moins que l'année dernière qui avait, il faut le reconnaître bénéficié de quelques cotisations en retard. Il est indispensable de présenter de nouveaux membres pour compenser les décès et les défections. Nous remercions l'Ambassade du Japon de son gracieux don ainsi que le Ministre de l'Instruction publique pour sa subvention annuelle de 700 f. Nos revenus sont en légère progression due au placement d'une partie de la donation faite l'année dernière à notre Société par Son Altesse Impériale le Prince Régent à l'occasion de son voyage en France. Nos grosses dépenses sont nos bulletins et nos réunions cependant indispensables pour manifester l'existence de la Société et entretenir la liaison entre ses membres; l'année dernière les bulletins ne nous avaient coûté que 7.326,30 f contre 11.404,65 f cette année; mais nous avons eu à payer quelques reliquats sur les bulletins 48 et 49. Nos dépenses pour les réunions se sont élevées à 4.236 f; il y a eu le thé offert à l'escadre de l'amiral Saïto en décembre 1921 et les albums de photographie remis à tous les élèves officiers. Les dépenses du Secrétaire et du Trésorier peuvent paraître élevées; il faut dire qu'elles comprennent les frais de correspondance et d'impression qu'il est quelquefois difficile de répartir soit aux bulletins soit aux réunions.

Le portefeuille de la Société comprend :

60 Obligations Ouest	3 p. 100 ancien
140 f Rente Japon	4 p. 100 1905
240 f Rente Française	5 p. 100 amortissable
600 f — —	6 p. 100 1920
7 000 f Bons du Trésor à 2 ans	

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes.

Avant de mettre aux voix l'approbation du Rapport financier du Trésorier, le Président a donné la parole au Secrétaire général qui a exprimé

le désir de fournir à la Société quelques explications complémentaires sur la situation financière, telle qu'elle se présente en réalité.

Si l'on compare, a dit le Secrétaire général, le chiffre des recettes pour 1922 avec celui des dépenses, on voit que les recettes ordinaires se sont élevées à 11.270,45 f seulement contre 17.594,45 f, les dépenses, votre Conseil s'étant cru autorisé à disposer en faveur de nos bulletins et de nos réunions, buts de notre Société, d'une partie des sommes mises si généreusement à notre disposition par S. A. I. le Prince Régent en escomptant la moitié des Bons de la Défense achetés à cette époque et en augmentant d'autre part notre fonds inaliénable de 9 obligations 3 p. 100 Ouest anciennes pour 2.770,90 fr. Les 7.000 fr. de Bons du Trésor qui restent au 31 décembre sont remboursables en 1923 et votre Conseil aura à déterminer l'emploi des fonds qui en proviendront.

Ces renseignements recueillis, l'Assemblée générale approuve les comptes du Trésorier et passe au dépouillement des bulletins de vote pour le renouvellement de la deuxième série des membres du Conseil dont les pouvoirs sont expirés.

Sur 64 suffrages exprimés, ont obtenu

MM. Bapst,	64 voix
Odin.	63 —
Général Duval	63 —
— Le Rond	63 —
— Baron Corvisart	63 —
Terrail	63 —
Duvent	62 —
Banno	1 —
Hibiki	1 —
Colonel Shibouya	1 —
Dr Pin	1 —

En conséquence, MM. Bapst, Odin, Général Duval, Général Le Rond, Général Baron Corvisart, Terrail et Duvent sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société franco-japonaise, pour une période de cinq années.

La séance est levée à 18 h. 15 m.

**Assemblée générale extraordinaire
du mardi 19 juin 1923.**

Notre Conseil d'Administration ayant reconnu les avantages que présenterait pour la Société franco-japonaise sa reconnaissance d'utilité publique, avait décidé, pour se conformer à la procédure demandée en pareil cas par le Conseil d'État, de convoquer une assemblée générale extraordinaire des membres de la Société, chargée de donner son assen-

timent à ce projet, et de mettre ensuite les statuts de la Société franco-japonaise en harmonie avec ceux adoptés par l'Administration et le Conseil d'État pour les Sociétés reconnues d'utilité publique.

Cette réunion, faite en exécution de l'article 20 de nos statuts a eu lieu le mardi 19 juin, à 17 h. 30 m. au Musée des Arts décoratifs, siège social de la Société; elle était présidée par notre président, M. Bertin; au Bureau avaient pris place, M. Yves-Guyot, Vice-Président, M. Souhart, Secrétaire Général, M. Chevalier, Trésorier, MM. Alévèque et Funahashi, Secrétaire Général Adjoint et Trésorier Adjoint; étaient également présents : MM. Dufourmantelle et Krafft, membres du Conseil d'Administration, Mme Arcambeau, D^r Blind, C^{ne} Lucas, MM. Maître, Pécau, Schwob, Paul Valet et Mlle Marie-Madeleine Valet. S'étaient excusés : MM. Bapst, Dopfeld, Odin, et Terrail.

Après avoir entendu le Secrétaire général dans ses explications sur l'intérêt que présente pour la Société franco-japonaise, arrivée aujourd'hui à sa vingt-troisième année d'existence, sa reconnaissance d'utilité publique, explications appuyées par M. Yves-Guyot, l'Assemblée générale a été d'avis à l'unanimité qu'il y avait lieu de donner suite au projet de demande de reconnaissance d'utilité publique de la Société franco-japonaise, et d'entreprendre les démarches nécessaires à ce sujet.

Lecture a ensuite été donnée par le Secrétaire général du projet des nouveaux statuts de la Société présenté par le Conseil d'Administration. Après un échange de vues entre les différents membres présents, chacun des articles des statuts a été successivement approuvé et l'ensemble du projet a été voté à l'unanimité. En conséquence, la Société franco-japonaise sera désormais régie par les statuts dont la teneur suit :

STATUTS

I. But et Composition de la Société.

ARTICLE 1. — La Société franco-japonaise de Paris, fondée en 1900, est un centre où se traitent toutes les questions dont s'occupent, à un titre quelconque les japonisants : artistes, industriels, commerçants, amateurs et savants.

Elle favorise le développement des relations sociales entre les Français et les Japonais, en offrant aux résidents et voyageurs français au Japon et Japonais en France, l'assistance dont ils ont besoin pour leurs études et leurs affaires.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris.

ARTICLE 2. — Les moyens d'action de la Société sont des Conférences, des publications, des réunions, des distributions de prix et récompenses et une bibliothèque composée d'ouvrages spéciaux.

ARTICLE 3. — La Société se compose :

- 1° de membres d'honneur;
- 2° de membres donateurs;
- 3° de membres à vie;
- 4° de membres annuels;
- 5° de membres libres.

Pour devenir membre de la Société franco-japonaise, il faut être présenté par deux membres et agréé par le Conseil d'Administration.

Le titre de membre d'honneur peut être offert à de hautes personnalités, parmi lesquelles peuvent être choisis des Présidents d'honneur.

Les membres donateurs sont ceux qui auront versé une somme de 300 f au minimum en une fois.

Les membres à vie sont ceux qui auront payé une somme de 150 f.

Les membres annuels sont ceux qui versent une cotisation annuelle de 20 f; un droit d'entrée facultatif de 20 f donne droit à l'insigne de la Société. Par exception, la cotisation annuelle est maintenue à 15 f pour les anciens membres de la Société reçus avant le second semestre de l'année 1920.

Le titre de membre libre peut être accordé à des personnes susceptibles, notamment par la voie de la presse, de rendre des services à la Société.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

ARTICLE 4. — La qualité de membre de la Société franco-japonaise se perd :

- 1° par la démission.
- 2° par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. Administration et fonctionnement.

ARTICLE 5. — La Société franco-japonaise est administrée par un Conseil composée de 35 membres, élus au scrutin secret, par l'Assemblée générale, et renouvelable annuellement par cinquième. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, le Conseil pourvoit lui-même au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, de plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Bibliothécaire-Archiviste, et d'un Trésorier.

Le Bureau pourra prendre dans le sein du Conseil des adjoints au Secrétaire général et au Trésorier.

Le Bureau élu pour un an, est chargé de la gestion de la Société; il expédie les affaires courantes et pourvoit à toutes les dépenses utiles.

Les employés, salariés ou non, reconnus nécessaires par le Bureau, seront désignés, congédiés et remplacés par le Président.

ARTICLE 6. — Le Conseil se réunit au moins six fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du cinquième de ses membres. La présence du cinquième des membres du Conseil, présents ou régulièrement représentés, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Tout membre du Conseil ayant manqué aux séances consécutives d'une année pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général. Ils sont transcrits sur un Registre coté et paraphé par le Préfet de la Seine.

ARTICLE 7. — Les membres de la Société franco-japonaise ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

ARTICLE 8. — L'Assemblée générale de la Société comprend les membres donateurs, membres à vie, et membres annuels. Elle se réunit en séance ordinaire une fois par an, dans le premier trimestre, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration, il n'y figure que les propositions du Conseil ou qui auraient été communiquées au Bureau, huit jours au moins avant la séance par un ou plusieurs sociétaires.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les Rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation morale et financière de la Société. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice courant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil.

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou ayant exprimé leurs suffrages, les votes concernant les élections pouvant avoir lieu par correspondance.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de la Société.

ARTICLE 9. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président ou par le Secrétaire général agissant par délégation spéciale du Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Secrétaire général ou par un autre membre du Conseil d'Administration choisi à cet effet par celui-ci.

ARTICLE 10. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, constitutions d'hypothèques sur les dits

immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

ARTICLE 11. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts ne sont valables qu'après approbation par décret simple.

Toutefois, s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers, et si leur valeur n'excède pas le vingtième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet.

III. Dotation, fonds de réserves et ressources annuelles.

ARTICLE 12. — La dotation comprend :

1° 60 obligations Ouest ancien 3 p. 100; 200 f Rente française 5 p. 100 amortissable; 600 f Rente française 6 p. 100.

2° Les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société.

3° Les capitaux provenant de libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

4° Les sommes versées par les membres donateurs et les membres à vie.

5° Le dixième, au moins, annuellement capitalisé du revenu net des biens de la Société.

ARTICLE 13. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives de l'État français ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'État. Ils peuvent être également employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs après l'autorisation donnée par Décret, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société.

ARTICLE 14. — Le fonds de réserve comprend 140 f de rente japonaise 4 p. 100.

La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiés par délibération de l'Assemblée générale. Ces délibérations doivent faire l'objet dans le délai de huitaine, d'une notification au Préfet de la Seine.

ARTICLE 15. — Les recettes annuelles de la Société franco-japonaise comprennent :

1° De la partie du revenu de ses biens non compris dans la dotation.

2° Des cotisations et souscriptions de ses membres.

3° Des subventions de l'État, des Départements, des Communes et des Établissements publics.

4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé.

5° Des revenus accidentels, tels que produit des cessions du *Bulletin*, de la publicité, remboursement du prix des insignes demandés par les membres, ou exceptionnels, et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ARTICLE 16. — Il est tenu au jour le jour une comptabilité-deniers par recettes et dépenses, et il s'y a lieu, une comptabilité-matières.

IV. *Modification des statuts et dissolution.*

ARTICLE 17. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumis au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres résidant en France. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 18. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et composée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres résidant en France. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 19. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements ou sociétés analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

ARTICLE 20. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et aux Ministres de l'Instruction publique et des Affaires étrangères.

V. *Surveillance et règlement intérieur.*

ARTICLE 21. — Le Secrétaire général doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture de la Seine tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction de la Société.

Les registres de la Société et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute requête du Ministre de l'Intérieur ou du

Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet de la Seine, au Ministre de l'Intérieur et aux Ministres de l'Instruction publiques et des Affaires étrangères.

ARTICLE 22. — Un règlement adopté par le Conseil d'Administration détermine et fixe les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts; il peut toujours être modifié dans la même forme. Une copie de ce règlement et de toute modification qui y serait apportée doit être soumise à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressée au Ministre de l'Instruction publique et des Affaires étrangères.

L'Assemblée générale a ensuite sur la proposition qui lui en a été faite par le Conseil d'Administration, donné tout pouvoir à MM. Souhart, Secrétaire général et Chevalier, Trésorier, pour consentir les modifications aux statuts qui pourraient être demandées par l'Administration ou le Conseil d'État, lors de la procédure de demande de reconnaissance d'utilité publique à la Société franco-japonaise.

La fin de la séance a été consacrée à l'examen du projet de budget pour 1923, adopté déjà par le Conseil d'Administration et dont la ratification était proposée à l'Assemblée générale.

Ce budget s'établirait de la manière suivante :

Recettes.		Dépenses.	
Cotisation annuelle	2.600 f	Employés	200 f
— à vie	mémoire	Secrétariat et Trésorier	700
Revenu du portefeuille	2.100	Bulletins	9.000
Subvention du Ministère	700	Réunions	4.000
— du Mis Maéda	5.000	Bibliothèque	250
Don Gérard net	750	Divers	1.000
En caisse et en banque au		Achats d'insignes	500
1 ^{er} janvier 1923	880 86		15.650 00
Remboursement des insignes	mémoire	Excédent des recettes sur les	
Publicité	—	dépenses	3.280 86
Cession de Bulletins	—		18.930 86
	18.930 86		

Fonds disponibles.

140 fr. Rente Japonaise 4 p. 100 1895.
7.880.86 en caisse et en banque.

Fonds inaliénables.

60 f Obligations Ouest 3 p. 100 ancien
200 f Rente française 5 p. 100 amortissable
600 f — — 6 p. 100 1920.

Après avoir entendu les explications du Trésorier qui a représenté notamment que certaines prévisions des dépenses (Secrétariat, Bulletins, Réunions), lui semblaient devoir être inférieures aux réalités, sans toutefois pouvoir être fixées à l'avance, mais qu'il y serait pourvu par les excédents, dont il était fait état, l'Assemblée générale a ratifié à l'unanimité le projet de budget pour 1923.

La séance est levée à 19 h. 15 m.

Retour à Paris de M. le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon.

S. E. le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon en France, est rentré à Paris le 10 juin 1923, de retour de son voyage de congé au Japon, accompagné de la vicomtesse Ishii et de ses deux charmantes fillettes. De nombreux membres de la colonie japonaise l'attendaient sur le quai de la gare de Lyon pour le saluer. La Société franco-japonaise avait chargé son Secrétaire général, M. Souhart, d'apporter à Son Excellence ses respectueux compliments de bienvenue et de Lui dire le plaisir qu'elle éprouvait à La voir revenir reprendre sa haute mission à Paris.

Par le même train est arrivée S. A. I. la Princesse Asa, venant rejoindre son mari, S. A. I. le Prince Asa, et sa sœur, S. A. I. la Princesse Kita, qui, comme on le sait, ont été tous deux dangereusement blessés dans le terrible accident d'automobile dont a été victime S. A. I. le Prince Kita, le 1^{er} avril dernier. S. A. I. la Princesse Asa était accompagnée du général de division Kurita.

Départ de M. le capitaine de vaisseau Itchijo attaché naval à l'Ambassade et arrivée à Paris de son remplaçant, le commandant Terashima.

Le Capitaine de vaisseau Itchijo qui depuis trois ans exerçait les fonctions d'attaché naval à l'Ambassade impériale, vient de repartir pour le Japon, sa mission terminée. A la gare de Lyon, de nombreux amis s'étaient rendus pour lui souhaiter un bon voyage, ainsi qu'à Mme Itchijo; reconnu parmi eux l'amiral Abo, le C^{dt} O'Neill, représentant M. le Ministre de la Marine, l'attaché naval britannique, le Secrétaire général de la Société franco-japonaise, M. Matsuda, ministre plénipotentiaire, avec la plupart des membres de l'Ambassade impériale.

Le C^{dt} Itchijo est remplacé dans son poste par le C^{dt} Terashima que nous avons eu le plaisir de connaître déjà précédemment à Paris.

Nomination de M. Logé dans l'ordre du Soleil-Levant.

Nous avons appris avec plaisir que M. Armand Logé, membre de la Société franco-japonaise vient de recevoir la décoration de 5^e classe de l'ordre du Soleil-Levant.

M. Logé, qui appartient à notre Société depuis l'année 1903, a beaucoup travaillé à répandre dans le public français le goût des belles choses japonaises dont il a su, l'un des premiers, apprécier tout ce qu'elles renferment, au point de vue artistique, de délicat et de captivant.

Nécrologie.

Son Altesse Impériale le Prince Kitashirakawa.

En portant la santé de S. A. I. le Prince Kitashirakawa, au déjeuner qui Lui avait été offert le 15 juin 1922 par la Société franco-japonaise, notre Président, M. Bertin, avait terminé son toast par les paroles suivantes : « A S. A. I. le Comte Kita, j'adresse tous les souhaits de la Société franco-japonaise pour son heureux séjour en France ». Hélas! nous ne pouvions supposer alors que ce souhait ne devait pas se réaliser!

Le 1^{er} avril 1923, Son Altesse Impériale profitant d'une belle journée de printemps, était partie faire une excursion en automobile; la Princesse Kita, S. A. I. le Prince Asa et Mlle Sauvy, dame de compagnie de la Princesse, l'accompagnaient. L'automobile filait à grande allure, le prince au volant, sur la route de Paris à Cherbourg, lorsque à Perriers-la-Campagne, entre Évreux et Lisieux, la grosse voiture, à la suite d'un dérapage, fit une terrible embardée et vint s'écraser contre un arbre en bordure de la route. Des voyageurs qui suivaient le même itinéraire vinrent immédiatement au secours des victimes de l'accident, mais S. A. I. le prince Kita et son chauffeur avaient été tués sur-le-champ, et les trois autres occupants de l'automobile étaient gravement blessés. LL. AA. II. le Prince Asa et la Princesse Kita ainsi que Mlle Sauvy furent transportés dans une clinique de Bernay où ils durent rester jusqu'au moment où leur transport à Paris fut jugé possible; l'état de la princesse Kita était particulièrement sérieux, elle avait été relevée sans connaissance, et les médecins furent plusieurs jours avant de se prononcer sur les conséquences de ses blessures.

Ramené à Paris, le cercueil de S. A. I. le Prince Kita fut déposé dans un des salons de l'Ambassade, converti en chapelle ardente, où il est resté exposé jusqu'au 21 avril, jour où, conformément aux instructions du Ministère de la Maison impériale, il fut dirigé sur Marseille où l'attendait un paquebot japonais pour le transporter au Japon, où devaient avoir lieu les funérailles solennelles.

Dès qu'elle a eu connaissance de ce tragique événement, la Société franco-japonaise a tenu à s'associer au deuil qui a ainsi frappé la famille impériale et à la tristesse de la colonie japonaise; son Président, son Secrétaire général, et plusieurs de ses membres sont allés aussitôt s'inscrire à

l'Ambassade et y déposer une couronne au nom de la Société; puis, le 20 avril, jour où un service rituel a été célébré, le Bureau de la Société s'est transporté en corps à l'Ambassade pour y saluer la dépouille mortelle de Son Altesse Impériale; le 21 avril, le Secrétaire général de la Société, M. Souhart, s'est rendu à la gare de Lyon pour assister au départ du cercueil de Son Altesse Impériale et renouveler à S. A. I. le prince Higashi-Kuni qui devait l'accompagner jusqu'à Marseille les respectueuses condoléances de la Société franco-japonaise.

Pendant son séjour en France, S. A. I. le Prince Kita avait charmé tout le monde par son affabilité et par ses qualités de jeunesse et d'entrain; et les membres de la Société franco-japonaise qui avaient eu l'honneur de l'approcher, avaient gardé un très agréable souvenir de sa réception, aussi conserveront-ils fidèlement sa mémoire en faisant des vœux pour le complet, et aussi prompt que possible, rétablissement de son Auguste épouse la princesse Kitashirakawa.

Mme la Marquise Maëda.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la mort de la Marquise Maëda, décédée à Paris, le 17 avril 1923 à l'âge de trente-cinq ans.

Tous ceux qui ont connu cette charmante jeune femme, soit à sa délicieuse résidence de Tôkyô, soit à Paris où elle avait accompagné, malgré sa précaire santé, son mari, le commandant Maëda, garderont d'elle un souvenir ému.

Ses funérailles ont été célébrées en grande pompe au Père-Lachaise, le 28 avril, où son corps a été incinéré avec les rites japonais, ses cendres devant être ensuite transportées au Japon. De nombreuses personnes avaient tenu, en venant assister, ce jour-là, à cette triste cérémonie, à montrer à son mari, le Marquis Maëda, la part qu'elles prenaient à sa douleur.

La Société franco-japonaise se fait un devoir d'adresser ici un nouveau témoignage de sympathie au Marquis Maëda pour le deuil cruel qui l'a frappé si prématurément.

M. le Professeur Émile Tassel.

Nous avons appris avec un vif regret la mort survenue le 12 octobre 1922, à Bruxelles, de notre collègue le Professeur Émile Tassel, membre du Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles. C'est une perte sensible pour la Société franco-japonaise et plus encore pour les amateurs d'arts japonais, déjà si peu nombreux, en Belgique.

Émile Tassel fut attiré par l'art du Yamato lors de l'Exposition de Paris de 1900. La Section japonaise du Palais du Trocadéro fut pour lui, comme pour tant d'autres, une révélation.

Dès lors, il réunit assez rapidement une importante collection d'objets

embrassant les différentes branches des arts appliqués, mais il ne tarda pas à se spécialiser. Il fut séduit par les belles ciselures et son esprit méthodique s'attacha à résoudre le problème ardu de la classification des montures de sabres. Malheureusement, la mort est venue interrompre la tâche qu'il avait presque menée à bien et qui promettait d'être d'un grand intérêt pour tous ceux que passionne la ciselure japonaise.

M. Alfred Croiset.

M. Alfred Croiset, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, membre de l'Institut, et l'un des plus grands hellénistes de notre temps, vient de mourir à l'âge de soixante-dix-neuf ans, universellement regretté par ses amis et ses nombreux élèves : il appartenait à notre Société, comme membre d'honneur, depuis sa fondation.

M. le Comte de Pimodan.

La Société franco-japonaise a appris avec regret la mort subite d'un de ses plus anciens membres à vie, M. le Comte de Pimodan, qui lui appartenait depuis l'année 1902.

Ancien lieutenant-colonel breveté de cavalerie, cet officier avait été, comme capitaine, attaché militaire de France au Japon de 1895 à 1899, et il avait consigné ses impressions de cette période dans deux livres *Promenades en Extrême-Orient*, et *Simple souvenirs*, écrits d'une plume facile et attrayante. Pendant la guerre, il avait repris du service et avait mérité la croix de guerre.

Il y a quelques semaines à peine, le comte de Pimodan assistait encore aux réunions de notre Société, et rien ne faisait alors prévoir sa disparition prochaine. Sa famille trouvera ici l'expression de toute notre sympathie.

M. Oppenheimer.

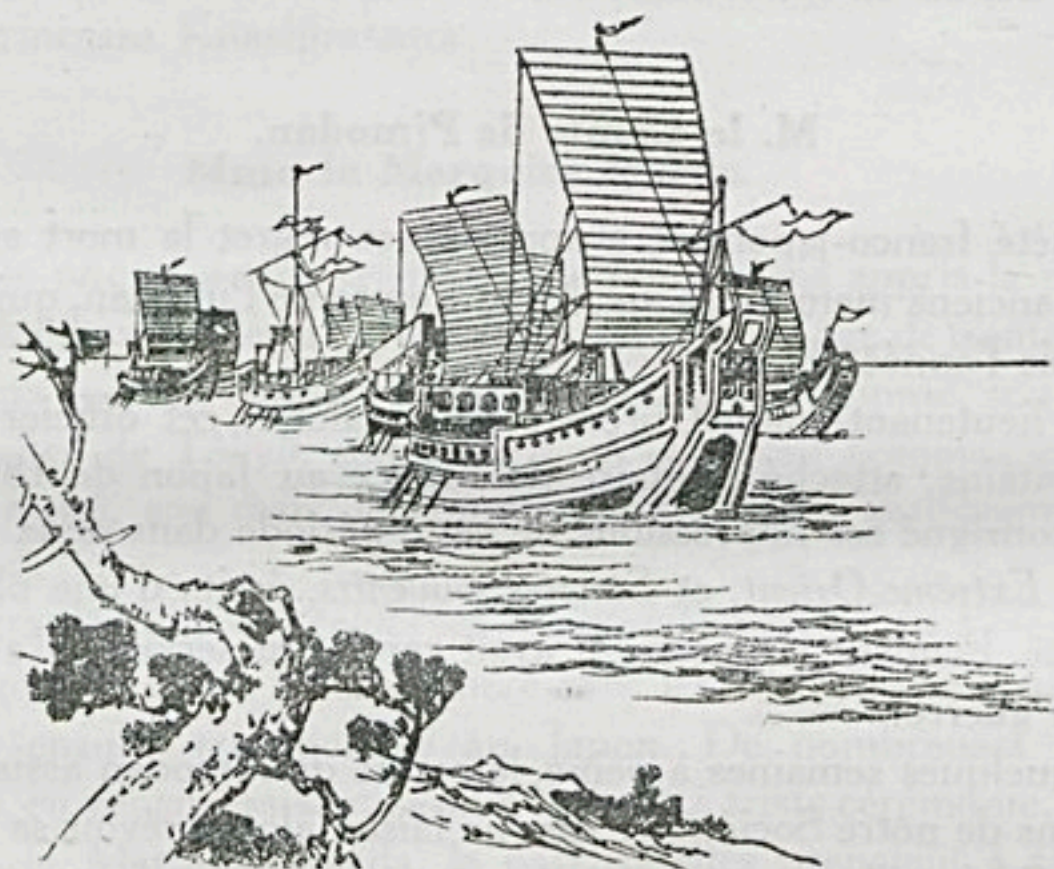
La Société a perdu récemment un de ses plus anciens membres, M. Oppenheimer, qui lui appartenait depuis sa fondation. Ayant résidé longtemps au Japon, notre collègue dirigeait à Paris une importante maison de commerce d'importation et d'exportation avec l'Extrême-Orient. Toutes nos condoléances à sa famille.

Mme Dufourmantelle.

M. Dufourmantelle, membre du Conseil d'Administration et précédemment vice-président de notre Société, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, décédée après une longue maladie.

Les obsèques de Mme Dufourmantelle ont eu lieu le 16 mars 1923 à l'église Saint-Augustin, en présence d'une nombreuse assistance.

La Société franco-japonaise adresse ses biens vives condoléances à M. Dufourmantelle qui avait déjà été très éprouvé par la perte de son fils, tué au début de la guerre en 1914.



Bibliographie.

**Revue de Droit maritime comparé, publiée et dirigée par
Léopold DOR**

La *Revue de Droit maritime comparé* vient de faire paraître son deuxième volume trimestriel qui tient à tous les points de vue les promesses du premier volume.

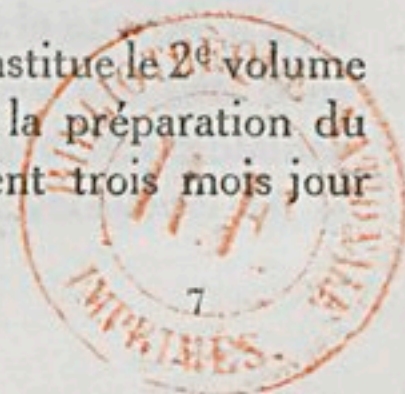
La partie doctrine comprend d'intéressants articles de M. GEORGES MARAIS et du Dr VAN SLOOTEN sur le connaissement « reçu pour embarquement » en droit français et en droit hollandais et des comptes rendus critiques des conférences internationales de Londres et de Bruxelles par le Dr BISSCHOP et le Pr GEORGES RIPERT. Dans la section de jurisprudence, on trouve les textes *in extenso* des principales décisions maritimes rendues récemment en Allemagne, Angleterre, Belgique, États-Unis, France et Italie commentées par de remarquables notes de droit comparé; les décisions moins importantes de ces six pays sont données en sommaire. Dans la partie législative, nous trouvons les lois, décrets, arrêtés, circulaires ministérielles, etc., édictés ou publiés récemment dans ces mêmes pays.

La rubrique « Documents » contient diverses résolutions votées dans les congrès internationaux ou associations nationales, le projet de loi anglais sur les clauses des connaissements, la définition du statut des navires du Shipping Board, l'avant-projet du code fluvial français, le projet de connaissement rhénan et la nouvelle police italienne d'assurances sur facultés. La bibliographie offre un compte rendu critique des ouvrages de droit maritime parus dans les divers pays.

Le tout constitue un beau volume de plus de 800 pages, d'un grand intérêt scientifique et pratique.

Depuis le 15 juillet 1923, la *Revue* publie un *Supplément bi-mensuel de Droit maritime français* donnant très rapidement le texte *in extenso* de toutes les décisions françaises, les sommaires de celles qui sont moins importantes et la législation.

Il est à noter que, malgré l'effort considérable que constitue le 2^e volume de la *Revue* et celui qui a été imposé à la rédaction par la préparation du supplément, le 2^e volume trimestriel a paru exactement trois mois jour pour jour après le 1^{er} volume.



Le Japon souriant. *Ses Samourais, ses Bonzes, ses Geishas*, par Robert CHAUVELOT.

Cet ouvrage est le fruit de deux longs séjours de M. ROBERT CHAUVELOT au délicieux et puissant empire insulaire d'Asie, que sa bravoure militaire et navale, son génie diplomatique, sa loyauté d'allié de la Grande guerre, son rayonnement commercial et son essor industriel ont placé au premier rang des grandes puissances civilisatrices du monde. L'auteur assure, et il le prouve, que le pays fleuri des cerisiers et des chrysanthèmes n'a rien dépouillé, pour cela, de sa couleur locale et de son charme légendaire. A travers ses lunettes d'or, le Japon moderne continue à sourire avec tendresse à ses samourais disparus, comme à ses bonzes et à ses geishas qui demeurent.



Liste
des souscriptions versées
à la Banque Franco-Japonaise
pour le fonds de secours aux sinistrés japonais

ANNEXE

Souscription en faveur des Sinistrés japonais (Novembre 1923).

Nous donnons ci-après le texte de la circulaire que la Société Franco-Japonaise de Paris a adressé à tous ses membres pour les inviter à participer à la souscription ouverte par ses soins en faveur des sinistrés japonais, ainsi que la liste des personnes qui ont bien voulu répondre à cet appel, et de celles qui avaient envoyé directement leur offrande à l'Ambassade Impériale. Ces diverses sommes, versées à la Banque Franco-Japonaise à un compte spécial « *fonds de secours aux sinistrés japonais.* », ont produit jusqu'à présent 314 000 francs, sur lesquels, conformément aux instructions reçues du Japon par l'Ambassade Impériale, 300 000 francs ont été mis télégraphiquement à la disposition du Ministère des Affaires étrangères à Tokyo, par le précieux intermédiaire de la Banque Franco-Japonaise.

Nous renouvelons ici à tous ces souscripteurs l'expression de nos bien vifs remerciements pour leur générosité qui a montré la part prise en France à la terrible catastrophe qui a frappé si cruellement le Japon.

Paris, septembre 1923.

M....

Ainsi que vous le savez certainement, le Japon vient d'être cruellement éprouvé par un tremblement de terre qui s'est fait sentir principalement dans la région de Tokyo et de Yokohama, et a été accompagné sur la côte d'un violent raz de marée. Des milliers de personnes, dont le nombre n'a pu être encore établi, ont été écrasées sous les décombres ou ont péri dans l'incendie qui s'est déclaré à la suite du tremblement de terre; des centaines de mille autres se sont trouvées sans abri et ayant tout perdu; tel est le bilan de cette terrible catastrophe.

Dans ces douloureuses circonstances, la *Société Franco-Japonaise de Paris* a tenu à montrer sa sympathie au peuple Japonais en ouvrant, dès la première heure, d'accord avec l'Ambassade Impériale, une souscription, destinée à venir en aide aux malheureuses victimes et à laquelle elle s'est inscrite pour une somme de 5 000 francs, les dons recueillis devant être versés à la *Banque Franco-Japonaise*, 34, rue de Châteaudun, à un compte spécial « *Fonds de Secours aux Sinistrés Japonais* ».

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, M. Poincaré, l'Ambassadeur du Japon, V^{te} Ishii, le Maréchal Joffre, M. Doumer, Sénateur, Ancien Président du Conseil, et M. André Lebon, Ancien Ministre, Président Honoraire de la C^{ie} des Messageries Maritimes ont bien voulu accorder leur haut patronage à notre souscription qui a déjà produit plus de 70 000 francs.

Nous ne doutons pas que les Membres de la *Société Franco-Japonaise* et les personnes s'intéressant aux choses du Japon voudront bien également y participer. A cet effet, nous nous permettons de vous adresser la feuille ci-jointe, en vous demandant de vouloir bien, après l'avoir remplie, la faire parvenir directement avec le montant de votre souscription à la *Banque Franco-Japonaise*, autorisée à en donner reçu, au nom de la *Société Franco-Japonaise*.

Le Syndicat de la Presse Parisienne ayant décidé, depuis, d'ouvrir, de son côté, une souscription en faveur des victimes de la Catastrophe Japonaise, il a été entendu avec lui que la *Société Franco-Japonaise*, tout en gardant son individualité, lui donnerait ses listes de souscription pour être publiées en même temps que les siennes.

En vous remerciant par avance pour l'accueil favorable que vous ne manquerez pas, nous en sommes certains, de faire à notre demande, nous vous prions, M..., d'agréer les assurances de notre considération distinguée.

Le Président,
E. BERTIN,
de l'Institut.

Le Secrétaire Général,
F. SOUHART.

MM. H. CHEVALIER, Consul Général du Japon . . .	Frs.	500
L. MULLER, Directeur de la Banque Franco-Japonaise	—	200
J. DUMAY, Sous-Directeur de la Banque Franco-Japonaise	—	100
DELAHAYE, 195, rue de l'Université, Paris . . .	—	100
H. D'ÆLSNITZ, 6, rue de Bellechasse, Paris . .	—	5.000
Mme MICHAUT, 64, rue Condorcet, Paris	—	5
UNION INTERALLIÉE, 33, faubourg Saint-Honoré, Paris.	—	1.000

MM.	R. DUNESME, 195, rue de Vaugirard	Frs.	20
	L. LIEBERT, Sanatorium G. Clemenceau, Bicêtre.	—	5
Mlle	RENÉE, Hôtel Moderne, Chalon-sur-Saône.	—	5
MM.	C. BOURGUIGNON, Rédacteur, Bureau de la Presse, Ambassade du Japon.	—	500
	D ^r E. PIN, 36, rue de Maubeuge, Paris.	—	200
Famille	SCHOWB, 33, rue Lamarck, Paris.	—	300
Groupe	Amical de la Mare du Plessis-Franconville (S.-et-O.)	—	51
MM.	Chokichi YAMAMOTO, 63, rue des Vinaigriers, Paris	—	100
	HATET, Brigadier des Gardiens de la Paix, Halles Centrales, Paris.	—	10
	L. MOISSE, 8, rue Pigalle, Paris.	—	20
Mlle	Katerine POSTER, Hôtel Mercédès, rue de Pres- bourg, Paris.	—	200
Mme	L. de P., Paris	—	100
Mme	Veuve GUÉRET, Paris	—	5
Anonyme	—	50
M. et Mme	Henri MORIN, 3, rue Lalo, Paris.	—	200
Mme	Jane DABOUT, 2, rue d'Harcourt, Rouen	—	10
Mrs.	BLUM et C ^{ie} , par <i>New York Herald</i> , 4, avenue de l'Opéra, Paris	—	5.000
MM.	WELEY, <i>Id.</i>	—	5.000
	WINBURN, <i>Id.</i>	—	2.500
	Théodore STANLEY, <i>Id.</i> (\$ 25)	—	425
Mlle	HUET, Professeur Maison de Retraite, Charle- ville.	—	60
M.	PERETTI, École de rééducation pour réformés de guerre. Château de Passy.	—	5
Association	cultuelle protestante, Rambouillet	—	100
Anonyme	—	10
M.	G. COMBE, 9, rue Boyer-Barret, Paris	—	10
Mlles	D. LABORI, Evian	—	10
	Elisa RADELIFF, 15, av. Victor-Hugo, Boulogne- sur-Seine	—	5.000
Anonyme	(par Consulat du Japon, Bordeaux)	—	10
Mme	Renée VERSEIN, Grand-Hôtel Gassion, Pau.	—	100
Miss	Clara CURTIS (par Banque Morgan Harjes, Paris). Anny CURTIS <i>Id.</i>	—	1.000
Mme	Marie de MOLÈNE, 28, avenue Carnot, Paris.	—	100
M.	Eugène A. SÉE, 9, rue de la Ferme, la Garenne-Colombes	—	50

MM.	Sylvain LÉVI, de l'Institut, 9, rue Guy-de-la-Brosse, Paris	Frs.	100
	JANIN, Service du Contentieux, C ¹⁰ Algérienne, Paris	—	50
	DUROCQ, Méry-sur-Marne, par Saacy.	—	5
	VAEZ, <i>Id.</i>	—	5
Mlle	Marie LANTZ, 9, rue Adolphe-Focillon, Paris	—	20
Mme	R. GODET, Lavancher-sous-Chamonix (Haute-Savoie).	—	150
MM.	André RAYNEAU, 17, rue Beauvoir, Blois	—	20
	Ernest BIGONNEAU, Employé à l'Ambassade du Japon, Paris.	—	100
	Henri POUSSAC, <i>Id.</i>	—	150
	Georges DAVY, <i>Id.</i>	—	100
	Antoine LARRIEU, <i>Id.</i>	—	20
	Louis SOUCHEV, <i>Id.</i>	—	10
	François PICHARD, <i>Id.</i>	—	75
	Louis MONAISIN, <i>Id.</i>	—	10
	Maurice BODEUX, <i>Id.</i>	—	50
	Henri VANDAMME, <i>Id.</i>	—	10
	Pierre AUDUIN, <i>Id.</i>	—	20
	Armand ETCHEGARAY, <i>Id.</i>	—	20
	Eugène LOUIS, <i>Id.</i>	—	20
	Jean COSTLHES, <i>Id.</i>	—	10
	Achille DUSSART, <i>Id.</i>	—	20
	Georges PIHEN, <i>Id.</i>	—	30
	Pierre PROU, <i>Id.</i>	—	100
	Paul PYRONNEAU, <i>Id.</i>	—	30
	Sarat DUDLEY, American University, 4, rue de Chevreuse.	—	500
	CARTIER, 13, rue de la Paix, Paris	—	5.000
	Louis DELAPORTE, 4 <i>ter</i> , rue du Bouloi, Paris	—	50
	JOUCLAR, 93, rue Bolivar, Paris	—	20
	S. MASTUREL, 6, avenue Lamarck, Paris.	—	100
	A. PERRIER, Saint-Ouen.	—	10
	Henri BONNAMAUX, 80, rue Laugier, Paris	—	10
	Jacques LIONNET, Villa Bon-Accueil, à Asnelles (Calvados).	—	10
	M., H. et G. KLOTZ (Pinaud), 18, place Vendôme, Paris	—	5.000
	E. VERNET, 1, Espoulette, à Montélimar (Drôme).	—	5
	Joachim TOURTY, à Vannes (Morbihan)	—	50
	Sotero QUEVEDO, chez Mme Cambray, 4, rue Emma, Nice	—	10

MM.	DE LAURÉAL, 116, rue Caulaincourt, Paris. . .	Frs.	100
	E. BOURGUIGNON, 34, rue Boulard, à Paris . .	—	5
	Charles CAVALLIER, boulevard du Décollé, à Saint-Lunaire (Ile-et-Vilaine)	—	1.000
	DISLIN, Maison R. Cumberland, 3, rue Scribe.	—	500
	Anonyme	—	158,75
	The Sidling Trading et Co, 29, Avenue Friedland, Paris.	—	250
M.	Émile BUEROS, 6, rue des Islettes.	—	50
	Un ancien combattant.	—	5
MM.	O. DE CAMELLIS, 1, cité Bergère, Paris. . . .	—	1.000
	Albert BENSADOUN, 8, avenue de Paris, Châtil- lon-les-Bains.	—	20
	Constantin BARICHEFSKI, 3, rue Caron, Paris. .	—	6
	SAVERNE, 42, rue Vivienne, Paris.	—	10
Mme	la Comtesse DE VIEL-CASTEL, 4, avenue Marceau, Paris.	—	200
M.	A. BENJAMIN (§ 5).	—	85
	Anonyme.	—	50
MM.	André BERNIER, 3, rue, Bergère, Paris. . . .	—	20
	Établissements Oppenheimer, 21, rue de Cléry. . . .	—	1.000
M.	NAKAMURA, chez Saint-Gobain, à Thourotte (Oise).	—	300
	Mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne (Per- sonnel), Levallois-Perret	—	355
M.	NAURUQUEN, 40, rue Céline, à Antony (Seine). .	—	5
	Personnel de la Pharmacie TINARDON (M. G. Clément), 17, rue Cadet.	—	72
MM.	Robert B. HOSTATER, 22, rue Auguste-Vacquerie, Paris	—	500
	Atherton CURTIS, 17, rue Notre-Dame-des- Champs, Paris (§ 200).	—	3.400
	KOCHIMOVSKI et trois magasins du Quartier, 57, boulevard Magenta	—	215
	Personnel Marie-Jeanne, 146, rue Lafayette, Paris. . .	—	24
M.	Maurice HENENSAL, rue de la Corderie, à Douar- nenez (Finistère).	—	50
Mlle	RÉGNIER, 13, rue des Epinettes.	—	50
M.	E. MEHIAR.	—	5
	Modern-Palace, Chambéry.	—	76,05
MM.	SAINT-LANNE et sa sœur, 11, rue des Eaux, à Forges-les-Eaux.	—	100
	DU VIGNAUX, Sanatorium du docteur Demarest, à Hauteville (Ain).	—	720

MM.	MARKHBEIN, 35, rue Sedaine.	Frs.	500
	G. DE COURCY (Société de Secours aux familles de marins français naufragés), 87, rue de Ri- chelieu.	—	10.000
	Henri PIERRARD, 153, rue Saint-Martin, Paris.	—	100
	L. CADOT (Personnel des Usines Niepce et Fet- terer de Chalon-sur-Saône.	—	140
	Anonyme (par l'entremise de la Liberté, 3, rue Réaumur).	—	235
	Comité des Régates de Cancale.	—	600
MM.	James JOYCE, Victoria Palace Hôtel, rue Blaise- Desgoffe, Paris.	—	100
Mrs.	Ernest JAKSON, l'Hermitage, Évian (Haute- Savoie).	—	100
	Cinq Cheminots de l'Est.	—	20
MM.	le Colonel GOURLET, à Concaval, par Fleursuit (Ile-et-Vilaine).	—	200
Mme	L. SENTENAC, Café Terminus, à Carcassonne (Aude).	—	20
MM.	Edmond BAPST, ancien ambassadeur de France au Japon.	—	1.000
	H. VEVER.	—	1.000
	le Général LE ROND, ancien attaché militaire de France au Japon.	—	500
	CH. ALÉVÈQUE.	—	100
	TERRAIL, membre de la Chambre de Commerce de Lyon.	—	200
	DUFOURMANTELLE.	—	100
	Georges ULLMAN, à Milan.	—	50
	Armand LOGÉ, 39, rue de Constantinople, Paris.	—	100
	MERCIER, 37, rue Denfert-Rochereau, Paris.	—	5
Mme	Ernest DENIS, 9, rue Bassompierre, Nancy.	—	100
MM.	Jean LÉVY, Ingénieur de la Marine, à Lorient.	—	200
	J. LACOMBLEZ, Juge d'instruction, Palais de Justice, Paris.	—	50
	Un employé de Banque Français.	—	500
MM.	PICARD Frères, 40, rue de Chabrol, Paris.	—	100
Mrs.	Maji et Marie CAILLANT.	—	50
	Casino Théâtre, 50 bis, Grande-Rue, à Roubaix.	—	1.540
	Banque Industrielle d'études, 108, boulevard Haussmann.	—	1.000
M.	ODIN, 24, quai de Béthune, Paris.	—	100
	Anonyme, Paris.	—	50
M.	W. LANGSTAFF, Consul du Japon, au Havre.	—	1.000
Mme	W. LANGSTAFF, au Havre.	—	500
M.	Henri EDDE, Directeur Agence générale C ^{1e} trans-		

	Frs.	
atlantique, au Havre	100	
MM. SOUHART, Secrétaire général de la Société franco-japonaise	— 300	
Gaston MIGEON, 88, rue de l'Université, Paris.	— 100	
Jules ROUSSEL, Professeur de billard, 48, rue de Lancry	— 15	
le lieutenant-colonel BERTIN, 36, rue du Peintre Lebrun, Versailles	— 50	
Mme Blanche CÉCILE, Paris	— 5	
MM. Camille LANGINIER, 6, avenue de la Gare, Vailly-sur-Aisne	— 175,50	
M. HALPHEN	— 300	
Hôtel Continental, Strasbourg	— 1.300	
M. Gaston GELY, 1, avenue de la Gare Mauriac (Cantal)	— 248,30	
Société des Pêcheurs à la ligne (La Carpe) de Cercy-la-Tour (Nièvre)	— 50	
M. et Mme DELOST, 5, rue Pigalle, Paris	— 200	
MM. Yves-GUYOT, 95, rue de Seine, Paris	— 100	
Émile BERTIN, membre de l'Institut	— 200	
La Société Franco-Japonaise de Paris	— 5.000	
MM. P. GUENIN, Dancing Albert-Palace, 7, place Gambetta, le Havre	— 100	
Raymond KOEHLIN	— 1.000	
Commission de l'Armée américaine, 24, rue Bayen, Paris.	— 780	
Société « l'Espérance », Bernay (Eure)	— 71,60	
Lycée Kléber, à Strasbourg	— 500	
Grande Société Carnavalesque à Strasbourg	— 500	
Comité des Fêtes de l'Exposition Agricole de Bellac, Bellac	— 200	
Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, Paris	— 2.000	
Mme MUYLLE, 33, rue de Clichy, Paris	— 5	
M. SAITO, docteur, 17, rue du Sommerard, Paris	— 500	
Mme DAMBRAND, 44, rue de Chesigny, Neuilly-sur-Seine	— 20	
Mmes HÉRICOURT, 73, rue de Provence, Paris	— 25	
VAN DER ZOO, 25, boulevard Pasteur, Paris	— 50	
Comité des Régates de Cancale (2 ^e versement)	— 30	
Église réformée évangélique de Divonne-les-Bains	— 300	
Docteur ROUX, Institut Pasteur	— 2.000	
Le « Perchoir », 43, rue du Faubourg-Montmartre	— 50	
Société Saint-Raphaël, rue du Parc-Royal, Paris	— 105	
Quête faite aux « Folies Bergères », à Paris	— 521,10	
GAUT, BLANCAN et C ^{ie} , 154, faubourg Saint-Denis, Paris	— 100	

M.	Émile BOURDIE, 12, avenue du Maréchal-Foch, Béziers	Frs.	20
	Banque Franco-Japonaise, 34, rue de Châteaudun. . .	—	10.000 ¹
	Banque Jacques GUNSBURG et C ^{ie} , 33, rue Cambon. . .	—	10.000
	Anonyme (en souvenir de Mlle Antoinette Legas) . .	—	1.000
	Anonyme.	—	10
	Union Nationale des anciens combattants de Mailly- Maillet (Somme)	—	33,25
	Maire de Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne) . .	—	125
M.	Jacques BANCELIN, 352, rue Saint-Honoré, Paris. . .	—	3.000
Mrs.	DUPRÉ et C ^{ie} , 141, faubourg Saint-Honoré	—	500
Mmes	CARLIAN, 37, rue de Liège, Paris	—	100
	FLACH, <i>Id.</i>	—	50
MM.	Célestin GARIBALDI, 53, boulevard de Strasbourg. . .	—	100
	Raymond MARTINIE, 6, Rond-Point de Long- champs, Paris	—	100
	Jean BALSAN, 8 <i>bis</i> , rue de la Baume, Paris	—	200
	Hugues LE ROUX, sénateur, 58, rue Vaugirard.	—	100
	DE VERNEUIL (c/o J. Gunzburg et C ^{ie}).	—	1.000
	DUREAU, 38, avenue du Roule, Paris	—	100
	La Sauvegarde du Poilu, 52, Cours Victor-Hugo, Bordeaux	—	25
MM.	Louis GADIOT, Inspecteur principal, Chemin de fer de l'Est, 7, rue Chaptal	—	100
	Collin DELAUAUD, Pontoise	—	10
	Henri WARNIER, Reims.	—	25
	Jean BAZIN, 3 <i>bis</i> , rue Denis-Poisson.	—	200
	Pierre BERNILLON, Hôtel Terminus, Gare Saint- Lazare	—	5
	André GOURDIN, à Chantilly	—	20
	Henri SERRIN, 20, rue Saint-Vincent-de-Paul.	—	250
	A. AMBRUN, 46, rue de Richelieu, Paris	—	200
	Louis FARGES, Conseiller général du Cantal.	—	110,05
	LOUIS PENDSDINUTT, 56, boulevard Magenta, Paris	—	100
	Le Comte Jean D'HAUTEVILLE.	—	2.000
	La Réunion, avenue Vauban et rue Revel, Toulon . .	—	100
Mme	MOYAUX, 102, boulevard Richard-Lenoir, Paris.	—	5
M.	JAMBERT, Montmoreau (Charente)	—	250

1. En dehors de cette souscription, la Banque franco-japonaise a pris à sa charge tous les frais accessoires (reçus, timbres, quittances, etc.) du fonds de secours aux sinistrés japonais, ainsi que les frais de transmission au Japon du montant des souscriptions qui ont été adressées au ministère des Affaires étrangères de Tokyo. Nous l'en remercions bien vivement. (Note de la Réd.)

MM. Louis DUPONT, 2, avenue Hoche, Paris. . . .	Frs.	100
OKADA, 22, avenue du Bois-de-Boulogne . . .	—	180
L'Amicale Paloise des Combattants, 12, rue Carnot, à Pau.	—	50
La Grande Maison de Blanc, 6, boulevard des Capu- cines.	—	3.000
Société industrielle des Spécialités Alimentaires, 7, rue Euryale-Dehaynin.	—	2.500
M. Charles MAY, 19, avenue Mac-Mahon, Paris .	—	200
Société laitière MAGGI, 8, place de l'Opéra.	—	2.500
MM. le docteur Louis LEVAL, 13, rue Clément-Marot, Paris	—	30
le capitaine Ch. GRENIER, 36, rue Ballu . . .	—	50
Georges RICHARDSON, 82, boulevard Flandrin .	—	100
Mrs. H. PORTIER et C ^{ie}	—	500
M. Fernand BERNOT, 55, boulevard d'Alsace-Lor- raine, à Pau	—	10
Société anonyme Elie WEILL et C ^{ie} , 117, faubourg Poissonnière	—	2.000
MM. R. ROUBAUD, 40, rue Albouy, Paris	—	50
Paul KIEFFER, Délégation Navale, 47, avenue d'Iéna.	—	130
A. MICHON fils, Harmonie municipale de Provins (Seine-et-Marne).	—	206
Chambre de Commerce d'Avesnes.	—	5.000
Maison Henri DE BORNIOU, 70, rue des Saints-Pères.	—	500
MM. Alfred DEGUY, Montgeron (Seine-et-Oise) . .	—	500
GILLOT, 79, rue Madame, Paris	—	200
DOPFELD, Colombes	—	100
BRIEUX, de l'Académie Française.	—	100
le docteur Henri BITH, 29, rue Hamelin, Paris . .	—	50
le comte D'HAUTEVILLE (2 ^e versement).	—	3,000
Louis BRUNET, ancien député, 25, place du Ter- raux, Lyon	—	50
Georges SEURE, 16, avenue Élisée-Reclus, Paris. .	—	100
le docteur THOYER ROZAT, 25, rue Marbeuf, Paris.	—	500
Alphonse ISAAC, Artiste peintre, 11, Passage de la Visitation.	—	100
le Marquis DE LA MAZELIÈRE	—	100
Syndicat du Service sédentaire des Douanes de France et des Colonies.	—	100
MM. Louis HÉLARY, 11, rue de Chartres, à Neuilly.	—	50
ROUSSEL (2 ^e vers.), Tombola faite à la Brasserie de la Finance	—	20

M.	ROUSSEL (3 ^e vers.). Tombola faite au Café Lamotte, Brie-Comte-Robert.	Frs.	12
	— (4 ^e vers.). Tombola faite au Café de la Station, à Maisons-Laffitte.	—	16
MM.	Eugène TISSERAND, membre de l'Institut, 17, rue du Cirque, à Paris	—	50
	Paul BLONDEAU, 50, rue de La-Boëtie, Paris.	—	200
	Édouard GAUSSEN, Ministre plénipotentiaire.	—	50
	le Maire de Dinard.	—	1.000
	Joseph TIMMEL, 50, rue Laborde, Paris.	—	300
	Guillaume CHASTENET, Sénateur.	—	1.000
	HATABAYASHI, Nanterre la Folie	—	50
	Jules PETER, 12, rue de la République.	—	20
	Charles RISFAL, 47, avenue d'Iéna.	—	25
	Charles DUVENT, 78, avenue de la Grande-Armée.	—	30
	le Colonel Paul FAURE, 27, rue de Bourgogne.	—	500
	DUBAIL, Ministre plénipotentiaire, 19, rue Godot-de-Mauroy.	—	100
	Jean GAMBER, Libraire, 7, rue Danton.	—	50
	Paul TEMPLIER, 3, place des Victoires, Paris.	—	500
	Louis METMAN, Conservateur du Musée des Arts Décoratifs.	—	100
	KRAFFT, 42, rue de Lubeck, Paris.	—	300
	Société anonyme SCIAMA, 4 et 6, rue d'Enghien, Paris.	—	500
M.	Pierre-Joseph VIALARD, à Saint-Anthème (Puy-de-Dôme).	—	50
	Société de Secours mutuel des ouvriers de la Société Lorraine des anciens établissements Dietrich et C ^{ie} , Argenteuil	—	1.181,75
	Office départemental des Pupilles de la Nation, à Saint-Brieuc.	—	100
	Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine, rue de Rome	—	2.033,50
Mme	Léonie DETROYAT et Mlle CUINAT, 81, boulevard de Courcelles.	—	10
MM.	André BARRIER, Juge au Tribunal de la Seine, 84, rue Erlanger, Paris.	—	20
	KELEKIAN	—	1.000
	VIGNIER, 4, rue Lamennais, Paris.	—	1.000
C ^{ie}	de la Chine et des Indes.	—	500
C ^{ie}	Chinoise TONYING.	—	500
MM.	LOO et Co.	—	500
	INGLADA.	—	50

MM.	VIZET Fils et C ^{ie} , la Plaine Saint-Denis, . . .	Frs.	100
	Henri VARENNE, 3 bis, rue de Bagneux, Paris. .	—	50
	BLITOF.	—	5
	Roger BRYLINSKI, 86, rue du Ranelagh. . . .	—	100
	P. RUEZ (montant de la recette faite pendant la journée du 4 septembre à « Parisiana »). . .	—	2.426,80
	l'Amiral FOURNIER.	—	50
	ROUSSEL (produit d'une tombola organisée au Café du Globe).	—	15
	Société Nationale des Beaux-Arts.	—	1.000
M.	BARTHOLOMÉ, Sculpteur, 1, rue Raffet, Paris. .	—	500
	Fraternité des Artistes.	—	1.000
MM.	le Président de la Société Musicale italienne « Giu- seppe Verdi », Verdun	—	700
	André SCHMITZ, Président de la Société des An- ciens Combattants du 31 ^e régiment d'infan- terie.	—	100
	E. SALIÉGE, villa Belgrano, boulevard Édouard-VII, Cimiez-Nice.	—	5 000
	MONTCARET, Président du Conseil d'Administra- tion des Casinos du Touquet, Paris-Plage. . .	—	10.608,45
Mlle	LUCIE, 33, rue Jeanne, Paris.	—	5
MM.	Adolphe LION, 44, boulevard du Temple, Paris. .	—	50
	Henri FERRERO, 26, boulevard Helvétique, Genève	—	14,35
	Yves Le PRIEUR, Lieutenant de vaisseau. . . .	—	20
	TURNER Tanning Machinerie Co, 14, boulevard Arago.	—	500
	SCHNEIDER et C ^{ie}	—	25.000
	H. DE GONET, 12, rue de Moscou.	—	100
	ROUSSEL (tombola faite au café Rigal, faubourg. Saint-Martin).	—	13
	le Président du Conseil d'Administration de la Saint-Cyrienne.	—	1.000
	Léon BOURGEOIS, Sénateur.	—	500
	le docteur BOUILLET, maire du 16 ^e arrondisse- ment.	—	1.000
	le général LEBON.	—	500
	Anonyme.	—	50
MM.	le Commandant LEGRAND, 90, boulevard Pereire. J., à Colombes.	—	200 300
M. et Mme	MALLEVILLE, Théâtre du Colysée, Champs- Élysées.	—	3.000
M.	le Capitaine DUBOURGUEZ, chargé des Cercles militaires, à Mayence.	—	100

Café des Diamantaires, 53, rue Lafayette.	Frs.	500
Anonyme.	—	20
M. Ed. CLAVERY, Ministre-Résident de France, Quito (Équateur)	—	400
L'Auto, 10, rue du Faubourg-Montmartre.	—	200
MM. LACOSTE, Administrateur de la Société Hispano- Suiza.	—	5.000
METTETAL, Secrétaire Général de la Société Bréguet.	—	100
WILLEMETZ, Directeur Commercial de la Société Bréguet.	—	100
C ¹ ^e des Messageries maritimes, 9, rue de Sèze	—	50.000
MM. Louis PRADEL, Président de la Chambre de Com- merce de Lyon	—	10.000
Lucien MAITROT, Administrateur des Avions « Hanriot », 190, boulevard Bineau, Neuilly	—	200
Docteur Gabriel ANCELET (2 ^e versement), 104, rue de Rennes.	—	20
Ville de Bordeaux.	—	4.374,40
Union Nationale des Combattants du 16 ^e arrondisse- ment	—	50
Le Progrès, 17, rue du Temple.	—	160
Association des Mutilés de Fontenay-sous-Bois, 5, rue Notre-Dame	—	150
M. René HAASE, 10, rue Saint-Georges.	—	500
Quêtes faites au Casino « Marie-Christine », le Havre.	—	808
Mme Pierre BERNILLON, Paris.	—	5
M. Pierre TACONET, 7, rue des Guêpes, Sainte- Adresse.	—	50
Comité de la Croix-Rouge française, le Havre	—	3.881
M. E. ROUSSEL, Conseiller général de la Meuse	—	500
Société anonyme MASQUELIER fils, le Havre	—	500
Mme H. DIXIMIER, 37, rue de Courcelles, Paris.	—	25
Ville de Verdun.	—	1.000
Chambre de Commerce de Rouen.	—	5.000
Hôtel Claridge, Champs-Élysées	—	7.350
Mlle Simone ROUBLE, 172, rue de Paris.	—	235
M. Georges BLANC, 2, rue de Fleurus, Paris	—	100
Union Foraine de Paris, 10, rue de Lancry, Paris.	—	2.400
SPIELMANN, 2, rue Guersant, à Paris.	—	20
Mlle PALENCKA, Paris.	—	25
MM. les Colonels HAYOT et Roger DE VARENNES, à Vernon.	—	3.150
Maison J. M. CURRIE et Co, le Havre.	—	500

Société française de Secours aux Blessés Militaires, le Havre.	Frs.	80
M. le Maire de la ville de Laon (Aisne).	—	724
Mme DUPUY, Vice-présidente du Comité de la Croix-Rouge des Dames françaises, Paris.	—	300
Société anonyme MASQUELIER fils, le Havre (2 ^e versement).	—	1.500
MM. WITORSKI et FAMMONEL, le Havre.	—	500
T. OGOSHI, 28 ter, rue Jules-Siegfried, le Havre	—	1.000
Un Américain	—	100
le docteur Auguste BLIND, 26, place des Vosges, Paris.	—	100
MM. A. BOUASSE-LEBEL, 19, quai Malaquais, Paris.	—	200
Raoul DUVAL, 27, quai d'Orsay, Paris.	—	300
Georges MAHÉ, ancien Résident supérieur en Annam, à Paris.	—	50
Comité des Commerçants de l'Avenue de l'Opéra, des Places du Théâtre-Français et de l'Opéra.	—	10.000
Total.		<u>314.541,85</u>

(Liste arrêtée au 14 novembre 1923.)

(A suivre.)

Le Secrétaire de la rédaction, Gérant :

F. SOUHART.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

M. E. Roussin
M. H. ...
M. G. ...
M. P. ...
M. C. ...
M. L. ...

Paraissant trimestriellement.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1923

58

BULLETIN
de la
Société Franco-Japonaise
de Paris

Fondée le 16 Septembre 1900

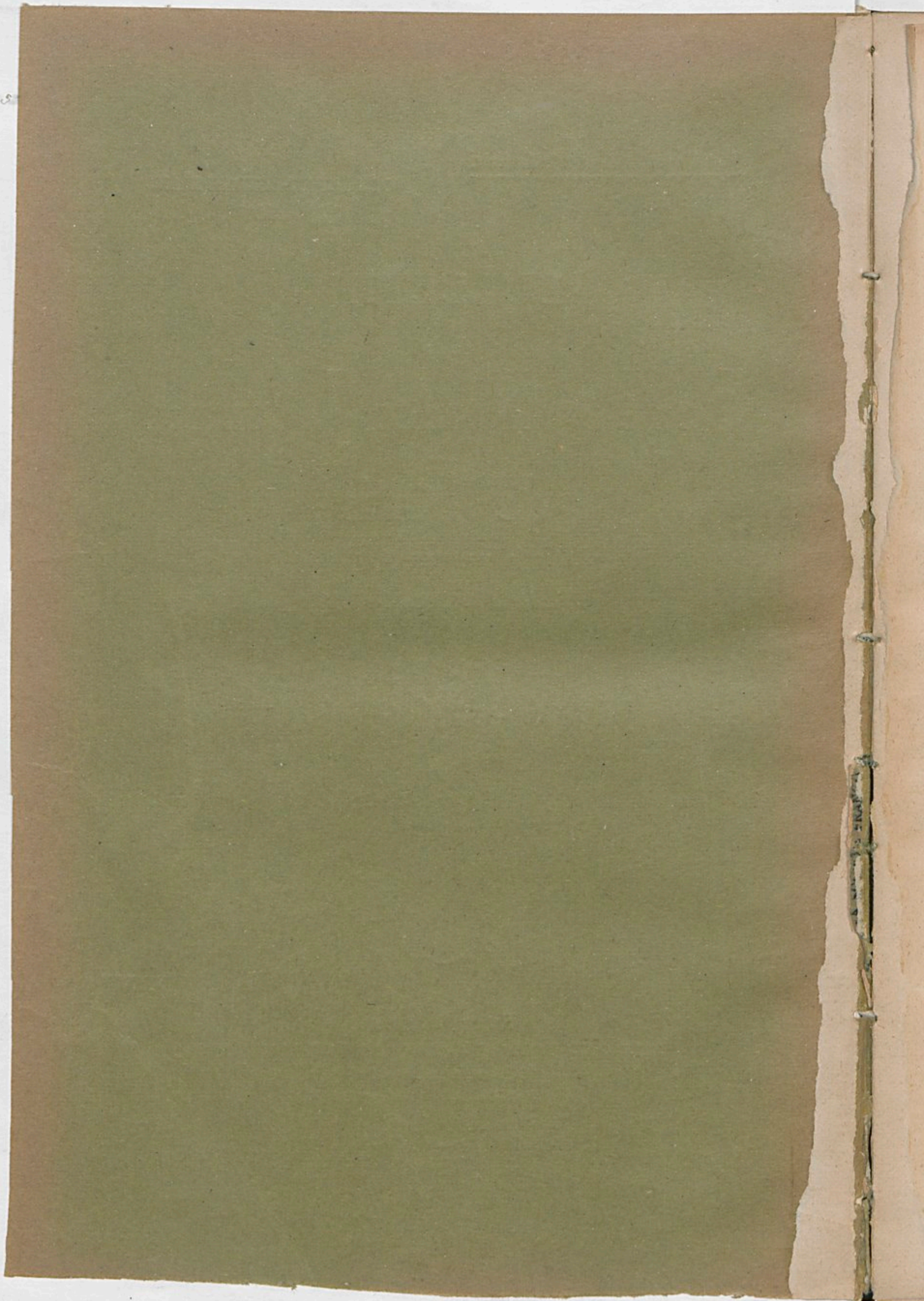


SIÈGE SOCIAL :
PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN
107, RUE DE RIVOLI, (1^{er})

Bibliothèque de la Société et Secrétariat : Musée d'Ennery (59, Avenue du Bois-de-Boulogne)

PARIS

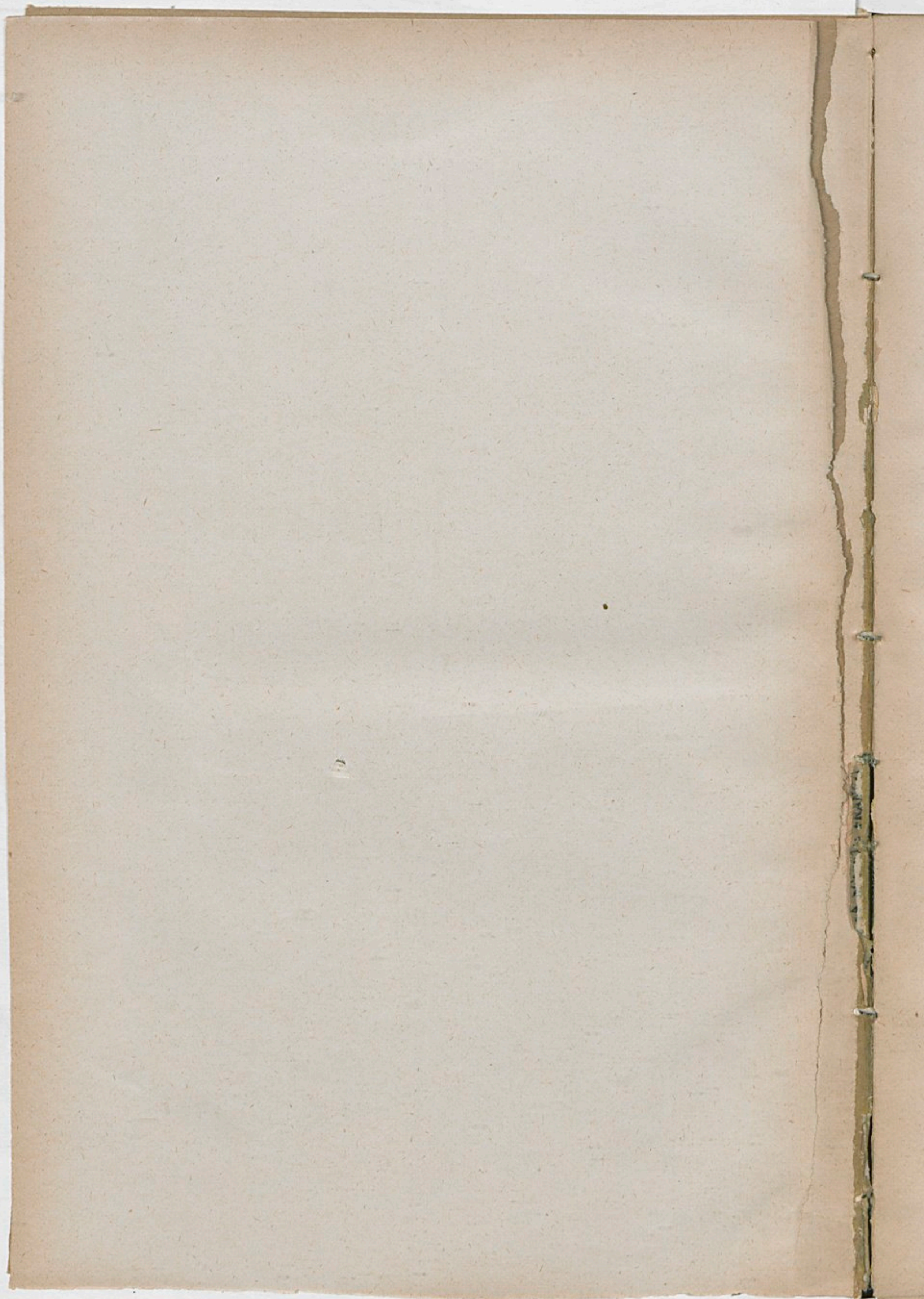
—
1923



Octobre-Décembre 1923. N° 58.

BULLETIN
de la
Société Franco-Japonaise
de **Paris**

*Honoré d'une Souscription
du Ministère de l'Instruction Publique*



Paraissant trimestriellement.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1923

58

BULLETIN
de la
Société Franco-Japonaise
de Paris

Fondée le 16 Septembre 1900

會協佛日



SIÈGE SOCIAL :

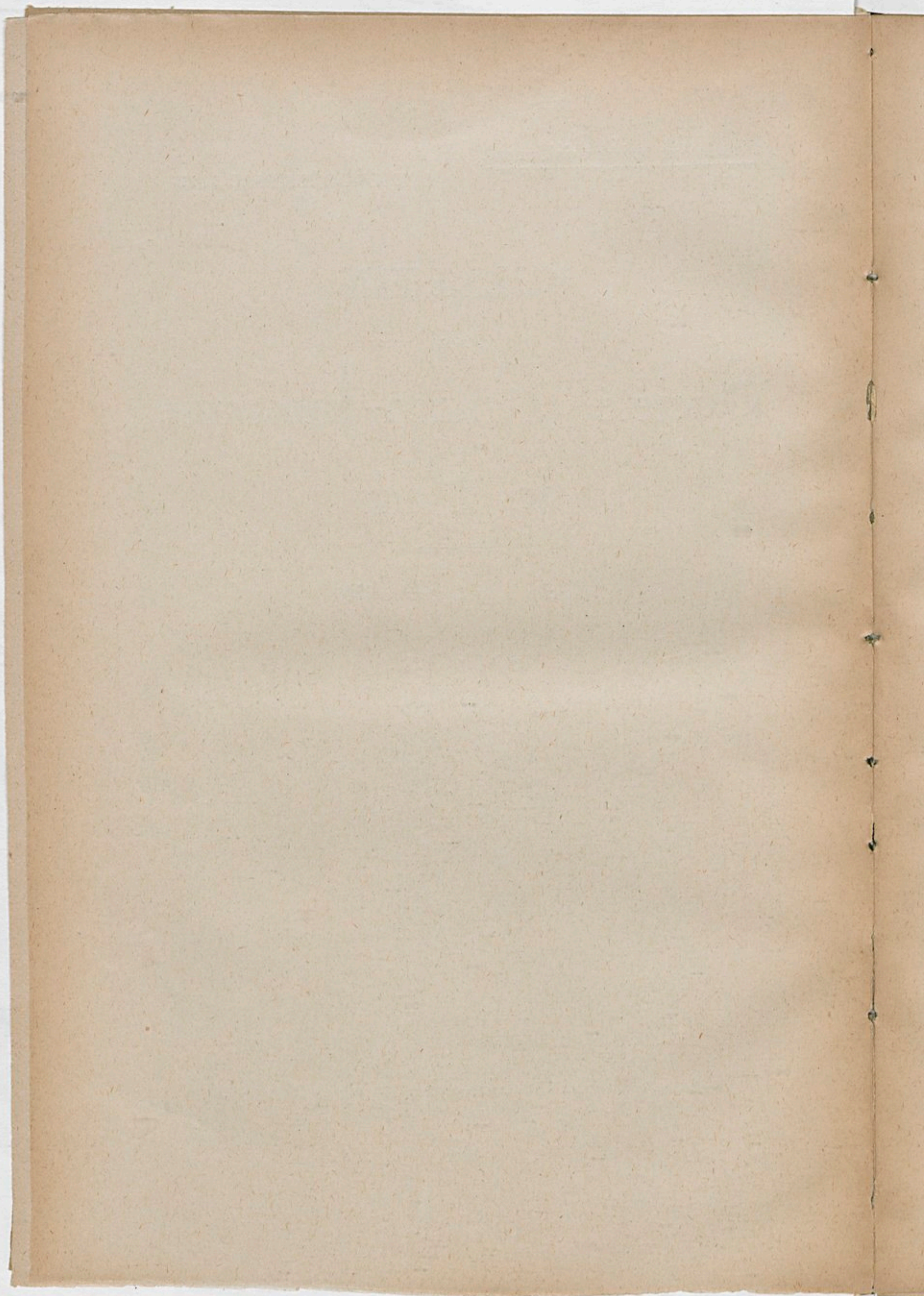
PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN

107, RUE DE RIVOLI, (1^{er})

Bibliothèque de la Société et Secrétariat : Musée d'Ennery (59, Avenue du Bois-de-Boulogne)

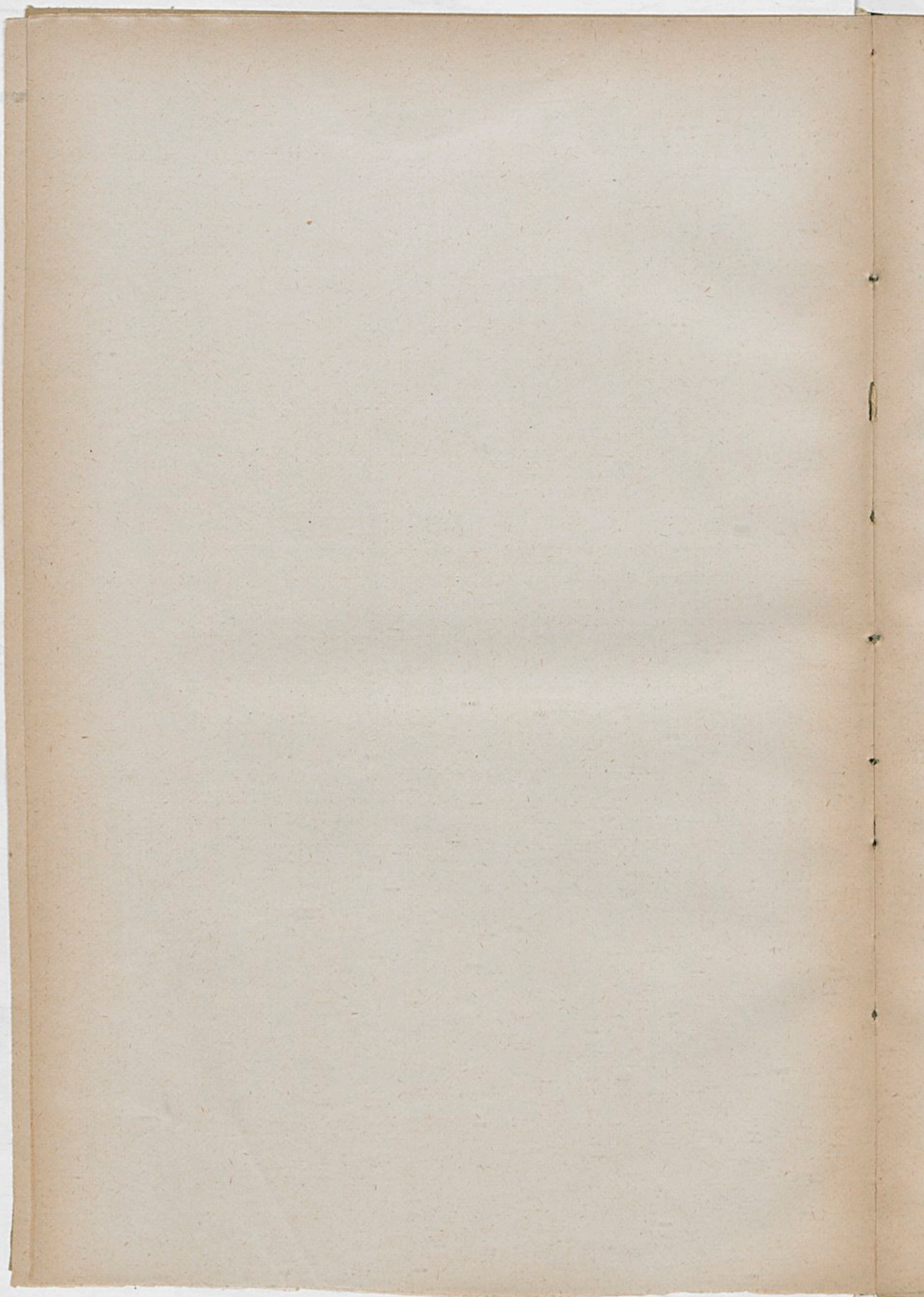
PARIS

—
1923



SOMMAIRE

Un réformateur bouddhiste au Japon. Nichiren (1222-1282), par M. JOSEPH DAUTREMER	7
Notes sur les gardes de sabre japonaises, par M. FRANÇOIS PONCETTON.	17
La fabrication des gâteaux au Japon, d'après un article de M. I. R. FUGITA paru dans le <i>Tourist</i> de novembre 1923 . . .	27
Les quatre-vingts ans de M. Yves-Guyot, vice-président de la Société franco-japonaise.	31
Vie de la Société franco-japonaise de Paris :	
1. Souscription en faveur des sinistrés japonais	41
2. Souscription organisée au Japon en faveur de l'érection d'un monument à saint François-Xavier	43
Divers :	
Le commerce des allumettes au Japon en 1923.	45
La récolte du riz au Japon en 1923.	45
Les automobiles en Corée	47
Nécrologie :	
M. le général LEBON, vice-président de la Société franco-japonaise, M. le pro- fesseur OHSUMI	49
Bibliographie :	
Annuaire financier France-Extrême-Orient (1921-23).	51
Livret-guide des chemins de fer japonais pour 1923.	51
Légendes japonaises par M. F. WAKATSUKI	51
Le Nouveau Japon (Bulletin de la Société de géographie de Lyon)	52
Revue <i>Japon et Extrême-Orient</i>	52



Un réformateur bouddhiste au Japon Nichiren (1222-1282)

PAR

M. Joseph DAUTREMER

Celui qui, sous le nom de Nichiren, devait, avec une ardeur combative, s'adonner à la réforme de la religion bouddhique au Japon, naquit, un jour de printemps, la première année du nengo Tei ô, correspondant à 1222 de J.-C. Son père était un banni politique qui s'était réfugié dans un petit port nommé Kominato, à la pointe extrême de la province d'Awa. Il avait épousé la fille d'un pêcheur et exerçait lui-même le métier de pêcheur. La légende rapporte que la mère de Nichiren, n'ayant pas encore d'enfant, vit une nuit, en songe, le soleil reposant sur une fleur de lotus, descendre vers elle. Elle conçut et donna le jour à un fils qu'elle nomma Zen nichî marô (1), c'est-à-dire l'enfant du soleil bienveillant. Élevé par des parents très pieux, il devint, de très bonne heure, très fervent lui-même et fréquenta journellement le temple de Kyozumi, tout près de son village, dont l'abbé, nommé Dōzen, avait une grande réputation de science et de vertu. Finalement Zennichi fut confié entièrement à ses soins, et, durant un noviciat de quatre années, il étudia la doctrine bouddhique suivant la secte de Shin gon; puis, à l'âge de seize ans, il fut définitivement consacré comme bonze sous le nom de Renchō. Son maître et ses parents se félicitaient de le voir si dévoué au service de la religion et espéraient bien qu'un jour il deviendrait abbé du temple de Kyozumi. Mais le jeune bonze, dont l'esprit était sans cesse agité de luttes intérieures, et que ne satisfaisaient pas les principes et les dogmes du Shin gon, devait bientôt quitter son pays à la recherche de plus de lumière.

La première chose dont il fut frappé, ce fut l'existence simultanée de si nombreuses sectes bouddhiques. « Pourquoi, se disait-il, le Bouddhisme, « qui a son origine dans la vie et les enseignements d'un seul homme, est-il

(1) 善 日 麻 呂

« divisé actuellement en un nombre aussi considérable de sectes? Pourquoi
« toutes ces sectes sont-elles ennemies les unes des autres, chacune d'entre
« elles prétendant posséder seule la vraie doctrine? Les eaux de la mer
« n'ont pas deux sortes de goût; les enseignements du Bouddha ne peuvent
« avoir deux voies. »

Or personne, pas même son supérieur Dôzen, ne pouvait lui fournir d'explications suffisantes et lui enlever ses doutes; et il ne cessait de prier afin d'obtenir du ciel la lumière qu'il désirait tant.

Un jour qu'il revenait d'un temple pour lequel il avait une dévotion spéciale, le fardeau moral qui l'accablait lui pesait tellement qu'il en eut une hémorragie et tomba évanoui. Il fut quelque temps à reprendre ses sens. A peine remis de cette alerte, il recommença ses prières dans la plus parfaite solitude, et, un soir, comme il méditait sur les derniers enseignements donnés par le Bouddha avant son entrée dans le Nirvâna, son attention fut attirée par ces cinq caractères 依法不依人 qui veulent dire : aie foi dans la loi et non dans les hommes.

Son esprit fut comme subitement éclairé; ainsi il n'avait pas à se préoccuper des diverses opinions humaines sur les enseignements laissés par le grand maître, mais il lui fallait aller lui-même au fond de la doctrine par l'étude des textes. Il se plongea désormais, dans la lecture et la méditation de tous les sutras, et en vint à la conclusion que le Saddharma Pundarika Sutra, le sutra du lotus de la bonne loi, en japonais myô hô renge kyô (1), contenait le principe de toutes choses, la vérité éternelle et les purs enseignements du Bouddha.

Affermi dans une foi absolue et ayant pris le nom de Nichiren (2), le lotus du soleil, en souvenir de sa naissance, il quitta son pays et partit prêcher la nouvelle doctrine.

Sa première destination fut Kamakura alors capitale des Shôgun, ville fastueuse, et débordante de plaisirs et de fêtes. Il y vit des temples magnifiques, une pompe religieuse qu'il n'avait jamais soupçonnée, et les bonzes ayant oublié leur mission, s'adonner en public à tous les désordres.

Après être demeuré en vain trois ou quatre ans à Kamakura, triste et navré, il revint dans son petit village de Kominato revoir ses parents, puis partit pour Kyôtô, étudier, à Hieizan, colline de Kyôtô où se trouvaient les grands monastères bouddhiques, les nombreux et riches commentaires du Saddharma Pundarika Sutra. Pendant dix longues années il compulsait les bibliothèques, confronta les textes et les commentaires, et, de plus en plus, fut convaincu que le Sutra qui l'avait éclairé était le seul véritable; après une visite aux monastères de Nara et de Koya San, sa foi fut plus que jamais affermie. D'ailleurs, les divinités célestes lui étaient apparues

(1) 妙法蓮華經

(2) 日蓮

et lui avaient promis leur protection, et l'avaient encouragé à ne pas craindre le monde, mais à détruire les fausses doctrines qui le perdaient.

Une autre fois encore il revint dans son pays. Ses parents l'attendaient avec impatience et n'avaient pas perdu l'espoir de voir leur fils, définitivement de retour, devenir abbé du temple de Kyojumi. Mais les desseins de Nichiren devaient l'entraîner bien plus loin, et ce fut le cœur plein de chagrin qu'il dut lutter contre les désirs de ses père et mère.

Un jour (c'était le 28^e jour du 4^e mois de la 5^e année de Kenchô (1253), comme le soleil se levait au-dessus de l'horizon, Nichiren avait fait l'ascension d'une falaise abrupte en haut de laquelle la vue s'étendait au loin sur l'océan. Ayant devant lui la mer, derrière lui les montagnes, il leva les yeux au ciel et récita la formule de prière qu'il s'était composée, formule qu'il devait prêcher par tout le Japon, qui devait guider ses disciples et être leur sauvegarde pour l'éternité. Cette prière était contenue dans ces sept mots : Na mu myô hô ren ge kyô (1), j'ai foi dans le livre sacré du lotus de la loi admirable.

Descendant de la falaise il résolut de prêcher sa foi à ses concitoyens d'abord dans son village. Sa renommée avait pénétré aux environs; hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux, tous désiraient entendre la bonne parole de la bouche de celui qui avait étudié si longtemps à Kamakura, à Hieizan, à Nara et à Koya San.

Il se dirigea vers le temple qui fut bientôt rempli. Alors, prenant la parole dans le plus profond silence, il lut une partie du sixième chapitre du Pundarika Sutra et se mit à l'expliquer de la manière suivante :

« Pendant des années j'ai étudié les sutras; j'ai lu et entendu tout ce
« que les différentes sectes ont écrit et dit à leur sujet. Je suis arrivé à la
« conviction intime que la vraie doctrine est contenue dans les cinq caractères
« myô hô ren ge kyô; le sutra du lotus de la loi admirable. Et cependant la secte de Jôdô invite les croyants à dédaigner ce merveilleux
« sutra; la secte de Shin gon le considère comme inutile et vain. Ceux
« qui raisonnent ainsi ne sont que des exterminateurs du Bouddhisme et
« leur fin sera l'enfer éternel. Que celui qui a des oreilles entende; que
« celui qui a des yeux regarde; qu'il comprenne enfin la vérité et rejette
« l'erreur. Sachez que le Jôdô est la secte qui mène tout droit à l'enfer;
« que la secte de Zen shû n'enseigne que des doctrines infernales; que le
« Shin gon est une hérésie qui mène la nation à la ruine; que le Ri shû est
« un ennemi du pays. Ce n'est pas moi qui vous dis ces choses, mais
« c'est le divin lotus qui parle par ma bouche. Écoutez le coucou dans les
« nues, il vous indique le moment de planter; plantez donc maintenant et
« n'attendez pas, pour vous repentir que la saison de la moisson soit venue.
« C'est le moment de planter le lotus de la bonne loi et je suis le messenger
« envoyé par le divin maître pour vous l'enseigner. »

(1) 南無妙法蓮華經

Quand il eut terminé, un torrent d'indignation s'éleva de la foule en furie. D'aucuns disaient qu'il était fou, qu'il fallait lui pardonner, d'autres que ses blasphèmes méritaient le châtement le plus sévère. Le Daimio, qui assistait à la réunion voulut arrêter le blasphémateur à la sortie du temple, mais le vieil abbé Dôzen s'interposa, disant que son élève se repentirait certainement et reviendrait à l'orthodoxie. Le soir venu, il chargea deux de ses disciples de conduire Nichiren hors du pays et loin de la colère de ses compatriotes.

Renié par les siens, il prit une seconde fois le chemin de Kamakura. Là, dans un endroit désert, appelé encore aujourd'hui Matsuba ga tani, la vallée de l'aiguille de sapin, il se fit construire une petite hutte. Là il se réfugia et médita, prêt à foudroyer les erreurs répandues autour de lui. C'est de cette hutte qu'est sortie la religion de Nichiren. Pendant un an il resta silencieux et constamment en étude et en contemplation. Il eut là son premier disciple, Nisshô, venu tout exprès de Hieizan, attiré par la renommée, déjà grande, de Nichiren, avec lequel, d'ailleurs, il s'était senti plusieurs idées communes lors de son séjour à Kyôtô.

Au printemps de 1254, donc, Nichiren commença sa campagne de prédication, et, chose qu'on n'avait jusqu'alors jamais vue, il prêcha dans les rues. Il répéta, au milieu des sarcasmes et des injures, ce qu'il avait dit à ses compatriotes de Kominato. Comme on lui représentait qu'il n'était pas de sa dignité de prêcher dans la rue, il répondit qu'un guerrier peut bien manger debout pendant la guerre. Quand on lui disait qu'il avait tort de dire du mal de la religion pratiquée par le Shôgun lui-même, il répondait que le prêtre est le messager de Bouddha et que la crainte du monde et des hommes ne doit avoir aucune prise sur son esprit.

Pendant six ans il prêcha ainsi de rue en rue dans Kamakura, jusqu'à ce qu'enfin on s'inquiéta en haut lieu de ses doctrines et de son action. Déjà plusieurs personnages de l'entourage du Shôgun comptaient parmi ses disciples, et on craignait que son influence ne se répandit dans toute la capitale si un frein n'était mis à ses agissements. L'abbé Dôryû, supérieur du temple de Kenchô ji, l'abbé Ryô chû de Kô myô ji, l'abbé Ryû Kwan du Dai butsu ji, et nombre d'autres bonzes, hauts dignitaires, prirent conseil en vue d'arrêter la propagation de la nouvelle doctrine; mais l'audace et la volonté tenace de Nichiren étaient bien supérieures à tous leurs efforts. Se basant sur plusieurs événements désastreux qui étaient survenus au Japon, il fit paraître un traité, le Rissei an koku ron; considération sur la manière d'apporter au pays la paix et la justice. Il y disait que tous les maux venaient des fausses doctrines; que le seul remède était l'acceptation par tout le Japon du plus noble et du meilleur de tous les sutras, le Pandarika, c'est-à-dire le myô hô ren ge kyô, et il terminait en annonçant des guerres civiles et une invasion étrangère. Tout son traité n'était qu'un cri de guerre contre ce qu'il appelait les doctrines perverses.

Cependant le Shikken (1) Hôjô Tokiyori, pressé par les supérieurs de tous les monastères, prit la résolution d'éloigner Nichiren de Kamakura et l'envoya en exil dans la province d'Idzu. Dans son exil il fit de nombreux disciples, et, au bout de trois ans, quand il revint à Kamakura, il était loin de renoncer à ses projets de réforme. Il continua de prêcher sans se préoccuper des autorités ni des chefs des différents monastères; et un soir qu'il rentrait avec quelques disciples, il fut attaqué par une troupe en armes qui tua trois de ses suivants et lui infligea à lui-même une blessure au front. Le chef de cette troupe n'était autre que son ancien daimio de Kominato.

La crise atteignit son apogée en l'automne de l'année 1271. Jusqu'alors la vie de Nichiren avait été épargnée et il n'avait été condamné qu'à l'exil, car la loi interdisait, à cette époque, d'appliquer la peine de mort à un bonze. Mais quand ses attaques se renouvelèrent avec violence contre les religions existantes, quand il se mit à braver les autorités civiles et religieuses, Hôjô Tokiyori décida, comme mesure spéciale et extraordinaire, de le livrer aux mains du bourreau.

La légende populaire raconte qu'au moment où le sabre de l'exécuteur allait retomber sur sa tête, une lueur céleste entoura Nichiren et la lame du sabre se brisa en deux sans le toucher. En réalité, Hôjô Tokimune, successeur de Tokiyori, avait commué la peine de mort en celle de l'exil et Nichiren fut envoyé dans la lointaine île de Sado où il demeura, du reste, à peine deux ans. Il y fit, néanmoins, de nombreux adeptes, et, encore aujourd'hui, l'île de Sado et la province d'Etchigo comptent parmi les plus fidèles de ses partisans. Enfin, en 1274, toute persécution cessa et il obtint l'autorisation de prêcher librement sa doctrine. Sa volonté implacable avait triomphé de tous les obstacles.

Sa fin fut des plus paisible. Après avoir bâti le temple de Ku on ji à Minobu, dans la province de Kai, il s'y établit en face de l'océan et au milieu des montagnes; et, de toutes les provinces, les gens accouraient pour lui rendre hommage. Il vécut assez longtemps pour voir la menace de la grande invasion mongole de 1281. Enfin il mourut à Ikegami, près de Yedo, où il avait fondé le temple de Sô chûji, en 1282. Il avait soixante ans.

Sa doctrine, connue aujourd'hui sous le nom de Hoke shû (2) ou Hoke kyô, la plus turbulente et la plus fanatique du Japon, n'a jamais eu grand succès; c'est à peine si elle compte à l'heure qu'il est 1.500.000 fidèles.

Nichiren, son fondateur, offre néanmoins un curieux spécimen de

(1) 執權 premier ministre, gouvernant pour le shôgun qui, à cette époque, était un prince du sang impérial.

(2) 法華宗, 法華經

réformateur. D'une volonté tenace, prêt à tout subir, même la mort, pour sa foi, condamné deux fois à l'exil, une fois à la décapitation, il réussit enfin à s'imposer et à obtenir la pleine liberté de prêcher sa doctrine. Sa vie et ses œuvres ont été réunies dans un volume intitulé *Nichiren shû sei ten* (1), saint canon de la religion de Nichiren.

Parmi les lettres qu'il adressait aux personnes qui étudiaient sa doctrine, j'en ai trouvé une assez curieuse qu'il adressait à la femme de Matsuno, seigneur de Kai, et que je crois intéressant de reproduire ici :

(1) 日蓮宗聖典

松野殿女房御返事

白米一斗芋一駄梨子一籠茗荷はじかみ枝大豆山葵旁の物給ひぬ濁れる
水には月住まず枯れたる木には鳥なし心なき女人の身には佛住み給は
ず法華經を持つ女人は澄める水の如し釋迦佛の月宿らせ給ふ譬へば女
人の懷み始めたるには吾身には覺えねども月漸く重なり日も屢々過ぐ
れば初めにはさかと疑ひ後には一定と思ふ心ある女人はをのこごをん
なをも知る也法華經の法門も亦斯の如し南無妙法蓮華經と心に信じぬ
れば心を宿として釋迦佛懷まれ給ふ始めは知らねど月漸く重なれば心
の佛夢に見え悦ばしき心漸く出來し候ふべし法門多しといへども止め
候ふ法華經は初めは信ずる様なれども後遂ること難し譬へば水の風に
うごき花の色の露に移るが如し何として今までは持たせ給ふぞ是れ偏
へに前生の功力の上釋迦佛の護り給ふ歟たのもし、たのもし、悉くは
甲斐殿に申すべし

弘安三年九月一日

Transcription.

Matsuno dono niôbô go henji.

Haku mai ittô imo ichi da nashi hito kago myôga hajikami edamame ebine katagata mono tabi sorainu nigoreru midzu niwa tsuki sumazu karetaru ki niwa tori nashi kokoro naki nyô nin no mi niwa hotoke sumi tamawazu Hokke kyô wo tamotsu nyônin wa sumeru midzu no gotoshi shaka butsu no tsuki yadorase tamô tatoeba nyô nin no harami sometaru niwa waga mi niwa oboene domo tsuki yôyaku Kasanari hi mo shiba shiba sugureba hajime niwa saka to utagai nochi niwa ichijô to omo kokoro aru nyônin wa onokogo onna wo mo shiru nari Hokekyô no hômon mo mata kakuno gotoshi. Na mu myô hô ren ge kyô to kokoro ni shinjinureba kokoro wo yado to shite shaka butsu haramare tamô hajime wa shirane domo yôyaku tsuki kasanareba kokoro no hotoke yume ni miye yorokobashiki kokoro yôyaku shutsurai shi sorô beshi hô mon ôshi toiyedomo todome soro hoke kyô wa hajime wa shinzuru yô nare domo nochi toguru koto gatashi tatoeba midzu no kaze ni ugoki hana no iro no tsuyu ni utsuru ga gotoshi nanto shite ima made wa tamotase tamô zo kore hitoe ni zenshō no kuriki no ue shaka butsu no mamori tamô kat anomoshishi tanomoshishi kwashikuwa kai dono ni môsu beshi.

Kô an san nen ku gwatsu ichi nichi.

Nichiren Kwahan.

Traduction.

Un boisseau de riz blanc, une charge de patates, un panier de poires, du gingembre, des haricots, des tournesols, toutes ces choses, si elles sont dans l'eau bourbeuse ne peuvent y rester des mois. Les oiseaux ne demeurent pas sur les arbres aux branches desséchées. Dans la personne d'une femme qui n'a pas de conscience le Bouddha ne peut trouver sa demeure. La femme qui garde pieusement le Hokekyô est semblable à l'eau limpide et le Bouddha Shaka établit chez elle sa demeure.

Si je prends un exemple : la femme qui vient de concevoir, quoiqu'elle ne s'en aperçoive pas d'abord dans son corps, au fur et à mesure que les mois se succèdent elle sent plus de lourdeur. Au début elle doute, puis finalement pense qu'elle a vraiment conçu. La femme qui a une conscience sait si ce sera une fille ou un garçon.

L'entrée dans la loi du Hoke kyô est en tout semblable. Si, dans votre âme, vous avez foi dans le livre sacré du Lotus de la loi admirable, c'est comme si le Bouddha Shaka était conçu en vous. Au commencement, quoique vous ne le sachiez pas, peu à peu, quand les mois passent, le Bouddha

en qui vous avez foi se manifeste dans vos songes, et peu à peu vous arrivez à une grande satisfaction.

Quoique les doctrines soient nombreuses, tenez-vous en à la mienne (la mienne seule est ferme). Si, au début, il vous paraît que vous avez la foi au hoke kyô (faites attention) que, dans la suite, il est difficile de la suivre; il en est comme de l'eau agitée par le vent ou de la couleur de la fleur déteinte par la rosée. Pourquoi avez-vous attendu jusqu'à présent? Cette doctrine, le Bouddha Shaka me l'a sans doute réservée à la suite des mérites d'une vie antérieure; je vous en prie, je vous en prie, expliquez bien ceci au seigneur de Kai.

3^e année de Kôan, 9^e mois, 1^{er} jour (1278).

(Sceau de Nichiren.)

JOSEPH DAUTREMER.





Notes sur les gardes de sabre japonaises

PRÉFACE

Je n'entreprendrai pas de montrer l'importance dans l'histoire de l'art japonais, des arts décoratifs, et le particulier mérite de la forge et de la ciselure. La ciselure elle-même, s'est exercée surtout à orner les accessoires des sabres : tsuba, fuchi, kashira et menuki (gardes, anneaux, bouts de sabre et ornements de la poignée). La garde se prêtant par sa forme et sa taille, au travail de l'artiste, l'étude de la garde de sabre est capitale pour l'étude de la forge et de la ciselure japonaise.

*
* *
*

Au début d'une enquête, et quand j'espère être soutenu par tous les amateurs, je crois utile de me confesser avec sincérité.

Il me faut déclarer quelle est mon ambition, et quelle est l'aide que j'attends. Mais d'abord, nous devons nous entendre, pour accepter quelques leçons évidentes.

L'Europe ne s'est enrichie des dépouilles du Japon que depuis un demi-siècle. Il est vrai qu'au XVIII^e, voire au XVII^e siècle, des objets d'art furent importés en Occident. Mais ce n'était que par l'effet du hasard; et pour nous en tenir aux gardes de sabre, elles n'étaient pas de mode chez nous, avant l'avènement de l'Empereur Mutsu-Hito et la révolution qui transforma le Japon. C'est à cette époque, que beaucoup de familles vendirent leurs biens aux étrangers. En 1876, la défense faite aux anciens samuraï de porter les deux sabres, acheva de décourager les petits nobles, qui cédèrent à bas prix des armes devenues suspectes. Les commerçants, cependant, achetaient et revendaient aux Européens, en vrac, toutes ces marchandises prohibées. Des caisses de gardes, des millions de gardes, furent expédiés sur nos marchés. On abandonnait les lames, le plus souvent, parce qu'elles étaient mal appréciées chez nous. Beaucoup furent détruites. Les ornements seuls plaisaient.

*
* *

Il faut ici s'expliquer. Quand je dis que toutes ces marchandises furent vendues en vrac, j'entends, le plus grand nombre. Je ne dis pas, les meilleures.

C'est une erreur commune, de croire que nous avons pillé le Japon, et qu'il ne conserve aucune merveille. L'erreur n'est pas petite : on la peut reconnaître par le seul usage du bon sens. La révolution qui transforma l'Empire, fut violente, sans doute, mais n'ébranla que peu la société. La cour, les grandes familles de hauts fonctionnaires, la noblesse, ne furent pas atteints dans leur fortune et leur opulence. C'est dire assez, que les trésors qui étaient leur orgueil ne furent pas dispersés. Il en alla, sans doute, des gardes comme du reste. Il serait assez singulier que le sabre avec ses ornements, qui était un symbole de la fierté militaire dans une caste souveraine, n'eut point été jalousement conservé. Il est hors de doute, que les plus belles pièces, ciselées par les plus grands artistes, les œuvres des maîtres de ces familles célèbres que la tradition proclame sans égales, sont restées en bonnes mains. Voilà qui doit nous rendre bien modestes dans nos attributions, et prudents dans l'expertise des signatures.

Est-ce à dire que nos collections et nos musées ne possèdent pas d'admirables pièces ? Certes non. Mais remarquons — je parle des seules « tsuba » — l'abondance de ces pièces. Le nombre des soldats qui portaient les deux sabres devait être voisin du million. Les générations se comptaient par trente ans. Et si le samurai héritait d'une lame qui était pour lui un souvenir tout à la fois et une arme d'usage, il s'en tenait souvent à la mode pour la faire monter et orner au goût du jour. On doit imaginer toutefois, que les familles avaient le scrupule de conserver des objets de guerre ou de parade qui avaient appartenu aux héros morts. Enfin, bien que les Japonais n'aient point eu le goût de la collection, à notre manière, les grands amateurs, les experts, les érudits, les artistes dans leurs ateliers, étaient fort attentifs à conserver les belles choses et les objets de curiosité. Ainsi, au cours des siècles, plusieurs dizaines de millions de gardes et d'accessoires avaient été forgés, incrustés ou ciselés, et conservés. Quand le Japon voulut se métamorphoser, quand il ouvrit ses portes aux Européens et qu'il solda une partie de ses trésors anciens, c'est par mètres cubes que les ornements de sabres furent importés chez nous.

Les caisses qu'on déballait à Paris ou à Londres, offraient de grandes surprises, en bien comme en mal. Il est d'évidence, que des milliers d'artistes ne fabriquent pas des millions de chefs-d'œuvre. Beaucoup de ces gardes étaient au-dessous du médiocre. Il est d'évidence aussi, que, si estimées soient-elles, les pièces précieuses ne peuvent toutes échapper au désordre et au pillage. Quelques gardes importées étaient

magnifiques et rares. Beaucoup étaient fort belles. Nos amateurs n'avaient que l'embaras du choix, qui était grand, car ils ne connaissaient que mal un art si nouveau. Par bonheur, le goût ne leur manquait pas, et beaucoup en s'y tenant, entassèrent des trésors.

* * *

Il faut donc accepter, que dans ce butin qui nous était offert, il y avait de toutes les sortes, de bonnes pièces, des médiocres et des mauvaises, sans parler des très mauvaises. Mais qu'est-ce qu'une bonne pièce, une médiocre ou une mauvaise? Avant de nous expliquer là-dessus, il est peut-être utile de rappeler la condition des artistes dans l'ancien Japon.

Les Japonais travaillaient en atelier. La garde, forgée ou ciselée, était rarement l'œuvre d'un isolé qui se consacrait à un art. Si quelques nobles, attachés à la cour d'un grand seigneur, ont fabriqué et signé des pièces, il ne faut point interpréter cette exception à rebours. Il faut au contraire reconnaître, que, dans ce cas, c'est un samurai, qui ayant le goût et la qualité d'un artisan, s'adonnait à un art militaire pour le compte de son suzerain, sans renoncer à ses devoirs de classe, et qui quittait ses outils pour reprendre l'armure et combattre, à l'occasion.

Au Japon, qui dit atelier, dit famille. A l'origine de tout atelier de fabricants de gardes, il y a l'établissement d'un artiste venu d'un autre atelier. Cet artiste qui s'affranchit plus ou moins des traditions de ses maîtres, s'entoure d'élèves, groupe autour de lui ses fils, ses gendres. Ainsi se crée un nouveau centre qui essaime à son tour. Tantôt une famille travaille de génération en génération, au même lieu, tantôt elle émigre, et souvent pour revenir à son centre d'origine. Certaines de ces familles, s'étendent sur plusieurs siècles, d'autres semblent s'être éteintes assez promptement, sans laisser d'héritiers directs de leur style. Souvent les branches nées du tronc principal, gardent le nom de famille, et souvent aussi, celui qui a quitté l'atelier pour en fonder un autre, prend un nouveau nom d'atelier, que ses successeurs conserveront.

On devine que les gardes seront donc de mille espèces. Si l'on considère, que la vie de travail du Japonais d'autrefois était courte et si l'on se rappelle qu'il fallait satisfaire les demandes d'une nombreuse noblesse qui portait les deux sabres, on comprendra qu'il est difficile de présenter une classification et une estimation des œuvres qui nous sont offertes en si grand nombre.

Nous avons une tendance fâcheuse, quand il s'agit de l'Extrême-Orient, à confondre ce qui est objet d'usage, et ce qui est objet d'art. Il est bien vrai que beaucoup d'objets, d'usage aux belles époques, étaient d'une admirable simplicité, qui les rend précieux. Mais il est non moins vrai que beaucoup d'autres étaient du plus mauvais goût, et dénaturaient les plus rares modèles en voulant les imiter. Aucun peuple, n'a peut-être eu

mieux que le japonais, l'habitude de copier ce qui lui semblait parfait. La copie était souvent mauvaise. Ceci est surtout vrai pour les gardes de sabre. Il ne faut pas croire que tous les samurais étaient des amateurs bien fins. On en pourrait dire autant de quelques-uns de nos collectionneurs qui confondent la « curiosité » avec la beauté.

* * *

Comment classerons-nous donc les gardes au point de vue de leur qualité?

Il semble assez facile de répondre à cette question et l'on devrait proclamer que les bonnes pièces sont les pièces authentiques, les médiocres celles qui sont des copies et les mauvaises celles qui sont des faux. C'est une vue un peu simple et je crois qu'il faut analyser le problème dans le détail. Je crois, qu'il faut ici, établir deux classes : celle des gardes qui ne sont pas signées et celle des gardes qui portent un nom d'artiste ou de famille.

A la première de ces classes, appartiennent toutes, ou presque toutes les gardes anciennes : pièces des ateliers de forgerons ou d'incrustateurs. C'est une rareté, et qui doit rendre méfiant, que de découvrir une inscription sur une garde avant le commencement du XVII^e siècle. Dans la suite, les artistes prennent peu à peu l'habitude de signer leurs œuvres. Mais fréquemment, même au XVIII^e siècle, les gardes — et souvent les plus belles — sont anonymes.

A côté du nom de l'artiste se trouve parfois, quand la pièce est signée, le nom de la famille (le nom de la famille peut être seul gravé) et même, à sa suite, est inscrit le nom de la ville ou de la province, où vivait l'artiste. Rarement une date est écrite.

Parlons d'abord des gardes les plus anciennes, de celles qui sont presque toujours anonymes.

La valeur d'une pièce ne peut être établie que par une expertise de la « tsuba » elle-même, qui tient compte de ses qualités, en comparaison de telles autres gardes dont la valeur est indiscutable. J'en viendrai tout à l'heure à l'étude de ces qualités. Mais je veux marquer qu'une garde de cette catégorie ne peut être estimée que par rapport à une autre. Les étalons de comparaison ne manquent pas dans les grandes collections; il est facile de s'y reporter. Une bonne pièce sera donc celle qui, d'évidence, remplira toutes les conditions physiques que veut son style. J'ajoute celle qui sera traitée dans le goût que demande son style. Et je reconnais qu'il faut des vertus de science et de finesse pour juger. Mais il ne faut pas croire que l'entreprise soit impossible. Supposons par exemple que l'on ait à estimer une garde incrustée de bronze jaune, du type dit « *Heianjo hira-zogan* », et dont la fabrication date du XVI^e siècle : il sera bien aisé de mesurer sa perfection en la comparant à la pièce de la collection

de M. Raymond Koechlin, où des chevaux poursuivent des cerfs lancés au galop. De telles comparaisons instruisent mieux que toute autre étude les amateurs, et leur donnent de la prudence et de la modestie.

Est-ce à dire, toutefois, qu'une de ces pièces archaïques n'est « bonne » que si elle réunit, à souhait, toutes les perfections? Non.

Il y a d'abord à tenir compte de la valeur du fabricant qui l'a faite, qui était pourvu ou dépourvu de génie, et dont nous ne savons rien. Telle pièce est admirable, telle autre sans grande beauté et toutes deux sont de même époque, parfaitement authentiques.

Il y a plus : les gardes anciennes, non signées, ont été fabriquées à des époques dont la durée n'est point exactement fixée. Nous pouvons, parfois, saisir la date approchée de la fondation d'un atelier, de la création d'un style. Mais à quelle autre date estimerons-nous que cet atelier qui s'obstine à user d'un style, a perdu sa qualité? Bref, où commence la copie? Les Japonais ont toujours eu le goût de l'archaïsme. Quand imitent-ils et quand suivent-ils seulement une tradition? Un exemple fera mieux saisir ma pensée : Les ateliers de la famille *Koike*, dont les membres portaient le nom de *Yoshiro*, fondés au XVI^e siècle et peut-être antérieurement, dans la province de Yamashiro, ont créé un style d'incrustation, qui fut fort à la mode. Mais tandis que certains descendants des premiers *Koike*, émigraient dans d'autres provinces, en Kaga, en Owari, et évoluaient, d'autres s'en tenaient aux leçons reçues et reproduisaient les modèles anciens — souvent bien mal. Beaucoup même qui n'habitaient plus le Yamashiro, continuaient d'incruster leurs œuvres, à l'imitation des ancêtres, sans posséder les mêmes matières, les mêmes secrets, ou le même talent. On a copié les gardes incrustées en Yamashiro au XVI^e siècle, jusqu'à la fin du XIX^e et je ne voudrais pas parier qu'on ne les copie pas encore. Si les dernières sont assez faciles à discerner, il est évident que d'autres, fabriquées au XVIII^e et surtout au XVII^e, le sont moins. Et pourra-t-on mettre sur le même rang une de ces copies du XVII^e et une autre du XIX^e? Il est naturel que la première soit tenue pour une œuvre de tradition, souvent intéressante et précieuse, et l'autre pour un faux.

Il en va de même des gardes anciennes signées d'un nom d'atelier, d'un nom de famille. J'aurai l'occasion d'étudier dans le détail, la question des *Kaneije*. Mais dès maintenant je puis remarquer, que les pièces, fort nombreuses qui portent cette inscription (laquelle signifie : maison du fer) appartiennent manifestement à des époques très différentes. Sans doute le type des pièces se transforme, mais le style reste le même, et le caractère ne se perd pas. Nous découvrons là, une famille, un atelier ou un groupe d'ateliers, où les artistes se sont succédé du XVI^e siècle peut-être jusqu'au XIX^e. Les vieilles gardes de goût archaïque ne manquent pas. A côté, une pièce telle que celle qui fut mise aux enchères à la vente André, et qui était d'évidence, du XVIII^e siècle, prouve assez la persis-

tance d'une tradition à travers trois siècles. Une telle garde doit être acceptée comme « bonne », cela est logique. Au contraire, une autre qui imite le style des Kaneiye du XVI^e, sera « mauvaise », sera un faux.

*
* *

L'affaire devient plus difficile quand on étudie les gardes non signées du XVII^e et du XVIII^e siècle. Elles sont ou très « bonnes » ou très « mauvaises »; ce qui s'explique aisément. Un artisan connu ou estimé avait souvent la coquetterie de ne point mettre son nom sur une pièce qu'il estimait proclamer assez par sa seule valeur, son origine. D'autre fois, les artisans de talent qui copiaient ou imitaient un modèle, ne l'enrichissaient d'un nom d'artiste que s'ils étaient satisfaits de leur ouvrage. Dans le cas contraire ils avaient la modestie de la présenter anonyme et laissaient à chacun l'avantage de l'attribuer au membre de la famille qu'il lui plaisait d'imaginer. Beaucoup de pièces devaient même être tenues et achetées pour simples copies.

Mais on éprouve enfin, et pour la raison que je viens de montrer, le plus grand embarras, trop souvent, à donner un avis touchant une pièce signée. Les copistes ou les faussaires étaient quelquefois assez puérilement maladroits. Mais assez souvent ils ne manquaient pas d'habileté, et l'on peut imaginer que certains étaient eux-mêmes de bons ouvriers qui se plaisaient soit à reproduire un chef-d'œuvre ancien, soit à le truquer. Quand ce truquage-là date d'hier, il est facilement décelable, mais à distinguer une œuvre du XVII^e d'une copie savante faite au XVIII^e, le mérite est grand. L'étude des matières employées aux différentes époques, la connaissance de certains secrets d'ateliers, des recoupements que l'on peut découvrir, permettent souvent d'établir un avis ferme. Là encore, la comparaison de pièces douteuses à des pièces dont on ne saurait nier l'authenticité est la plus sûre méthode. Enfin, dans la « bonne pièce », en exerçant son goût, l'on doit sentir cette liberté qui est le propre de l'œuvre originale. Mais c'est déjà une satisfaction pour l'expert, de pouvoir établir sur un principe invariable sa méthode. Car une pièce signée, « bonne », est une pièce dont la signature est authentique. Voilà qui est assez raisonnable et évident.

J'ajouterai, et en cela je ne ferai que reproduire l'opinion du regretté marquis de Tressan, qu'une signature a d'autant plus de chance d'être authentique qu'elle est moins connue. « Il semble juste de faire observer, écrivait notre collègue, que plus le nom gravé sur la garde est illustre, plus il y a de raisons de s'en méfier. Que de *Joi*, de *Toshinaga* par exemple sont passés sur le marché européen qui rentraient dans cette catégorie! » Et l'on comprend, par ailleurs, que les petits artisans de petits ateliers, ou les disciples peu célèbres des grandes maîtres, excitaient moins la jalousie et l'envie des contrefacteurs.

Je voudrais enfin, pour montrer, combien cette critique à laquelle on soumet une garde, peut être instructive, et comme elle peut être objectivement scientifique, conter une anecdote qui m'est personnelle.

Le Dr Mène possédait une garde, portant une longue inscription, dont il avait donné cette lecture dans *The Critical Review* :

UMETADA MIOJU
HABITANT A NISHIJIN EN YAMASHIRO
14^e ANNÉE DE TENSHO.

La quatorzième année de Tensho, correspond à l'an 1586 de notre ère. C'était donc attribuer la garde à l'un des premiers ciseleurs des Umetada, de la fin du XVI^e siècle. Le marquis de Tressan, produisit cette attribution dans ses *Notes sur l'art japonais*, et la reproduisit dans les notes qu'il donna ici même, sur *l'Évolution de la garde japonaise*.

Cette pièce, ciselée en léger relief, damasquinée d'or et d'argent, représente les barrières entourant la tente de Yoshinaka des Minamoto, dont on reconnaît les armoiries sur l'étoffe, éclairée par la lune qui sort des nuages. On ne pouvait nier qu'elle fut fort belle. Mais elle n'avait aucun des caractères qui pussent permettre de l'attribuer à une si haute époque. La signature ne correspondait pas à son style. Et d'autre part l'inscription, peu visible, présentait tous les caractères de l'authenticité. Quand la collection du Dr Mène fut dispersée, à sa mort, je ne résistai pas à l'envie d'acquérir cette pièce qui me semblait des plus belles, malgré cette fâcheuse inscription, reproduite au catalogue (n^o 480), mais que j'étais obligé de croire surajoutée postérieurement et qui gâtait la garde à mon avis. Or quelques temps après, H. L. Joly, passant par Paris, me fit l'amitié de me visiter et me rendit le service de déchiffrer la pièce. Il m'indiqua aussitôt l'erreur, la lecture donnant, sans doute possible :

UMETADA MIOJU
HABITANT A NISHIJIN EN YAMASHIRO
3^e ANNÉE DE SHOHO.

Ce qui datait la garde de 1646. La pièce était alors irréprochable et l'inscription correspondait bien au caractère et au style de l'œuvre.

*
* *

Il me reste à parler des moyens dont nous disposons pour estimer et classer les gardes. Le problème est double. Il est technique et historique.

Il est technique : car, à supposer que nous ayons une connaissance exacte de l'histoire de l'art japonais, encore faudrait-il savoir peser à leur juste valeur les pièces qu'on nous offrirait. C'est affaire de goût et de science.

Il est bien délicat de donner des conseils touchant le goût. C'est en admirant des pièces parfaites qu'on travaillera de son mieux à le former. La science n'est pas moins malaisée à acquérir. Mais ici nous avons un bon maître et je ne saurais trop conseiller à tous les amateurs de se reporter aux articles que H. L. Joly, nous a donnés : confidences malheureusement trop rares et que la mort de notre savant ami est venu interrompre. H. L. Joly était l'Européen qui connaissait le mieux la technique des ciseleurs japonais, et le seul peut-être qui fut à même d'apprécier avec une compétence professionnelle, la qualité des métaux, des alliages, de la forge et des ciselures. J'aurais mauvaise grâce, dans cette préface, à répéter les conseils qu'il nous a déjà donnés. Et je sens la vanité qu'il y aurait à exposer théoriquement, une pratique de l'expertise des « tsuba ». Il y faudrait une leçon de chose, les pièces en mains. Car je me sens incapable d'établir par des mots, la différence qui est évidente, d'un fer du XVI^e siècle à un autre du XVIII^e, d'une patine des premiers Myochin à celle d'un Nara, et du style d'un artisan de Fushimi il y a trois cents ans, à celui d'un incrustateur de Yedo, il y en a cent. Comment rendre la qualité de son que doit posséder chaque pièce ? en fonction de son épaisseur, de ses ajourages, des incrustations dont elle est décorée ? Comment parler de sa densité ? Comment rendre l'impression qu'elle doit laisser au toucher ?

Le problème historique n'est pas beaucoup plus aisé à résoudre. Mais il se prête mieux à la discussion. Par malheur nous nous trouvons en face d'un grand mystère, et plus nous nous attachons à le pénétrer plus nous reconnaissons que nous ne connaissons que peu de choses. Ce n'est pas un paradoxe, d'affirmer qu'il nous faut aborder l'étude de la ciselure japonaise avec la prudence et la patience nécessaires pour reconstituer un art mort, dont il ne reste que les témoins muets, sans aucun témoignage écrit. J'entends bien qu'il ne manque pas de livres japonais, qui traitent de la garde de sabre, écrits au XVIII^e et au XIX^e siècle. La bibliographie en a été publiée, et quelques-uns ont même été traduits. Ils ne donnent que d'assez vagues indices, et ne peuvent fournir que de bien incertains repères. Nos excellents amis d'Extrême-Orient, n'avaient point jadis, le même goût que nous en matière d'exactitude historique. La lecture des monographies consacrées à leurs grands artistes est décevante, autant que celle de leurs petits traités de ciselure. Ils ont une tendance marquée à louer les vertus morales d'un maître, plutôt qu'à donner la date exacte de sa naissance et de sa mort, ou à établir sa filiation. Ainsi du reste.

Je ne m'attarderai donc que peu à citer ou commenter les renseignements qui nous viennent du Japon, et d'autant que ce premier travail a été fait à la perfection par le marquis de Tressan. Dans un premier moment d'enthousiasme, nos japonisants, il y a un demi-siècle, avaient tout admiré de ce qui venait d'Extrême-Orient, et en ne se servant que d'une secrète intuition, ils avaient établi *a priori* un édifice d'imagination sur des bases un peu chancelantes. Dans ce temps-là les Goncourt voulaient que l'art

du Japon trouvât son épanouissement au XVIII^e siècle. Leurs disciples s'attachèrent à ruiner de si belles croyances. Peu à peu, les amateurs d'Europe acquirent une érudition un peu plus exacte.

Le marquis de Tressan fut le premier et le dernier en France à tenter une classification vraiment savante des artistes du Japon. Sa grande connaissance de la langue, sa patience, l'admirable loyauté qu'il mit dans sa recherche, son goût, lui permirent d'ébaucher, en s'appuyant sur les seuls textes qui pouvaient l'aider, une histoire des forgers et des ciseleurs, qui est notre aide la plus solide aujourd'hui. Il avait tenté, d'année en année, de 1904 jusqu'en 1914 — d'établir le premier canevas d'une étude sur lequel il eut brodé toute sa vie. Car, avec un souci admirable d'impartialité il savait, au gré de chaque découverte, modifier son opinion, se plier aux réalités, ce qui, dans l'établissement d'une science, est la première vertu. Il avait aussi réuni une admirable collection, qui lui donnait des éléments d'étude et de comparaison.

Il reste à poursuivre une œuvre qu'il avait si généreusement entreprise. J'estime que les recherches de pure critique historique, qui avaient sa prédilection, sont moins urgentes aujourd'hui, et que l'analyse des auteurs japonais qu'il nous a laissés, peut nous suffire pour un temps. Il me semble tout au contraire, que l'établissement d'une classification, en quelque sorte empirique, des pièces venues en Europe et par-dessus tout l'établissement d'une manière de catalogue des familles et des ateliers, est nécessaire. A la lumière des écrivains d'Europe qui ont étudié la ciselure japonaise, nous pouvons entreprendre cet utile recensement qui nous offrira des pièces de comparaison, et nous permettra en allant du connu à l'inconnu de faire revivre un passé que nous ne pouvons qu'à peine entrevoir et plutôt deviner.

Il faut ici limiter sa bonne volonté, et dans ce travail qui ressemblera assez à une fouille, borner ses recherches. C'est pourquoi, dans un premier effort, je n'ai point voulu dépasser les limites de la France. Elles sont bien vastes déjà, et dans Paris seulement, les collections privées et les musées offrent de merveilleux trésors. C'est à ces prospections que je voudrais donner mon loisir. Mais l'on comprendra que ce voyage ne peut être entrepris sans le soutien d'une nombreuse amitié. La Société franco-japonaise a bien voulu me promettre son appui, et d'abord, elle assurera une reproduction parfaite des grandes pièces. Cette série des « garde-témoins » que j'espère ainsi réunir et proposer à l'étude de tous les amateurs, formera une suite précieuse pour l'étude de la ciselure japonaise. Je me propose de grouper, en adoptant une classification provisoire, que je soumettrai à nos amis dans un prochain numéro, les pièces ainsi réunies. Et si ce petit effort semble mériter d'être poursuivi, je reprendrai chaque famille et chaque groupe en rassemblant au mieux tous les documents que nous possédons.

Je viens de parler de classification provisoire : je voudrais avant de

conclure préciser ma pensée. J'estime que, dans le travail que j'entreprends, tout sera provisoire, ou presque tout. Je n'aurai pas d'autre souci que de modifier mon opinion à la lumière de chaque découverte nouvelle, et je marquerai la plus grande satisfaction à corriger une erreur. C'est assez dire, que je souhaite les critiques.

Je demande à tous les amateurs, aux érudits, à tous ceux que la ciselure japonaise intéresse en France et à l'étranger, de me faire part de leurs idées, de blâmer les miennes, de me proposer de nouvelles hypothèses ou de m'apporter de nouvelles découvertes. Ils peuvent être assurés que je discuterai toujours leurs théories et que je m'empresserai de corriger mes erreurs publiquement, dès qu'ils m'auront persuadé. Même, en attendant de me soumettre à leur avis, je verserai les pièces au procès.

Je crois que cette méthode sera la seule bonne pour mettre un peu de clarté dans l'histoire de la garde japonaise.

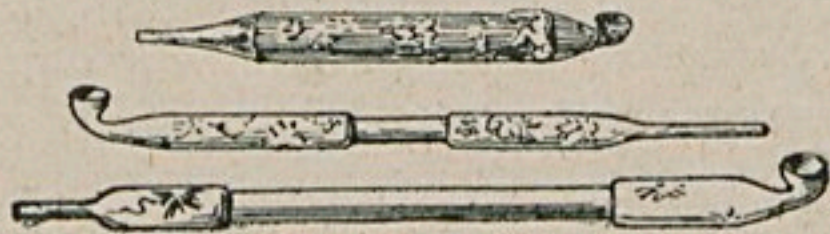
FRANÇOIS PONCETTON.

N. B. Je ne veux pas terminer cette petite préface sans m'expliquer sur le « cas Hayashi » et sans louer comme ils le méritent les érudits japonais d'aujourd'hui.

Hayashi avait fait don au Louvre des premières gardes de sabre qui furent exposées dans notre grand musée. Et il avait publié en 1894 un catalogue de cette collection enrichi de notes explicatives sur les familles d'artistes japonais. La classification qu'il présentait dans ce catalogue a longtemps eu force de loi et les opinions de cet homme si séduisant et si averti furent tenues pour indiscutables. Peu à peu il a fallu revenir de beaucoup d'erreurs et les avis de Hayashi, de l'aveu même de ceux qui lui gardent un souvenir fidèle et reconnaissant, ne peuvent être acceptés, touchant les gardes, que sous bénéfice de contrôle.

Tout au contraire, il reste bien entendu, quand j'ai parlé des livres japonais traitant de la forge et de la ciselure, que je n'entendais point mettre en causes des critiques modernes, dont l'érudition savante, respectueuse des méthodes d'Occident, et fort prudente, nous est précieuse. Je ne citerai ici que MM. Akiyama Kyusaku, Kawabara Yojoro et Wada dont les noms seront ici bien souvent évoqués, et qui ont sur nous l'avantage d'une connaissance puisée à la source même, d'un goût nourri du souvenir des derniers artisans.

F. P.



La fabrication des gâteaux au Japon

Les gâteaux ont été introduits au Japon en même temps que le Bouddhisme. Les Japonais ne possédant pas de canne à sucre indigène et n'en important pas de l'extérieur, tiraient leurs produits sucrés de la pomme de terre, du kaki (plaqueminer?) ainsi que d'autres fruits et légumes. D'où il est facile de conclure qu'à l'époque dont il s'agit la pâtisserie était alors de médiocre qualité. C'est seulement en l'année 754 de l'ère chrétienne qu'une petite quantité de sucre fut importée de Chine par un prêtre nommé « Kanshin ». Or, d'après une chronique consignée aux annales de « Tembyoshoho » 749-755, le sucre était prisé à un si haut degré qu'à cette date un breuvage ayant été édulcoré avec de la canne à sucre fut employé ensuite comme médicament. Avant que le Bouddhisme ne se fut propagé au Japon, la science des Nippons en matière de pâtisserie était donc des plus rudimentaires. Nos pâtissiers honorent « Tajima Mariko » comme le Dieu de la pâtisserie japonaise, bien qu'à proprement parler cette divinité devrait plutôt être celle des fruitiers.

Et ceci provient des circonstances mentionnées à l'anecdote suivante : « Tajima Mariko » qui prétendait descendre de la famille Royale de Corée, s'était fait naturaliser japonais, pendant la période de « Suinin Tenno », comprise entre la vingt-neuvième année avant Jésus-Christ et la soixante-dixième après. Lorsque le Mikado d'alors eût atteint sa cent-trentième année, désireux de prolonger son existence, il chercha instamment à se procurer par tous les moyens praticables un élixir de longue vie à base de fruit. C'est ainsi que « Tajima Mariko » fut envoyé à l'Étranger pour se livrer aux recherches nécessaires. Ses investigations furent longues et difficiles. Mais à la fin, à sa grande joie, il découvrit l'élixir tant cherché, et s'en retourna, tout enthousiasmé, vers l'empire du Mikado, rapportant avec lui le fruit désiré, mais c'était seulement pour apprendre que le Mikado était mort, l'année précédente, à l'âge de cent-quarante ans. »

Il en conçut un violent désespoir et après avoir fait l'offrande du fruit sur la tombe du Mikado, il se mit à pleurer du matin au soir, s'abstenant de prendre aucune nourriture. A la fin, il se creusa lui-même une fosse et s'ensevelit pour rejoindre son empereur dans l'autre monde. Sa fidélité au Mikado produisit une telle impression que « Koïko Tenno », alors

régnant, donna ordre à son entourage d'inhumer « Tajima Mariko », aux côtés du défunt Mikado dans le mausolée impérial.

Son tombeau se trouve à « Toseki Mura » « Ikoma gun » dans la préfecture de Nara. Il est désigné sous le vocable de Tajima No Tsuka ou Kotsuka, c'est-à-dire petit tombeau, et est recouvert de quelques orangers, pris dans les jardins de la cour impériale pour être transplantés en cet endroit, en commémoration de la découverte de l'élixir de fruit, opérée par « Tajima Mariko ».

Au cours de l'année 804, un prêtre renommé, « Kobo daishi » se rendit en Chine pour s'y consacrer à la culture intellectuelle.

Il devint bientôt si éminent dans le monde bouddhiste que l'Empereur de Chine lui fit l'honneur de le recevoir en audience et de l'inviter à dîner à la Cour. On lui offrit des friandises, affectant la forme de pastilles ou tablettes, d'un goût simple, mais cependant agréable. Il demanda alors au cuisinier de lui en faire connaître la recette et lorsqu'il fut de retour au Japon, sous le règne de Daïdo, correspondant à l'année 806 de l'ère chrétienne, il communiqua ce mode de fabrication à « Idzumi », habitant de « Saga Ogura », « Kudzuno gun » dans la province de « Yamata », qui préparant ses pâtisseries suivant les indications qui venaient de lui être données les offrit à « Saga Tenno » et fut alors honoré du patronage de la Maison Impériale.

Par la suite, « Idzumi » inventa lui-même différentes espèces de gâteaux dont il communiqua les recettes à plusieurs personnes. Lorsqu'il mourût, dans la septième année de « Showa » (840 de Jésus-Christ), il était âgé de cent-dix ans; on peut dire de lui qu'il fut le pionnier de l'industrie de la pâtisserie dans le pays.

Un japonais naturalisé « Rinjoin », élève du prêtre « Ryuzan » officiant en second du temple « Kenninji », à Kyoto, tenait, en 1341, une confiserie appelée « Shioze ». Les gâteaux les plus recherchés étaient les « Shioze-manju », sorte de tarte composée de confitures et de pâte de haricots. Son établissement a été conservé par ses descendants, de générations en générations, jusqu'à nos jours : leur magasin actuel est situé à Karasumaru, Kyoto, avec succursales à Tokio et ailleurs.

De toute la pâtisserie japonaise, le « Yokan » (pâte de haricots) paraît être celui qui obtient le plus de vogue parmi les étrangers. Tout d'abord importé de Chine, il était à l'origine tout à fait différent de la préparation désignée aujourd'hui sous ce nom.

Il est de tradition que le « Yokan » fit sa première apparition dans l'année de « Kambu » (1334-1335 de J.-C.) et consistait alors en une sorte de consommé. « O Kamoto Zen emon », fondateur de la Maison de Surugaya, à Fushimi, près de Kyoto, fut le premier à préparer, sous le règne de « Tensho », 1573-1586 de l'ère chrétienne, du « Yokan » ressemblant en apparence à celui des temps modernes, quoique d'un goût moins prononcé. Il fut dénommé « Fushimayokan », et sa fabrication fut améliorée

d'année en année, à tel point que celui préparé par les récentes générations de Surugaya était très apprécié. Les propriétaires actuels du magasin sont les fournisseurs de la Maison Impériale.

Il existe une grande variété de « Yokans » fabriqués et vendus dans les différentes parties du Japon, mais ceux de « Nikko » et de « Narita » sont les plus renommés pour la finesse de leur goût.

Les recettes de fabrication des pâtisseries européennes furent introduites, en premier lieu, au Japon, du Portugal, d'Espagne et ensuite de Hollande. La langue japonaise fut considérablement enrichie par les additions qu'elle reçut, tant au vocabulaire de la pâtisserie qu'à celui de la confiserie. C'est ainsi que les mots « Alefelo » proviennent du Portugais, « Confeitos », « Castilla » de l'espagnol, « Calmella », « Bolo » du portugais, etc.

L'apparition de la pâtisserie étrangère fut un précieux stimulant pour la production des pâtisseries locaux et contribua, notoirement, à populariser « Chanoya » ou réception au thé, ainsi qu'à activer les progrès de l'art de la pâtisserie. La liste des gâteaux fabriqués par le pâtissier « Kikyoga » « Honcho Edo » transcrite à la main, au cours de l'année de « Tenwa » (1683), contient les noms d'environ cent-cinquante-neuf sortes de gâteaux dont quelques-uns ont, seuls, conservé leur désignation étrangère.

« Tokugawa Yoshimune », le huitième shogun, encouragea la fabrication du sucre et la remarquable amélioration qui s'ensuivit dans la préparation des gâteaux fut due, pour la plus grande partie, à l'activité prise par cette industrie.

Pendant la seconde année de Meiji, une valeur de 367 yens de pâtisserie fut importée au Japon, et cette somme s'accrut d'année en année, de sorte qu'en 1911 les mêmes importations ne s'élevèrent pas à moins de 184 933 yens et actuellement le chiffre des exportations de pâtisserie fait ressortir un notable excédent sur celui des importations.

Le premier pâtissier qui entreprit la confection des gâteaux étrangers fut M. Yonedzu Shoto, de « Fogetsu do », bien connu pour son habileté. Un jour que ses deux fils étaient atteints de la rougeole, il vint tout exprès à Yokohama pour leur acheter des gâteaux nourrissants. Il rapporta des biscuits sucrés dont ses enfants furent tellement satisfaits qu'il fut induit à en apprendre le procédé de fabrication. Il en obtint la recette d'un Français et mit immédiatement ses produits en vente. En même temps il envoyait son aîné « Tounejiro yonedzu », en Amérique pour y apprendre à fabriquer la pâtisserie. Après un séjour de trois ans chez les yankees, ce fils se rendit en Angleterre et en France où il resta encore trois années.

A son retour au Japon, en 1900, il fit édifier une importante manufacture pourvue d'un outillage étranger. Il est actuellement propriétaire de la florissante entreprise de « Fugetudo do » à « Nabeyacho Niombashi » Tokyo.

Un autre pionnier de l'industrie pâtissière est M. « Morina Taichiro », président de la Compagnie « Morinaga Sei Kwa ». Né à Imari-Saga, en

1865, il se rendit à San-Francisco en qualité de marchand de porcelaine, profession qu'il abandonna ensuite pour apprendre la pâtisserie. Après un séjour de dix années en Amérique, il est revenu au Japon, en 1899, et y a ouvert un modeste magasin avec un capital de 300 yens. La défunte Marquise Oyama lui ayant accordé son patronage, il a pu développer graduellement son entreprise, si bien que, douze ans après, celle-ci a pu être convertie en Société par actions au capital de 500.000 yens. Cette compagnie exporte maintenant pour une valeur de 300.000 yens de produits par an.

C'est en 1913 que le caramel fut mis en vente pour la première fois, et l'année suivante la réputation de la compagnie fut solidement établie par la fabrication des caramels au lait, en sachets.

En 1915, les affaires de la compagnie ont atteint la somme de 5 millions de yens.

Il existe beaucoup d'autres importantes pâtisseries au Japon mais on peut généralement se procurer les bons et simples gâteaux japonais auprès des maisons établies de longue date quoique conduites sur une modeste échelle.

(D'après un article de M. I. R. Fugita paru dans le *Tourist* de novembre 1923.)



Les quatre-vingts ans de M. Yves-Guyot

Vice-Président de la Société franco-japonaise.

Le 6 septembre 1923, notre distingué vice-président, M. Yves-Guyot, a atteint ses quatre-vingts ans, en pleine vigueur de ses talents d'écrivain et d'économiste. A cette occasion, les membres de la Société d'Économie Politique et de la Société de Statistique de Paris avaient ouvert conjointement une souscription pour offrir un objet d'art à leur second Président et ancien Président.

La remise en a été faite le 25 octobre à M. Yves-Guyot dans une fête de famille qui a eu lieu dans les salons de l'hôtel de notre collègue du Conseil, M. Raphaël-Georges Lévy, sénateur, membre de l'Institut. Avec les souscripteurs y avaient été invités également de nombreux amis de notre éminent vice-président qui depuis 1909, date de son entrée dans la Société franco-japonaise, n'a cessé d'apporter à celle-ci une fructueuse collaboration. Votre secrétaire général a été heureux de pouvoir aller ainsi lui apporter les félicitations de la société.

La liste des personnes venues ce soir-là présenter à M. Yves-Guyot leurs vœux et leurs félicitations serait trop longue à énumérer ici. Nous dirons seulement que dans les salons où l'on était accueilli très affablement par Mme Raphaël-Georges Lévy étaient réunies toutes les personnalités de la capitale s'intéressant aux questions économiques; celles qui n'avaient pu s'y rendre avaient tenu à envoyer des lettres ou des télégrammes d'excuses; les premières reçues avaient été celles de M. de Lasteyrie, ministre des Finances, de M. Dior, ministre du Commerce, de M. Léon Bourgeois, ancien Président du Sénat.

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé par M. Raphaël-Georges Lévy, au moment où il a offert à M. Yves-Guyot une réduction en bronze du « Pégase », de Falguière.

DISCOURS DE M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY.

Mon cher et vénéré Collègue et Ami,

Ce n'est pas sans une grande et sincère émotion que je vous adresse en ce jour quelques mots au nom de la Société d'Économie Politique,

dont vous êtes, laissez-moi vous le dire, l'une des gloires et l'un des plus fermes soutiens.

Vous y avez autant d'amis que la Société compte de Membres titulaires et de Membres correspondants. Tous vous connaissent, vous et votre œuvre, et tous vous apportent par ma bouche, à l'occasion de votre quatre-vingtième anniversaire, leurs vœux les plus ardents pour votre santé et votre joie, pour la continuation de cette merveilleuse activité qui est un des caractères dominants de votre personnalité et qui nous donne à tous l'exemple de ce que peut une volonté énergique mise au service d'une claire intelligence et fortifiée chaque jour par une expérience dont les trésors s'accumulent.

Je n'ai pas besoin de citer à ceux qui vous entourent en ce moment les travaux que vous avez signés, non plus que les fonctions publiques que, jeune encore, vous avez remplies avec succès. S'il me fallait énumérer seulement les articles et les ouvrages sortis de votre plume féconde, je dépasserais le cadre dans lequel je crois devoir me tenir ce soir. Il m'a été donné de le faire lorsque j'eus le grand honneur de vous succéder à la première présidence de la Société d'Économie Politique, en 1921. A la rédaction en chef du « Journal des Économistes », à la tête de la Ligue du Libre Échange, vous menez le bon combat pour les saines doctrines, dont vos livres sont imprégnés et sur lesquelles vous n'avez jamais fait de ces concessions qui affaiblissent trop souvent l'autorité d'hommes qui ne savent pas mettre d'accord leur conduite et leurs principes.

En matière de politique étrangère, vous avez été d'une clairvoyance rare, demandant dès le premier jour le démembrement de l'Allemagne, véritable sauvegarde de la Paix future. Dans nos réunions, vous êtes toujours prêt à prendre la parole pour ramener la discussion sur le terrain économique et proclamer les vérités scientifiques qui ne doivent jamais cesser de guider les orateurs.

Mon cher Yves-Guyot, permettez-moi de vous offrir, au nom de vos amis de la Société d'Économie Politique et de la Société de Statistique de Paris, ce bronze sur lequel est gravée la date de votre quatre-vingtième anniversaire. Qu'il vous soit un témoignage de notre estime et de notre sympathie. Ce chiffre des huit dizaines n'a rien qui doive vous effrayer, ni vous ni ceux qui vous aiment et qui souhaitent le retour répété de nombreux Six-Septembre. Quand on est taillé comme vous l'êtes, en pleine possession de sa vigueur physique et morale, on peut sourire aux années qui reviennent; on sait d'avance qu'elles seront bien remplies. Vous travaillez comme il y a un demi-siècle.

Et votre activité se répand non seulement en France, mais au delà des frontières. Vous êtes toujours prêt à accourir à l'appel des sociétés étrangères qui sont avides d'entendre votre parole, à prendre part aux réunions internationales où vous représentez si brillamment la France. Hier encore, à Bruxelles, où s'assemblait, pour la première fois depuis la guerre, l'Institut

International de Statistique, vous présidiez la section économique, et vous en dirigiez les débats avec une autorité devant laquelle tous vos collègues étaient heureux se s'incliner. Vous répondiez à l'invitation du Comité belge de la Ligue du Libre-Échange qui conviait ses membres à se rencontrer avec vous.

Combien de fois n'avez-vous pas franchi la Manche pour monter à la tribune, à Londres et dans d'autres grandes villes anglaises, où vous ne cessiez de rappeler à vos auditeurs les mille liens matériels et moraux qui existent entre la France et la Grande-Bretagne, et qui doivent maintenir à tout jamais l'amitié de ces deux nations.

C'est en nous souvenant de vos discours, de vos leçons, de vos aspirations vers plus de liberté, plus de bonheur pour l'humanité que nous avons choisi le sujet du groupe que nous vous prions d'accepter. Ce coursier ailé qui enlève un génie dans l'azur du ciel n'est-il pas le symbole de votre effort constant vers le vrai, le beau, le bien, cette trilogie qui résume votre vie? Un précurseur comme vous devait d'ailleurs avoir été parmi les premiers à tenter les voies de l'air. N'ai-je pas appris l'autre jour que vous étiez, en 1864, secrétaire général d'une Compagnie de navigation aérienne, que vous aviez annoncé, en véritable prophète, que le problème de cette navigation se résoudrait par le plus lourd que l'air, et que vous étiez, par surcroît, inscrit au nombre des passagers du dernier voyage du « Géant », le célèbre ballon de Nadar, qui accomplit trois traversées mémorables.

Nous vous demandons de placer le « Pégase » dans votre cabinet de travail, de vouloir bien de temps à autre arrêter vos regards sur lui et de vous souvenir alors que cette œuvre d'art vous est offerte par des centaines de souscripteurs qui ne sont pas seulement des Collègues, mais des Amis sincères.

Nous présentons en même temps nos vœux respectueux à madame et à mesdemoiselles Yves-Guyot, qui vous entourent de leur affection fidèle et vigilante et qui sont fières, à bon droit, d'un époux et d'un père tel que vous. Elles sont au premier rang dans cette fête de famille où nous avons réuni les membres des deux Sociétés qui ont été les témoins les plus directs de votre œuvre depuis plus d'un demi-siècle. Mais si nous avons dû limiter ce soir le nombre des assistants, nous savons qu'en dehors de ceux qui s'empressent autour de vous de nombreux Français eussent été heureux de s'associer à nous et de vous dire, eux aussi, que des hommes comme vous, mon cher Yves-Guyot, font honneur à leur Pays et à l'humanité.

Après quelques paroles prononcées par M. Léon Strauss, Président de la Société d'Économie Politique de Belgique, membre de la Chambre des Représentants, et un discours de M. André Liesse, de l'Institut, Président de la Société de Statistique, M. Yves-Guyot a pris la parole pour remercier les assistants qui l'ont vivement acclamé.

DISCOURS DE M. YVES-GUYOT.

Mes chers Présidents,
Mes chers collègues et amis,

Vous comprenez tous l'embarras et l'émotion que provoquent en moi les marques de sympathie que vous me donnez. J'en suis profondément touché. Dans les paroles si bienveillantes qui viennent de m'être adressées par mes amis Raphael-Georges Lévy, André Liesse et Louis Strauss, que vous avez applaudies et aussi dans la lettre du maître Matteo Pantaleoni, je dois faire la part de relations déjà longues, pendant lesquelles, au point de vue économique, nous nous sommes toujours trouvés côte à côte. C'est la preuve de la solidarité que peuvent donner des convictions résultant des mêmes procédés de méthode. Ce sont eux qui font la force et l'autorité de la Société d'Économie Politique et de la Société de Statistique.

Vous m'avez félicité de ma bonne constitution. Ce n'est pas à moi qu'en revient le mérite, mais à mes parents. « Sic vos, non vobis. »

Vous avez bien voulu m'offrir le beau « Pégase », œuvre du grand sculpteur Falguière. Vous avez été trop généreux en supposant que je pouvais profiter de son élan et de ses ailes. Mon ambition n'a jamais été si haute. Je n'ai jamais essayé de me débrouiller avec les rimes françaises, je n'ai eu de rapports qu'avec le « Gradus ad Parnassum »; et ils ont été mauvais. Toutefois, Pégase n'a pas été toujours la monture des poètes. C'est lui qui a fait du Bellérophon le vainqueur de la Chimère; mais, en dépit de la mythologie, je n'ai jamais cru qu'il l'avait tuée.

Je me suis confiné dans le domaine de l'utile. Mon ambition a été complètement atteinte quand j'ai eu l'honneur de devenir après avoir été président de la Société de Statistique, président de la Société d'Économie Politique. Dès ma prime jeunesse, en lisant les ouvrages des Physiocrates, de Turgot, de J.-B. Say, d'Adam Smith, de Charles Comte et de Dunoyer trop négligés aujourd'hui, de Frédéric Bastiat, je m'étais passionné pour la science économique, et j'avais suivi les travaux de notre Société constituée en 1842, par ses fondateurs, pour en maintenir solidement les principes. Leurs successeurs se sont attachés à lui conserver ce caractère. Ses adversaires n'ont pas manqué de la dénoncer comme représentant l'esprit conservateur.

— Oui, conservateur des vérités acquises! Mais jamais ses membres n'ont considéré que la science économique avait dit son dernier mot. Tout problème résolu pose de nouveaux problèmes, et nous les étudions sous tous leurs aspects. En 1902, quand nous avons célébré les quatre-vingts ans de Frédéric Passy, il s'écria : On nous reproche d'être « l'école dure ». Vraiment, ce n'était pas lui qu'on pouvait accuser de manquer de sensibilité; mais est-ce que la vérité peut être tendre ou dure?

Est-ce qu'il peut y avoir une statistique aimable? Nous savons que la

vérité statistique a exigé plus d'une fois du courage de la part de ceux qui avaient pour tâche d'établir des faits, et qui ont dû résister à des sollicitations et à des pressions administratives et politiques qui réclamaient de leur part des altérations pour les besoins de telle ou telle cause. Par le respect qu'ils professent pour l'exactitude, la Société de Statistique et l'Institut International de Statistique ont rendu les plus grands services à la déontologie statistique.

Les recherches et les constatations des statisticiens, arrivant à des approximations de plus en plus serrées, fournissent aux économistes un ensemble de faits qui leur permettent d'employer, avec une sécurité de plus en plus grande, la méthode inductive.

Quand en 1909, M. G. de Molinari crut que son état de santé devait lui faire quitter la rédaction en chef du « Journal des économistes », il voulut bien me désigner à M. Alcan comme son successeur. Je lui en ai la plus grande gratitude, car cette situation me permet d'exposer et de défendre avec persistance, dans cette revue qui date de 82 ans et qui n'a eu avant moi que trois rédacteurs en chef, mais qui compte parmi ses collaborateurs tant d'hommes éminents, les causes économiques identiques à celles qu'étudie la Société d'Économie Politique.

Peu de temps après, en 1911, MM. Henri et Georges Coulon fondèrent l'« Agence Économique et Financière » et j'en pris la Présidence et la Direction. Je n'ai pas besoin de vous dire ce qu'est l'Agence, puisque vous êtes pour la plupart abonnés à ses services et que vous suivez chaque jour dans ses Feuilles de dépêches le mouvement mondial économique et financier. Vous en connaissez le fonctionnement, assuré par une organisation télégraphique reliant le siège de Paris à toutes les capitales du monde, par des succursales et des bureaux qui câblent, télégraphient, téléphonent chaque jour les cours, les informations, les nouvelles, avec la plus grande rapidité.

J'ai donc la satisfaction de pouvoir me livrer en toute liberté aux études économiques et employer mes vieux jours à la propagande et à la défense des vérités que vous considérez, que nous considérons tous ici comme essentielles : et à cette liberté, vous avez ajouté l'autorité que me donnent mes titres d'ancien Président de la Société de Statistique et de Président de la Société d'Économie Politique. Je vous en suis profondément reconnaissant.

Les grandes vérités économiques.

Permettez-moi, mes chers collègues et amis, de vous rappeler en quelques minutes les grandes lignes de la tâche que nous avons à continuer sans oublier les obstacles que nous avons à vaincre.

Il est de mode aujourd'hui de parler du mysticisme des hommes du XVIII^e siècle. Les Physiocrates n'étaient pas des mystiques, comme l'ont

prouvé les intéressantes études de notre collègue et ami Schelle; et les œuvres complètes de Turgot, qu'il publie en ce moment, démontrent de quelle manière ce grand penseur et ce grand ministre serrait la réalité. Leurs formules n'étaient point des abstractions *a priori* : c'étaient des conclusions de leurs observations. Ils dégagèrent les vérités économiques par la critique des choses existantes.

Ils opposèrent au droit divin le droit naturel. Le droit de Jupiter avait été invoqué par Cicéron — (*Quæ lege? Quo jure? Eo, quod Jupiter ipse sanxit ut omnia, quæ Republicæ salutaris essent, legitima et justa haberantur*) — et le droit divin par Bossuet en faveur du souverain contre ses sujets. Le droit naturel, au contraire, a été invoqué par Bodin, par Locke, par Quesnay, en faveur de cet être fragile qui naît, se perpétue, et meurt; qui mange, boit, dort, respire; qui éprouve de la souffrance et du plaisir, qui n'est pas une entité, une abstraction, mais une réalité : l'individu.

Un organisme ne se maintient et ne se développe que par une série d'acquisitions; la nutrition est une acquisition : toute observation, tout savoir est un acte d'acquisition. La conscience qu'en a l'être humain constitue le droit de propriété; et alors dégageant le mot nature de tout sens métaphysique, on n'émet pas une locution en l'air en appelant « droit naturel » la propriété personnelle de chaque individu sur lui-même.

Cette propriété personnelle est la constatation d'un fait nécessaire à la conservation et au développement de l'être humain : le droit, c'est la conscience de ce fait nécessaire. La loi ne crée pas la propriété, elle la garantit et en détermine les modes. A Quesnay revient l'honneur d'avoir tracé les quatre grandes règles qui sont toujours la base de la science économique et de la science politique :

1^o Nécessité d'établir la législation sur le droit naturel : les pouvoirs publics ont pour but non de comprimer les individus, mais de garantir leur liberté.

2^o Affirmation de la propriété individuelle et liberté du propriétaire d'en disposer à son gré.

3^o Nécessité de la liberté du commerce et de la plus grande concurrence possible. — Il ajoutait une vérité trop méconnue encore : nos commerçants sont les commerçants des autres nations; les commerçants des autres nations sont aussi nos commerçants; les commerçants des diverses nations commercent entre eux.

4^o L'argent monnaie n'est qu'un gage intermédiaire entre les ventes et les achats. Il n'est une richesse profitable qu'autant qu'il rend richesse pour richesse.

Les interventionnistes de tout genre ont répété et répètent la phrase de Lacordaire : « Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime, et la loi qui affranchit. »

Quesnay, qui vivait au milieu d'un état de choses, dans lequel les attributions de l'État n'avaient aucune limite, disait, fort de l'expérience qu'il

avait sous les yeux : « Quand le législateur manque au devoir d'assurer la propriété et la liberté, il n'y a que domination et anarchie, sous les apparences d'un gouvernement : les lois positives et la domination y protègent et assurent les usurpations des forts et anéantissent la propriété et la liberté des faibles. »

La formule de Gournay : Laissez faire! laissez passer! c'est la réclamation pour chaque individu du droit de produire et d'échanger; en un mot, du droit d'agir : et le droit d'agir est la caractéristique des Principes de 89.

Dans son ouvrage, l'« Ancien régime et la Révolution », De Tocqueville a constaté le grand rôle des économistes dans la Révolution française :

« Toutes les institutions que la Révolution devait abolir sans retour ont été l'objet particulier de leurs attaques; aucune n'a trouvé grâce à leurs yeux. Toutes celles, au contraire, qui peuvent passer pour son œuvre propre, ont été annoncées par eux à l'avance et préconisées avec ardeur : on en citerait à peine une seule dont le germe n'ait été déposé dans quelques-uns de leurs écrits. On trouve en eux tout ce qu'il y a de plus substantiel en elles.

« Ils ont conçu la pensée de toutes les réformes sociales et administratives que la Révolution a faites. »

Dans cette conception, l'État ne se charge pas plus de faire le bonheur du peuple que de guérir les écrouelles. Le bonheur est subjectif. L'État n'a qu'un rôle : assurer à chacun la liberté qui lui permettra de diriger sa vie et la sécurité qui lui garantira le bénéfice de ses actes. De Molinari a résumé le rôle de l'État dans cette formule définitive : assurer le milieu libre.

Contradictions dangereuses.

Voilà des vérités dégagées, il y a plus d'un siècle et demi, et cependant nous voyons aujourd'hui les nations même les plus avancées en évolution, s'agiter au milieu de contradictions d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus absurdes.

Certes, je suis heureux de voir placer en tête des programmes qu'on élabore actuellement en vue des prochaines élections, les principes de la Révolution; mais je suis effrayé quand je vois insérer dans leurs articles : le maintien et le renforcement de l'impôt personnel et progressif; le maintien et la continuation de la législation dite sociale qui remplace le régime des contrats par des arrangements d'autorité; qui apprend aux employés, aux ouvriers, à tous ceux qui reçoivent des appointements et des salaires, qu'ils ne doivent pas compter sur leur respect de la morale professionnelle pour améliorer leur situation, mais sur des influences et des chantages politiques.

Comment inspirer confiance quand, après avoir proclamé le respect de la propriété individuelle, on se déclare prêt à prendre toutes les mesures

qui ont pour conséquence : la confiscation fiscale et l'élimination des chefs de l'industrie de la direction de leurs affaires ?

Quant aux socialistes et communistes, ils ont pour caractéristique de faire exactement le contraire de ce qu'ils promettent.

Comment le public, l'homme dans la rue, pourrait-il avoir quelque idée nette de la science économique quand il voit les Pouvoirs publics en violer les lois les plus évidentes ? Comment pourrait-il comprendre qu'ils puissent dépenser les millions, par dizaines et par centaines, pour faire des ports, améliorer les chemins de fer, lancer des navires à travers les mers, en même temps qu'ils obstruent l'entrée des ports, surchargent d'impôts les matières transportées et mettent des barrières à chaque frontière ?

Au début de la guerre, les socialistes disaient : l'État se charge de toutes les fonctions. Donc, la paix venue, il n'aura qu'à les conserver, et le socialisme sera établi !

Et dans tous les pays, sans exception, pour tous les services économiques, il a montré incapacité, désordre et gaspillage. Cependant nous voyons encore réclamer le maintien des monopoles d'État, même leur développement : à quoi sert donc l'expérience ?

L'État français a tenté divers systèmes de taxations : Il a émis des lois prescrivant des « prix normaux » et condamnant pour « spéculation illicite » ceux qui ne les respectaient pas, comme si les prix pouvaient être établis par ordre ! Le mouvement des prix, c'est le pouls de la vie économique. Quand on l'arrête, c'est la mort.

Certes, la Société d'Économie Politique, avant et même pendant la guerre, lors de l'émission de billets non gagés par l'encaisse de la Banque ou des engagements commerciaux, avait signalé le danger de l'inflation. Cependant, nous avons vu des ministres, des membres du Parlement, des publicistes financiers affirmer que l'État pouvait créer de la valeur à son gré ; et malgré les effondrements des roubles et des marks, il y a encore même en France, même en Angleterre, des partisans de l'inflation.

Nous pouvons revoir avec une certaine fierté les comptes rendus de toutes les séances de la Société d'Économie Politique pendant et depuis la guerre, dont les Secrétaires perpétuels, le regretté Bellet et notre ami Emmanuel Vidal, ont admirablement choisi les ordres du jour, et ceux des séances de la Société de Statistique, arrêtés par notre ami Barriol. Les vérités économiques que nous défendons sont sorties de la fournaise encore plus solides et mieux trempées qu'elles ne l'étaient.

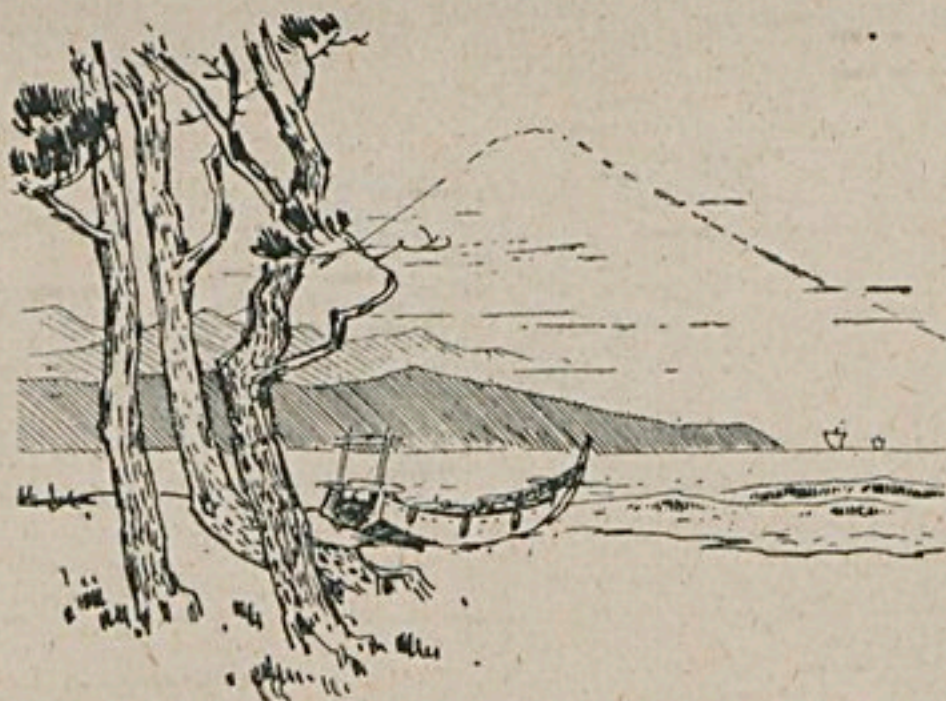
Hélas ! la guerre n'a point dissipé les erreurs économiques et politiques qui sont les résultats de l'esprit de monopole et de la jalousie commerciale.

Tandis que la science et l'industrie affirment la prédominance de la civilisation d'échange, la majorité des peuples et la plupart des gouvernants en sont restés à la vieille politique de la civilisation guerrière.

Est-ce une raison pour nous décourager? Loin de là. C'est une preuve de la nécessité pour nous tous de redoubler d'efforts pour rectifier les ignorances qui dominent encore la direction politique des nations.

Nous devons nous attacher de plus en plus à cette besogne avec la confiance que les vérités acquises ne disparaîtront pas. Les Économistes sont optimistes, car ils croient que la capacité de l'intelligence humaine, loin de subir une dépression, deviendra d'autant plus grande que chacun pourra économiser de plus en plus les efforts nécessaires aux besoins indispensables de la vie quotidienne.

La réponse de M. Yves-Guyot, commencée avec un peu d'émotion, mais dite bientôt avec une merveilleuse vigueur est un véritable cours d'économie politique, impressionnant de savoir et de hauteur de vues. Aussi nous avons cru devoir l'insérer intégralement, persuadé que les lecteurs du *Bulletin* la liront avec intérêt et s'associeront aux vœux déjà présentés par le Secrétaire général de la Société franco-japonaise à son Vice-Président pour lui souhaiter une continuation aussi longue que possible de ses travaux économiques.

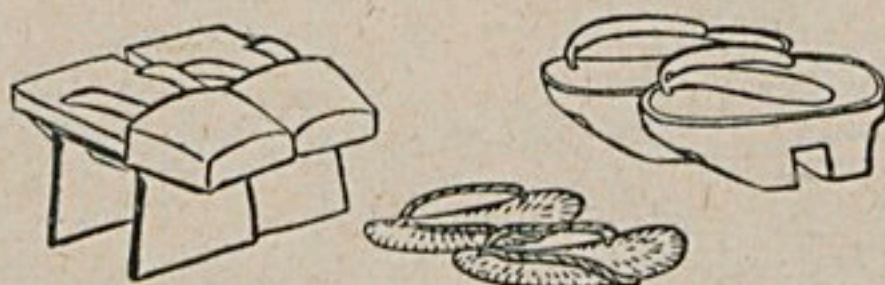




Liste
des souscriptions versées
à la Banque Franco-Japonaise
pour le fonds de secours aux sinistrés japonais

<i>Report des listes précédentes :</i>	Frs. 314 541,85
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 25, rue de Clichy, Paris	— 1 000
M. Paul LABBÉ, secrétaire général de l'Alliance Française à Paris.	— 100
Compagnie d'Assurance « Le Zénith »	— 100
Chambre de Commerce de Bordeaux.	— 1 000
Anonyme	— 50
M. Germain PROVENCE, Consul d'Italie.	— 50
Mme BRECKENRIDGE, 18, boulevard Émile-Augier, Paris.	— 20
Société Normande de Métallurgie, 16, boulevard Malesherbes, Paris	— 2 500
M. Édouard MINOTTO, Administrateur-Directeur Financier de la Société Française B. P. Good- rich	— 2 120,85
M. Joseph BECK, 12, rue Rambuteau, Paris.	— 5
Municipalité du Havre.	— 1 000
Union des Mutilés et Anciens combattants de la Région Beaujolaise.	— 931,55
Anonyme	— 10
Anonyme	— 20
Réunion des Contrôleurs des Contributions directes de la Seine	— 203
Le Maire de la ville de Fontaines-les-Sèches, par Laignes (Côte-d'Or)	— 10
Mlle Désirée SALTAREL, 197, avenue du Maine, Paris. .	— 500
Ville de Bernay.	— 1 000
M. HERTEU, Directeur du Casino-Palace à Pau.	— 613,10
M. Joseph VIALARD, Société Authème (Puy-de- Dôme)	— 20

M. René DORIZON, 85, rue St-Lazare, Paris.	Frs.	100
Banque René DORIZON et C ^{ie}	—	1 000
Association des Anciens Élèves du Conservatoire de Caen	—	208, 50
Grand-Orient de France, 16, rue Cadet (2 ^e versement).	—	925
Cinéma-Théâtre, 30, rue Louis-le-Grand, Paris.	—	125,50
M. et Mme Gilbert GERMONT, 215 bis, boulevard St-Germain	—	200
Ville de Candor.	—	400
M. A. COISSIEU, Instituteur à Candor	—	15
Mme Marie DUADIER, 40, DAMES St-Joseph-de-Cluny .	—	3
Les Garçons du Service du Protocole.	—	20
Anonyme	—	100
M. H. CANE, 6, rue Debelleye, Paris	—	160
M. le Receveur Municipal de la Ville de Constantine.	—	500
M. Léopold KAHN, 16, rue de Lévis, Paris	—	215
Galleries Georges PETIT, 8, rue de Sèze, Paris	—	1 500
M. J. WARMANTS, 18, rue des Messageries, Paris. . .	—	50
M. le Maire de Flagy, par Montereau (Seine-et- Marne)	—	81
M. le Maire de Valeyrac (Gironde).	—	50
Commune de Crécy-en-Ponthieu (Somme).	—	100
Mlle Jane DABOUT, à Rouen (2 ^e versement)	—	5
Exposition Claude-Monet (M. Beneditte).	—	8 158,15
Ville de Cambrai.. . . .	—	1 000
M. Armand LOGÉ, 39, rue de Constantinople, Paris. .	—	100
Mme A. RETORS	—	100
Mlle M. BORDES	—	50
M. Robert BLANCHARD, 77, rue Paul-Jozon, à Fontai- nebleau	—	130
M. Robert CHAUVELOT, 16, rue François-I ^{er} (2 ^e ver- sement).	—	20
Ville de Joinville-le-Pont.	—	63
Élèves de l'Institut des Demoiselles, 104, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine).	—	100
Total :		<u>340 914,50</u>



Vie de la Société

Un certain nombre de personnalités japonaises ont décidé d'ériger par souscription un monument à la mémoire de Francesco Taberio (nom japonais de saint François-Xavier), comme étant l'un des premiers introducteurs dans l'Empire du Soleil-Levant de la civilisation et des sciences européennes.

C'est à Yamaguchi, dans la région du Japon où a séjourné saint François-Xavier, que ce monument doit être élevé.

La Société franco-japonaise, fidèle à ses traditions, a tenu à s'associer à cette manifestation par un don de 50 yen qu'elle a adressé à M. Hoshimoto Masakani, préfet du Ken de Yamaguchi et Nagato, représentant du Comité constitué à cet effet.





Divers

Le commerce des allumettes au Japon.

Le commerce des allumettes japonaises qui s'était grandement développé pendant la guerre n'a cessé depuis la fin des hostilités de décliner, et se trouve aujourd'hui dans une situation précaire. Les allumettes de Suède et d'Amérique ont repris leur place sur les marchés d'Orient et d'Extrême-Orient qu'elles avaient dû désertier en raison du manque de communication. En Chine même il s'était construit avec des capitaux indigènes des usines d'allumettes tendant à satisfaire aux besoins locaux, mais qui aujourd'hui doivent compter avec la concurrence de la « Diamond Match Co » d'Amérique. Aux Indes, une taxe d'importation très élevée sur les allumettes a fortement handicapé les exportateurs japonais; aussi, la « Toyo Match Co » une des principales intéressées dans cette branche de commerce étudie-t-elle le projet de construire elle-même des usines d'allumettes aux Indes, mais elle devra alors compter sur la taxe de consommation que le gouvernement indien impose aux produits japonais.

On comprend donc les efforts faits durant ces derniers temps par le Japon pour exporter ses allumettes en Europe et en France notamment.

Les exportations d'allumettes japonaises se font surtout par Kobé et Osaka; en 1923, elles se chiffraient par un total de 319 708 caisses (304 111 par Kobé, 15 597 par Osaka), présentant une diminution de 68 171 caisses sur les exportations de 1922; or, pendant la guerre les exportations d'allumettes se montaient à 75 000 caisses par mois, alors que la consommation locale n'était que de 35 000, tombée maintenant à 20 000. On s'explique donc facilement la situation difficile de cette industrie, et la nécessité pour elle de s'ouvrir de nouveaux marchés pour ne pas aboutir fatalement à une réduction des exportations au Japon.

(D'après le *Bulletin de la Chambre de Commerce française du Japon.*)

La récolte du riz au Japon en 1923.

D'après les statistiques du département de l'Agriculture et du Commerce, la récolte du riz au Japon en 1923 n'a donné qu'un total de 55 466 154 koku (1), soit une diminution de 8 p. 100 sur les chiffres de

(1) 1 koku = 183 kilogs.

l'année 1922, malgré une petite augmentation des terres mises en rizières.

Le tableau ci-dessous indique le chiffre des récoltes de riz et de la superficie des terrains consacrés à cette culture, de premier ordre pour la vie alimentaire des japonais.

	Superficies (en chô). (1)	Récoltes (en koku).
1916	3 071 167	58 452 435
1917	3 083 447	54 566 227
1918	3 093 030	54 702 102
1919	3 104 629	60 818 181
1920	3 126 491	63 209 743
1921	3 133 879	55 180 539
1922	3 141 146	60 693 850
1923	3 147 397	55 466 154

Les besoins en riz du Japon, pour l'année 1924, sont estimés à 71 480 000 koku, se décomposant ainsi qu'il suit :

Pour la consommation intérieure	66 080 000 koku
Pour l'exportation.	400 000 —
Réserves pour atteindre la récolte suivante	5 000 000 —

Or, l'approvisionnement du riz en 1924 est prévu ainsi qu'il suit :

Récoltes de 1923	55 466 154 koku
Stock de l'année précédente	6 780 000 —
A fournir par la Corée.	3 100 000 —
— par Formose	900 000 —
Soit au total :	66 246 154 —

Il serait donc nécessaire pour l'alimentation générale du pays de recourir à une importation de 5 234 000 koku de riz étranger; c'est ce qui a conduit le gouvernement impérial à exempter des droits de douane, — en dépit des protestations des fermiers japonais désireux de maintenir un prix élevé de leurs produits — les riz étrangers jusqu'au 31 juillet prochain.

Cette mesure est de nature à intéresser nos commerçants de l'Indochine qui chaque année sont en mesure d'exporter au Japon une quantité de riz plus ou moins grande.

(D'après les renseignements donnés par le *Bulletin de la Chambre de Commerce française du Japon.*)

(1) 9 chô « carrés » = 1 km. carré.

Les automobiles en Corée.

D'après le journal « Seoul Press » la Corée offrirait actuellement un certain débouché pour le trafic automobile qui devient de plus en plus populaire dans le pays et est facilité par le développement de routes carrossables pour « taxis ».

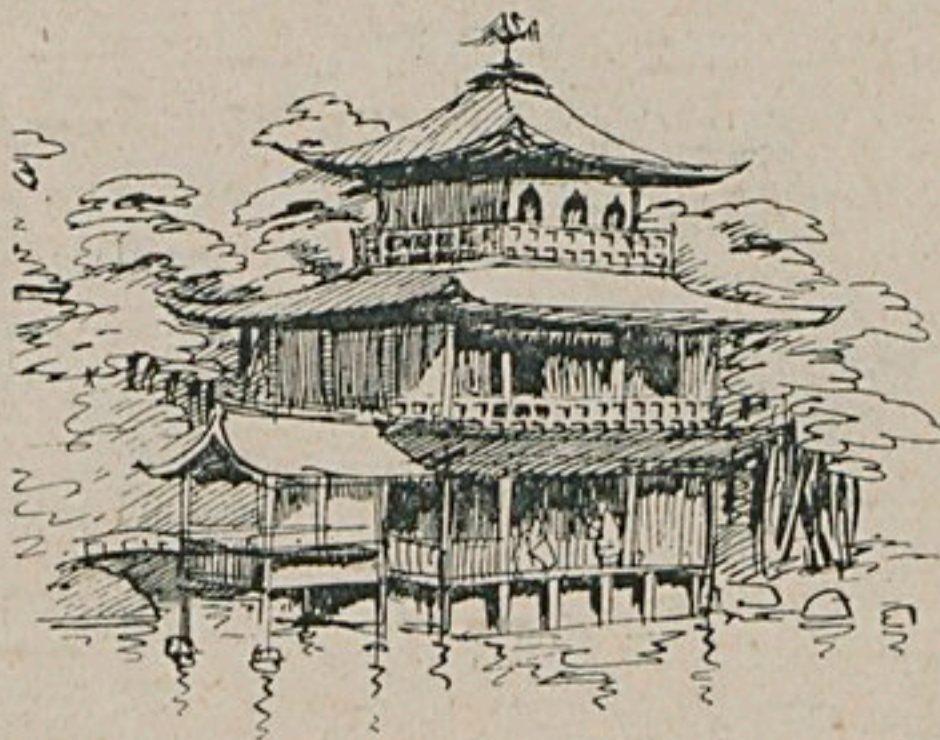
Le réseau de ces routes qui était seulement de 1 053 ri (1) en 1919 est passé en janvier 1923 à 2 565, alors qu'il n'existe que 1 434 milles de voies ferrées.

Il est à remarquer toutefois que ces routes ne peuvent être utilisées que par des voitures légères : c'est ce qui explique le succès obtenu en Corée par les voitures marque « Ford » qui s'y répandent de plus en plus.

Le nombre de voitures automobiles circulant en Corée était en 1922 de 935, alors qu'il n'atteignait que 31 en 1913. Ce n'est évidemment pas grand'chose comparé au développement mondial des automobiles; les constructeurs français pourraient néanmoins examiner s'il n'y aurait pas pour eux, en Corée, un placement utile pour leurs produits.

(Renseignements tirés du *Bulletin de la Chambre de Commerce française du Japon.*)

(1) 1 ri = 2,44 milles anglais.





Nécrologie

M. le Général Lebon, vice-président de la Société franco-japonaise.

Le 11 octobre 1923, s'est éteint dans sa propriété de Kerozar-en-Ploujean (Côtes-du-Nord) M. le général de division Georges Lebon, ancien membre du Conseil supérieur de guerre, grand officier de la Légion d'honneur, grand'croix des ordres du Soleil-Levant et du Paulownia, vice-président de la Société franco-japonaise de Paris, à laquelle il appartenait depuis l'année 1909.

Profondément atteint par la perte successive de sa femme et tout récemment encore par celle d'un de ses fils, M. le général Lebon avait dû, à son grand regret, dans ces derniers temps en raison de son état de santé, cesser de venir assister aux réunions de notre Conseil où il nous avait pendant si longtemps apporté une précieuse collaboration. Il n'en était pas moins resté en communion de sentiments et d'idées avec notre Société où il ne comptait que des amis. Sa disparition a donc causé d'unanimes regrets.

Ayant fait partie d'une des premières missions militaires françaises envoyées au Japon il y a plus de quarante ans, le général Lebon, alors simple capitaine d'artillerie, avait été chargé d'organiser l'arsenal militaire de Tokyo. Rentré en France à l'expiration de son contrat, il n'avait cessé de s'intéresser aux progrès et au développement de l'armée japonaise dont il avait su apprécier les brillantes qualités. Aussi avait-il été désigné par le Gouvernement de la République pour aller, en 1912, le représenter en qualité d'ambassadeur extraordinaire, aux funérailles de Sa Majesté l'Empereur Meiji-Tenno. Le chaleureux accueil qu'il y reçut lui permit de constater combien étaient encore vivaces les souvenirs qu'il avait laissés au Japon.

Ses obsèques ont été célébrées à Morlaix au milieu d'un grand concours de population. Dans l'impossibilité matérielle où elle était de s'y faire représenter, l'Ambassade Impériale avait chargé le maire de Morlaix de déposer en son nom sur le cercueil de cet ami du Japon une magnifique couronne. Quelques jours après, un service funèbre a été célébré à Paris, en l'église Saint-François-Xavier, sa paroisse; de nombreuses personnalités française et japonaise, parmi lesquelles se trouvait S. Exc. l'ambassadeur du

Japon, y sont venues apporter à la mémoire du général Lebon un dernier témoignage d'estime.

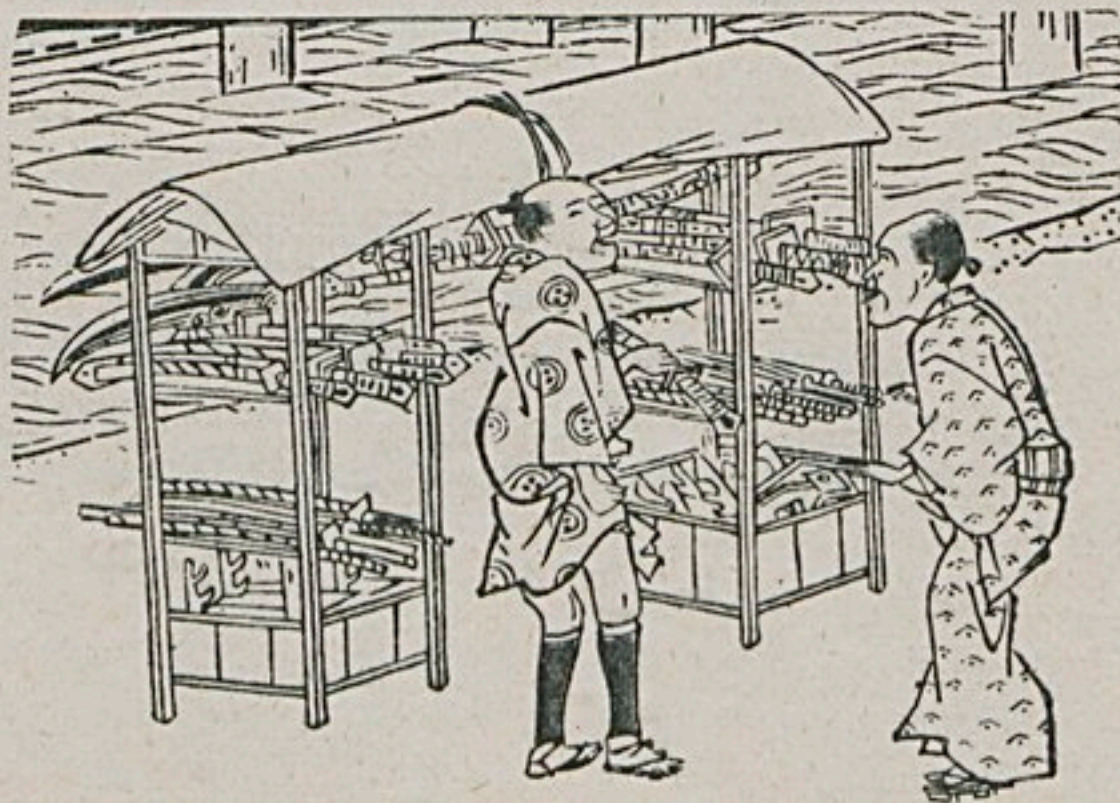
La Société franco-japonaise renouvelle ici à MM. Yves, Jacques et Étienne Lebon l'expression de toute sa sympathie, et les assure qu'elle gardera fidèlement le souvenir de leur père, son très distingué vice-président.

M. le Professeur Shun Ohsumi.

La Société franco-japonaise a à regretter la perte d'un de ses membres japonais les plus sympathiques, M. le Professeur Shun Ohsumi, décédé le 13 novembre 1923, après une courte maladie.

Depuis plusieurs années en France, M. Ohsumi, quoique d'une santé délicate, était un travailleur acharné. Le *Bulletin* a publié de lui plusieurs articles intéressants concernant le Bouddhisme et tout récemment le Ministre de l'Instruction publique lui avait conféré les palmes académiques.

Ses obsèques ont été célébrées le 16 novembre au monument crématoire du Père-Lachaise, en présence de ses nombreux amis de la colonie japonaise. La Société franco-japonaise y était représentée par son Secrétaire Général.



Bibliographie

Nous signalons l'*Annuaire financier France-Extrême-Orient* 1922-1923, qu'ont fait paraître MM. Ernest Martin et C^o, banquiers, 16, rue Drouot, et dans lequel les auteurs ont réuni des données essentielles sur les principales Sociétés françaises installées sur le versant ouest du Pacifique ou y étendant leurs opérations.

Nos compatriotes, s'intéressant aux affaires commerciales et financières, des pays d'Extrême-Orient, auront sous la main dans ce recueil bien des renseignements éparpillés dans d'autres publications et par suite souvent difficiles à se procurer. Les auteurs se proposent du reste dans les éditions ultérieures de cet annuaire de compléter et de reviser les lacunes qui auraient pu se produire dans ce premier tirage.

La Direction des Chemins de fer de l'État japonais a fait paraître en 1923 un très joli petit *livret-guide* du Japon.

A côté de nombreuses gravures reproduisant les principaux sites et curiosités du Japon, le voyageur y trouvera avec l'horaire et le prix des billets sur les chemins de fer toutes sortes de renseignements et de conseils utiles. La catastrophe sismique qui a dévasté, au mois de septembre, la région de Tokyo et de Yokohama, y aura forcément introduit quelques changements; néanmoins, tel qu'il est, ce *livret-guide* n'en constitue pas moins encore une précieuse source d'informations pour nos compatriotes qui auraient à visiter le Japon et auxquels nous croyons devoir en recommander particulièrement la lecture; ils le trouveront à la bibliothèque de la Société franco-japonaise.

Sous le titre *Légendes Japonaises* (1), le très distingué Consul du Japon à Lyon, M. Fukujiro Wakatsuki, a récemment traduit en excellent français cinq légendes fort anciennes que tout le monde connaît dans l'Empire du Soleil-Levant, Momo-Taro (l'enfant de la pêche), Hanoçaka-iiji (le vieillard qui fait fleurir les arbres morts), Saroukani-Kassen (la lutte du singe et du crabe), Shitakiri-souzoumi (le moineau à la langue coupée),

(1) A Lyon, chez Joannès Desvignes et Co

Ourashima-Taro (le jeune pêcheur), ces légendes qui, comme le dit si bien M. Sugimura dans sa préface de ce charmant petit ouvrage, forment la base morale des peuples.

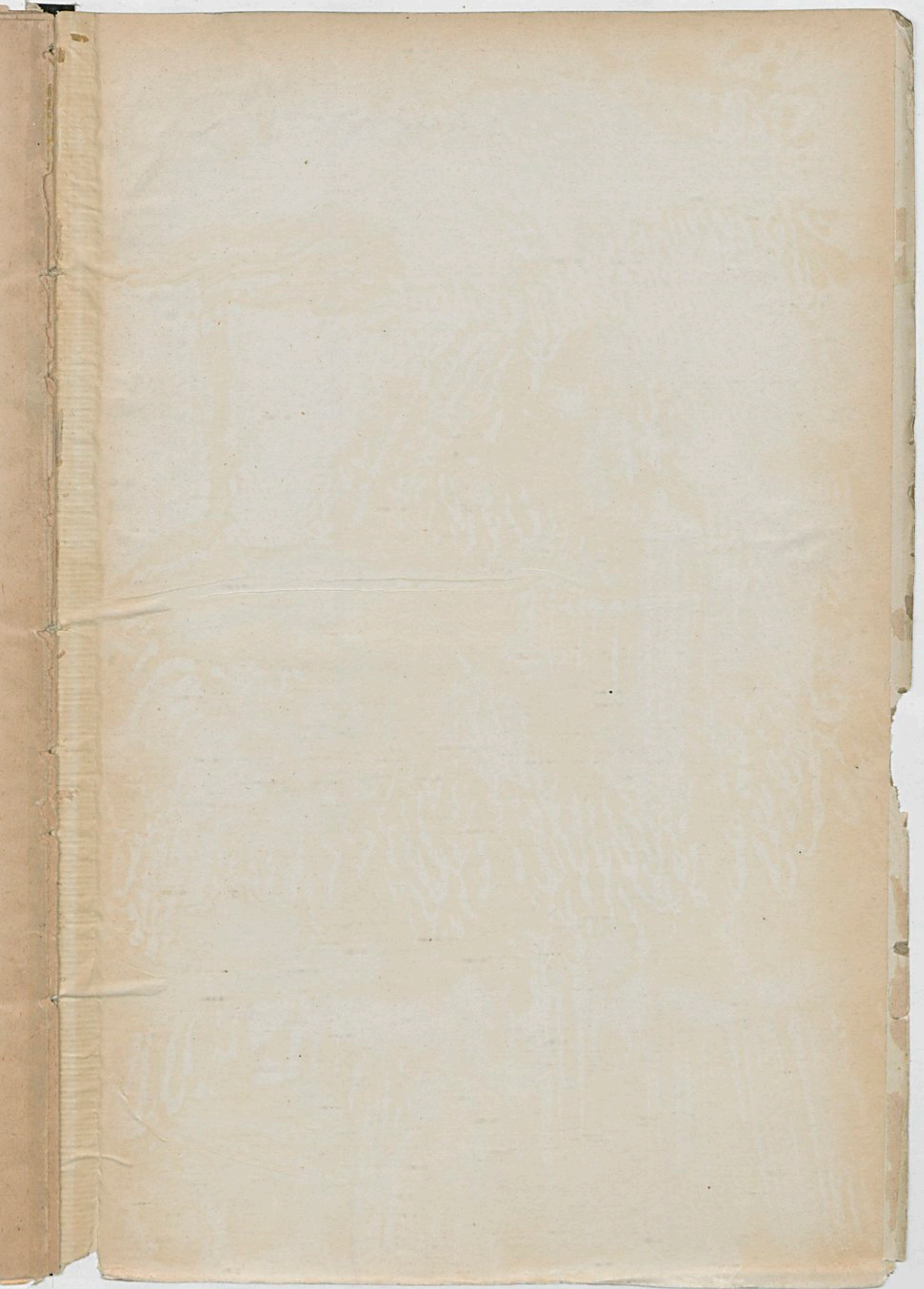
Le folklore japonais est encore bien peu connu chez nous; aussi nous applaudissons de tout cœur à la tentative ardue de M. Wakatsuki et nous espérons qu'il voudra bien la poursuivre, au grand profit et à l'amusement des chers petits enfants de France auxquels la plaquette d'aujourd'hui est dédiée; ils y trouveront à côté du merveilleux qui accompagne toujours les contes et légendes, ces principes de haute moralité qui dans tous les pays forment les bons citoyens.

Le Bulletin de la Société de Géographie de Lyon reproduit dans son numéro du Cinquantenaire (Saison 1922-23) une communication faite à cette Société, sous le titre « Le Nouveau Japon », par son très distingué Président. Après avoir successivement passé en revue les conditions géographiques de l'Empire du Soleil-Levant, sa superficie et sa population, son développement historique et son gouvernement, M. Tavernier étudie dans leurs détails la situation financière et économique du Japon, et la vie sociale de ce pays. Il y montre comment le Japon de nos jours a pu, d'une manière qu'il juge vraiment remarquable s'assimiler les progrès des nations européennes, sans renoncer à sa civilisation propre, et se développer politiquement grâce à une fermeté et à une vigueur extrêmes, toujours conciliées avec une grande prudence, mais qui n'ont pu, dans l'ordre économique, l'empêcher de ressentir en dépit de l'essor considérable provoqué chez lui par la guerre mondiale, les contre-coups du bouleversement européen.

A signaler l'apparition d'une nouvelle Revue mensuelle *Japon et Extrême-Orient* (Edmond Bernard, rue de Miromesnil, 47, éditeur) dont le premier numéro porte la date du 1^{er} décembre. Son programme est de travailler à un rapprochement franco-japonais, en apportant au public français des textes, des documents et des faits, s'étendant à toutes les branches de l'activité japonaise : politique, vie économique, sciences, histoire, art, littérature.

Nous ne pouvons que voir avec plaisir cette initiative et souhaiter succès et prospérité à ce nouveau confrère de la Presse.

Le Secrétaire de la rédaction, Gérant :
F. SOUHART.



B
la
fi
de
5

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 01027528 8